

# POUVOIRS

---

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

LA CHINE  
APRÈS DENG

N° 81

## S O M M A I R E

---

JEAN-LUC DOMENACH La Chine peut-elle encore s'effondrer ?	7
JEAN-LOUIS ROCCA Le capitalisme sauvage ou les paradoxes du flou	21
JEAN-PIERRE CABESTAN Le Parti communiste chinois aujourd'hui	31
HENRI EYRAUD L'armée chinoise au cœur du système	45
DRU GLADNEY L'expansion du colonialisme intérieur en Chine	59
FRANÇOIS JOYAUX La politique extérieure de la Chine	71
FRANÇOIS GODEMENT Pourquoi l'Empire pourrait tenir : fragmentation de l'autorité et intégration géoéconomique de la Chine postmaoïste	81
FRANÇOISE AUBIN Le jeu des religions	97
ÉRIC BOUTEILLER La diaspora chinoise, victime de sa réussite	111
STÉPHANIE LAUTARD Les réseaux d'influence	123

FRANÇOISE MENGIN	139
La Chine populaire au risque de la réunification nationale	

**CHRONIQUES**

<b>CHRONIQUE DE L'OPINION PUBLIQUE 1996</b>	
ÉLISABETH DUPOIRIER ET GÉRARD GRUNBERG	153
L'angoisse devant l'avenir	

**REPÈRES ÉTRANGERS**

(1 <sup>er</sup> octobre – 31 décembre 1996)	
PIERRE ASTIÉ ET DOMINIQUE BREILLAT	167

**CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE**

(1 <sup>er</sup> octobre – 31 décembre 1996)	
PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL	175

Summaries	205
-----------	-----



---

# LA CHINE APRÈS DENG

*La mort de Deng Xiaoping survient au moment où ce numéro est sous presse. Elle ne constitue pas un événement majeur de l'histoire de la Chine contemporaine, comme a pu l'être en 1976 la disparition de Mao Zedong. Elle met le point final, longuement attendu, toujours repoussé, à la destinée individuelle exceptionnelle du compagnon d'armes, du frère parfois ennemi, de l'héritier par défaut du fondateur de la République populaire. Sa succession est ouverte, et l'issue encore incertaine, mais la transition voulue par lui apparaît engagée de façon irréversible.*

*Il a placé la Chine dans la voie d'une révolution audacieuse, originale, dissociant l'économie du politique, invitant la première au mouvement tout en maintenant l'ordre ancien dans le second. Ses continuateurs ont le choix du rythme, accélération ou freinage, mais non, semble-t-il, du retour en arrière.*

*Quoi qu'il en soit, la problématique des articles qui suivent n'est pas modifiée, le numéro ayant en effet été conçu dans la perspective de l'après-Deng.*

PHILIPPE ARDANT

FRANÇOISE AUBIN, directeur de recherche au CNRS et au CERI ; éd. et coauteur de *L'Islam en Chine : réalités et perspectives*, formant *Études orientales*, 13-14, 1994.

ÉRIC BOUTEILLER, responsable des affaires chinoises à HEC Eurasia Institute ; *Les Nouveaux Empereurs, l'épopée du capitalisme chinois*, Calmann-Lévy, 1997 ; *Le Développement de l'Asie orientale* (avec Michel Fouquin), La Découverte, 1995.

JEAN-PIERRE CABESTAN, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'antenne de Taïpeh du Centre d'études français sur la Chine contemporaine ; *L'Administration chinoise après Mao, les réformes de l'ère Deng Xiaoping et leurs limites*, Éd. du CNRS, 1993 ; *Le Système politique de la Chine populaire*, PUF, 1994 ; *Taiwan-Chine populaire : l'impossible réunification*, Éd. IFRI/Dunod, 1995.

6 JEAN-LUC DOMENACH, directeur scientifique de la FNSP et chercheur associé au CERI ; *Chine, l'archipel oublié*, Fayard, 1992 ; *La Chine de 1949 à 1994* (avec Philippe Richet), Éd. du Seuil, 1995.

HENRI EYRAUD, général (CR), a été attaché de Défense à l'ambassade de France à Pékin pendant la Révolution culturelle ; vice-président de l'Institut du Pacifique ; *Chine, 25 ans, 25 siècles*, Éd. du Seuil, 1974 ; *La Fin de la guerre froide. Perspectives*, PUL, 1992 ; *Tigre de papier ? Réalités de la puissance militaire chinoise*, Eurasia Institute, 1996.

DRU GLADNEY, chercheur au Far West Center, maître de conférences à l'université de Hawaï à Manoa ; *Muslim Chinese : Ethnic Nationalism in the People's Republic*, Harvard University Press, 2<sup>e</sup> éd., 1996 ; *Dislocating China's Muslim Minorities and Other Subaltern Subjects*, C. Hurst Publishers, sous presse ; *Making Majorities : Composing the Nation in Japan, China, Korea, Malaysia, Fiji, Turkey and the US* (éd.), Stanford University Press, sous presse.

FRANÇOIS GODEMENT, professeur des universités à l'INALCO, et maître de recherche à l'IFRI ; *La Renaissance de l'Asie*, Odile Jacob, 1996.

FRANÇOIS JOYAUX, professeur des universités à l'INALCO ; *La Tentation impériale. Politique extérieure de la Chine depuis 1949*, Imprimerie nationale, 1995.

STÉPHANIE LAUTARD, allocataire de recherche au CERI ; prépare une thèse de science politique sur *L'Influence des logiques néopatrimoniales dans le recrutement du personnel dirigeant chinois à travers l'analyse des trois derniers Congrès du PCC (1982, 1987, 1992)*.

FRANÇOISE MENGIN, docteur en science politique, maître de conférences à l'IEP, travaille sur les relations interchinois et le système politique taiwanais.

JEAN-LOUIS ROCCA, sinologue, chargé de recherche au CERI ; *L'Empire et son milieu. La criminalité en Chine populaire*, Plon, 1991 ; *La Chine à la fin de l'ère Deng Xiaoping* (avec Patrice de Beer), Le Monde-Marabout, 1995.

## LA CHINE PEUT-ELLE ENCORE S'EFFONDRE ?

**L**A CHINE A TOUJOURS INSPIRÉ des prophéties aux diplomates et aux hommes d'affaires. La période actuelle ne déroge pas à la règle. Dans les chancelleries comme dans les milieux du commerce international, l'opinion majoritaire est que la Chine a largement les moyens de surmonter les difficultés liées à la succession de Deng Xiaoping, et que ce pays s'affirmera sans tarder comme l'un des plus puissants du monde. Ces prophéties légitiment des politiques en général très compréhensives envers Pékin et la priorité que nombre d'investisseurs affectent au marché chinois.

7

Pour quiconque fait profession d'étudier la politique et la société chinoises, il n'est pas facile de répondre à ces prophéties. Tout d'abord, parce que le statut intellectuel des propos émis par des responsables publics n'est pas clair. Il n'exclut pas les variations ni ce que les Anglo-Saxons appellent des « pensées secondes ». Et il a une fonction très justifiable : contribuer à l'apaisement des esprits en Chine même.

Nombre de dirigeants occidentaux font en effet le calcul qu'une Chine en crise poserait à ses partenaires des problèmes considérables. Les uns seraient financiers et commerciaux : il ne faut pas oublier notamment que 175 milliards de dollars ont été investis en Chine, et que ce pays est la dixième puissance commerciale du monde. D'autres seraient politiques, et dans un premier temps frontaliers : la Chine n'a véritablement stabilisé ses relations avec aucun de ses voisins, et l'on peut aisément imaginer que celles-ci seraient rapidement affectées par l'éclatement de sérieux désordres sur le continent chinois. En particulier, la transition délicate qui s'ouvre à Hong Kong deviendrait plus difficile et l'irrédentisme taiwanais s'en trouverait renforcé. Enfin, plus

généralement, une grave crise intérieure en Chine provoquerait un vide de pouvoir qui mettrait en danger le fragile ordre politique de l'Asie orientale et qui poserait de graves problèmes (peut-être même de type humanitaire) à la communauté mondiale. Pour toutes ces raisons, une crise intérieure et *a fortiori* un effondrement de la Chine ne doivent pas être envisagés à la légère, et l'on comprend que nos acteurs publics s'emploient à en conjurer le danger, voire pour cela à le nier.

## UNE TRANSITION IMPRÉVISIBLE

8 Pour un chercheur, la plus grande difficulté réside dans l'évolution énigmatique du savoir sur la Chine populaire. Certes, nous savons beaucoup plus de choses qu'autrefois. A l'époque de la mort de Mao manquaient nombre de connaissances de base sur l'économie et la société. Elles sont disponibles aujourd'hui, avec les faits secondaires et beaucoup de détails utiles. Pour autant, ces connaissances sont trop récentes pour autoriser des prévisions solides sur le moyen terme de l'économie chinoise (qui dépend aussi, il est vrai, de facteurs externes) et plus encore sur les réactions éventuelles d'un corps social immense, fragmenté et traversé de tensions contradictoires, en situation de crise politique : il est de ce point de vue significatif que les événements du printemps 1989 aient surpris la plupart des observateurs. En outre, notre connaissance de la politique chinoise n'a, elle, guère progressé. Grâce aux mémoires, aux documents et autres révélations publiées *a posteriori*, le système de pouvoir maoïste nous est aujourd'hui mieux connu que celui de Deng Xiaoping et Jiang Zemin depuis juin 1989. Il nous manque donc l'équivalent de l'intuition qui avait permis aux meilleurs observateurs, en 1976-1978, de comprendre que l'élite politique chinoise était prête à basculer vers un programme modernisateur. Que pensent Jiang Zemin et ses principaux adjoints ? Dans quel secteur politico-bureaucratique se trouvent les personnalités qui progresseront dans l'appareil ? Nous ne le savons pas.

Surtout, il existe un grand doute sur la nature même de ce qu'il faut connaître. Au lendemain de la mort de Mao, l'affaire était claire : ce qu'il fallait connaître, c'était d'abord le rapport des forces à l'intérieur de la haute direction, et ensuite la tendance des rares bourgeois d'opinion publique (cadres moyens et inférieurs, la jeunesse étudiante, le petit peuple de quelques grandes villes). Aujourd'hui, tout s'est compliqué. De nombreux segments de la population, et même à certains moments une partie de la paysannerie, peuvent faire entendre leur voix. Les cli-

vages se sont également multipliés. L'opposition n'est plus seulement, comme en 1976-1978, entre partisans et adversaires de la modernisation économique. Aux clivages politiques globaux s'ajoutent désormais des divisions catégorielles, professionnelles ou géographiques, ou des désaccords concernant les choix éthiques et la balance à maintenir entre la symbolique néomoraliste présentée comme « chinoise » et l'image de décadence morale attachée à l'Occident. D'autres clivages plus politiques concernent le degré souhaité d'ouverture économique et d'affirmation nationale. Tous ces clivages se mélangent dans des proportions parfois surprenantes pour un observateur occidental. Comme on peut s'y attendre, beaucoup de cadres adoptent des positions à la fois moralistes et nationalistes. Mais on trouve aussi de plus en plus d'anciens dissidents de 1989 qui, tout en affichant un style de vie « moderne », se montrent partisans d'une affirmation nationale vigoureuse face à l'Occident. Il est aussi des petits cadres de provinces périphériques encore retardataires qui se montrent partisans d'une ouverture plus large sur l'extérieur, parce qu'ils en attendent d'importants bénéfiques matériels.

9

Par-dessus tout, l'appareil politico-administratif s'est considérablement distendu, mais d'une façon souvent mal connue. Dans quelle mesure la décentralisation altère-t-elle le pouvoir de l'État central ? Tous les grands dossiers économiques – par exemple ceux de la fiscalité et des grands travaux d'infrastructure – font apparaître à la fois que le problème est beaucoup plus grave qu'à l'époque de Mao, et sans doute aussi un peu plus grave qu'avant 1989, mais aussi que le pouvoir central ne reste pas inerte, et qu'il excelle à manœuvrer pour réduire les incartades des provinces. En outre, les relations plus étroites entre les différents pouvoirs et la population accroissent l'influence de l'opinion publique sur les petites décisions. Dans quelle mesure cette influence peut-elle s'étendre aux grandes questions nationales ?

En d'autres termes, malgré l'extension considérable de nos « petits savoirs », nous ne savons pas vraiment de quels mécanismes va dépendre la formation du futur proche de la Chine. Seules quelques banalités peuvent être répétées, qui n'apportent pas de solution au problème posé : par exemple que les plus hauts dirigeants sont divisés (mais jusqu'à quel point ?), qu'une crise politique ouverte faciliterait l'apparition d'une crise sociale (mais de quelle ampleur ?) et que celle-ci pourrait à son tour faciliter l'aggravation de la crise politique (mais peut-être aussi son interruption ?). Il faut s'y résigner : plus encore que la Russie de Eltsine, la Chine actuelle a pour particularité extraordinaire d'entrer dans un processus de transition à la fois décisif et imprévisible.

Imprévisible, mais aussi incertain. Contrairement à ce que veulent faire croire nombre de responsables occidentaux, l'éventail des potentialités que recèle la Chine actuelle est extrêmement large. Plus exactement, il existe deux éventails. Le premier, idéologique, décrit les différentes solutions en présence. Par rapport à 1976-1978, cet éventail s'est un peu rétréci et, plus nettement encore, déplacé. Ce qui était en cause alors, c'était le choix entre une forme ou une autre de fidélité à l'héritage de Mao Zedong et un compromis maîtrisé avec l'Occident et l'Asie capitaliste – solution que Deng Xiaoping a imposée et mise en œuvre. Aujourd'hui, le maoïsme n'est plus qu'une légende – noire ou dorée. Le choix est entre une sorte de denguisme consolidé et limité, conduit par Jiang Zemin avec l'aval de la vieille garde conservatrice, et un compromis aux définitions floues avec les autoritarismes à la fois institutionnalisés et capitalistes d'Asie – car l'idéal démocratique, compromis par son échec, ne constitue plus pour le présent qu'une référence minoritaire. On peut douter que cette alternative soit complètement réaliste, puisque les mutations économiques et sociales prévisibles contraindront de toute façon les dirigeants futurs, quels qu'ils soient, à inventer des solutions nouvelles. Mais elle paraît constituer aujourd'hui la seule structuration possible d'un champ idéologique dont sont exclus, par nécessité, les deux extrêmes maoïste et démocratique.

Le deuxième éventail des possibilités est celui qui intéresse le plus directement les partenaires extérieurs de la Chine : il concerne le degré de puissance et de « rationalité » future du pouvoir politique chinois.

## L'OBSESSION CHINOISE DU CHAOS

Il est intéressant de remarquer que cette inquiétude sur la puissance et la rationalité n'est pas seulement le fait des observateurs extérieurs. Les dirigeants chinois eux-mêmes y sont très sensibles. Par atavisme, bien sûr : la crainte du désordre (*luan*) est séculaire chez les responsables d'un pays immense et divers, dont la population se méfie traditionnellement du pouvoir, et qui sont eux-mêmes obsédés par l'idéal d'un ordre parfait. En outre, les dirigeants communistes connaissent bien le *luan*, parce qu'ils ont contribué à le fomenter durant les années vingt à quarante et en ont finalement profité pour s'imposer au pouvoir. Une fois parvenus aux commandes, ils ont toujours gardé à l'esprit la fragilité de leur situation, d'autant que leurs terribles erreurs économiques puis poli-

tiques leur ont bientôt aliéné une large part de la population. Aux responsables de la génération de Deng Xiaoping, cette obsession a toujours inspiré prudence et cruauté face à une population chinoise considérée comme capable à la fois du meilleur et du pire. C'est pour écarter le chaos que Deng a passé compromis avec le capitalisme depuis 1978, mais en maintenant la population chinoise sous contrôle. Et c'est parce qu'il l'assimilait à une force de désordre qu'il a écrasé de façon sanglante le mouvement du printemps 1989. Aujourd'hui encore, le langage officiel ne laisse guère de doutes sur le fait que ses héritiers ont souvent le sentiment de chevaucher une monture dangereuse, celle de la modernisation, qui menace en permanence de partir au galop, ou de se mettre au pas.

On pourrait aisément montrer que la psychologie du chaos imprègne aussi l'ensemble de la population pour des raisons qui tiennent à la fois à la culture héritée et à l'expérience historique du XX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci, en effet, aura été perçu en Chine par la grande masse comme le siècle des espoirs déçus d'échapper aux catastrophes engendrées par l'agression occidentale – jusqu'à l'épisode actuel de modernisation, dont l'issue n'est pas encore claire. Durant tout ce siècle, la population chinoise aura montré une étonnante capacité à s'illusionner puis à désespérer, à s'emballer pour un pouvoir, pour une utopie, puis à s'en détacher : cette cyclothymie est en bonne partie l'effet du sentiment de l'urgence, de la catastrophe menaçante. L'excès parfois délirant avec lequel elle s'est engagée dans le capitalisme et l'ouverture économique vient probablement aussi dans une large mesure de la crainte du danger. Et c'est cette même peur du chaos qui explique que beaucoup, qui avaient d'abord applaudi au mouvement de 1989, se sont ensuite rangés du côté de Deng Xiaoping, et estiment aujourd'hui que Jiang Zemin, son héritier apparent, présente au moins l'avantage de ménager la stabilité.

Ainsi, l'obsession du chaos est d'ores et déjà une composante psychologique essentielle du paysage politique chinois. Pour autant, cette obsession est-elle justifiée ? La Chine est-elle encore menacée par une forme ou une autre de subsidence, voire d'effondrement ? La question comporte une importance conjoncturelle évidente, mais elle implique aussi une discussion intéressante sur l'importance historique de la politique denguiste. En effet, l'un des présupposés principaux de ses partisans est qu'en établissant de solides compromis tant avec le capitalisme étranger qu'avec l'histoire précommuniste chinoise elle a véritablement re-fondé l'État chinois sur des bases bien plus solides, et que le progrès économique obtenu grâce à cette refondation – un croît moyen de 9 %

du PNB chinois de 1979 à 1996 – a achevé d'évacuer de l'horizon l'hypothèse du désastre. Dans la réalité, la Chine n'aurait le choix qu'entre des variations sur un thème qui a pris valeur de fatalité, le mariage entre communisme et capitalisme.

12 Ce discours s'articule autour de deux arguments qui ne manquent pas de vraisemblance : le premier, que le compromis denguiste a éliminé à la fois la nécessité et la catastrophe de la transition postcommuniste ; et le second, qu'il a engagé décisivement l'économie et la société chinoises dans une logique de modernisation. Il s'appuie sur une comparaison plus ou moins explicite avec une Russie postcommuniste jugée incapable, elle, d'assimiler les effets de l'effondrement du communisme, et dont l'économie paraît encore prisonnière des ankyloses bureaucratiques et de l'influence des mafias. En conservant le pouvoir communiste pour changer l'économie, les dirigeants chinois auraient fait un bien meilleur pari que leurs collègues russes : leur autorité maintenue aurait permis le déchaînement des énergies économiques, et ainsi d'implanter en Chine le meilleur du capitalisme, l'esprit d'entreprise.

## LA FRAGMENTATION SOCIALE

Quand on y regarde de plus près, la réalité paraît cependant beaucoup moins simple et l'incertitude s'épaissit. En particulier, la question de savoir si le denguisme a évacué les risques de fracture inhérents à une transition brutale hors du communisme « politique » n'est pas complètement résolue. Tout d'abord, à cause de la personnalité très forte de Deng lui-même. Son autorité, ses relations, son expérience lui ont certes permis de faire admettre à l'appareil communiste une mutation que personne n'avait imaginée. En outre, surtout depuis la relance de l'ouverture en 1992, chaque mois, chaque année qui passent ont augmenté le nombre des jeunes cadres qui montaient dans l'appareil. Pour autant, ceux-ci sont-ils complètement libérés des problématiques idéologiques du passé ? C'est loin d'être sûr, d'autant que la stabilisation néoconservatrice opérée par Jiang Zemin, aussi capable qu'elle soit d'évoluer, a raffermi le credo idéologique du régime. Une dérive est certes sensible vers les thèses néo-autoritaires et moralistes défendues en Asie du Sud-Est. Mais elle est pour l'instant solidement encadrée par l'idéologie officielle. A l'inverse, on peut penser que les successeurs de Deng n'auront ni l'autorité ni la force de conviction nécessaires à l'entretien régulier de ce bloc idéologique qui seul peut entretenir le minimum de motivation et de discipline nécessaire à l'appareil du Parti.

Les successeurs de Deng pourraient donc se trouver dans l'incapacité de maîtriser le processus de fragmentation sociale qui est à l'œuvre depuis 1979 et, plus encore, depuis 1989. On a beaucoup opposé ce processus à celui qui travaille l'ex-Union soviétique et la Russie, en insistant à juste titre sur le fait que les dissidences ethniques sont plus faibles en Chine et sur le fait que le développement économique a doté le régime denguiste d'une légitimité supplémentaire. Cette dernière affirmation mérite réflexion parce qu'elle est centrale. Contrairement au régime maoïste, le régime denguiste a beaucoup fait pour les citoyens, notamment ceux des zones côtières dont le niveau de vie et le degré de liberté se sont immensément élevés. On estime couramment que 150 à 200 millions de citoyens sont entrés dans une société de consommation un peu fruste, mais dont les possibilités s'élargissent d'année en année. S'ils étaient « raisonnables », ils rechercheraient donc une continuité politique qui devrait les favoriser. Mais se comporteront-ils toujours en acteurs rationnels ? Ce n'est pas sûr. On se souvient qu'en 1989 de nombreux citoyens s'étaient rangés du côté des démocrates avant de choisir le camp du vainqueur.

13

Or, ce qui est en jeu, cette fois, ce n'est pas d'abord la démocratie, c'est plutôt la politique elle-même, c'est-à-dire la question de savoir si les citoyens vont prendre un parti quelconque. Car ils ont subi de plein fouet ce qui était le message central du massacre de juin 1989 : tout ira bien pour vous à la condition que vous ne vous mêliez pas de politique. Les citoyens ont obéi : c'est-à-dire qu'ils sont retournés à leur travail, et à leurs affaires. Ce découplage du politique et du social favorise un pouvoir solidement installé. Il affaiblit en revanche un pouvoir qui a besoin de prendre racine.

A plus long terme, l'évolution de la société chinoise est bien plus inquiétante car elle menace tout pouvoir central, quel qu'il soit. En effet, le relâchement du contrôle social et le développement de l'entreprise privée ont transformé en explosion le lent processus de fragmentation sociale qui s'était développé sous Mao Zedong. Cette explosion a été d'autant plus puissante que le champ social avait été auparavant comprimé par l'autorité politique. Le résultat a été que toutes les disciplines ont été affaiblies à l'exception d'une seule, l'interdiction de faire de la politique. Cette érosion des contraintes publiques a facilité le renforcement des cellules de base de la vie sociale – famille, quartier, village –, encore que celles-ci soient à leur tour de plus en plus menacées par la montée de l'individualisme.

C'est sans doute la solidité de ces cellules de base qui (comme dans l'Occident du XIX<sup>e</sup> siècle, et comme dans les pays voisins d'Asie orientale) permet à la société chinoise de supporter des mutations d'une rapidité et d'une intensité inouïes. Elle constitue l'un des plus sérieux arguments d'optimisme à propos de l'avenir du pays. En effet, ce qui se transmet dans ces cellules (et en particulier dans la famille) c'est de la solidarité – essentielle dans une période où l'économie chinoise ne peut pas financer un système complet d'assurance sociale. Et ce sont des vertus – ordre, moralité, goût de l'étude – dont la mise en pratique plus générale serait très bénéfique. Le problème est que ces vertus cèdent bien souvent à l'attrait de l'argent facile. Il est aussi que les liens sociaux horizontaux sont victimes de la fragmentation sociale. C'est la raison profonde de la décomposition de tout ce qui est solidarité nationale, sociale ou professionnelle. Pour le pouvoir central, l'avantage est que les nombreuses turbulences sont très ponctuelles et peuvent être réprimées une par une, voire opposées les unes aux autres. Il est aussi que les revendications localistes se fédèrent très difficilement au niveau provincial. Dans la mesure où elles disposent d'un puissant personnel administratif et du *know-how* nécessaire à la négociation avec le Centre, celles-ci ont gagné en pouvoir mais pas autant que les observateurs les plus pessimistes l'avaient prévu. Elles doivent elles-mêmes compter avec les irrédentismes et les indisciplines, et avec la rivalité des provinces voisines.

Le résultat de cette évolution est une gigantesque crise de l'État et de la citoyenneté. L'État n'a jamais été très puissant en Chine, contrairement à une opinion fort répandue à l'étranger. Sous sa forme moderne, c'est encore une idée neuve, car, en Chine comme dans le monde soviétique, le Parti communiste l'avait complètement absorbé à l'époque maoïste. C'est donc à l'époque où la retraite du Parti communiste lui libère plus d'espace qu'il se trouve confronté à une fragmentation sociale qui le prive d'autorité et de moyens d'action : le fait est, par exemple, que les services publics sont en voie de décomposition, et que l'appareil policier est totalement corrompu. Après avoir eu trop de Parti, la Chine, comme la Russie, n'a pas assez d'État.

On comprend, dès lors, que la citoyenneté demeure le plus souvent un concept creux. Qu'est-ce qu'être chinois ? La réponse traditionnelle demeure assez claire : être chinois, c'est adhérer à une sorte de code éthico-culturel. La Chine est encore, à n'en pas douter, un espace de civilisation. Mais un espace civique, un espace de citoyenneté ? Le pouvoir n'a rien fait sous Mao, et fort peu agi sous Deng, pour installer les

individus dans un rapport d'obligations mutuelles tant avec lui qu'avec leurs semblables. Il s'est contenté de compter d'abord sur la terreur, puis sur un mélange de peur et d'intérêt.

Le comportement de la population chinoise n'est donc à peu près prévisible que dans des circonstances où le pouvoir central reste fort. Si celui-ci vient à faiblir, l'évaporation de la terreur risque de laisser place à la divagation voire à la contradiction des intérêts et à la multiplication des violences, puisque les niveaux de médiation sont très rares. C'est d'ailleurs l'une des rares lois de l'histoire politique chinoise depuis 1949, que toutes les périodes de division politique au plus haut niveau ont abrité en même temps des troubles, soit limités (1957, 1960-1962, 1976-1978), soit massifs (1966-1969, 1989).

De cette discussion émergent donc deux conclusions liées. La première est que la transition qui s'amorce dépendra largement du degré de cohésion (au moins publique) de la direction de l'État (et donc aussi du Parti dans une mesure décisive). La seconde est que, dans une telle problématique, l'apparition d'un épisode de désordres prononcés n'a rien d'invraisemblable.

15

## LA CHINE EST-ELLE ARRIMÉE À LA MODERNISATION ?

Pour conjurer cette hypothèse, il existe un deuxième argument d'optimisme : la société chinoise serait enfin engagée corps et âme dans un véritable processus de modernisation qui fournirait au régime une légitimité de substitution et détournerait la population de céder à la logique des intérêts particuliers. Cette hypothèse ne manque pas d'attraits. On a vu récemment, à plusieurs reprises, les autorités chinoises donner la priorité à leurs intérêts économiques sur des tentations moins « raisonnables » : par exemple, quand, au printemps 1996, elles ont abandonné face à Taiwan leurs rodomontades militaires pour revenir à leur politique préalable de séduction économique.

Il faut pourtant y regarder de plus près. Et d'abord, opérer une distinction entre développement et modernisation. Grâce à la politique de Deng Xiaoping, la Chine actuelle est entrée dans la voie du développement économique. Dans un sens très particulier, qui était sans doute celui que Deng Xiaoping donnait en 1978 au concept de « modernisation » (*xiandaihua*), on peut dire que les moyens de la puissance chinoise (armement, grandes infrastructures) sont chaque année plus proches des normes « modernes », c'est-à-dire de celles des États les plus puissants du monde. Pour autant, le concept de « modernisation » ne signifie-t-il

pas également la possibilité pour une société de comprendre, de maîtriser, de réinventer la modernité ? C'est bien ainsi, en tout cas, que les intellectuels japonais et chinois, à la fin du siècle dernier, avaient compris le défi de la modernité. Et c'est bien cela que le Japon (et non la Chine) a réalisé depuis Meiji : traduire, apprendre, comprendre, reproduire, retravailler, affiner et modifier les modèles occidentaux.

16 La Chine de Deng Xiaoping a-t-elle réalisé un tel effort ? Sur ce point, il y a plus d'inquiétudes que de certitudes. A propos de l'appréhension intellectuelle de la modernité tout d'abord. Le pouvoir politique n'a assoupli que très lentement une distinction policière entre les techniques (qu'il fallait assimiler) et les idées (qu'il fallait rejeter en bloc). La mise à niveau a donc été tardive et incomplète dans les sciences sociales alors que, dans les sciences « dures », les meilleurs chercheurs se sont expatriés aux États-Unis. Le manque d'ingénieurs et de techniciens s'est en partie dissipé, mais ceux-ci reçoivent-ils tout le respect nécessaire des autorités ? A l'évidence, la situation varie énormément. Mais le pouvoir central continue à donner un bien mauvais exemple en entreprenant, sur le bassin supérieur du Yang Tsé, l'immense barrage des Trois Gorges que la majorité des spécialistes estiment trop coûteux et peut-être nuisible.

Le monde chinois n'a jamais manqué d'intelligence et de compétence, aujourd'hui moins que jamais. Ce qui fait problème, depuis un siècle et demi, ce n'est pas son aptitude à se saisir de tel ou tel aspect de la modernité, ou de la mettre en pratique dans telle ou telle localité étroite – que l'on pense au Shanghai des années trente, ou à Taiwan aujourd'hui. Ce qui a le plus souvent manqué, c'est une maîtrise intellectuelle complète de la modernité et la capacité de la réinventer à l'échelle du continent tout entier. Or ce que rapportent les hommes d'affaires étrangers installés en Chine est à ce propos inquiétant. Autour d'eux, ils découvrent de nombreuses habiletés : celles que les différents pouvoirs mettent en œuvre pour les ponctionner de toutes les façons ; la remarquable adaptabilité de la main-d'œuvre ; les petits savoirs précis et l'expérience des techniciens ; et l'aptitude des dirigeants à conserver le contrôle de processus économiques auxquels ils restent souvent extérieurs. Mais combien ont-ils rencontré de véritables ingénieurs généraux, de véritables entrepreneurs, d'authentiques planificateurs ?

Le déploiement global de l'industrie chinoise confirme les inquiétudes que suscite l'analyse microéconomique. Car enfin, le secteur industriel qui fonctionne le moins bien est le seul dont les autorités cen-

trales ont la maîtrise entière : le secteur nationalisé, qu'il faut maintenir sous perfusion. Le coût ? 40 % du budget de l'État. L'explication ? Ce secteur, dit-on, est prisonnier de ses origines bureaucratiques et des nécessités du plein emploi. Suffit-elle ? Ce n'est pas sûr, si on compare ce secteur avec d'autres secteurs d'État, dans les services et l'université par exemple, qui ont supporté quelques réformes réelles. L'explication ne se trouve-t-elle pas également dans le fait que les autorités chinoises ont toujours eu une grande difficulté à maîtriser complètement la modernisation industrielle ? Il est en tout cas significatif que les secteurs industriels qui progressent le plus vite aient pour particularité d'exonérer leurs responsables de la charge de la planification et de la gestion globale. Les industries rurales poussent, ainsi que l'on dit en Chine, « comme des bambous après la pluie » : dans un immense désordre, en fonction des matières premières, des capitaux et des débouchés disponibles. Mais, le plus souvent, elles ne relèvent que de la proto-industrie, voire de l'artisanat, et la « montée en gamme » technologique reste très lointaine, voire impensable. Le secteur où elle s'opère est bien différent : c'est celui des industries côtières inséminées par le capital et la technologie de l'étranger, contrôlées encore le plus souvent par des expatriés. Ces industries utilisent un sol et une main-d'œuvre bon marché, et aussi un encadrement moyen de qualité. Elles profitent au développement du pays, mais appartiennent-elles à l'État chinois ?

17

La comparaison s'impose avec les années vingt et trente, où les investissements étrangers avaient également enclenché un processus de développement sur les côtes et autour de certaines grandes villes. Celui des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix est sans doute plus puissant tant par la masse des investissements que par le soutien que lui réservent les autorités chinoises, et il diffuse plus rapidement vers l'intérieur du continent. Pour autant, ce développement exogène a-t-il modifié de façon fondamentale le rapport d'extériorité que les Chinois entretiennent depuis un siècle et demi avec la modernité ?

A cette question, la réponse est paradoxalement moins aisée qu'il y a un demi-siècle, grâce à d'incontestables apports du communisme au pouvoir. Le premier apport est l'œuvre de Mao Zedong : c'est ce que l'on pourrait appeler la mise à niveau de la souveraineté chinoise. Renforcement militaire, cohésion politique, prétentions idéologiques et manœuvres diplomatico-stratégiques ont permis à la Chine de se hisser à un niveau intermédiaire entre celui des puissances moyennes et des grandes puissances. C'est sans doute ce progrès politique qui a permis

à Deng Xiaoping de lancer sans craindre pour l'indépendance du pays un programme de modernisation et d'ouverture qui impliquait la reconnaissance de la supériorité de l'autre : le premier moment de la modernisation, c'est la reconnaissance du fait que la modernité est ailleurs. Un autre apport de Deng, peut être le plus important, aura été de concevoir et mettre en pratique un remarquable système de contrôle de l'ouverture qui combine la surveillance, la prédation et, si nécessaire, la répression. C'est l'efficacité de ce système qui a convaincu l'appareil denguiste qu'il n'y avait pas de danger à concevoir la modernisation et l'ouverture comme une politique de long terme. Dès lors, tous les acteurs sociaux chinois étaient encouragés à construire de véritables stratégies d'accès à la fortune et au marché mondial. Cette dimension du temps – dans la mesure où le temps conditionne la confiance – est un des arguments les plus forts de ceux qui pensent qu'à force d'erreurs et d'approximations la Chine réussira à déclencher un processus autochtone de modernisation.

#### TENTATION ET DANGER DE L'ÉTRANGER

Les pessimistes répondront d'abord que la durée de la politique de modernisation devra être confirmée par les successeurs de Deng Xiaoping. La décision est probable, mais l'éventualité de troubles ne peut être écartée. Surtout, le besoin est aussi que ladite politique soit « internalisée ». Tout se passe en effet, aujourd'hui, comme si la modernité restait un modèle fondamentalement extérieur à la Chine. D'abord, parce qu'il reste mal connu, à cause des obstacles de tous ordres qui s'opposent encore aux traductions, aux voyages, à l'apprentissage. Ensuite, parce que le statut de ceux que l'on pourrait appeler les entrepreneurs de modernisation – intellectuels ou hommes d'affaires – n'est pas clair : ils sont tantôt encouragés, tantôt mis à l'écart, mais toujours contrôlés. Enfin et surtout, parce que le pouvoir conserve une méfiance fondamentale à l'égard de sa propre politique : il veut la modernisation, il admet aussi qu'elle appelle des réformes et l'ouverture, mais il entend filtrer leurs effets sociaux et, plus encore, politiques. En elle-même, cette ambiguïté n'est guère originale. On la retrouve, plus ou moins accentuée et publique, dans de nombreux milieux gouvernementaux du tiers-monde et en particulier d'Asie. Le problème vient de ce que la Chine s'en accommode moins aisément que d'autres. Pour un ancien Empire passé aux mains d'un communisme sur le déclin, le fait que la modernité soit étrangère conduit à une dualité politique à la fois nécessaire et

pénible : il faut respecter cette modernité, et en même temps la nier afin de ne pas perdre pied. Pour sa population longtemps sevrée de tout mais fière d'elle-même, la modernité étrangère est aussi perçue comme un attrait et une menace.

L'un des principaux problèmes de la Chine d'aujourd'hui est donc probablement que ses élites n'ont pas encore entrepris un effort de sinisation du capitalisme comparable à la sinisation du communisme que Mao Zedong avait à tort crue possible, mais qu'elles ne peuvent pas non plus se résoudre complètement à une logique d'apprentissage. Ce que la Chine doit entreprendre d'urgence est l'équivalent de cet apprentissage à la fois modeste et maîtrisé que le Japon d'après Meiji a réussi. En attendant, la Chine restera dans une situation transitoire dangereuse pour sa position extérieure et son équilibre interne. Dans ses rapports avec un Occident qu'il est encore contraint de considérer comme le maître de la modernité, le gouvernement chinois est inévitablement tenté par deux attitudes contradictoires. La première consiste à intégrer chaque année plus complètement l'économie, la société et la politique chinoises au monde d'après la guerre froide. Mais d'autre part la Chine ne peut admettre que celui-ci reste en dernière analyse régi par des codes qu'elle n'a pas rédigés et surveillé par une grande puissance impériale, les États-Unis.

19

Cette contradiction ne se limite pas aux milieux dirigeants mais traverse l'ensemble du pays. Pendant que de nombreuses entreprises commercent le plus normalement du monde avec leurs partenaires étrangers, d'autres, appuyées sur leurs protections politiques, s'emploient au piratage et à la contrefaçon : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reproche à la Chine de n'obéir aux lois du commerce international que lorsque celles-ci lui conviennent. L'armée chinoise est engagée dans des relations officielles avec les états-majors des plus grands pays du monde pendant que les sociétés plus ou moins officieuses qui prolifèrent sur ses marges se livrent à une contrebande massive avec les États « brigands » que la société mondiale « officielle » réprouve – Birmanie, Pakistan, Iran, Irak, Syrie, Libye, Algérie...

Cette contradiction accentue aussi le trouble qui travaille l'ensemble de la société. Elle accroît le fossé entre les acteurs qui privi-  
légient le lien avec le marché mondial et ceux qui entendent avant tout le limiter. Ces acteurs sont politiques, mais aussi administratifs, écono-

miques et sociaux, et ils se définissent de plus en plus en termes géographiques. Le pays tout entier est traversé de mouvements centrifuges et centripètes qui rendent le contrôle de Pékin à la fois indispensable et difficile. Cette tension rend nécessaires des alliances et des compromis. Ceux-ci ne sont pas impraticables comme le montre l'alliance « géopolitique » entre Pékin et Shanghai constituée au lendemain des événements du printemps 1989 et entretenue par Jiang Zemin, alliance qui s'est montrée viable dans un climat structuré par une autorité politique forte et par une croissance économique très rapide.

20 Ces deux conditions ont permis de maintenir sous contrôle les tensions entre les acteurs sociaux (surtout dans les milieux citadins) qui vivent sous l'influence de l'étranger et ceux (surtout dans les zones éloignées ou dans les branches économiquement défavorisées) qui le rendent responsable de leurs difficultés. Mais ces conditions ne sont pas éternelles. Si pour une raison ou une autre le climat général venait à se dégrader, les différents échelons du pouvoir devraient faire face à une montée des extrêmes tant dans l'appareil que dans la société : occidentalophilie contre xénophobie, mercantilisme contre nationalisme. Il est significatif que, depuis quelques années, la propagande officielle ait de plus en plus eu recours au registre du patriotisme. Aussi longtemps donc que la Chine n'aura pas « sinisé » sa modernisation, son rapport au monde restera malaisé, et ce malaise rejallira sur son équilibre interne.

Cette inquiétude n'est certes pas plus fatale que celles que nous avons énoncées précédemment. La Chine est engagée dans une transition nécessairement incertaine hors de la terreur et de la misère. Cette transition est réellement amorcée. A cette première bonne nouvelle, il faut en ajouter une seconde : en Chine et à l'étranger nombreux sont ceux qui entendent la faciliter. Mais ceux-là ne doivent pas pour autant ignorer l'ampleur des obstacles et des incertitudes qui subsistent. Le pire n'est plus probable. Mais il reste possible.

## R É S U M É

---

*La transition politique qui s'amorce en Chine est imprévisible. Mais il est impossible d'exclure l'hypothèse du chaos, qui obsède les dirigeants chinois eux-mêmes, à cause de la fragmentation de la société, parce que le pays n'est pas solidement arrivé à un processus de modernisation, et que l'étranger reste une tentation dangereuse.*

# LE CAPITALISME CHINOIS OU LES PARADOXES DU FLOU

**L**A PROSPÉRITÉ CHINOISE est une énigme. Voilà une économie qui bat des records – non seulement en termes de croissance mais aussi d'élévation du niveau de vie – tout en présentant des caractéristiques (bureaucratisme, corruption, protectionnisme) jugées habituellement incompatibles avec de tels succès. La méthode la plus usitée pour résoudre ce paradoxe consiste à parler de « capitalisme rouge ». Les réformes auraient permis l'apparition d'une économie capitaliste, mais abandonnée par un État défaillant au contrôle des « cadres communistes ». L'analyse n'est pas loin de la réalité à condition de lui adjoindre plusieurs commentaires. D'abord, le terme de réformes est inapproprié pour caractériser ce qui se passe en Chine. On assiste beaucoup plus à des « changements », parfois radicaux, qu'à une véritable révolution qui viendrait complètement transformer les structures économiques. Deuxième remarque : il n'est plus possible de parler aujourd'hui de « cadres communistes » en raison de la disparition quasi totale des pré-occupations politiques dans les activités des détenteurs de pouvoirs. La dégénérescence des organisations du Parti, notamment dans les campagnes, rend tout aussi caduque l'expression, encore utilisable il y a quelques années, de « cadres du Parti communiste ». En réalité l'économie chinoise est contrôlée par des réseaux formés de détenteurs de pouvoirs (fonctionnaires, membres de gouvernements locaux, responsables du Parti et d'organisations officielles) et de leur clientèle qui n'ont de rouges que les yeux<sup>1</sup>.

21

---

1. Je fais ici référence à l'expression chinoise « maladie des yeux rouges », qui désigne celui qui est frappé d'une cupidité excessive.

Enfin, contrairement à l'impression générale que l'on peut retirer d'un voyage en Chine ou de la lecture de certains ouvrages, la période actuelle ne se caractérise pas par un processus de déliquescence ou d'« absentéisme » de l'État dans les affaires économiques. Les « changements » apportés au fonctionnement de cette économie ont « distendu<sup>2</sup> » et surtout débordé l'État chinois. Loin de diminuer, son rôle s'est accru tout en se déplaçant vers des tâches de préservation de la stabilité sociale et politique et de répartition des privilèges économiques.

22 Pour donner une vision à peu près complète des ressorts du succès de l'économie chinoise il faut aussi tenir compte de l'impact du contexte extérieur et plus spécifiquement régional dans lequel elle s'insère. Les caractéristiques du capitalisme qui se développe dans la zone ainsi que l'imaginaire de la Chine qui règne dans les milieux d'affaires expliquent en quoi le processus dit des réformes a pu permettre une intégration de ce pays à l'économie mondiale.

## UN CAPITALISME FLOU

Derrière la complexité de l'histoire de la période dite « de réformes et d'ouverture » se profile un mouvement général de relâchement de la contrainte étatique sur l'économie. Peu de véritables réformes ou, plus exactement, peu de réformes réalisées, peu de lois ou, plus exactement, peu de lois appliquées. La politique menée par Deng Xiaoping a surtout consisté à donner une large latitude aux dynamiques sociales dans les activités économiques. Dans les premières années du postmaoïsme, lorsque les autorités ont tenté de lancer des réformes de fond, elles ont dû reculer devant les réactions négatives et la résistance passive, mais efficace, des intéressés. Depuis la fin des années quatre-vingt, les dossiers épineux et pourtant urgents, comme la réforme de l'emploi public<sup>3</sup> ou la réforme des structures agraires traditionnelles<sup>4</sup>, ne sont plus abor-

---

2. Yves Chevrier, « L'Empire distendu : esquisse du politique en Chine des Qing à Deng Xiaoping », in Jean-François Bayart (dir.), *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996, p. 263-395.

3. Les entreprises publiques, totalement inadaptées aux contraintes de la concurrence, constituent un fardeau considérable pour le budget. Néanmoins, les 120 millions de travailleurs de ces entreprises représentent un tel danger politique que la question de la liquidation du secteur est soigneusement évitée. Cela n'empêche pas les fermetures d'usine et les licenciements de se poursuivre, mais au coup par coup et sans politique d'ensemble. Voir Jean-Louis Rocca, « L'entreprise, l'entrepreneur et le cadre. Une approche de l'économie chinoise », *Les Études du CERI*, n° 14, avril 1996, 38 p.

4. La décollectivisation des terres est un phénomène qui tient plus au relâchement de la contrainte étatique qu'à une véritable décision politique. A la fin des années soixante-dix, les

dés de front pour des raisons qui tiennent à la fois à la recherche de l'efficacité économique et aux risques d'instabilité sociale et politique.

Ce qu'il faut remarquer ici, c'est à la fois l'enthousiasme avec lequel les dynamiques sociales ont répondu à l'appel et la façon dont elles se sont exprimées : en n'attribuant qu'un faible rôle aux initiatives individuelles. Que l'on s'intéresse au PIB, à la production industrielle ou à l'emploi, la part de l'économie privée ne dépasse guère les 10 %<sup>5</sup>. Le secteur économique le plus dynamique est celui des entreprises collectives créées par les autorités locales ou par des entreprises publiques. Les raisons de leur succès sont simples. Elles échappent aux contraintes de l'emploi public<sup>6</sup>, peuvent facilement changer d'activité en raison de leur petite taille et profitent de leur intrication avec les autorités locales. Comme celles-ci ont bénéficié depuis une dizaine d'années d'une politique de déconcentration leur donnant d'importantes prérogatives en matière économique et financière<sup>7</sup>, elles sont en mesure de favoriser les entreprises qu'elles ont créées ou qui sont sous leur juridiction. Grâce aux protections, les financements sont aisés, la main-d'œuvre est facile à trouver et les recommandations officielles permettent d'obtenir des marchés.

23

Le secteur privé lui-même est traversé par l'impératif collectif,

---

paysans et certaines autorités locales ont profité des atermoiements du pouvoir central pour introduire des pratiques jugées plus productives. Voir Daniel Kelliher, *Peasant Power in China. The Era of Rural Reform, 1979-1989*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1992.

5. Certes, depuis la décollectivisation, la production agricole peut être considérée comme privatisée, mais la commercialisation des produits agricoles continue à être contrôlée par les structures étatiques ou collectives (coopératives notamment). Sur le secteur privé, voir Ole Bruun, *Business and Bureaucracy in a Chinese City: An Ethnography of Private Business Households in Contemporary China*, Berkeley, Center for Chinese Studies, Institute of East Asian Studies, 1993 ; Ole Odgaard, *Private Enterprises in Rural China. Impact on Agriculture and Social Stratification*, Aldershot, Avebury, 1992 ; Susan Young, « Wealth but not Security : Attitudes towards Private Business in China in the 1980s », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 25, 1991, p. 115-137.

6. Les travailleurs des entreprises publiques, en tant qu'avant-garde du socialisme, profitent d'avantages sociaux considérables qui commencent seulement à être remis en cause. Sur les entreprises collectives, voir Samuel P. S. Ho, *Rural China in Transition. Non-Agricultural Development in Rural Jiangsu, 1978-1990*, Oxford, Clarendon Press, 1994.

7. Ici aussi il s'agit plus de relâchement de la contrainte que de réformes. Ainsi, il n'existe toujours pas de véritable fiscalité en Chine. Les impôts continuent à être perçus et répartis à travers tout un jeu de négociations, d'échanges et de soutien financier déguisé qui attribue une place essentielle à l'arbitraire. Voir Jean C. Oi, *Rural China Takes off: Incentives for Industrialization*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1996 ; *id.*, « Fiscal Reform and the Economic Foundations of Local State Corporatism in China », *World Politics*, n° 45, octobre 1992, p. 99-126.

moins par souci d'empêcher une accumulation privée que d'en limiter l'ampleur et de profiter de ses bienfaits. La plupart des entreprises privées doivent verser des pots-de-vin aux cadres, leur faire une place dans leur capital ou employer leurs enfants<sup>8</sup>. C'est le cas à Wenzhou, la prétendue Mecque du capitalisme privé, dont le succès s'explique en réalité par une intégration des sphères commerçantes et bureaucratiques<sup>9</sup>. Mais l'avidité n'est pas le fait des seuls détenteurs de pouvoirs. La population n'est pas la dernière à vouloir profiter des dynamiques individuelles. Dans les villages, l'entrepreneur local doit faire des dons (pour la réparation du temple ou de l'école), et employer en priorité des gens du cru. Dans les villes, les migrants qui veulent s'installer comme tailleur ou commerçant doivent verser des contributions volontaires au comité de résidents, organe représentatif des habitants du quartier.

24 L'économie chinoise n'assigne qu'un rôle limité au marché. C'est évidemment dans le commerce international que ce phénomène est le mieux perçu<sup>10</sup> mais il est tout aussi net à l'intérieur du pays. Pour beaucoup de produits, le marché est limité à un espace local et protégé par un certain nombre de barrières, illégales mais efficaces. Dans d'autres cas le marché existe mais il est « doublé » ou « complété » par la contrainte des relations personnelles. On achète et l'on vend à des gens que l'on connaît. Malgré les apparences, il n'y a rien d'archaïque dans ces pratiques. En raison du manque d'expérience des opérateurs et afin d'éviter les escrocs qui foisonnent, on préfère souvent s'appuyer sur les relations plutôt que sur les prix, à condition bien sûr, et c'est un changement de taille, que ceux-ci ne soient pas excessifs.

Le chevauchement entre pouvoir politique et pouvoir économique est tout aussi patent dans le domaine financier. Le relâchement a donné aux bureaucrates toute latitude pour devenir les véritables maîtres des finances. Malgré les réformes annoncées, qui devaient obliger les banques à fonctionner sur des bases purement marchandes, les prêts continuent à être délivrés en fonction des positions des emprunteurs sur l'échelle du pouvoir et dans une perspective de profit à court terme. Les organismes financiers n'ont que très peu de recours pour contraindre les

---

8. Ole Bruun, *op. cit.* ; Jean-Louis Rocca, « L'État entre chiens et loups. Résistance anti-taxes et racket fiscal en Chine populaire », *Études chinoises*, vol. XI, n° 2, automne 1992, p. 77-140.

9. Liu Yia-ling, « Reform from Below : The Private Economy and Local Politics in the Rural Industry of Wenzhou », *The China Quarterly*, n° 130, juin 1992, p. 293-316.

10. La Chine reste un pays très protectionniste malgré certaines mesures récentes destinées à faciliter son entrée à l'OMC.

clients, tous plus ou moins liés à la bureaucratie, à rembourser. Ces pratiques se doublent d'une « informalisation » grandissante des circuits financiers. On assiste depuis quelques années à une croissance très importante des fonds extrabudgétaires dégagés par les autorités régionales. Des impôts locaux aux taxes arbitraires, il existe aujourd'hui toute une fiscalité parallèle particulièrement active. La police rackette les conducteurs de véhicules, les administrations font preuve d'une imagination débordante pour inventer toutes sortes de prélèvements. Les entreprises elles-mêmes constituent des caisses noires (*xiao jinkun*, littéralement « petits trésors ») où sont amassés les fruits d'activités illégales diverses et variées (évasion fiscale, trafic, racket, profits tirés des capitaux clandestinement sortis du pays puis réinvestis dans des zones économiques spéciales, spéculation immobilière, etc.). La finance parallèle n'est pas pour autant un secteur déconnecté du reste de l'économie « réelle ». En fait, ceux qui opèrent dans les secteurs informels sont, eux, tout à fait « formalisés ». Il s'agit de responsables d'entreprises publiques officiellement en déficit mais très actives dans la spéculation, d'administrations qui se « diversifient » dans les affaires, ou encore des rejets de hauts cadres du Parti créant des empires financiers sur les places boursières de la région.

25

Les acteurs économiques chinois flirtent parfois de manière encore plus précise avec l'économie criminelle. Dans certaines villes, la police contrôle les lieux de plaisir. L'armée et les douanes ont la haute main sur la contrebande et sur certaines filières du commerce de la drogue. La marine est régulièrement accusée d'actes de piraterie à l'encontre de navires marchands. De manière plus générale, la plupart des administrations s'adonnent à des activités commerciales, boursières ou spéculatives au cours desquelles la « ligne jaune » du délit est souvent franchie<sup>11</sup>.

## UN CAPITALISME PARTICULARISÉ

Le capitalisme chinois se caractérise donc par un chevauchement continu entre le public et le privé, le politique et l'économique, le formel et

---

11. Sur ces questions voir Jean-Louis Rocca, « Corruption and its Shadow: An Anthropological View of Corruption in China », *The China Quarterly*, n° 130, juin 1992, p. 401-416 ; *id.* (textes rassemblés par), « Essor économique et pouvoir politique », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 736, 7 octobre 1994, Paris, La Documentation française ; *id.*, « La confusion des devoirs. Corruption et bureaucrates en Chine à la fin de l'Empire et dans les années 1980 », *Revue française de sciences politiques*, vol. 44, n° 4, août 1994, p. 647-665.

l'informel, le légal et l'illégal, mais aussi par une prépondérance des intérêts particularistes. L'« économie morale » traditionnelle qui met au premier rang la nécessaire reproduction de l'ensemble des membres du village, ainsi que la primauté du collectif (ici aussi le village mais également le quartier et l'entreprise) imposée par le pouvoir durant une trentaine d'années ont conduit logiquement autorités et population à penser le développement économique en termes de destin collectif plus que de dynamiques individuelles. Ce sont des groupes d'intérêt, parfois territorialisés (village, entreprise), parfois naturels (famille), parfois bureaucratiques (branches industrielles, administrations), parfois affinitaires (amitiés militaires ou « rebelles » comme dans le cas des anciens Gardes rouges), qui constituent les vecteurs essentiels de la vie économique actuelle.

26 Le corollaire de cette particularisation est la mise en place de procédures de protection. On dresse des barrières douanières illégales pour protéger les marchés locaux. On hiérarchise les emplois en fonction de l'origine de la main-d'œuvre. Les meilleurs postes aux gens du cru et aux familiers des « patrons » des réseaux. Les pires tâches aux « étrangers » qui sont les principales victimes du capitalisme sauvage qui sévit dans les zones les plus dynamiques du sud du pays.

Ce protectionnisme a conduit à de nombreuses impasses – multiplication de projets économiques redondants, atomisation des marchés et fragilisation des entreprises – mais il a aussi contribué à la prospérité économique actuelle. Prospérité très inégalitaire bien sûr. Les régions les mieux placées dominant l'économie chinoise tandis que les autres n'ont guère à offrir que leur main-d'œuvre. Les patrons des réseaux disposent de l'essentiel du bénéfice des opérations tandis que les clients n'en tirent que des miettes. Néanmoins, la contrainte collective donne au principe de redistribution une place de choix dans la logique des structures particularistes. La répartition des bénéfices accumulés dans le cadre de l'économie floue irrigue les différents niveaux de l'échelle sociale. Le fonctionnaire trop gourmand ou le responsable d'entreprise qui ne redistribue pas et accumule à *titre privé* sont des victimes toutes désignées pour les campagnes anticorruption. Car la puissance des détenteurs de pouvoirs est telle qu'ils ne sont inquiétés que dans le cas où clientèle et patron les abandonnent.

Ce qui évite à l'économie chinoise de devenir une économie mafieuse et prédatrice, c'est l'existence de ce principe de redistribution mais aussi la multiplicité des réseaux. Le premier phénomène limite la concentration de la puissance financière. Le deuxième permet d'inclure une large fraction de la population et d'offrir aux individus une possibilité de jouer

sur plusieurs tableaux. En règle générale, on n'appartient pas à un seul réseau mais à plusieurs groupes, ce qui permet duplicité, changement d'allégeance et trahison. Cette situation n'est pas seulement le produit de l'ouverture qui aurait introduit des comportements « individualisés » propres à la culture occidentale, elle tient surtout à l'accumulation de strates culturelles différentes (traditionnelles, diasporiques, socialo-bureaucratiques, modernes) que les individus peuvent utiliser tour à tour.

Sur le plan politique, le capitalisme particularisé s'accompagne d'un changement notable dans les relations entre pouvoir et population. Le relâchement des contraintes étatiques introduit une espèce de face-à-face entre les cadres et la population. Les premiers doivent tenir compte de l'apparition d'un espace public embryonnaire<sup>12</sup>. Si la prédation est acceptée, la population exige néanmoins que les autorités assurent un certain niveau de prospérité et une certaine redistribution. Certes, dans la plupart des cas, les cadres ruraux continuent à se comporter comme des « tyrans locaux », mais la montée en puissance de la contestation dans les campagnes chinoises<sup>13</sup> montre que les cadres excessivement prédateurs ne sont plus à l'abri de la vindicte populaire. Il est essentiel pour eux de maintenir un certain consensus local<sup>14</sup> s'ils veulent préserver la stabilité sociale indispensable à la poursuite de leurs ambitions affairistes<sup>15</sup>.

27

## UN ÉTAT DÉBORDÉ MAIS CENTRAL

Contrairement à ce que l'on pourrait légitimement penser, le relâchement de la contrainte étatique n'a pas conduit à un effacement du gouvernement central. Au contraire, le centre semble plutôt débordé par les responsabilités. Il occupe une position affaiblie en raison de la politique de déconcentration menée depuis une dizaine d'années, mais cette déconcentration même lui confère une primauté paradoxale dans le domaine économique. C'est lui qui détermine indirectement l'ampleur de la prospérité en fonction des privilèges accordés aux uns et aux autres.

---

12. Cet espace public se construit à travers l'accès à la presse mais aussi grâce à l'activité des migrants qui, revenus au pays, informent leurs concitoyens sur l'existence de lois, de règlements et de mesures politiques rarement rendus publics par les bureaucrates locaux.

13. Voir Jean-Louis Rocca, « Democracy and Status in Chinese Workers and Peasants Protest », communication au colloque « Les représentations de la démocratie en Asie », 16 et 17 décembre 1996.

14. D'où les mesures protectionnistes qui sont souvent très populaires.

15. Ainsi, une partie de l'argent des « petits trésors » est parfois réinvestie dans des équipements collectifs.

Le succès des zones économiques spéciales, de la région de Shanghai ou des zones de développement tient grandement aux décisions prises en haut lieu de favoriser certaines régions au détriment d'autres. Parmi les entreprises les plus florissantes on trouve des groupes industriels publics à qui de multiples privilèges (fiscaux, financiers, commerciaux ou en termes de diversification internationale) ont été accordés. Pékin est devenu le grand dispensateur d'avantages comparatifs, le pivot autour duquel tournent les appétits des régions et des réseaux. Si les autorités locales peuvent ignorer le centre, le degré d'ignorance a des limites et, à plusieurs reprises, des dirigeants régionaux ont été sanctionnés pour n'avoir pas respecté un minimum de discipline.

28 Le centre est aussi garant de la stabilité sociale et de l'articulation avec l'extérieur. Sur le plan intérieur, le budget a une vertu stabilisatrice essentielle en permettant de subventionner les revenus urbains et de financer les déficits des entreprises publiques. Le gouvernement central joue aussi les pompiers en trouvant l'argent nécessaire et l'autorité indispensable pour mettre fin aux conflits sociaux les plus pressants, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Ces tâches constituent l'envers de la « non-réforme ». En privilégiant le relâchement sur la réforme, Pékin contourne les problèmes et satisfait les besoins mais il doit aussi colmater les brèches que le capitalisme du chevauchement fait apparaître.

Dans l'articulation avec les autres économies, son rôle est tout aussi essentiel. Le gouvernement central doit adapter l'informalité des pratiques économiques aux contraintes formelles des échanges extérieurs. Dans le cadre des négociations pour l'entrée de la Chine à l'OMC, il s'agit d'obtenir le maximum de concessions contre l'ouverture du marché chinois. Dans le dossier de la contrefaçon, une spécialité de l'industrie chinoise, le gouvernement doit convaincre ses partenaires de sa volonté, toute théorique tant les tentations sont grandes, de lutter contre le pillage des marques étrangères. Pékin se doit aussi de « vendre » efficacement le pays aux investisseurs étrangers en limitant le coût de la main-d'œuvre ou en jouant des relations diplomatiques.

Il semble que les différents acteurs locaux, économiques (hommes d'affaires) ou politiques (cadres) soient de plus en plus conscients de l'importance de ce gouvernement à la fois débordé par les tâches et déterminant dans ses décisions stratégiques. Ainsi, si les changements de personnel dans les provinces n'ont pas mis fin au particularisme, ils n'ont pas donné naissance à des troubles ni à de véritables oppositions. En fin de compte, on a un peu l'impression que c'est l'existence d'un

État minimal qui permet la poursuite des intérêts particuliers.

## L'IMPORTANCE DE L'OUVERTURE RÉGIONALE

La réussite de l'économie chinoise s'explique aussi par l'adéquation de ses caractéristiques aux réalités du capitalisme de la région. L'importance du capitalisme financier permet à la Chine d'entrer dans l'économie régionale sans entrer dans l'ère des réformes fondamentales et déstabilisantes. La vogue occidentale pour les marchés asiatiques (la Chine « marché du siècle » et « grande puissance du XXI<sup>e</sup> siècle ») contribue au financement des bulles spéculatives dans l'immobilier. Dans ce domaine le gouvernement possède une espèce de rente qu'il exploite assez habilement. Le rôle central joué par la diaspora chinoise dans les économies d'Asie du Sud-Est et le fort degré d'informalité des relations qui prévaut dans ce milieu ont permis une ouverture spectaculaire dans la zone Pacifique. De plus, dans la plupart des pays de la région, affaires et politique sont liées d'une manière inextricable. Les opérateurs chinois ne peuvent que trouver leur compte et leurs repères dans ce mélange des genres. L'alliance pour l'instant réussie entre les milieux d'affaires de Hong Kong et la haute bureaucratie de la Chine continentale est tout à fait symptomatique de cette primauté de l'affairisme et du chevauchement dans les pratiques économiques du monde chinois.

29

L'ouverture de la Chine a aussi coïncidé avec un redéploiement de la structure des économies développées de la région. L'augmentation du coût de la main-d'œuvre et du prix des terrains ainsi que les nouvelles contraintes écologiques ont conduit un certain nombre d'opérateurs industriels (de Hong Kong, de Taiwan et, plus marginalement, du Japon) à délocaliser leurs équipements en Chine, participant ainsi à la prospérité des zones côtières<sup>16</sup>.

## LE CAPITALISME CHINOIS : ENTRE MÉMOIRE ET EMPRUNT

Le capitalisme qui s'installe en Chine est donc loin du capitalisme structuré, organisé, intégrateur de l'époque (et de la théorie) classique. Il semble que l'économie chinoise ait, pour ainsi dire, « sauté une étape », évitant

---

16. Sur ces questions voir le numéro spécial de la revue *Tiers-monde*, « La Chine après Deng », t. XXXVII, n° 147, juillet-septembre 1996.

de s'attarder à la construction d'une industrie moderne, d'un État « constructeur de la société », pour plonger directement dans l'âge du capital financier et des grandes manœuvres politico-économico-criminelles.

Au lieu de contribuer à une intégration économique, les opérateurs semblent jouer des différences structurelles entre les régions et les secteurs. Loin d'être formalisées, les distinctions entre privé et public, officiel et officieux, rationalité économique et logique politique, légal et illégal sont jalousement gardées dans le flou.

30 Dans ce jeu complexe, tout ne vient pas des influences extérieures et de la fantastique adaptabilité des « Chinois ». La Chine a sa propre mémoire capitaliste. Les régions les plus dynamiques ont une tradition commerçante très ancienne. L'exploitation capitaliste a toujours eu droit de cité même à l'époque maoïste, lorsque la paysannerie et les ouvriers des entreprises collectives travaillaient dans des conditions sans comparaison aucune avec celles de la classe privilégiée des ouvriers d'État. L'extraction du surplus était d'origine étatique mais, pour les victimes, le résultat était le même. De même, l'avidité des cadres ne date pas d'aujourd'hui mais de l'époque où les privilèges (et le degré de corruption légitime) étaient distribués en fonction du niveau dans la hiérarchie.

Autrement dit, le relâchement a permis aux différents acteurs de puiser dans une panoplie de comportements mémorisés ou bien vivants qui se sont révélés adaptés aux réalités du moment. En est donc sorti un capitalisme du profit immédiat qui a, jusque-là, rempli la plupart des attentes. La question est évidemment de savoir si, à l'avenir, les tensions suscitées par les non-réformes ou... par les réformes ne remettront pas en cause ces succès.

## R É S U M É

---

*C'est moins la réforme des structures que le relâchement des contraintes étatiques qui caractérise l'économie chinoise de cette fin de siècle. A la faveur de ce relâchement, ce sont des réseaux qui ont pris le contrôle des circuits économiques dans lesquels les distinctions entre public et privé, économie et politique, légal et illégal sont soigneusement gardées dans le flou. Néanmoins, l'existence d'un principe de redistribution et le rôle affaibli mais central de*

---

*l'État limitent les conséquences déstabilisatrices de ce capitalisme à la chinoise.*

JEAN-PIERRE CABESTAN

LE PARTI COMMUNISTE  
CHINOIS AUJOURD'HUI :L'IDÉOLOGIE, L'ORGANISATION,  
LES HOMMES, L'EMPRISE

32

NÉ EN 1921 À SHANGHAI, le Parti communiste chinois n'est-il pas en train d'agoniser dans la même ville, trois quarts de siècle plus tard, sous les coups de boutoir des bulldozers de la zone de développement de Pudong ? En effet, que reste-t-il aujourd'hui de cette organisation mi-politique mi-militaire, pétrie de stalinisme et de pensée-Mao Zedong, qui entra en mai 1949, à pied, dans les belles avenues ombragées des platanes français de l'ancienne Paris de l'Asie ?

A la fois beaucoup et peu de choses. La coquille demeure intacte : l'idéologie, quoique rénovée, n'a pas trahi les préceptes marxistes-léninistes d'hier ; l'appareil tentaculaire du PC continue de doubler tous les échelons de l'administration civile ainsi que de l'armée et de contrôler la plupart des organisations économiques ou sociales ; et ses dirigeants président encore totalement aux destinées de la République populaire de Chine, un régime qu'ils ont créé sur mesure pour « construire le socialisme », il y a bientôt cinquante ans.

Mais la politique de réforme et d'ouverture lancée par Deng Xiaoping en 1979 a provoqué de grands bouleversements. Ceux-ci ont été avant tout économiques : la profonde transformation des structures de production décidée alors (décollectivisation de l'agriculture, essor des investissements étrangers et des entreprises privées ou semi-privées) a favorisé une accélération sans précédent du processus de développement et a apporté un début d'aisance, ou arraché de la pauvreté de nombreux Chinois. Cependant, ces succès n'ont été possibles qu'au prix d'une

---

1. « Les statuts du PC chinois », *Renmin ribao* (« Le quotidien du peuple »), 22 octobre 1992, p. 1.

remise en cause progressive d'importants principes idéologiques, politiques et d'organisation. En d'autres termes, roulant à toute vapeur sur la voie de la restauration de l'économie de marché et de ce qu'il faut bien appeler le capitalisme, et désormais définitivement entré dans l'après-Deng Xiaoping, le PC peut-il conserver embaumés, à l'image de Mao Zedong dans son cercueil de cristal, les concepts de communisme, de dictature du prolétariat et de centralisme démocratique ?

Bien que ce grand écart philosophique ne gêne apparemment pas outre mesure les autorités de Pékin, converties depuis longtemps aux vertus du pragmatisme, il a conduit celles-ci à procéder à d'amples contorsions à la fois théoriques et, surtout, institutionnelles qui contribuent *nolens volens* à affaiblir l'emprise, sinon l'empire, du Parti communiste sur la société chinoise.

33

## I. UNE COQUILLE INTACTE

### *Une idéologie rénovée mais dépassée*

« Le Parti communiste chinois a pour guide d'action le marxisme-léninisme et la pensée-Mao Zedong », annoncent les statuts actuels du plus grand PC du monde<sup>1</sup>. De fait, la dénonciation du capitalisme, l'édification d'un État socialiste dirigé par l'avant-garde du prolétariat et fondé sur la propriété publique des moyens de production ainsi que la « ligne de masses » restent des principes essentiels du PC chinois.

Cependant, dans le fil des réformes qu'il a bien fallu justifier, ces règles ont été peu à peu modifiées par Deng Xiaoping. Si, contrairement à celles de Mao, les idées du « grand architecte des réformes » n'ont jamais été élevées au rang de « pensée » (*sixiang*), ce sont ses « recettes » qui servent depuis 1979 de boussole aux cadres et aux militants du Parti. Pour Deng et ses successeurs, la Chine se situe actuellement à l'« étape primaire du socialisme ». Cela signifie à la fois qu'elle doit se développer avant d'espérer entrer dans la phase communiste mais aussi qu'elle peut se permettre d'utiliser des voies et moyens hier considérés comme hétérodoxes pour atteindre cet idéal. C'est ce que les autorités

---

2. *Ibid.*

3. Cf. le discours prononcé par Jiang Zemin devant une conférence centrale de travail, le 23 septembre 1996 : *Renmin ribao*, 6 janvier 1997, p. 1.

4. Cf. la résolution du 6<sup>e</sup> plénum du PC chinois tenu en octobre 1996 : « Sur quelques problèmes importants relatifs au renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle socialiste », *Renmin ribao*, 11 octobre 1996, p. 1 ; *BI*, n° 45, 4 novembre 1996, p. I-XVI.

de Pékin appellent la « théorie de l'édification du socialisme aux couleurs de la Chine ».

L'on pourrait résumer cette « théorie » en deux formules lapidaires qui rappellent évidemment la phrase de Guizot : « Enrichissez-vous et laissez le Parti gouverner ! » Plus concrètement, Deng a déclaré en substance à ses sujets : nous vous instaurons une « économie socialiste de marché », c'est-à-dire le capitalisme, à vous de respecter les « quatre principes fondamentaux » (direction du PC, dictature démocratique populaire, marxisme-léninisme et pensée-Mao Zedong, voie socialiste).

34 Cependant, un tel discours fragilise les fondements de l'idéologie communiste. Afin de renforcer la légitimité du Parti et de rassurer les conservateurs, inquiets de voir la part de l'économie étatique devenir minoritaire (aujourd'hui 40 % de la production industrielle), les réformistes ont mis en avant trois thèmes qui contribuent, à des degrés divers, à éloigner l'idéologie du PC de ses dogmes d'origine : la justice sociale, le confucianisme et le nationalisme.

Désormais, le socialisme « signifie essentiellement l'émancipation et le développement des forces productives, l'élimination de l'exploitation et de la polarisation et la réalisation ultime de la prospérité commune<sup>2</sup> ». Ayant favorisé par les réformes et l'ouverture l'augmentation des inégalités sociales, le PC insiste aujourd'hui sur l'aide aux laissés-pour-compte du développement<sup>3</sup>. Cependant, s'il continue de se donner pour mission de « garantir les intérêts du peuple », cet objectif paraît désormais plus proche du principe du « bien-être du peuple » (*minsheng*) cher à Sun Yat-sen que de l'idée que les communistes se font de l'égalité.

De même, afin de mieux faire accepter le rôle d'éducateur qu'il entend continuer de jouer, le PC n'a pas hésité à réhabiliter l'idéologie confucéenne et à l'intégrer à une éthique socialiste, plus guère éloignée de la morale du Kuomintang répandue à l'époque de Chiang Kai-shek. Depuis le début de l'ouverture, afin de tenter de maintenir l'image exemplaire du PC, pourtant en proie à une corruption sans précédent, Deng et ses alliés ont fait de l'édification de la « civilisation spirituelle socialiste » une de leurs préoccupations les plus régulièrement affichées<sup>4</sup>.

Enfin le nationalisme est probablement en Chine l'idéologie la plus

---

5. Cf. la série d'ouvrages anti-étrangers et surtout anti-américains parus en 1996, dont le plus célèbre est *Zhongguo keyi shuo bu* (« La Chine peut dire non »), Pékin, Zhonghua gongshang lianhe chubanshe, 1996.

6. *Renmin ribao*, 25 juin 1996, p. 1.

à même de fournir au PC le supplément de légitimité (et d'âme ?) dont il a cruellement besoin. Brandie à tout moment par la direction chinoise actuelle, cette arme lui permet à la fois de faire taire les critiques des conservateurs inquiets des effets secondaires de l'ouverture sur l'Occident et d'isoler, quand besoin est, les partisans de l'introduction de modèles politiques étrangers remettant en cause le rôle dirigeant du PC. C'est la raison pour laquelle les autorités de Pékin ont constamment manifesté une grande tolérance à l'égard des écrits anti-occidentaux ou même xénophobes publiés en Chine<sup>5</sup>.

Au total, si l'idéologie communiste n'a pas été remise en cause, son contenu s'est en partie altéré. C'est pourquoi, tandis que sa fonction transformatrice a disparu, son rôle « congélateur » s'est restreint à la sphère politique. Aujourd'hui, l'idéologie a avant tout pour mission de justifier et de légitimer la domination du PC sur la société.

35

### *Le PC : une énorme machine, intégrée mais décentralisée*

L'organisation du PC constitue tout d'abord une énorme machine dont la taille ne cesse de croître : 57 millions de membres en 1996 (contre 48 millions en 1989) et 3,45 millions d'organisations de base (contre 3 millions en 1989)<sup>6</sup>.

C'est ensuite un ensemble de structures très hiérarchisées et par principe présentes au sein de tout ce qui ressemble à une organisation, que celle-ci soit militaire, politique, économique, sociale, éducative, culturelle ou sportive. La mission de ce réseau est de s'assurer de la fidélité au régime communiste de toute activité humaine organisée.

Mais le PC, c'est aussi – et surtout – un appareil dont les structures ont été calquées sur l'organisation territoriale et sectorielle de l'administration. Du gouvernement central aux comités de villageois, chaque échelon de la bureaucratie est doublé par un comité (ou une cellule) du Parti qui exerce un rôle de direction et de contrôle sur cette dernière. Ainsi le PC chinois reste-t-il aujourd'hui le propriétaire de l'État ou, en d'autres termes, les différentes institutions « réelles » (l'administration) et « formelles » (les assemblées populaires) qui composent l'État constituent-elles une façade légale et légitimante par le truchement de laquelle le PC dirige la société.

---

7. A Shanghai, en août 1996, le *Jiefang ribao* (« Le quotidien libération ») annonçait que seuls les communistes pouvaient se présenter aux examens administratifs, ajoutant en guise de justification que les candidats ne manquaient pas (5 000 pour 331 postes) : *Far Eastern Economic Review*, 29 août 1996, p. 28.

Au sommet, ce ne sont ni le Comité central (189 membres et 126 suppléants) ni même le Bureau politique (BP ; 21 membres dont 2 suppléants) en tant que tels, malgré l'importance des responsables centraux, provinciaux et militaires qui y appartiennent, qui dirigent le pays, mais trois instances plus restreintes : le Comité permanent du BP (7 membres), présidé par le secrétaire général Jiang Zemin, la Commission des affaires militaires (CAM ; 9 membres) et, dans une moindre mesure, le Secrétariat central (8 membres), ces deux instances étant également dirigées par Jiang. Composé en outre du Premier ministre Li Peng, du président de l'Assemblée nationale Qiao Shi, du président de la Conférence consultative politique du peuple chinois, une sorte de Sénat symbolisant le Front uni, Li Ruihuan, du premier vice-Premier ministre et « tsar de l'économie » Zhu Rongji, du premier vice-président de la CAM, l'amiral Liu Huaqing, et du principal des secrétaires centraux, Hu Jintao, le Comité permanent du BP symbolise parfaitement la domination qu'exerce le PC sur l'État. Les changements qui interviendront lors du XV<sup>e</sup> congrès du PC (octobre 1997) ne modifieront en aucun cas cette emprise.

Le PC, c'est enfin une masse de cadres communistes (environ 15 millions en 1996) qui forment l'avant-garde d'une population de 35 millions de cadres (contre 27 millions en 1987), dont 6,5 millions de fonctionnaires (contre 4 millions en 1987). Si la mise en place progressive d'une fonction publique à partir de 1993 a permis l'intégration dans l'administration, sur la base de concours, d'un certain nombre de non-communistes, l'ensemble des postes de direction est occupé par des membres du PC<sup>7</sup>. Et surtout, le PC n'a pas remis en cause l'une de ses missions essentielles : le choix des principaux responsables non seulement de la bureaucratie mais aussi de l'ensemble des organisations économiques et sociales. C'est ce qu'il convient d'appeler le système de la *nomenklatura* : on estime à 11 millions le nombre total de fonctions pour lesquelles les départements de l'organisation du PC continuent de « recommander » les candidats (qui ne sont pas forcément des communistes). Quant aux services du Comité central, en dépit de la déconcentration de 1984, ils nomment encore les quelque 5 000 principaux cadres dirigeants du PC et de l'État.

Néanmoins, à la faveur des réformes, le fonctionnement du PC s'est en partie modifié. Depuis 1979, trois évolutions ont joué un rôle important dans la transformation du Parti : la décentralisation de l'administration, la professionnalisation des militants et des cadres ainsi que la lente libéralisation du régime.

La décentralisation a revêtu la forme d'une dissémination générale des pouvoirs. D'une part, le PC contrôle ou gère directement un domaine nettement plus restreint : un nombre croissant d'activités économiques (agriculture, industrie et services privés ou semi-privés) lui échappent. D'autre part, au sein du bloc Parti-État, les collectivités territoriales, en particulier les provinces et les villes, ont acquis de redoutables prérogatives avec lesquelles les autorités centrales sont aujourd'hui obligées de compter. Cette déconcentration des responsabilités administratives a été également horizontale : une meilleure répartition des tâches (*fengong*) entre les organisations du PC et celles de l'État s'est peu à peu fait jour. Si le gouverneur ou le chef d'une circonscription administrative reste en règle générale le numéro deux du comité du Parti de cette même circonscription, il dispose d'une plus large marge de manœuvre qu'autrefois pour conduire les affaires, et en particulier l'économie, de la communauté dont il a la charge. Toutefois, comme en Union soviétique hier, les décisions les plus importantes demeurent le monopole de l'appareil du PC et, en particulier, du secrétaire du comité du PC à chaque échelon. Et la séparation entre le Parti et le gouvernement (*danzheng fenkai*) proposée par Zhao Ziyang en 1987 a été, après Tiananmen, jugée trop dangereuse pour être mise en œuvre.

37

L'évolution en cours depuis 1979 participe également d'une progressive professionnalisation du PC. D'une part, fruit de la nouvelle politique de recrutement, le niveau général d'éducation des communistes a notablement augmenté au cours des vingt dernières années : en 1995, 40 % des membres du Parti et 70 % des nouveaux adhérents (contre 13 % en 1978 et 30 % en 1989) étaient diplômés du lycée ou de l'université. Parallèlement, la proportion de cadres au sein du PC a également continué de croître : 21 % en 1981 et 28 % en 1988. D'autre part, les responsables de l'appareil du Parti et de l'État sont mieux formés : aujourd'hui 84 % des membres du Comité central ont un niveau d'éducation universitaire ou équivalent (contre 26 % en 1977).

Enfin, le PC n'a pu qu'être influencé par la relative libéralisation du régime politique entamée par Deng Xiaoping et ses alliés à partir de 1979. D'un côté, l'abolition des « mouvements de masses », le renouveau qu'a connu la création culturelle et artistique, la plus grande liberté d'aller et venir, la meilleure circulation des idées, toutes ces évolutions ont contribué à transformer le rôle du PC : au risque de simplifier, l'on

peut dire que celui-ci dirige moins et contrôle plus, il censure moins (*a priori*) et réprime plus (*a posteriori*). D'autre part, afin d'accroître sa légitimité, le PC a cherché, dans une certaine mesure, à renforcer le rôle des institutions « formelles » de l'État et à démocratiser timidement leur mode d'élection à la base. Les assemblées populaires de l'échelon du district (*xian*) et du canton (*xiang*) sont élues directement par les citoyens et, bien que le Parti maintienne son contrôle sur les listes de candidats, les communistes ne monopolisent plus l'ensemble des sièges de ces instances (50 % des députés appartiennent au PC à l'échelon du canton, 68 % au sein de l'Assemblée nationale). Depuis 1987 l'élection des comités de villageois a également contribué à faire reculer l'emprise du Parti sur ces communautés de base de la société rurale chinoise (cependant 70 à 80 % des chefs de villages et, selon les provinces, entre 40 et 90 % des membres des comités y appartiennent encore).

38

Les évolutions idéologiques, politiques et organisationnelles qu'a connues le PC au cours de ces vingt dernières années n'ont-elles pas, en dépit de Tiananmen, favorisé un progressif affaiblissement du PC ? Et surtout, les bouleversements de l'économie et les mutations de la société n'ont-ils pas profondément transformé le profil du communiste chinois ? Le ver du capitalisme et de la démocratie n'est-il pas déjà à l'intérieur de ce qu'il reste du fruit communiste ?

## II. LE VER EST-IL DANS LE FRUIT ?

Quoique le nombre de ses membres et de ses organisations de base continue de croître régulièrement, le PC chinois présente aujourd'hui de nombreuses faiblesses. Trois d'entre elles sont particulièrement criantes : le recul du recrutement, le corporatisme et la corruption. Dans de telles circonstances, comment l'image du Parti peut-elle rester intacte ?

### *Un parti de cadres vieillissants*

9. Radio Pékin, 26 décembre 1994, *Foreign Broadcast Information Service-China*, 3 janvier 1995, p. 37 ; *Beijing Information*, n° 24-25, 18 juin 1989, p. 32-33.

10. *Renmin ribao*, 20 septembre 1989, p. 1, et 25 juin 1996, p. 9.

11. *Renmin ribao*, 30 juin 1995, p. 4, et 25 juin 1996, p. 9.

12. *Zhongguo nongcun cunmin weiyuanhui huanjie xuanju zhidu/Study on the Election of Villagers Committees in Rural China*, Zhongguo jiceng zhengquan jianshe yanjiuhui, Zhongguo nongcun cunmin zizhi zhidu yanjiu ketizu/China Research Society of Basic-level Government, China Rural Villagers Self-Government Research Group, Zhongguo shehui chubanshe (éd. bilingue), 1993, p. 111-114.

13. *Jiushiniandai* (« Les années quatre-vingt-dix »), septembre 1996, p. 77.

Une première constatation doit être rappelée : en dépit d'un certain rattrapage lié à l'urbanisation, les communistes chinois forment une élite bien plus restreinte (4,7 % de la population contre 3,8 % en 1980) que celle d'hier en Union soviétique (10 %) ou en Allemagne de l'Est (22 %).

Ensuite, le PC tend à vieillir : bien que plus des deux tiers des personnes ayant rejoint le Parti ces dernières années (70 % en 1995) eussent moins de 35 ans au moment de leur adhésion, cette classe d'âge formait en 1994 21 % des membres (contre 27 % en 1988)<sup>8</sup>. Grâce à une politique très active auprès des jeunes, ce recul a pu être stoppé (21,7 % en 1995) ; il paraît cependant aujourd'hui impossible d'en revenir aux proportions des décennies précédentes, en particulier dans les zones rurales, où l'on comptait en 1995 moins de 5 millions de jeunes membres (9 %).

Parallèlement, nous l'avons vu, le PC est avant tout un parti de cadres. L'évolution du classement statistique officiel des membres du Parti trahit cette tendance. Ainsi, en 1994, seulement 19 % des communistes travaillaient dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (en 1988, 39,5 % d'entre eux étaient paysans) et 24 % dans le secteur industriel et des communications (17 % d'ouvriers en 1988), tandis que 57 % des membres du PC étaient actifs dans les services, dont 6,75 millions (12,5 %) au sein de l'appareil du PC et de l'État<sup>9</sup>.

Le recul du Parti est particulièrement flagrant dans les campagnes. Entre 1989 et 1996, les organisations de base du PC y sont passées de 1,3 million à 800 000 membres<sup>10</sup>. Et si *Le Quotidien du peuple* annonçait fièrement, mais de manière quelque peu absconse, qu'en 1994 « le nombre de villages administratifs ne possédant aucun communiste avait diminué de 32 % par rapport à l'année précédente », plus récemment le même journal appelait à un renforcement des cellules du PC dans les villages, où il était décidé d'envoyer 920 000 cadres de l'administration cantonale, l'échelon de base de l'appareil d'État<sup>11</sup>.

Afin d'endiguer cette dégénérescence, le PC s'efforce de recruter les nouvelles élites locales, en particulier les entrepreneurs et les élus des villages qui ont fait leurs preuves dans leurs nouvelles fonctions<sup>12</sup>. Parfois, pour atteindre les quotas imposés par l'autorité supérieure, les comités locaux du Parti ont recours à des méthodes pour le moins originales. Ainsi, au Hunan, l'adhésion d'office au PC figurait parmi les prix décernés aux personnes ayant accompli des réalisations exceptionnelles<sup>13</sup>. Bref, comme le Kuomintang au temps de la période autoritaire, le PC

14. *Renshi yu bianzhi* (« Personnel et organisation »), cité par la *Far Eastern Economic Review*, 26 septembre 1996, p. 35.

en est réduit au démarchage.

Cette nouvelle attitude n'est pas totalement vouée à l'échec puisque, après avoir accusé une chute après Tiananmen (1,14 million de nouveaux membres en 1989 et 1,3 million en 1990), le recrutement a de nouveau augmenté ces dernières années (1,87 million en 1994 et 2,19 millions en 1995). Bien que demeurant minoritaires (15,3 % des communistes en 1994), les femmes tendent aussi à rejoindre le PC plus souvent qu'hier (19,2 % des nouveaux membres la même année). Et, très courtisés par les autorités, les étudiants sont, d'après les sondages, plus souvent désireux qu'on pourrait le croire d'adhérer au Parti (40 % d'entre eux et 50 % des étudiants inscrits en première année)<sup>14</sup>.

40

Mais la même enquête s'inquiétait des motivations véritables de ces derniers. En effet, 30 % des étudiants qui souhaitent intégrer le PC « espèrent ainsi trouver un emploi satisfaisant une fois diplômé » tandis que, pour 70 % de l'ensemble de la population estudiantine, la volonté d'adhérer au Parti est motivée par le souci « d'avoir un "plus" dans son CV ». Et les enquêteurs de se lamenter du fait que le PC est de plus en plus fréquemment devenu un « instrument pour obtenir des gains matériels ».

Si cette tendance n'est pas vraiment nouvelle et rappelle la période posttotalitaire en Union soviétique et en Europe de l'Est, elle entraîne une progressive métamorphose du profil du communiste chinois. De moins en moins attachés aux idéaux qui sont supposés être les leurs, ces nouveaux membres contribuent à renforcer les phénomènes de corpo-

15. Thomas Gold, « The Resurgence of Civil Society in China », *Journal of Democracy*, vol. 1, n° 1, hiver 1990 ; Gordon White, *The Politics of Economic Reform in Post-Mao China*, Stanford, Stanford University Press, 1993.

16. Margaret Pearson, « The Janus Face of Business Associations in China : Socialist Corporatism in Foreign Enterprises », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 31, janvier 1994 ; John Unger et Anita Chan, « China Corporatism and the East Asian Model », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 33, janvier 1995 ; Christopher Earle Nevitt, « Private Business Associations in China : Evidence of Civil Society or Local State Power ? », *The China Journal*, n° 36, juillet 1996.

17. Sur les factions, cf. Lowell Dittmer et Yu-shan Wu, « The Modernization of Factionalism in Chinese Politics », *World Politics*, n° 47, juin 1995, p. 467-494.

18. *Shijie jingji daobao* (« Bulletin d'économie mondiale »), 29 août 1988, p. 1.

19. Jia Hao et Lin Zhimin (éd.), *Changing Central-Local Relations in China : Reform and State Capacity*, Boulder, Co., Westview Press, 1994.

20. Sur la corruption, cf. Yufan Hao et Michael Johnston, « Reform at the Crossroads : An Analysis of Chinese Corruption », *Asian Perspective*, vol. 19, n° 1, printemps-été 1995, p. 117-149 ; Hilton Root, « Corruption in China – Has It Become Systemic ? », *Asian Survey*, vol. XXXVI, n° 8, août 1996, p. 741-757.

ratisme et de corruption au sein du PC.

### *La multiplication des corporatismes*

Les corporatismes ont toujours existé en Chine populaire : de la moindre *danwei* (l'unité de base de production et de vie) à la grande administration rattachée au gouvernement central, chaque groupe bureaucratique s'est constamment efforcé, y compris au plus fort de la tourmente maoïste, de préserver ses intérêts particuliers et de repousser le plus loin possible les limites des ingérences des échelons supérieurs. Cependant, les réformes économiques, la déconcentration de l'administration, les nouvelles priorités du PC, le relâchement de la discipline partisane et le peu de crédit accordé aux normes juridiques naissantes ont favorisé un développement sans précédent d'un phénomène profondément lié à la mentalité des Chinois et à leur attitude traditionnelle à l'égard de l'État.

41

Certains voient dans cette montée des corporatismes l'un des signes avant-coureurs de l'émergence en Chine d'une « société civile<sup>15</sup> ». Souvent, en réalité, celle-ci n'est pas encore formellement distincte de l'État et donc du PC : c'est dans l'appareil du PC, ou au cœur même du système, que les corporatismes – et les intérêts particuliers – s'expriment<sup>16</sup>. Le « décentralisme » (*fensanzhuyi* ou la décentralisation à outrance) et le factionnalisme constituent de plus en plus fréquemment des manifestations du corporatisme, c'est-à-dire d'intérêts économiques et sociaux régionaux ou sectoriels particulièrement puissants et souvent irréductibles ou irréconciliables<sup>17</sup>.

De ce fait, en paraphrasant l'expression qu'utilisa un jour Wang Huning, l'un des conseillers de Jiang Zemin pour la réforme politique<sup>18</sup>, à l'image de la bureaucratie étatique, le PC est devenu un ensemble lâche de « duchés et de principautés » qui s'apparente moins à une organisation militante qu'à un club à vocation avant tout économique et dont les membres, lorsqu'ils y trouvent un profit, mettent en réseau les informations qu'ils détiennent<sup>19</sup>. Cette évolution est l'une des causes principales de la montée de la corruption au sein du Parti.

### *La montée de la corruption et la chute de l'image du Parti*

La corruption a atteint en Chine populaire un degré de gravité comparable à celui que connaissait le régime nationaliste peu avant sa déroute

21. *Mingbao*, 29 août 1996, p. A12.

en 1949<sup>20</sup>. Évidemment la première institution touchée par ce phénomène est le PC. Si tous les communistes ne sont pas corrompus, ceux d'entre eux qui détiennent des pouvoirs administratifs ou économiques sont de plus en plus tentés de les utiliser pour accroître des émoluments demeurés, en dépit de timides et tardifs réajustements, particulièrement modestes. L'apparition d'élites économiques indépendantes du PC ainsi que l'ambiance générale d'essor économique rapide et d'enrichissement facile crée indubitablement un environnement propice aux tentations les plus diverses. Celles-ci vont de l'acceptation de pots-de-vin en échange de services à la création d'entreprises privées formellement gérées, afin d'éviter de tomber sous le coup de la loi, par conjoints ou parents interposés. L'importance persistante de l'industrie administrée, le statut pour le moins ambigu (parapublic ou semi-privé) des entreprises collectives, l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie chinoise, et la nécessité pour les sociétés privées de marchander en permanence avantages et passe-droits avec la bureaucratie, toutes ces données ne peuvent que contribuer à transformer les membres et, surtout, les cadres du PC en entrepreneurs privilégiés.

Si les autorités de Pékin reconnaissent l'ampleur du mal, elles restent apparemment dans l'incapacité de prendre les mesures politiques et institutionnelles susceptibles de favoriser l'application d'une législation plus répressive et l'action d'organes judiciaires plus professionnels. En d'autres termes, en dépit de la création au sein du Parquet populaire suprême d'un bureau de lutte contre la corruption et du lancement de campagnes répétées, le PC ne s'est pas encore doté des organes de contrôle centralisés dont il aurait besoin pour accroître l'efficacité de ses enquêtes, ni ne s'est résolu à régler par des moyens uniquement judiciaires les affaires les plus importantes et les plus délicates. Ainsi, malgré la volonté de certains dirigeants réformistes d'accroître l'indépendance et la centralisation de ces institutions, les commissions de contrôle de la discipline du PC restent aujourd'hui placées sous la direction des comités du PC du même échelon<sup>21</sup>. Et les cadres dirigeants du Parti échappent encore souvent aux poursuites pénales. Par exemple, en février 1995, complice des frasques financières de son fils Zhou Beifang (lui-même condamné à mort avec sursis en novembre 1996) à Hong Kong, Zhou Guanwu, président du groupe Shougang, les aciéries

22. *Far Eastern Economic Review*, 7 décembre 1995, p. 36.

23. *Dongxiang*, n° 9, 15 septembre 1996, p. 8-10.

24. *Jingbao*, 1<sup>er</sup> septembre 1996, p. 25-27.

de la capitale, et vieil ami personnel de Deng Xiaoping, a pour toute sanction été invité à prendre sa retraite. De même, si, en juin 1995, le maire de Pékin Chen Xitong fut exclu du Bureau politique pour avoir couvert les indécrottes de plusieurs de ses subordonnés, une première dans l'histoire de la République populaire, il vit aujourd'hui tranquillement retiré et à l'abri des regards indiscrets.

La persistance de tels privilèges ne peut qu'atteindre l'image du Parti au sein de la société. D'après certains sondages privés effectués en 1995, 71 % des Chinois interrogés étaient mécontents du niveau de corruption au sein du gouvernement<sup>22</sup>. Et selon une enquête interne au Parti, une écrasante majorité de cadres et de membres du PC (93,5 %), de personnel qualifié (96 %) comme d'ouvriers (97,5 %) était insatisfaite de la lutte conduite par le PC et l'État contre ce fléau<sup>23</sup>.

Mais la perte de confiance dans le pouvoir semble plus générale : la même étude indiquait que seulement un tiers des Chinois évaluaient de manière positive l'application des politiques du Parti. De fait, les responsables du PC aux divers échelons et, en particulier, ceux qui sont en charge des promotions portent une importante responsabilité dans cette situation. Pékin en est conscient et estime à 40 % la proportion de jeunes cadres nommés ces dernières années à des postes de direction qui « ont de sérieux problèmes de style politique et économique de travail ». Promus par copinage ou en échange de pots-de-vin, ces nouveaux cadres dirigeants ne sont plus communistes que de nom<sup>24</sup>.

Mais le PC chinois peut-il vraiment espérer recruter des militants et

43

25. *Far Eastern Economic Review*, 7 décembre 1995.

promouvoir des responsables pétris d'abnégation et de morale socialiste alors que la société qu'il dirige, libre de tout interdit religieux face à l'argent, cherche en priorité à satisfaire des intérêts personnels et, si possible, à faire fortune ?

## CONCLUSION

### LE PC CHINOIS : UN PARTI BOURGEOIS ?

Qu'est devenu le PC chinois aujourd'hui ? Probablement un parti un peu moins totalitaire mais à coup sûr plus bourgeois.

Certes, les apparences idéologiques sont maintenues et l'on ne peut nier que l'organisation du PC, s'appuyant sur la direction centralisée des carrières des cadres, des forces de police et de l'armée, maintienne un

contrôle essentiel sur son appareil, les collectivités territoriales et, par tant, sur la société. Mais le PC peut-il encore espérer endiguer l'indiscipline grandissante des provinces, de ses responsables et de ses militants ?

L'on peut en douter. Il est vrai que, si les risques d'instabilité sociale demeurent réels, en particulier en cette période de succession ouverte par la mort en février 1997 de Deng Xiaoping, la domination du PC n'est pas menacée, du moins dans l'immédiat. D'après certains sondages privés, plus de Chinois qu'après Tiananmen (37 % contre 33 %) se satisfont du régime actuel et la majorité d'entre eux (54 %) estiment que le développement économique constitue pour l'heure un objectif plus important que la démocratie<sup>25</sup>. De fait, en libéralisant partiellement les élections des assemblées populaires de base et des directions villageoises, le PC est parvenu à améliorer les canaux de communication avec une société qui n'hésite plus à réclamer.

Toutefois, à mesure que le Parti se convertit aux affaires, que bureaucrate se met à rimer avec ploutocrate, l'emprise idéologique, politique et organisationnelle du PC sur la société tend à s'affaiblir. En outre, ayant ouvert les vannes de l'initiative privée, le PC a par là même créé d'autres modes de formation des élites que la voie hier royale de promotion sociale au sein de l'appareil communiste. Devenu parti bourgeois, le PC chinois peut-il accorder la démocratie à son peuple ? Bien que certains réformistes du PC aient déjà à l'esprit cet objectif ultime, une telle éventualité paraît encore bien lointaine. Car s'il possède désormais le même sens des affaires que le Kuomintang, le PC chinois ne connaît ni l'idéologie pluraliste, ni l'influence américaine, ni l'isolement diplomatique du régime nationaliste, trois facteurs qui expliquent pour une large part la démocratisation réussie de la République de Chine à Taiwan.

## R É S U M É

---

*Le Parti communiste chinois ne s'est que partiellement adapté au nouvel environnement économique et social qu'il a créé. Sans trahir ses fondements, son idéologie a été renouvelée ; son organisation tentaculaire a été décentralisée ; ses dirigeants et ses cadres ont appris à composer avec les élites intellectuelles et économiques indépendantes du PC que les réformes ont secrétées. Cependant il s'est affaibli. Bien que ses effectifs continuent de croître, ses principes politiques d'action et sa structure se sont largement relâchés. A l'image de la société qu'il dirige, il est miné par la corruption et la tentation de l'enrichissement facile. L'on est donc en droit de se demander si le PC chinois n'est pas devenu un « parti bourgeois ».*

---

1. Cf. agence Xinhua, en chinois, 17 octobre 1996 (WNC-FBIS-CHI 96-203)

## LE HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE CHINOIS

La **Commission militaire centrale (CMC)**, organe stratégique suprême, est la plus haute autorité militaire chinoise. Elle est composée des plus hautes autorités et donne ses directives et ses ordres à quatre organismes subordonnés : les trois départements généraux et la Commission scientifique, technique et industrielle de la défense nationale (COSTIND).

Le **département général politique** dirige tout l'appareil du Parti dans les structures militaires.

L'**état-major général de l'ALP (EMG)** commande aux trois armées et à la Police armée populaire (PAP).

Le **département général logistique** dirige les services (militaires) de l'ALP et, depuis peu, ses activités industrielles et commerciales.

46

Au-dessous de ces **trois départements généraux** se trouvent essentiellement les **sept régions militaires de première catégorie**, les **bases aériennes** et les **vingt-quatre « armées de groupe »** (corps d'armée interarmes regroupant le plus souvent 3 divisions d'infanterie, 1 division blindée, 1 division d'artillerie, etc., environ 50 000 hommes). La marine est répartie en **trois flottes** (mer de Chine du Nord, mer de Chine de l'Est et mer de Chine du Sud).

La **COSTIND**, ministère de coordination de l'industrie de défense, reçoit ses directives de la CMC et du Conseil des affaires d'État (gouvernement). Elle est aussi responsable de la recherche scientifique et technique de défense et des sites d'essai des armes stratégiques et spatiales. Elle a des branches régionales.

Dans l'organisation chinoise, le **ministère de la Défense** a des responsabilités plus limitées (essentiellement exprimer les besoins de la défense au sein du gouvernement).

HENRI EYRAUD

L'ARMÉE CHINOISE  
AU CŒUR DU SYSTÈME

UN FORUM DES ANCIENS de la Longue Marche a marqué, à Pékin en octobre dernier, le soixantième anniversaire de cet exploit historique. Le président Jiang Zemin y saisit l'occasion d'adresser aux chefs militaires et aux anciens encore influents un discours à thème unique. La victoire de la Longue Marche, leur dit-il, « démontre entièrement que l'autorité absolue du Parti sur l'armée est le principe fondamental... le noyau et l'âme de nos meilleures traditions militaires... Les camarades de toute l'armée doivent garder en tête ce principe fondamental, sans la moindre hésitation, à aucun moment ni en aucune circonstance... Les unités doivent obéir résolument aux ordres du Comité central et de la Commission militaire centrale<sup>1</sup> »...

Pour sa part, l'amiral Liu Huaqing – 80 ans et la plus haute autorité militaire en fonction – souligna quatre points : « Une riche expérience a été accumulée pendant la Longue Marche. Premièrement nous avons appris que nous devons soutenir, et établir, le *leadership* correct du Parti communiste chinois avec le camarade Mao Zedong comme représentant. C'était le fondement de la victoire de la Longue Marche. Deuxièmement, que nous devons appliquer une stratégie et une tactique souples à la lumière des conditions réelles. Troisièmement, que nous devons prendre en compte l'ensemble de la situation et rechercher l'unité. Quatrièmement, que nous devons faire preuve d'un esprit d'héroïsme révolutionnaire indomptable... »

47

Il arrive ainsi que les discours officiels laissent percer quelques différences significatives : obsession du président chinois d'imposer son autorité aux structures militaires ; avantage de l'âge et de l'expérience vécue chez l'amiral Liu, qui donnait l'impression de garder son autonomie tout en travaillant à la confirmation au sommet de Jiang Zemin.

La première caractéristique du système armée/Parti qui gouverne la Chine est en effet cette dualité : la grande intégration et même l'interpénétration de l'armée et du Parti et, en même temps, la place privilégiée des structures militaires allant jusqu'à une certaine autonomie du haut commandement dans le domaine de la défense.

Comment mesurer le poids des structures militaires dans le système politique et économique chinois ? Il faut certainement garder en tête ces liens étroits avec le Parti communiste. L'Armée de libération populaire (ALP) chinoise est en premier lieu une force de combat, qui a pour mission de préparer la défense et de contribuer à la puissance du pays. En même temps, le complexe militaro-industriel (CMI) – indus-

trie de défense et armée – joue aujourd’hui un rôle extraordinaire dans l’économie chinoise. A l’intérieur des frontières, l’armée a également une fonction de maintien de l’ordre, même si dans ce domaine la primauté va à la Police armée populaire (PAP). Ces différents aspects permettent de comprendre l’influence des chefs militaires sur les choix stratégiques majeurs et la politique de sécurité de la Chine et, finalement, le poids de l’institution militaire dans la phase actuelle de succession de Deng Xiaoping.

## ARMÉE ET PARTI

48 Suite de l’histoire, souvent tragique, du XIX<sup>e</sup> siècle ou tradition léniniste ? La force armée est en Chine, depuis cent cinquante ans, le pilier central des régimes politiques « stables » : l’armée hunanaise de Zeng Guofan à l’époque des Taiping, l’armée Kuomintang de Whampoa dans les années vingt, l’armée communiste réformée à Yan’an dans la guerre antijaponaise en témoignent.

L’Armée de libération actuelle (armée de l’air, armée de terre et marine), qui compte encore près de trois millions d’hommes, la Police armée populaire (environ un million d’hommes) et l’industrie de défense (plusieurs dizaines de milliers d’entreprises et plusieurs millions d’employés) sont des structures lourdes, on en conviendra, même pour un pays de un milliard deux cents millions d’habitants. Le Parti est présent partout dans ces organisations militaires, souvent avec une double hiérarchie de cellules et sections et de commissaires politiques. Plus encore, le système des réserves et celui des milices sont décentralisés et placés sous le contrôle des autorités locales et provinciales du Parti.

Inversement, l’armée a des représentants dans tous les organes du PC chinois, et à tous les niveaux. Un quart environ des membres du Comité central du Parti sont des cadres militaires. Tout à fait au sommet, les généraux prédominent dans la Commission militaire centrale (CMC) présidée par Jiang Zemin. L’amiral Liu Huaqing est membre du Comité permanent du Bureau politique (CP-BP), la plus haute instance du Parti et du régime.

En outre, le Parti communiste n’a jamais hésité, dans les moments difficiles, à confier la barre du navire à l’Armée de libération : ce fut le cas au cours des premières années (1948-1955) dans de nombreuses provinces puis dans tout le pays, lorsque la Révolution culturelle commença à échapper au contrôle du groupe dirigeant organisé autour de Mao (1967-1971). On sait également qu’en juin 1989 l’ALP, mal prépa-

## LES FORCES MILITAIRES CHINOISES

L'effectif total de l'ALP était de 2 930 000 hommes en 1996. Ce chiffre sera probablement réduit à nouveau de 500 000 avant l'an 2000 (il y a 1 275 000 conscrits faisant un service militaire de trois à quatre ans. Seuls 6 à 7 % de la ressource sont utilisés. On compte 136 000 femmes militaires). 10 à 15 % de chacune des trois armées sont en voie de modernisation.

### **Forces stratégiques :**

- 90 000 hommes
- 17 missiles balistiques intercontinentaux (7 DF-5, 10 DF-4)
- 70 missiles balistiques régionaux (60 DF-2, 10 DF-21)
- 1 sous-marin SNLE type XIA, avec 12 missiles balistiques JL-1

### **Armée de terre :**

- 2 200 000 hommes (dont 1 075 000 conscrits)
- 7 régions militaires comprenant 28 districts provinciaux et 3 garnisons
- 24 armées interarmes (environ 5 divisions chacune, 50 000 hommes au total) : 7 500 à 8 000 chars de combat de types anciens, 14 500 pièces d'artillerie, 135 hélicoptères (aviation légère type ALAT, naissante), 900 000 réservistes

### **Police armée populaire (PAP) :**

- 1 000 000 hommes, en cours d'accroissement

### **Marine :**

- 260 000 hommes
- 3 flottes, du Nord, de l'Est et du Sud
- 52 sous-marins diesel, sauf 1 à propulsion nucléaire
- 55 bâtiments de combat principaux, de types anciens sauf :
  - 3 destroyers (1 LUHU et 2 LUDA)
  - 9 frégates (2 JIANGHU-II, 3 JIANGHU-III et 4 JIANGWEI)
- 870 petits bâtiments divers
- Capacité totale des bâtiments de débarquement : 6 000 hommes ou 300 blindés
- 1 division de Marines en cours de modernisation

### **Aéronavale :**

- 25 000 hommes et 850 avions anciens et lents

### **Armée de l'air :**

- 470 000 hommes
  - 7 régions aériennes
  - 120 bombardiers moyens (H-6) dérivés de l'ancien TU-16 soviétique
  - 300 bombardiers légers (H-5)
  - 400 avions d'attaque au sol
  - 4 000 avions de combat
  - 600 avions de transport et liaison
  - 200 hélicoptères
- } dont quelques centaines d'appareils relativement modernes

(Sources : *Military Balance 1995-1996*, IISS, Londres et divers)

rée en l'occurrence, a été appelée à remplacer la Police armée populaire pour une action répressive dramatique, place Tiananmen.

## L'INSTRUMENT MILITAIRE

La politique militaire de la Chine populaire a pris un tournant entre 1985 et 1989. Tirant les conséquences de la fin de la guerre froide, les Chinois se lançaient dans la voie d'un renforcement militaire, alors que le niveau des menaces diminuait pour eux comme pour la plupart des pays de la région. Comment expliquer ce paradoxe ? Une modernisation de leurs forces s'imposait à leurs yeux pour quatre raisons :

50 1) La fin de la menace soviétique et russe en Asie orientale rendait à Pékin une grande liberté d'action. Cette opportunité ne durerait pas éternellement.

2) Dans le Sud-Est asiatique, le retrait soviétique et la réduction des forces américaines (1988-1991) créaient un appel du vide. La Chine retrouvait l'espoir de dominer les mers proches et d'exercer une influence prédominante dans la région.

3) Au début de 1991, la démonstration américaine dans la guerre du Golfe faisait choc et accélérat la prise de conscience du retard technologique de l'ALP.

4) L'après-guerre froide soulageait Pékin, mais créait en même temps un sentiment croissant de face-à-face avec la superpuissance américaine désormais seule.

Dès 1985, la doctrine militaire chinoise avait abandonné les concepts fondamentaux de la période maoïste, tels que « guerre d'usure » et « guerre prolongée ». De nouvelles idées, « guerre populaire dans des conditions modernes » ou « conflit localisé dans un contexte de haute technologie », allaient les remplacer. Les forces chinoises devraient désormais se préparer à des conflits régionaux et limités, à but politique autant que militaire, donnant l'avantage aux détenteurs des technologies les plus avancées. Les opérations militaires exigeraient

---

2. Les dépenses chinoises de défense manquent de transparence. Elles ne sont budgétisées, et en partie seulement, que dans le *budget du ministère de la Défense*. Ce dernier était de 32,5 milliards de yuans en 1991 et de 63,3 milliards en 1995, l'augmentation étant en grande partie justifiée par l'inflation du yuan au cours de cette période. Mais, selon l'Institut international d'études stratégiques de Londres, les *dépenses militaires* chinoises, traduites en dollars US au taux de change officiel, seraient passées (hors inflation) de 11,3 à 31,5 milliards de dollars au cours de la même période. D'autres estimations étrangères, fondées sur les parités de pouvoir d'achat, vont beaucoup plus loin encore.

rapidité, souplesse et précision. L'idée d'une « défense active » émergeait : intervenir vite avec peu de forces, plutôt que tardivement avec des moyens dix fois plus importants, porter le plus loin possible en avant la ligne de défense. Au lendemain de juillet 1997, par exemple, la sécurité de l'ensemble Hong Kong-province de Canton devrait être assurée loin au sud si possible, grâce à une suprématie retrouvée en mer de Chine du Sud. Le commandement chinois admettait de ce fait la nécessité de forces professionnalisées ; c'est-à-dire, dans un pays aussi grand et encore pauvre en ressources, celle d'une « armée à deux vitesses ». 10 à 15 % de chacune des trois armées sont en voie de modernisation. Ces forces de réaction rapide sont entraînées à une meilleure coordination interarmes et interarmées ; leur mobilité stratégique et les moyens logistiques dont elles disposent s'améliorent peu à peu. Des matériels plus modernes – avions, bâtiments navals, missiles de théâtre, C3-i. – commencent à les équiper.

51

De 1979 à 1988, Deng Xiaoping avait mis un frein aux dépenses militaires chinoises, imposant à l'ALP de se limiter à des réformes peu coûteuses : rétablissement des grades, relance des écoles, amélioration du niveau des cadres, évolution doctrinale, etc. Mais, à partir de 1989, les dépenses militaires augmentent malgré une réduction des forces à moins de trois millions d'hommes (et bientôt à deux millions et demi, pour les trois armées). L'état-major général entreprenait en effet de moderniser l'équipement de quinze à vingt divisions de l'armée de terre, d'une vingtaine de bâtiments de la marine et de quelques centaines d'avions de combat, et d'acquérir de réelles capacités de réaction rapide et de projection de forces, notamment en direction du sud<sup>2</sup>.

## L'ARMÉE DANS LE BOOM ÉCONOMIQUE

A partir de son « inspection dans le Sud » en janvier 1992, Deng Xiaoping poussa vigoureusement à l'« économie (socialiste) de marché » et à la croissance maximale. L'armée et l'industrie de défense avaient depuis longtemps développé leurs activités économiques « civiles ». Disposant de terrains, de main-d'œuvre, d'une organisation et de privilèges divers, elles étaient appelées elles aussi à faire de l'argent par tous

---

3. De 1955 à 1975, au titre du « troisième front » (*san xian*), plus de la moitié de l'industrie de défense chinoise avait été systématiquement développée ou transférée dans les provinces de l'Ouest pour qu'elle se trouve à l'abri en cas de guerre avec l'une ou l'autre des deux super-puissances. C'est aujourd'hui un handicap considérable.

les moyens.

L'industrie de défense subit alors une nouvelle réorganisation. Elle avait été regroupée en trois ministères en 1988. Ceux-ci furent alors remplacés par cinq corporations publiques : « China State shipbuilding Corporation » (CSSC), « China Aerospace Corporation » (CAS), « China National Nuclear industry Corporation » (CNNC), « China North industry » (NORINCO) et « Aviation Industry of China » (AVIC). L'industrie électronique se partageait entre un nouveau ministère (MEI) et la « China Electronic industry Corporation » (Chinatron). Ces nouvelles structures étaient poussées à exporter et autorisées à conserver une grande part des bénéfices des exportations d'armements. Elles ont en outre développé avec vigueur la production d'objets de consommation et d'équipements civils.

52 En même temps, les régions militaires et grandes unités de l'ALP se lançaient dans des activités commerciales de services de grande envergure. L'armée de l'air créait les nouvelles sociétés de transport aérien civil, la marine des sociétés de transport fluvial et de cabotage, l'armée de terre des entreprises de travaux publics ou de transport. Toutes essayaient d'investir dans les industries de transformation et les technologies nouvelles, plus récemment encore dans le développement des réseaux de téléphone mobile. Tout étant permis, l'armée et la police développèrent aussi – surtout dans le Sud – certaines activités plus discutables, voire franchement inavouables : hôtellerie, bars karaoké, contrôle de réseaux de prostitution ou de contrebande, etc.

Il a toujours été difficile d'évaluer les résultats des usines militaires reconverties dans les activités civiles et ceux des activités commerciales récentes de l'ALP. Depuis 1994, on a noté toutefois une certaine volonté de remise en ordre. Toutes ces activités industrielles ou commerciales devaient passer sous le contrôle d'une direction spécialisée du département général logistique. En outre, les activités mercantiles devaient être interdites aux commandements des sept grandes régions militaires et des unités opérationnelles en voie de modernisation. Il n'en reste pas moins

---

4. Voir Tai Ming Cheung, « The People's Armed Police : First Live of Defense », *The China Quarterly*, n° 146, juin 1996.

5. Ce qui fut le cas, rappelons-le, le 20 mai 1989 à Pékin.

6. L'ancienne « Commission politique et légale » du Parti, traditionnellement chargée de superviser le renseignement, la loi, l'ordre intérieur et la justice, a perdu de l'influence, surtout depuis que Qiao Shi en a cédé la présidence pour devenir président de l'Assemblée nationale, en 1992.

que le complexe militaro-industriel chinois occupe une place de choix dans le boom économique actuel. Et ce, bien que plus de la moitié des industries de défense soient installées au Sichuan et dans d'autres provinces du Centre-Ouest, loin des provinces côtières favorisées<sup>3</sup>.

## LES FORCES DE L'ORDRE

Sauf en cas de crise grave, l'ALP ne souhaite pas – on en a plusieurs indices – être chargée du maintien de l'ordre intérieur. C'est le rôle du ministère de la Sécurité publique et d'une force paramilitaire spécialisée, la Police armée populaire (PAP), dont il faut dire un mot ici<sup>4</sup>. Cette force principale du maintien de l'ordre a été en effet développée techniquement et en volume après 1989, alors qu'elle avait été très vite dépassée par les événements de Tiananmen. L'organisation et la majorité des officiers de la PAP sont issus de l'ALP. Les liens sont donc étroits. Mais la Police armée n'est mise aux ordres du commandement militaire, en principe, que si la loi martiale est proclamée<sup>5</sup>. Au sommet, la PAP rend compte à la Commission militaire centrale du Parti et au Conseil d'État (gouvernement). En temps normal, dans les provinces, elle est rattachée aux bureaux du ministère de la Sécurité publique. Pour simplifier le tout, elle est surtout contrôlée par la direction du PC chinois.

53

Deux rouages peu connus du Parti sont importants à cet égard. Le « Groupe central dirigeant pour la coordination de la stabilité sociale », créé en 1991, réunit des représentants de la PAP, de l'ALP, des ministères de la Sécurité publique, de la Justice et de la Sécurité d'État (comparable à l'ex-KGB soviétique), au total une trentaine d'institutions<sup>6</sup>. Au-dessous, le comité du Parti de la PAP elle-même en contrôle le commandement de près, y compris dans les domaines opérationnels. Tao Siju, Premier commissaire politique de la PAP et concurremment ministre de la Sécurité publique, a le pas sur le général Yang Guoping, actuel commandant du corps, et cette primauté du Parti sur le commandement se retrouve aux niveaux subordonnés, alors que ce n'est pas actuellement le cas dans l'armée.

Le budget de la Police armée serait de l'ordre de 15 milliards de yuans (10 milliards de francs), son effectif d'environ un million d'hommes, essentiellement des conscrits paysans peu instruits, peu

7. *Quotidien de l'Armée de libération*, 22 janvier 1994.

8. Voir Michael D. Swaine, *The Role of the Chinese Military in National Security Policymaking*, RAND, National Defense Research Institute, 1996.

motivés, disciplinés sans états d'âme, mais facilement tentés par la corruption. Les trois quarts environ de ces effectifs ont pour mission le maintien de l'ordre, avec une proportion voisine de 70 % d'unités territoriales et 30 % d'unités mobiles. Pékin, par exemple, aurait deux divisions de PAP et un certain nombre de régiments, au total 40 000 hommes ; Shanghai, une division et 25 000 hommes.

54 La Police armée populaire a aussi d'autres missions et comprend des unités de gardes-frontières (peut-être 150 000 hommes), de pompiers (100 000 hommes ?), ou encore des unités spécialisées dans la sécurité des centrales d'énergie, de certains transports, des exploitations aurifères et la protection des forêts. Pour l'essentiel, la PAP est toutefois stationnée dans les zones urbaines et, dans une moindre mesure, dans les zones frontalières ; elle est en revanche peu ou pas présente dans la plupart des régions rurales de la Chine. Mais le développement des unités mobiles a été l'objet d'un effort intense après 1989. Les incidents que la PAP et les milices ont pour mission de maîtriser rapidement sont pourtant nombreux dans les campagnes : plus d'un millier de bagarres entre villages, d'attaques organisées de bandits, de révoltes de paysans contre des cadres locaux et de troubles ethniques se seraient produits par exemple en 1993, une année moyenne<sup>7</sup>. Ce sont les menaces de troubles urbains et la participation à la lutte contre la criminalité dans une centaine de grandes villes qui ont fait l'objet de la plus grande priorité, de même que les incidents d'origine ethnique, notamment à Lhassa, à Urumqi et dans le sud du Xinjiang. L'équipement non légal de maintien de l'ordre dans les villes ainsi que l'entraînement à son emploi – qui manquaient cruellement lors des événements de Tiananmen – se sont beaucoup développés depuis lors.

Jiang Zemin a particulièrement veillé au renforcement de la PAP, à la fois outil d'un maintien de l'ordre aussi peu dramatique que possible et instrument de consolidation de son *leadership* politique, plus facilement maniable que l'ALP.

## QUEL EST LE POUVOIR DES CHEFS MILITAIRES ?

Objectifs prioritaires du pouvoir, la montée en puissance et la sécurité de la Chine populaire concernent le commandement de l'armée autant que la direction du Parti. Une étude récente a tenté d'analyser plus en

---

9. Tous anciens chefs militaires, membres de la CMC et conseillers écoutés de Deng Xiaoping au cours des années quatre-vingt, ayant conservé de l'influence sur des cadres actuellement aux responsabilités.

détail le rôle de l'ALP dans ce domaine<sup>8</sup>. Tout État doit remplir quatre fonctions majeures plus ou moins liées entre elles : choisir les objectifs stratégiques nationaux, conduire la politique extérieure et la politique de défense, ainsi que l'ensemble renseignement-réflexion stratégique. En Chine comme dans d'autres pays, les décisions du plus haut niveau suivent des procédures institutionnalisées tout en obéissant à des interactions personnelles entre dirigeants. Et plus qu'ailleurs peut-être, l'influence d'un organe de pouvoir dépend avant tout à Pékin du poids de la personnalité qui est à sa tête. Le pouvoir suprême de décision stratégique est, depuis deux ans, moins partagé qu'on ne le croit parfois. Formellement respecté, Deng Xiaoping ne jouait plus de rôle actif depuis la fin de 1994. Un groupe de quatre dirigeants l'avait progressivement remplacé pour les décisions stratégiques essentielles : Jiang Zemin (en tant que secrétaire général du Parti, président de la CMC, Commission militaire centrale, et chef de l'État), Li Peng (en tant que membre du Comité permanent du Bureau politique chargé du gouvernement, et coordinateur de la politique extérieure) et les deux chefs anciens mis par Deng à la tête des structures militaires, l'amiral Liu Huaqing et le général Zhang Zhen. Peu à peu Jiang Zemin s'est imposé comme numéro un de ce groupe.

55

En matière d'objectifs nationaux et de sécurité, quatre membres du Comité permanent du Bureau politique forment un deuxième groupe. Selon des observateurs avertis, Qiao Shi (supervision de l'Assemblée nationale et du secteur de la sécurité publique), Li Ruihuan (propagande et actions de Front uni), Zhu Rongji (secteurs industrie et commerce extérieur) et Hu Jintao (affaires intérieures et extérieures du Parti), peuvent conseiller une position ou défendre un point de vue au sein du Comité permanent, mais sans avoir le même pouvoir de décision stratégique que le premier groupe. A plus forte raison, trois autres catégories de dirigeants servent de conseillers, habituels ou occasionnels, sans véritable pouvoir de décision : les membres de la Commission militaire centrale (en premier lieu, les vice-présidents Zhang Wannian et Chi Haotian), ceux du Groupe dirigeant pour les affaires étrangères (du PC) et, d'une façon plus sporadique, certains hauts cadres à la retraite, comme Yang Shangkun, Zhang Aiping, Yang Dezhi, Yu Qiuli, Qin Jiwei ou Hong Xuezhong<sup>9</sup>. Cet équilibre de pouvoir fait l'objet de tractations dans la phase actuelle (décembre 1996 à août 1997) de préparation du XV<sup>e</sup> congrès du Parti, en vue de remaniements prévisibles.

La cohérence entre ce niveau le plus élevé (objectifs nationaux, politique de sécurité) et la politique extérieure, la politique de défense

et l'ensemble renseignement-réflexion stratégique est assurée verticalement par le Comité permanent du BP, la Commission militaire centrale (et son bureau des affaires générales), le Groupe dirigeant pour les affaires étrangères (du Parti), le Bureau des affaires étrangères (du gouvernement) et le Bureau des affaires générales (du Comité central du Parti). Les liens de personne à personne créent des canaux directs d'un organisme bureaucratique à l'autre.

L'influence des chefs militaires se manifeste dans les quatre domaines à des degrés différents. Elle est importante – et peut-être croissante – dans la définition de la politique de puissance et de celle de sécurité extérieure et intérieure. Elle existe en politique étrangère, mais d'une façon plus limitée. La politique de défense est en revanche quasiment confiée aux chefs militaires, par ailleurs membres des organes dirigeants du PC. C'est sur ce point que le régime chinois s'écarte le plus des systèmes politiques occidentaux. Dans les questions de renseignement et de réflexion stratégique, l'emprise des responsables militaires est également très significative. Les militaires ne sont toutefois nulle part en position de « dicter » une politique. Relativement autonomes dans leur domaine, ils se comportent plutôt comme les autres membres du système bureaucratique qui prévaut en Chine depuis des siècles, où les acteurs jouent le plus souvent, pour faire avancer une politique, un jeu d'alliances et de manœuvres en souplesse.

D'une façon générale, le poids des militaires dans le système politique chinois dépendra beaucoup dans l'avenir de l'unité et de la stabilité du groupe dirigeant du Parti, ainsi que de l'apparition ou non de fortes personnalités de leaders à la tête de l'armée ou du Parti. Si Jiang Zemin, ou tout autre, ne s'impose pas demain comme un leader comparable à Mao ou à Deng Xiaoping, l'institution militaire pourrait bien peser de plus en plus sur la politique intérieure et étrangère de la Chine. Inversement, au moment où d'anciens chefs militaires vont disparaître, si les généraux Zhang Wannian et Chi Haotian ne confirmaient pas la même autorité sur l'ALP que leurs prédécesseurs (Liu Huaqing et Zhang Zhen, nommés, eux, par Deng, indépendamment de Jiang), l'équilibre civilo-militaire à la tête du PC peut aller dans l'autre sens.

La tradition chinoise et les principes communistes ont convergé sur ce point : le pouvoir a une seule source en Chine populaire, le Parti. Le Parti commande au fusil et l'homme qui domine le Parti a un contrôle absolu sur l'Armée de libération. C'était le cas de Mao Zedong, président du Parti, président de la Commission militaire centrale (organe du PC) et président de la Commission de défense nationale (organe d'État). Deux chefs militaires prestigieux des débuts, Peng Dehuai et Lin Biao, successivement devenus ministres de la Défense influents, se sont opposés à Mao l'un sur le plan militaire (1958-1959), l'autre dans le domaine politique (1970-1971) : tous deux ont été brisés. Les chefs militaires n'ont jamais eu les moyens de défier le Parti sur des questions majeures. Aujourd'hui, ils pourraient certes attiser des tensions dans le détroit de Taiwan ou dans les mers proches, mais pas déclencher une guerre. La guerre et la paix dépendent du Comité permanent du Bureau politique et non du haut commandement militaire.

57

Deng Xiaoping innova cependant dans la forme en ne prenant en 1978 que le poste de président de la Commission militaire centrale. Ne voulant pas être président du Parti, il supprima la fonction et ne conserva que celle de secrétaire général pour son successeur désigné. Il garda en réalité l'autorité politique suprême aussi longtemps que son grand âge le lui permit. En fait, Deng était président du Parti sans le titre, reconnaissant seulement être le « noyau dirigeant de deuxième génération ». Aucune orientation importante n'était prise sans son approbation (jusqu'en 1994 du moins). Deng pouvait promouvoir ou écarter tout autre dirigeant, témoins ses successeurs potentiels, Hu Yaobang, Zhao Ziyang, Jiang Zemin et Yang Shangkun, tous nommés ou éloignés selon ses décisions. Et lui seul aussi pouvait engager ou non l'armée chinoise dans l'action, notamment en mai-juin 1989 malgré la réticence visible des troupes.

Le sommet du Parti contrôle les nominations de généraux, les dépenses de défense et les mouvements des unités militaires. Un coup d'État militaire est donc extrêmement improbable sous ce régime. En réalité, le Parti communiste et l'Armée de libération sont imbriqués ; leurs relations structurelles semblent solides. Mais le système armée/Parti doit être scellé au sommet par l'autorité indiscutée d'un numéro un du PC, maître de la double structure. Ce pouvoir suprême dans le Parti et le régime a-t-il été complètement transféré à Jiang Zemin ? Désigné par Deng après Tiananmen (1989) comme « noyau dirigeant de troisième génération », Jiang cumule les postes de secrétaire général du Parti, de président de la République, de président des commissions

militaires du Parti et de l'État. Formé à Moscou dans les années cinquante, venant de Shanghai, Jiang Zemin manquait cependant d'expérience et d'autorité dans le domaine militaire. C'est pourquoi Deng mit auprès de lui deux généraux respectés, Liu Huaqing (également nommé à l'organe suprême du PC) et Zhang Zhen. Il approuva sans doute par la suite la nomination de leurs successeurs, Zhang Wannian et Chi Haotian, tous quatre aujourd'hui vice-présidents de la Commission militaire centrale. Depuis l'effacement du vieux dirigeant, cette organisation a garanti la loyauté, mais aussi le poids, de l'institution militaire dans l'équilibre des pouvoirs. Qu'en sera-t-il demain ? Liu Huaqing et Zhang Zhen, tous deux âgés, pourraient se retirer cet automne. Pour Jiang la certitude de l'autorité suprême sur l'Armée de libération tient désormais à la restauration en sa faveur du titre et du pouvoir antérieur de président du Parti communiste chinois. Deng Xiaoping pouvait s'en dispenser, pas lui. La décision doit être prise lors du XV<sup>e</sup> congrès du PCC à l'automne 1997, et elle sera déterminante pour la « stabilité politique » de la Chine au cours des prochaines années.

## R É S U M É

---

*L'institution militaire est au cœur du système politique et économique chinois. L'ALP est à la fois une force de combat, contribuant à la défense extérieure et à la puissance du pays, un complexe militaro-industriel – industrie de défense et armée – qui joue un rôle extraordinaire dans l'économie chinoise, et une force de maintien de l'ordre à l'intérieur, avec la Police armée. L'équilibre des liens armée/Parti et les perspectives pour la Chine de 1997 sont ici décrits par l'auteur.*

---

DRU C. GLADNEY

# L'EXPANSION DU COLONIALISME INTÉRIEUR EN CHINE

LE NATIONALISME CHINOIS  
ET SES SUJETS SUBALTERNES \*

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE de la République populaire de Chine en cette fin de siècle rend ses voisins très nerveux. Alors que les intentions de la Chine à propos de la récupération de Hong Kong et de Taiwan sont connues, le doute demeure quant à ses autres visées expansionnistes. Nous avançons ici l'hypothèse que si la Chine n'a sans doute pas de telles visées à l'égard des territoires voisins qui ne sont pas déjà intégrés à la République populaire, les changements de politique à l'égard de ses groupes subalternes à l'intérieur de ses frontières laissent supposer que la montée du nationalisme chinois risque d'avoir d'importantes conséquences pour le développement d'un colonialisme intérieur.

59

## LE COLONIALISME INTÉRIEUR CHINOIS

Dans un essai publié en 1994, j'avais suggéré que la catégorisation et la classification systématique de tous les niveaux de la société chinoise, de la politique économique aux classes sociales, aux catégories de genre, de groupe ethnique et de nationalité, représentent un vaste projet, en cours de développement, de colonialisme intérieur<sup>1</sup>. Bien qu'il se soit calmé depuis longtemps, le débat lancé par l'historien Michael Hechter, avec

---

\* Traduit de l'anglais par Isabelle Richet.

1. Dru C. Gladney, « Salman Rushdie in China : Religion, Ethnicity and State Definition in the People's Republic », in Helen Hardacre, Laurel Kendall et Charles Keyer, éd., *Asian Visions of Autonomy : Religion and the Modern States of East and Southeast Asia*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1994, p. 255-278.

son ouvrage *Internal Colonialism : The Celtic Fringe in British National Development, 1536-1966*<sup>2</sup>, a eu lui-même une histoire intéressante. Alors que quelques articles avaient été publiés dans les années soixante et au début des années soixante-dix, s'intéressant essentiellement aux effets politiques et économiques durables du colonialisme passé en Méso-Amérique, le livre de Hechter fut le premier à mettre en avant une approche théorique ayant un large champ d'application dans les sociétés urbaines occidentales postcoloniales. Hechter établit un intéressant lien théorique entre *Le Développement du capitalisme en Russie* de Lénine et l'article de Gramsci « La question du Sud », en expliquant que les relations internationales sont étroitement liées aux relations sociales intérieures<sup>3</sup>. De ce point de vue, Michael Hechter suggère ailleurs que la distribution de certains peuples dans « un système hiérarchique de division culturelle du travail » sous les administrations coloniales entraîne le développement d'identités ethniques qui supplantent l'identité de classe<sup>4</sup>. Ce « colonialisme intérieur » est déterminé par l'échange inégal entre les centres de pouvoir urbains et les régions périphériques, souvent ethniques. Dans son étude de la « frange celtique », Michael Hechter décrit le développement national de l'État britannique post-colonial comme si ces régions étaient toujours sous un système d'exploitation économique colonial.

La théorie du colonialisme intérieur élaborée par Hechter s'est montrée très fructueuse pour l'étude d'autres pays que la Grande-Bretagne, en particulier les sociétés postcoloniales et socialistes. Une avalanche de plus de quarante articles et au moins deux livres ont été publiés dans les années soixante-dix avec le terme « colonialisme intérieur » dans leur titre, culminant avec la publication d'un numéro spécial de la revue *Ethnic and Racial Studies* sur la question en 1979. Il en ressortait que le concept de colonialisme intérieur pouvait s'appliquer à l'Afrique du Sud, la Thaïlande, au Soudan, au Pays de Galles, à la Bretagne, au Québec, à l'Autriche-Hongrie, à l'Écosse, au Bangladesh, aux tribus cherokees et aux Chicanos en Amérique du Nord, aux Palestiniens en Israël, et qu'il pouvait expliquer à la fois la cause et le succès de la politique des nationalités de Staline en Union soviétique<sup>5</sup>.

2. Londres, Routledge and Kegan Paul, 1975.

3. *Ibid.*, p. 8.

4. Michael Hechter et Margaret Levi, « The Comparative Analysis of Ethnoregional Movements », *Ethnic and Racial Studies*, 2 (3), 1979, p. 263.

5. Alvin W. Gouldner, « Stalinism : A Study of Internal Colonialism », *Telos*, 34, 1978, p. 11-14.

La majorité de ces exemples soulignent l'exploitation de nombreux groupes ethniques, moins développés culturellement que les groupes dominants, par une petite élite urbaine au pouvoir qui contrôle l'accès au capital et sa distribution. La théorie a été par la suite critiquée et abandonnée car elle était jugée trop générale et son champ d'application trop large. De façon assez intéressante, elle n'a cependant jamais été appliquée à la Chine. Il me semble pourtant que certains changements récents dans la politique chinoise rendent cette approche particulièrement fructueuse pour comprendre la politique coloniale de la Chine en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle.

Il est assez ironique de constater que, dans le monde postcolonial actuel, la République populaire de Chine, qui fut fondée sur la base d'un « nationalisme anticolonial<sup>6</sup> », s'attache activement à faire aboutir ses revendications à propos de Hong Kong, de Taiwan et des îles Spratly, alors que la plupart des nations perdent des territoires plutôt qu'elles n'en gagnent. Malgré les affirmations contraires de Pékin, le départ de l'administration coloniale britannique en 1997 ne signifiera pas la libération de Hong Kong. Et on est assez proche de la vérité si l'on affirme que le Tibet est littéralement une colonie de la Chine, malgré les problèmes de définition de la théorie du colonialisme interne.

61

#### PERSPECTIVES SUBALTERNES À PROPOS DU CORPS GÉOGRAPHIQUE CHINOIS

Comme l'a si brillamment expliqué Thongchai Winichakul dans son ouvrage pionnier *Siam Mapped*<sup>7</sup>, les nations modernes sont formées par l'imposition de frontières, de limites et de configurations précises à des régions, des peuples ou des espaces jusque-là sans frontières, limites ou régions catégorisées. L'invention et la « communauté imaginaire<sup>8</sup> » du corps géographique de la Thaïlande, explique Thongchai Winichakul, s'est effectuée à travers un processus, initié par l'État, de définition de limites, de peuples, de centres et de périphéries. Il est clair que des régions que la Chine estime appartenir à son corps géographique, comme Hong

6. Edward Friedman, « Reconstructing China's National Identity: A Southern Alternative to Mao-Era Anti-Imperialist Nationalism », *The Journal of Asian Studies*, vol. 53, 1, 1994, p. 67-91.

7. Thongchai Winichakul, *Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1994, p. 15.

8. Benedict Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

Kong, Taiwan, le Tibet et Xinjiang, ne seront jamais considérées comme libérées de l'autorité chinoise. Car cela reviendrait, pour beaucoup de Chinois, à se couper un membre. La récupération de Hong Kong et de Taiwan est simplement une opération de chirurgie reconstructive.

62 S'inspirant des études des groupes subalternes qui se développent en Asie du Sud et de travaux de critique culturelle, cet article cherche à comprendre les implications du développement du colonialisme intérieur chinois et des notions de « corps géographique » chinois pour ses sujets subalternes. Nous entendons par « sujets subalternes » les groupes, les individus et les subjectivités qui continuent à être regardés comme étant moins authentiques, plus périphériques et plus éloignés du noyau de la tradition chinoise. C'est peut-être la reconnaissance et la tolérance de l'hétérogénéité qui expliquent la grande influence de ces travaux sur les groupes subalternes en Inde<sup>9</sup>, alors qu'aucun mouvement similaire n'est apparu en Chine. Ces chercheurs d'Asie du Sud, comme Gayatri Chakrovorty Spivak, Ranajit Guha, Dipesh Chakrabarty, Partna Chatterjee, Homi Bhabha, Gyanandra Pandey, Shaid Amin et Akhil Gupta, pour n'en nommer que quelques-uns, partagent un engagement commun à réaliser des études postcoloniales sur la société indienne. Comme le note Edward Said dans son introduction à la collection désormais classique d'essais publiés sous la direction de Ranajit Guha, le premier volume de *Subaltern Studies: Writings on South Asian History and Society* publié en 1982 affirmait que « jusqu'ici l'histoire indienne avait été écrite d'un point de vue colonialiste et élitiste, alors qu'une grande partie de cette histoire avait été faite par les classes subalternes, d'où la nécessité d'une nouvelle historiographie<sup>10</sup> ».

En Chine, on n'a pas encore assisté à l'apparition d'un courant de chercheurs étudiant ces groupes. Alors qu'il existe un nombre croissant d'écrits dissidents ou féministes, en particulier produits par des intellectuels chinois vivant à l'étranger, il existe très peu d'études écrites du point de vue des minorités ou d'autres groupes désavantagés ou déposés. Les travaux féministes et l'étude des femmes dans la société chinoise ont commencé à exprimer une diversité d'opinions rarement entendues jusqu'ici<sup>11</sup>. Ces études ont commencé à regarder la société

---

9. Cf. Ranajit Guha et Gayatri Chakrovorty Spivak, éd., *Selected Subaltern Studies*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

10. *Ibid.*, p. v.

11. Cf. Emily Hong et Gail Hershatter, *Personal Voices: Chinese Women in the 1980s*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

chinoise d'une multitude de points de vue, dont de nombreux avaient été supprimés ou ignorés. La collection publiée sous la direction de Gilmartin, Hershatter, Rofel et White en 1994, *Engendering China*, cherche à présenter une diversité de perspectives sur la société chinoise, démontrant que le colonialisme intérieur de la construction des genres influence non seulement la façon dont les sujets déterminés par leur genre agissent dans cette société, mais aussi celle dont nous les voyons.

Cependant, il existe peu d'études donnant la parole aux groupes subalternes qui ont pourtant des histoires indépendantes et des mémoires culturelles qui demandent à être comprises selon leurs propres termes plutôt qu'être placées dans une position périphérique, sub-régionale ou sub-ethnique. C'est pourquoi, à la fin de ce siècle, le sort des groupes subalternes en Chine devient de plus en plus important, à la fois pour comprendre le nationalisme croissant de la Chine, mais aussi la nature du colonialisme intérieur moderne.

63

#### LE NATIONALISME CHINOIS ET SES IMPLICATIONS POUR LES GROUPES SUBALTERNES

Dans un entretien accordé à la *Far Eastern Economic Review* de novembre 1995, Liu Binvan, l'ancien journaliste du *Xinhua* aujourd'hui écrivain dissident vivant en exil à Princeton, souligne clairement qu'il est essentiel de s'intéresser aux groupes ethniques subalternes chinois afin de comprendre le nationalisme chinois contemporain. « Le nationalisme et le chauvinisme han sont désormais les seuls instruments efficaces dans l'arsenal idéologique du Parti communiste chinois », affirme-t-il. « Tout problème surgissant dans les rapports avec les pays étrangers ou entre les minorités ethniques peut être utilisé pour mobiliser les sentiments "patriotiques" de la population en faveur des autorités communistes. » La récente multiplication de rapports au cours des derniers mois dans la presse officielle chinoise relatant des incidents séparatistes dans le Xinjiang et ailleurs signale que Liu Binvan a peut-être raison.

Après les avoir niées durant des décennies pour mieux souligner l'« unité nationale » chinoise, des rapports officiels ont récemment fait état avec force détails d'activités hostiles de la part des Tibétains et des musulmans dans les régions frontalières du Tibet, du Yunnan, du Xinjiang, du Ningxia ainsi qu'en Mongolie-Intérieure. Dans le Nord-Ouest, dans la région autonome ouïghoure de Xinjiang, le *Xinjiang Daily* a fait état de cinq incidents sérieux depuis février, dont une opération de répression qui a entraîné l'arrestation de 2 773 personnes sus-

pectées de terrorisme, et la saisie de 6 000 livres d'explosifs et de 31 000 chargeurs de munitions. A l'étranger, des groupes ouïghours ont affirmé que plus de 10 000 personnes ont été arrêtées lors de cette opération et plus d'un millier tuées. Le 2 mars 1996, le mollah progouvernemental de la mosquée Idyah de Kashgar et son fils ont été frappés de coups de couteau par des militants ouïghours refusant de céder. Le 27 mai, une autre attaque visait un représentant de premier plan du gouvernement et, en septembre dernier, six membres du gouvernement local ont été tués par d'autres Ouïghours à Yecheng.

64 Le gouvernement a répondu par une série d'arrestations arbitraires et de nouvelles déclarations politiques. Le 12 juin, le *Xinjiang Daily* parlait d'« activités rampantes par des séparatistes à l'intérieur et à l'extérieur du pays » qui avaient entraîné la fermeture de dix lieux de cultes « non autorisés », la punition des mollahs qui avaient prêché illégalement à l'extérieur de leurs mosquées et l'exécution de treize personnes accusées de meurtre, de vol, de viol et d'autres crimes violents, le 29 mai dans le comté d'Aksu (à 99 % ouïghour). Il semble que les mouvements de troupe vers la région soient les plus importants depuis la répression de l'insurrection dans la commune de Baren en avril 1990, et ils sont peut-être à mettre en rapport avec la campagne nationale « Frapper fort ». Cette campagne, lancée à Pékin en avril dernier, avait pour but à l'origine de réprimer le crime organisé et la corruption, mais elle vise désormais aussi les « séparatistes » du Xinjiang, appelant à construire une « grande muraille d'acier » contre eux. Le *Xinjiang Daily* du 16 décembre 1996 rapporte la déclaration suivante de Wang Lequan, le Premier secrétaire du Parti de la région : « Nous devons nous opposer au séparatisme et aux activités religieuses illégales de façon claire et générale, *en frappant fort* et de façon efficace contre nos ennemis. »

Des conflits inter-musulmans et des mouvements antigouvernementaux parmi les Hui se produisent depuis 1992 à Xi'am, dans le Yunnan et le Ningxia, la seule région autonome de la Chine du fait de son importante minorité musulmane. Dans le sud de la province de Ningxia, à Xiji, une lutte fractionnelle parmi les musulmans soufis en hiver et au printemps 1992-1993 a entraîné la mort de quarante-neuf musulmans hui et l'arrestation de quatre dirigeants locaux et provinciaux, deux d'entre eux se voyant condamner à la prison à vie. Bien que rendue publique par le *New York Times* seulement en novembre 1996, la féroce réaction gouvernementale face à ce conflit local et à d'autres de même nature a choqué les musulmans dans toute la Chine. Les *madrassahs* – les écoles liées aux mosquées – ont été fermées et un

moratoire a été imposé sur toute construction de nouvelle mosquée. De façon assez significative, une directive publiée l'été dernier demandant que, dans la province de Xinjiang, tous les secrétaires du Parti, jusqu'au niveau du village, soient des Chinois han, alors qu'il y a peu de Chinois han dans les villages dans le sud de la province de Xinjiang, indique jusqu'où le gouvernement est prêt à aller pour rétablir fermement son contrôle sur la région.

Alors qu'on entend beaucoup parler des changements de politique et du retour à la ligne dure au Tibet, avec l'interdiction de toute exposition publique de portraits du dalaï-lama et la rééducation politique des moines, on est moins informé des troubles et de la répression dans la province de Xinjiang. Contrairement au Tibet, les luttes entre différentes fractions musulmanes et les assassinats politico-religieux rendent la situation dans les régions musulmanes beaucoup plus complexe et volatile. Sans aucun équivalent du dalaï-lama, qui peut trancher lors de conflits et imposer un certain contrôle, les musulmans chinois, profondément déchirés par les luttes fractionnelles religieuses et locales, sont bien plus vulnérables à la répression violente.

65

Leurs divisions sont issues non seulement des caractéristiques de langue, de région et de nationalité, mais aussi de l'histoire des luttes fractionnelles au sein de l'islam. Bien qu'en majorité sunnites, les musulmans chinois se sont parfois violemment divisés à propos du courant soufi ou des mouvements de réforme visant à rendre l'islam moins « chinois » et à le mettre en plus grande harmonie avec ses versions contemporaines au Moyen-Orient. Depuis la dynastie ming, les réactions gouvernementales exagérément violentes face à ces conflits ont souvent entraîné l'union de musulmans autrefois divisés contre l'intervention de l'État. Les responsables de la République populaire de Chine essaient de plus en plus d'étouffer dans l'œuf les conflits inter-musulmans ou de jouer un rôle de médiateur au niveau local, avec un succès inégal. Il est clair que ces affrontements intérieurs peuvent avoir des implications internationales.

La République populaire de Chine, qui est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et un important exportateur d'armes au Moyen-Orient, est en mesure de faire peser son influence dans cette région. Étant donné la baisse des échanges avec la plupart des nations occidentales à la suite du massacre de Tiananmen au début des années quatre-vingt-dix, l'importance des partenaires commerciaux de la Chine au Moyen-Orient (qui sont tous musulmans, dans la mesure où Pékin n'entretenait pas de relations avec Israël

jusqu'à une période récente) n'a cessé de croître. Cela explique sans doute le fait que la Chine ait établi des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite en août 1990, ouvrant ainsi les premiers échanges directs entre les deux pays depuis 1949 (l'Arabie saoudite avait, auparavant, rompu ses relations diplomatiques avec Taiwan et rappelé son ambassadeur malgré des relations commerciales lucratives). En dépit d'une longue amitié avec l'Irak, la Chine a soutenu la plupart des résolutions de l'ONU au moment de la guerre contre ce pays. Bien qu'elle se soit abstenue sur la résolution 678 qui autorisait l'envoi de troupes sur le terrain, fermant sans doute ainsi la porte aux travailleurs chinois au Koweït, la Chine entretient des rapports solides avec le Moyen-Orient en tant que marché d'armes non sophistiquées et de main-d'œuvre sûre et bon marché. De récents rapports de presse ont fait état d'un accroissement des exportations de matériel militaire chinois au Moyen-Orient depuis la guerre du Golfe, sans doute pour contrebalancer les importations croissantes de pétrole de cette région destinées à satisfaire la demande de l'économie chinoise en surchauffe<sup>12</sup>. Contrairement à ce qui se passe au Tibet, la Chine ne peut donc guère se permettre d'ignorer son problème musulman.

Cependant les autorités chinoises ont raison de noter que l'attention internationale croissante portée au sort des peuples indigènes périphériques a accru la pression sur ces régions, alors que même le gouvernement allemand exige le respect des droits de l'homme au Tibet à la suite d'une visite du dalaï-lama du 15 au 17 juin dernier. Le 2 juin, à Amsterdam, des partisans de plusieurs pays ont distribué des tracts demandant la libération de Kajikhumar Shabdan, 72 ans, poète, écrivain et animateur de radio kazakh emprisonné depuis 1987. Les tracts étaient imprimés en anglais et en hollandais et l'on demandait aux passants de les signer et de les envoyer à Abdulahat Abdurixit, président du gouvernement populaire de la province de Xinjiang. Le 11 novembre, à Munich, les « Journées de la jeunesse ouïghoure » ont attiré une centaine de délégués d'Europe, d'Asie centrale et du Moyen-Orient qui s'intéressaient au « sort » des Ouïghours. On peut noter aussi que le président récemment élu de l'Organisation des nations et des peuples non représentés, qui a son siège à Genève, est le Ouïghour Erkin Alptekin, fils du dirigeant nationaliste ouïghour Isa Yusuf Alptekin, mort en

---

12. James P. Dorian, Brett Wigdor et Dru Gladney, « Emerging Energy, Economic and Ethnic Relations between Xinjiang, China and Central Asia », à paraître dans *Central Asian Survey*.

décembre dernier à Istanbul où un parc porte désormais son nom. Il existe actuellement au moins cinq organisations internationales, à Amsterdam, Munich, Istanbul, Melbourne et New York, qui œuvrent pour l'indépendance du Xinjiang – appelé le Turkestan oriental. Il est clair que le Xinjiang étant la dernière région musulmane sous contrôle communiste, les autorités chinoises ont plus à se soucier de ces pressions que du soutien international en faveur de l'indépendance du Tibet.

La vraie question cependant est : pourquoi attirer l'attention aujourd'hui sur ces activités au Tibet et dans la région musulmane de même que sur l'agitation des organisations extérieures ? Les groupes basés à Istanbul existent depuis les années cinquante, et le dalaï-lama fait campagne depuis son exil en 1959. Des activités séparatistes se développent, de façon limitée mais régulière, depuis l'expansion des activités commerciales de la Chine et se sont accentuées depuis l'ouverture de six voies d'accès au Xinjiang qui, en 1991, sont venues s'ajouter au chemin de fer transeurasien. Lors de son voyage de 1994 dans les nouvelles nations indépendantes d'Asie centrale, Li Peng a demandé l'ouverture d'une « nouvelle route de la soie ». Cette déclaration visait clairement à calmer les craintes des nouveaux États de la région face aux visées expansionnistes de la Chine, de même que le communiqué, publié à Shanghai en avril 1996, qui réaffirmait le tracé des frontières existantes entre la Chine et l'Asie centrale. C'est sans doute là l'exemple le plus récent et le plus clair de la volonté des autorités chinoises d'établir fermement les contours du « corps géographique » de la Chine.

67

## LE SÉPARATISME DES RÉGIONS SUBALTERNES ET LA RÉPONSE CHINOISE

Le « corps géographique » chinois n'est pas menacé de décomposition interne. Même s'ils existent bien, les séparatistes sont peu nombreux, mal équipés, mal organisés et complètement dominés militairement par l'Armée populaire de libération et la Police populaire. Le soutien des populations locales aux forces séparatistes, en particulier dans le Xinjiang, est au mieux ambivalent et ambigu, étant donné la disparité économique entre ces régions et leurs voisins étrangers dont les pays sont, en général, bien plus pauvres et, comme dans le cas du Tadjikistan, ravagés par la guerre civile. Les gens se souviennent des périodes de famine de masse et des ravages causés par la guerre sino-japonaise au cours de la première moitié du siècle, sans parler de l'horrible chaos de

la Révolution culturelle. Le soutien international au Tibet n'a guère réussi à affaiblir l'emprise de Pékin sur la région. De nombreux militants locaux ne prônent pas un séparatisme total, ni une réelle indépendance, mais soulèvent plus souvent des questions telles que la destruction de l'environnement, les essais nucléaires, la liberté religieuse, les impôts excessifs ainsi que les limites imposées récemment au nombre d'enfants qu'une famille peut élever. De nombreux dirigeants ethniques demandent tout simplement une « réelle » autonomie, comme définie par la loi chinoise pour les cinq régions autonomes dirigées par des premiers secrétaires du Parti qui sont, tous, des Chinois han contrôlés par Pékin. Ainsi, annonçant l'extension de la campagne « Frapper fort » au Xinjiang, Wang Lequan, le secrétaire du Parti pour la région, déclarait-il qu'il n'y aurait « pas de compromis entre nous et les séparatistes ».

68 La publicité faite par Pékin à la cause séparatiste a peut-être plus à voir avec des problèmes politiques domestiques qu'avec une réelle menace séparatiste intérieure ou extérieure. Des actions récentes suggèrent que les autorités s'efforcent de promouvoir le nationalisme chinois comme « idéologie unifiante » qui pourrait être plus attirante que le communisme et plus facile à gérer que le capitalisme. En soulignant les menaces séparatistes et les interventions extérieures, les autorités peuvent détourner l'attention de problèmes intérieurs tels que l'inflation croissante, le développement des inégalités de revenus, les « populations flottantes » déplacées, la réunification avec Hong Kong et la succession de Deng. Le nationalisme est peut-être la dernière « idéologie unifiante » qui reste à une nation chinoise qui a commencé à prendre ses distances avec le communisme, comme elle l'avait fait, par le passé, avec le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme. Comme le note Bruce Kapferer, le nationalisme « rend le politique religieux ». C'est peut-être pourquoi les nationalismes fondés sur la religion, comme le fondamentalisme islamique et le bouddhisme tibétain, sont les cibles de Pékin, alors que le développement du chamanisme et de la religion populaire ne fait l'objet d'aucune attaque. En même temps, un ferme contrôle des activités musulmanes à l'intérieur des frontières est un message aux organisations musulmanes militantes extérieures, les invitant à ne pas s'ingérer dans les affaires chinoises. Lors d'un entretien à Téhéran en juillet 1994 avec l'ancien ambassadeur d'Iran en Chine, je me suis entendu dire que jamais l'Iran n'interviendrait en cas d'une répression ouverte contre les musulmans chinois, malgré le soutien apporté à la formation des imams soufis de Gansu et les relations étroites avec la Chine.

Tout événement, domestique ou international, peut être utilisé comme excuse pour promouvoir des objectifs nationalistes et construire une nouvelle idéologie unifiante. Comme Shen Guotan du ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique l'a révélé dans une déclaration à propos des récents différends commerciaux entre la Chine et les États-Unis : « Si les États-Unis vont jusqu'à imposer leur politique de représailles commerciales, la Chine, respectant les lois régissant son commerce extérieur, prendra des contre-mesures visant à sauvegarder sa souveraineté et sa dignité nationales. » Le commerce et le séparatisme deviennent des obstacles non pas au développement économique et politique mais au maintien de la dignité nationale. Toute action jugée « antipatriotique » par Pékin est tout de suite interprétée comme une tentative visant à diviser le pays et allant à l'encontre des efforts déployés par la Chine pour réunifier la totalité de son corps géographique. Hong Kong est le premier exemple de la marche de la Chine vers sa destinée historique, alors que les îles Spratly et Diaoyutai, sans parler de Taiwan, sont considérées comme des obstacles au développement national et à la réunion physique du pays.

69

## CONCLUSION

### L'EXPANSION DU COLONIALISME INTERNE CHINOIS

Lors de sa récente visite aux États-Unis, le ministre de la Défense Chi Haotian déclarait : « Nous espérons voir une solution pacifique [à propos de Taiwan], mais nous refusons cependant de renoncer à l'utilisation de la force. Toute l'histoire chinoise montre que quiconque divise la mère patrie est condamné par l'histoire. » Cela est dans la ligne du nouveau projet d'Histoire chinoise lancé par Song Jian, ministre des Sciences et de la Technologie, qui vise à produire une nouvelle chronologie de l'histoire du pays. Dans un éditorial du *Science and Technology Daily* du 17 mai dernier, Song expliquait que le but du projet était de démontrer l'existence en Chine de six mille années de développement « sans rupture ». « Contrairement aux civilisations égyptienne, babylonienne et indienne, ajoutait-il, la civilisation chinoise a duré six mille ans sans une seule rupture. » Le projet, qui devrait être achevé en octobre 1999, portera certainement un jugement sévère sur ceux qui sont accusés de séparatisme. Tant que le militantisme musulman sera taxé de « séparatiste », il sera considéré non seulement comme allant à l'encontre du destin national chinois, mais à l'encontre de l'Histoire elle-même.

Prasenjit Duara nous rappelle que la réécriture de l'histoire ne se limite pas à la Chine, mais va de pair avec tous les projets nationalistes dans le monde entier. La menace représentée par cette réécriture ne vise pas les voisins de la Chine, car ils n'appartiennent pas à une histoire nationaliste du passé de ce pays ni à son futur corps géographique. Au contraire, le développement de ce discours nationaliste pourrait avoir ses implications les plus sérieuses pour ses colonies internes, ses sujets subalternes. Et il ne faut pas oublier les paroles menaçantes de l'hymne national chinois : « La race chinoise se trouve à un tournant crucial, dressons-nous et construisons une nouvelle Grande Muraille avec notre chair et notre sang. » La question est donc de savoir ce qu'il adviendra des citoyens des régions périphériques au cas où un mouvement nationaliste en viendrait à les considérer comme une menace pour le pays, et non comme membres à part entière d'une Chine multinationale et multi-ethnique. Si les sentiments nationalistes l'emportent durant cette période de transition, quel sort connaîtront ces sujets subalternes qui vivent actuellement en Chine, mais au-delà de la Grande Muraille ?

#### R É S U M É

---

*L'expansion de la République populaire n'est pas dirigée contre ses voisins, mais contre les groupes minoritaires faisant déjà partie de son « corps géographique ». Les peuples marginaux et périphériques prennent une place de plus en plus importante dans le développement du nationalisme chinois, à travers un processus d'incorporation et d'imposition du contrôle de l'État.*

# LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA CHINE

COMME CELLE DE TOUT ÉTAT, la politique extérieure de la Chine populaire résulte, d'une part, de sa situation interne et, d'autre part, des possibilités d'action que lui offre la scène internationale : rien d'original en cela. En revanche, ce qui est exceptionnel dans le cas de la Chine, c'est, non pas la complexité, mais plutôt le paradoxe de sa situation.

71

La République populaire de Chine (RPC), en effet, est un État fondamentalement polymorphe, difficile à saisir. C'est tout d'abord un État socialiste ou, plus précisément, demeuré socialiste. L'immense marché que constitue ce pays, voire le concurrent commercial dangereux qu'il est devenu dans certains secteurs, tout comme le caractère capitaliste d'une partie de son économie font parfois oublier ce caractère essentiellement socialiste de la Chine. Par ailleurs, c'est également un État du tiers-monde : en dépit des résultats économiques exceptionnels de ses régions côtières, la Chine demeure, globalement, un pays sous-développé dont le revenu *per capita* ne dépasse pas cinq cents dollars par an. Enfin, la RPC est une grande puissance, non seulement parce qu'elle dispose d'un territoire, d'une population et de ressources énormes, parce qu'elle possède l'arme atomique ou parce qu'elle occupe un siège permanent au Conseil de sécurité, mais tout simplement parce qu'elle joue un rôle croissant dans la vie internationale.

Or, qui dans la communauté internationale peut prétendre posséder ces trois caractéristiques à la fois ? L'Inde, seul autre grand pays du tiers-monde, n'est pas un État socialiste et reste une puissance régionale plus que mondiale. Il n'y a que la Chine qui soit concurremment État socialiste, pays du tiers-monde et grande puissance. En d'autres termes, il n'y a qu'elle qui puisse jouer sur tous ces registres en même temps. Toute

l'originalité de la politique extérieure chinoise résulte, certes, d'une tradition spécifique dont l'influence est importante, mais aussi de cette situation qui lui est si particulière.

72 Si par ailleurs on tente de systématiser ce que furent les principaux objectifs de la RPC depuis sa création, trois s'imposent à l'évidence. Tout d'abord, c'est un État qui a toujours été extraordinairement attentif à sa sécurité. Sortie affaiblie d'une longue guerre civile et instaurée en pleine guerre froide, la RPC ne pouvait pas ne pas donner la priorité à cet objectif sécuritaire, au moins dans un premier temps. Plus qu'un élan idéologique né du socialisme, c'est ce souci de sécurité qui la porta vers l'alliance avec l'URSS en 1950, alors que sur de nombreux points ces deux pays divergeaient profondément. Il n'en demeure pas moins que, durant les années cinquante, socialisme et sécurité se complétaient. Le deuxième grand objectif de la RPC, et avant elle celui de la Chine républicaine, est l'indépendance. Bien que non colonisée, la Chine, pays du tiers-monde, éprouvait elle aussi le besoin de se libérer. C'est d'ailleurs cette volonté profonde de libération qui fut à l'origine du conflit sino-soviétique. Enfin, son troisième objectif permanent est bien évidemment la modernisation : c'est tout le sens de sa politique actuelle.

Ces différents objectifs ont souvent été contradictoires : choix entre sécurité et modernisation, ou entre sécurité et indépendance, par exemple. Toutefois, pendant trente ou quarante ans, les priorités chinoises ont été assez claires : priorité à la sécurité dans un premier temps, grâce à l'alliance sino-soviétique, puis priorité à l'indépendance durant les années soixante et soixante-dix, enfin priorité à la modernisation depuis 1978-1980. C'est cette volonté de la Chine de devenir une grande puissance industrielle moderne qui fut à la base de sa détente avec les États-Unis et de son ouverture économique.

## DÉSORMAIS, SEUL GRAND ÉTAT SOCIALISTE

Aujourd'hui, les objectifs diplomatiques de la Chine demeurent en partie les mêmes. Toutefois, le contexte international entièrement nouveau dans lequel se trouve Pékin l'oblige à modifier profondément sa politique extérieure. De plus, à observer celle-ci de près, il semble bien que les tenants et les aboutissants de cette dernière aient, en partie, changé de nature depuis 1989-1991.

Le premier grand défi auquel était confrontée la Chine résultait de la chute du mur de Berlin et de la disparition de l'URSS. Certes, depuis

trente ans, Pékin s'était opposé au reste du camp socialiste, mais c'est cette opposition même qui avait été l'argument essentiel de sa diplomatie. Elle ne s'était rapprochée des États-Unis que pour mieux affronter l'URSS. Or, d'un seul coup, toutes ces références s'effondraient. Alors que l'Ouest considérait qu'il s'agissait de la disparition pure et simple du communisme, la Chine demeurait ainsi, isolée, le seul grand État socialiste. Dans le même temps, les événements de Tiananmen avaient contraint les démocraties occidentales à lui appliquer des représailles qui l'isolaient plus encore. C'est dire qu'à l'aube des années quatre-vingt-dix, la RPC avait à relever le double défi de l'embargo occidental et du changement de régime en Russie.

Force est de constater qu'elle a su s'adapter parfaitement à cette nouvelle donne. D'une part, elle a réussi à normaliser complètement ses relations avec la Russie. Le sommet sino-soviétique de 1989 avait largement réglé la question des relations d'État à État. Il avait en particulier permis d'apurer une grande partie du contentieux frontalier. Ce sont les décisions prises lors de ce sommet de 1989 qui permirent d'aboutir à l'accord de 1991 fixant la frontière entre Mongolie et Pacifique. Sans entrer dans le détail de ce règlement, relevons seulement que celui-ci consacrait l'égalité de droit, et, au-delà, l'égalité politique des deux États. Ce qui avait été l'objectif de la Chine face à l'URSS depuis 1949 ne fut atteint, non sans paradoxe, que lorsque celle-ci cédait déjà la place à la nouvelle Russie.

73

A partir de 1992, ce fut à la normalisation de ses relations avec ses nouveaux voisins de l'Ouest – Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan – que la Chine dut s'attaquer. Là encore, elle sut s'adapter. Il s'agissait d'éviter que le Kazakhstan ne devînt un État nucléaire : la pression américaine y parvint. Par ailleurs, il fallait, là aussi, régler le contentieux frontalier : la Chine y réussit entre 1992 et 1996. C'est dire qu'en termes purement techniques elle a su organiser un *modus vivendi* acceptable avec ses nouveaux voisins, et cela en un laps de temps relativement bref.

Toutefois, le véritable problème était ailleurs. Restée un État socialiste, la Chine devait-elle se contenter de relations normalisées avec la Russie devenue non communiste ? Ou pouvait-elle imaginer avec cette dernière un rapprochement pour contrebalancer l'hégémonie des États-Unis, superpuissance triomphante ? De façon extraordinairement pragmatique, Pékin choisit le rapprochement avec la Russie. Depuis 1992, celui-ci n'a cessé de se confirmer : achats de matériels militaires modernes, développement du commerce, reprise de la coopération. Il

serait évidemment très exagéré de parler d'« axe » sino-russe, mais le fait est que les relations entre les deux capitales ne cessent de s'intensifier (en dépit des réticences de la population russe d'Extrême-Orient).

Comme, dans le même temps, les rapports russo-japonais demeurent totalement bloqués, ce rapprochement sino-russe n'en prend que plus de relief. Il serait sûrement très excessif d'évoquer à son sujet l'alliance sino-russe de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, mais il n'est pas moins vrai que l'on semble s'orienter vers le même cas de figure. En d'autres termes, entre Pékin et Moscou, les politiques traditionnelles et les intérêts nationaux paraissent s'imposer plus que jamais, la période du conflit sino-soviétique n'ayant été, au fond, qu'une parenthèse. Ce qui signifie également que, dans la politique chinoise (comme dans la politique russe), le nationalisme, un temps concurrencé par le socialisme, reprend désormais tous ses droits.

74

#### FAIRE PIÈCE À L'HÉGÉMONISME AMÉRICAIN

Si la Chine s'est montrée conciliante à l'égard de la contre-révolution russe, cherchant même à se rapprocher de Moscou, c'est que, par ailleurs, elle considérait indispensable de faire pièce aux prétentions des États-Unis, en Asie comme dans le reste du monde. La RPC sait qu'elle est incapable, à elle seule, de tenir tête à une superpuissance. C'est pour rétablir un équilibre menacé, on l'a souligné, qu'elle choisit, face à l'URSS, la voie de la détente avec les États-Unis vers 1970-1972 ; c'est aussi pour rétablir un équilibre menacé qu'elle choisit aujourd'hui, face à Washington, la coopération avec la Russie.

Lors des événements de Tiananmen, en 1989, les États-Unis s'étaient montrés les plus sévères à son égard. Suspension des rapports politiques, embargo sur le commerce, soutien aux dissidents, etc., avaient été autant de mesures décidées par Washington plutôt que par ses alliés occidentaux. Toutefois, l'attrait du marché chinois avait très rapidement modéré les représailles américaines. Et surtout, la diplomatie chinoise avait parfaitement su tirer parti de la conjoncture internationale. La crise du Golfe avait été pour la RPC l'occasion inespérée de renouer ses relations avec les États-Unis. Dans la mesure où ceux-ci tenaient à ce que leur intervention contre l'Irak fût placée sous les auspices de l'ONU, sinon la complicité, du moins la neutralité de la Chine leur était indispensable. Pékin sut habilement exploiter cette situation et monnayer ses votes ou ses abstentions. En 1992, quand la Russie se substituait à l'URSS, l'isolement de la Chine s'achevait déjà.

Ce moment difficile passé, toute la politique de la RPC à l'égard des États-Unis a consisté à poursuivre le développement des rapports commerciaux, techniques et financiers tout en contrecarrant Washington sur le plan politique. C'était un exercice diplomatique difficile, mais là encore la Chine a su atteindre une partie de ses objectifs. Le commerce sino-américain augmente constamment, au bénéfice de la Chine qui est largement excédentaire. La clause de la nation la plus favorisée lui a été systématiquement renouvelée, la dernière fois, au printemps 1996. Qui plus est, la présidence Clinton a même fini par totalement dissocier ce renouvellement annuel de la question du respect des droits de l'homme. C'est dire que, sur ce plan, le succès chinois est complet.

Toutefois, ce dernier ne saurait masquer la rivalité profonde qui oppose Chinois et Américains sur d'innombrables sujets. Le plus apparent actuellement est celui de l'admission de la RPC à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En refusant que Pékin en devienne membre dès sa création, les États-Unis lui ont infligé un camouflet de taille. Cependant, au-delà de cette question précise de l'OMC, c'est toute la conception de l'organisation régionale en Asie qui oppose les deux capitales. On sait la pression qu'exerce Washington sur les pays asiatiques pour que la « Coopération économique en Asie-Pacifique » (APEC) se transforme rapidement en une véritable zone de libre-échange. Or la Chine figure en bonne place parmi les pays les plus réticents. Certes, elle a conscience que son développement économique dépend très largement de ses ventes sur le marché américain, mais n'en reste pas moins très réservée vis-à-vis d'une organisation de la région autour d'un pôle nippo-américain. Au second degré, la question posée est celle de la prééminence de la Chine sur le Japon dans l'équilibre de l'Asie. Il est clair qu'on est ici en face d'un point décisif pour l'avenir des relations sino-américaines.

La rivalité entre Pékin et Washington est tout aussi profonde en matière stratégique. Elle s'exprime parfois sur des sujets particuliers, par exemple, les fournitures militaires chinoises au Pakistan ou à tel ou tel pays du Moyen-Orient. En 1996, ce sont les négociations relatives au traité d'interdiction des essais nucléaires qui ont le plus crûment illustré les divergences sino-américaines. Actuellement, c'est l'intention de la RPC de se doter d'avions-radar qui inquiète particulièrement Washington. Toutefois, derrière toutes ces questions apparemment très différentes les unes des autres, l'opposition entre les deux pays porte sur un seul point, mais fondamental : autour de quelle puissance sera organisée la sécurité en Asie dans les années à venir. Pour Pékin, il ne peut

s'agir que de la Chine. Si cette dernière accepte aujourd'hui de négocier avec Washington un éventuel traité de paix en Corée ou de participer au forum sur la sécurité organisé par les pays d'Asie du Sud-Est, ce n'est nullement parce qu'elle accepte l'ascendant américain ou parce qu'elle est convaincue de la nécessité d'une garantie collective de la sécurité dans la région. Pour la RPC, la fin de la guerre froide doit nécessairement se traduire par des responsabilités accrues des puissances régionales dominantes, c'est-à-dire d'elle-même pour ce qui est de l'Asie. Au fond, Pékin n'accepte pas mieux la garantie de sécurité américaine dans le Pacifique occidental que Moscou n'accepte celle du pacte Atlantique en Europe de l'Est. Opposition à une APEC dominée par le libre-échange américain et opposition à une sécurité asiatique dépendant des États-Unis sont visiblement, pour la Chine, deux composantes essentielles de sa politique extérieure.

76

#### EMPIRE OU IMPÉRIALISME ?

Cet aspect souvent crispé et négatif de la diplomatie chinoise résulte largement de ce que l'unité de la RPC est loin d'être totalement restaurée. C'est un point qu'on ignore trop souvent lorsqu'on analyse cette politique, mais qui pèse énormément sur le comportement de Pékin.

Certes, un pas considérable va être franchi avec la rétrocession de Hong Kong en juillet 1997 et celle de Macao en décembre 1999. Non seulement ces deux territoires coloniaux demeuraient l'illustration vivante de l'ancienne soumission de la Chine, non seulement le développement insolent de la colonie britannique soulignait honteusement le retard économique du continent, mais encore ces enclaves étrangères se trouvaient au cœur même de la « Chine chinoise », celle des « dix-huit provinces » classiques. L'acharnement de Pékin à vouloir effacer toute trace de démocratie à Hong Kong ne résulte pas seulement de la nature autoritaire du régime chinois actuel, mais aussi, et peut-être surtout, de sa volonté d'y affirmer sa pleine souveraineté.

C'est bien la raison pour laquelle l'« autonomie » de l'ex-colonie ne sera jamais celle à laquelle songeaient les Britanniques lorsqu'ils signèrent les accords de 1984.

Le problème de l'unité de la RPC est également posé par la crise lancinante du Tibet. La Chine impériale n'était pas seulement un empire au sens politique, mais aussi au sens colonial du terme. Or, l'objectif de Pékin est de transformer, dans cette région, l'ancienne suzeraineté impériale en souveraineté pure et simple. La crise était inévitable en un

temps où la tendance n'était plus à la colonisation mais à la décolonisation. En outre, aujourd'hui, la difficulté n'est pas seulement celle de la présence coloniale de la Chine au Tibet, mais aussi celle de la tentation qu'éprouvent les puissances occidentales d'exploiter cette situation pour mieux faire pression sur un régime socialiste qui leur semble désormais parfaitement anachronique. On conçoit qu'il y ait là un facteur de crispation important.

Enfin, reste la question suprême, en matière d'unité chinoise, celle de Taïwan. Certains estiment que l'accroissement des relations économiques entre l'île et le continent finira par avoir raison de cette division. Pour l'heure, ce n'est pas en ce sens qu'évolue la question. Le développement de l'île, en fait, en a complètement transformé la nature. De « province non libérée », elle est devenue un « pays nouvellement industrialisé », ce qui change totalement les données du problème. De son côté, la démocratisation a permis l'épanouissement d'un courant nationaliste et indépendantiste qui est irréversible : en ce sens, le cas de Taïwan ne sera jamais celui de Hong Kong. Pékin est parfaitement conscient de cette évolution : on touche là un autre facteur qui contribue à crispier la politique extérieure chinoise.

77

La question des îles revendiquées par la RPC en mer de Chine du Sud peut sembler assez secondaire et très différente de celle de l'unité du pays. En fait, c'est un litige dont l'importance, aux yeux de Pékin, est probablement considérable et qui, lui aussi, pèse sur le comportement international chinois. De ce contrôle de la mer de Chine dépend, au fond, la place de la RPC en Asie orientale : ou bien elle est rejetée en Asie du Nord-Est, dans un face-à-face difficile avec le Japon, ou bien elle se retrouve au cœur de l'Asie du Sud-Est, c'est-à-dire au milieu de ses anciens tributaires et des communautés chinoises de la région. Il y va donc de sa pleine dimension asiatique et de son positionnement face à Taïwan et au Japon.

Consolidation d'une RPC héritière de l'Empire ou impérialisme pur et simple : la frontière ne saurait être précise, mais il est bien évident que cette ambition « impériale » est sous-jacente à toute la politique extérieure chinoise.

## UN POINT CRUCIAL : LES RELATIONS SINO-JAPONAISES

78

Cette ambition explique notamment toute l'ambiguïté des relations sino-japonaises. Pékin comme Tokyo considèrent que la fin de la guerre froide et la disparition de l'URSS appellent nécessairement une redéfinition des équilibres en Asie orientale. La Chine comme le Japon estiment donc le moment venu d'affirmer leur place dans la nouvelle configuration régionale. Dans l'un et l'autre cas, des difficultés passagères n'ont pas permis à ces deux grandes puissances de tirer immédiatement parti de la nouvelle conjoncture. La Chine a été gênée par les représailles occidentales après « Tiananmen » et le Japon l'a été par sa crise économique et politique intérieure. Toutefois, il est clair que ni l'une ni l'autre des deux capitales n'a abandonné son grand projet d'une Asie réorganisée selon ses vœux. Or ceux-ci sont entièrement contradictoires.

La Chine est consciente qu'elle ne peut pas réussir son développement économique contre le Japon, mais bien grâce à des liens commerciaux, financiers et technologiques étroits avec lui. En ce sens, elle reconnaît (momentanément) le *magister* japonais en matière économique. En revanche, du point de vue de Pékin, il n'est pas question que ce *magister* économique se transforme en *magister* politique. Toute la diplomatie chinoise consiste donc à tirer un profit économique maximal du Japon tout en refusant d'admettre que le niveau économique auquel est parvenu ce dernier se traduise par une place politique accrue en Asie et dans le reste du monde. C'est bien la raison pour laquelle la Chine revient sans cesse sur les agissements du Japon pendant la guerre : c'est pour elle le moyen de le maintenir indéfiniment dans sa position d'État vaincu, et par conséquent dans son statut international inférieur. Son importance territoriale et démographique, sa situation de seule puissance nucléaire dans la région, son siège permanent au Conseil de sécurité – un siège qu'elle interprète volontiers comme une représentation de toute l'Asie à ce Conseil – confortent la Chine dans l'idée que c'est à elle de jouer le rôle principal dans la réorganisation de l'Asie de l'après-guerre froide, et non au pôle nippo-américain. Attitude « impériale » dont on imagine mal qu'elle puisse être acceptée par le Japon et les autres voisins de la Chine.

Faut-il pour autant s'en tenir à une vision entièrement pessimiste de la politique extérieure chinoise ? La RPC a également montré qu'en matière internationale comme en matière intérieure elle savait être

extrêmement pragmatique et prudente. Il est vrai également que ses succès économiques actuels atténuent ses frustrations traditionnelles.

Cela étant, il serait certainement très optimiste de croire que le développement de relations de plus en plus étroites entre la Chine et le monde extérieur, sur le plan économique comme sur le plan politique ou stratégique, l'amènera à modifier radicalement la vision qu'elle se fait de sa place en Asie et dans le monde. Les chances qu'elle se rallie vraiment aux valeurs occidentales qui sous-tendent le droit international actuel sont très faibles ; les chances qu'elle conçoive sa place en Asie autrement que comme centrale sont également réduites.

La Chine demeure « impériale » : sa politique extérieure aussi.

## R É S U M É

---

*La disparition de l'URSS s'est paradoxalement soldée par un rapprochement sino-russe. En revanche, la fin de la guerre froide n'a pas réglé l'antagonisme entre la République populaire et les États-Unis. En Asie, la préoccupation première de la Chine est de s'imposer comme principale puissance face au Japon. Cette volonté de réorganiser la région en fonction de ses propres ambitions donne à la politique asiatique de la Chine une connotation franchement « impériale ».*



## POURQUOI L'EMPIRE POURRAIT TENIR

FRAGMENTATION DE L'AUTORITÉ ET INTÉGRATION  
GÉOÉCONOMIQUE DE LA CHINE POSTMAOÏSTE

**L**A DÉSINTÉGRATION DE LA CHINE, scénario-catastrophe qui fleure bon l'ère des Seigneurs de la guerre et du « dernier train pour Shanghai », est à la mode en Occident. Le pronostic a pris son essor au lendemain des événements de 1989, quand il était évident que la restauration néoconservatrice décrétée à Pékin aurait du mal à s'imposer dans les provinces côtières qui avaient le plus bénéficié de l'ouverture économique depuis 1978 : comme l'ex-gouverneur du Guangdong, Ye Xuanping, est censé l'avoir dit aux autorités centrales qui lui reprochaient l'indiscipline économique de sa riche province, « c'est le Ciel, et non les hommes, qui a placé ma province près de Hong Kong ». Comme il était non moins clair que de nombreuses autorités provinciales – particulièrement dans les régions situées au sud du fleuve Yangzi – n'avaient que faire de la nouvelle ligne politique répressive de l'après-Tiananmen, le pouvoir central en apparaissait fragilisé. La tentation était forte alors, pour tous ceux qui attendaient un « renversement des verdicts » après 1989, d'imaginer que des réformateurs régionaux, ou tout simplement les forces libérées du capitalisme de marché, prendraient leur essor contre Pékin.

81

Six ans après, le pronostic resurgit. 50 % des membres d'un groupe de sinologues américains, invités en 1994 par le département de la Défense américain à envisager l'avenir immédiat de la Chine après Deng Xiaoping, ont estimé que l'« éclatement » de la Chine était l'issue la plus probable : non sans déclencher de nombreuses réactions négatives, y compris quant à leur statut réel de spécialistes. A l'approche d'une succession – aux yeux de certains, la place pourtant laissée vide par Deng Xiaoping depuis près de trois ans (ses derniers propos politiques

rapportés de façon fiable remontent à juillet 1994) serait toujours innocupée – il est naturel que les scénarios de division de la Chine et, pour quoi pas, de guerre civile refleurissent. Après tout, nous sommes dans un pays où, pour citer la célèbre *Histoire des Trois Royaumes*, « la division succède à l'unité, et l'unité à la division ». Il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à l'ère des Royaumes combattants (403-221 avant J.-C.), laquelle reste toutefois le paradigme ultime de l'éclatement régional chinois, la mère de tous les séparatismes locaux. Un passé plus récent montre que l'unité nationale des trente et une provinces, régions et municipalités autonomes chinoises (en comptant Chongqing, municipalité nouvellement promue aux côtés de Pékin, Shanghai et Tianjin, mais en écartant Taiwan du champ de cet examen...) ne va guère de soi. Mao Zedong lui-même joua de diverses manières avec ce risque : s'il purgea dès 1953 Gao Gang, le chef des provinces mandchoues, liquida l'appareil syndical et municipal de Shanghai en 1966, et qualifiait certaines provinces comme le Guangdong de « royaumes indépendants », ce fut aussi lui qui joua systématiquement les pouvoirs locaux et l'éclatement politique contre la technocratie socialiste qui bridait ses initiatives. A l'apogée de la Révolution culturelle, le pouvoir central maoïste lui-même contrôlait fort mal, non seulement les bandes rivales, mais aussi les agissements de certains potentats locaux comme par exemple Li Jingquan, Premier secrétaire du Sichuan jusqu'en 1967, dont M<sup>me</sup> Jiang Qing, l'épouse de Mao, vantait la brutalité sanguinaire.

#### FRAGMENTATION ADMINISTRATIVE ET ÉPARPILLEMENT SOCIAL

Il est non moins évident que l'hydre de la désintégration nationale n'est pas seulement une inquiétude extérieure, mais un sujet de préoccupation constant pour les dirigeants chinois. En témoigne notamment un best-seller bureaucratique paru en 1994, *La Chine vue par le troisième œil*<sup>1</sup>. La prédiction principale du livre – un éclatement à la yougoslave – s'accompagne de la dénonciation des effets ravageurs du libéralisme sur la société et dépasse ainsi le cadre des relations entre pouvoir central et pouvoir local. L'auteur appartenait au « Parti des Princes » (fils de hauts cadres) proches en particulier du fils de Chen Yun. Or Chen Yun lui-même, que sa formation économique avait prédisposé à recevoir dès 1956

1. Wang Shan, *Disanzhi yanjing kan Zhongguo (La Chine vue par le troisième œil)*, Xian, Shanxi renmin chubanshe, 1994.

les idées réformatrices russes, et qui formule au début des années soixante la métaphore de « la cage et l'oiseau » pour désigner les rapports du Plan et du marché, est devenu sur la fin de sa vie le grand apôtre de la recentralisation administrative et économique chinoise. Il avait vécu la tragédie du Grand Bond (et formulé le premier un autre slogan célèbre : « prendre tout le pays comme un échiquier » pour désigner la reprise en main d'un mouvement qui s'était emballé). A la fin de sa vie, il devient l'apôtre d'une voie moyenne pour les réformes économiques qui éviterait les errements du marché. Cela l'opposa à Deng Xiaoping lui-même. Ce dernier, en dépit de sa révolte politique pour la démocratie, synonyme à ses yeux d'anarchie et peut-être de guerre civile, a relancé en 1992 les réformes économiques et décrété un puissant mouvement de décentralisation. Il prôna même, lors d'une tournée dans le Sud, une « marche vers le Nord », s'en prenant directement à l'appareil économique central de l'État, sinon au pouvoir de Pékin.

83

Car l'autre aspect de la question, c'est qu'à plusieurs reprises le pouvoir politique chinois a perçu le besoin de construire des centres de décision régionaux, sinon provinciaux, et a voulu décentraliser les décisions pour échapper à la bureaucratie des ministères et des commissions centrales. Il s'est toutefois heurté, dès l'origine, à l'existence bien réelle des pouvoirs provinciaux et locaux, tradition vivace et dans laquelle se glissent à leur tour les cadres communistes. Ainsi, la création en 1950 de grandes régions économiques fut mort-née ; des projets similaires en 1984-1985, conçus pour contrer les rivalités économiques et le protectionnisme affiché des provinces entre elles, furent également enterrés. Finalement, ce sont des accords plus pragmatiques, et scellés par les dirigeants provinciaux eux-mêmes, qui voient le jour dans les années quatre-vingt-dix. Entre-temps, le régime s'est défié de toute autorité régionale dépassant le cadre de la province. Les « bureaux régionaux » du Parti, qui avaient donné naissance dans les années cinquante à de superpréfets communistes, sont abolis avec la Révolution culturelle. On ne compte plus les redécoupages des régions militaires, seules instances régionales réelles de pouvoir, ni surtout les relèves systématiques de leurs commandants, qui jalonnent notamment les deux décennies de l'ère Deng Xiaoping. Ce dernier, après tout, a passé quelque temps en 1927, dans le cadre du Front uni, dans l'entourage du général Feng Yuxiang, Seigneur de la guerre du Henan et l'un des plus connus de Chine. Il s'est appuyé en 1976-1977, dans sa stratégie de reconquête du pouvoir, sur un potentat militaire régional qui l'a abrité dans le sud de

la Chine, et connaît donc fort bien la menace pour le pouvoir central que peut représenter un chef militaire semi-indépendant. Déjà, son successeur Jiang Zemin brasse les nominations militaires régionales.

84 Mais le véritable tropisme de l'appareil est provincial. Quoiqu'on présente la prise du pouvoir en 1949 comme le triomphe des hommes « venus du Nord » avec l'Armée rouge, les cadres locaux, ou redevenus locaux, ont partout été fort nombreux dans l'appareil. Sur près de 15 000 hauts cadres provinciaux dont l'origine est connue, 50 % provenaient de la province où ils exerçaient au début des années cinquante : le régime communiste n'a généralement pas pratiqué la « règle d'évitement » (ne pas nommer un fonctionnaire dans sa localité ou sa province d'origine) qui était une caractéristique de l'administration impériale, la vraie<sup>2</sup>. Les purges subséquentes, il est vrai, d'abord dirigées contre les déviations « localistes » (*difangzhuyi*), puis contre l'appareil local en général, auraient réduit leur proportion à 20 %. De même, la création de municipalités et de régions dites « autonomes » ou « spéciales », selon le degré d'importance, correspond en fait à la volonté de subordonner ces pôles directement au pouvoir central, en les retirant du cadre provincial. On assisterait aujourd'hui à la remontée des effectifs de cadres locaux à un niveau qui, pour les principaux personnages provinciaux, se situe à 35 % au début des années quatre-vingt-dix. Bien entendu, les cadres locaux deviennent majoritaires aux échelons inférieurs. On peut même discerner aujourd'hui un personnel administratif et politique local choisi indépendamment des échelons supérieurs : depuis 1990, la règle la plus souvent appliquée aux élections locales villageoises est celle de l'élection, au suffrage universel et secret, des responsables locaux pour trois ans. Si la pluralité des candidatures (à défaut du pluralisme politique...) existe aussi en ville et aux élections propres au Parti communiste, il est évident que dans les villages ces élections ont une portée réelle plus grande, donnant un droit de regard plus direct des villageois sur leurs chefs. De façon intéressante, les retournements politiques de 1988-1990 ont retardé, mais n'ont pas empêché cette partie du programme de libéralisation.

Cette démocratie naissante à la base, et plus généralement le pullulement d'initiatives dont on trouverait des exemples plus vigoureux encore dans le domaine économique, et en particulier celui des entre-

---

2. Zhiyue Bo, « Native Local Leaders and Political Mobility in China : Home Province Advantage ? », Sydney (Australie), *Provincial China*, n° 2, octobre 1996, p. 2-15.

prises privées ou collectives locales, ne sont toutefois pas des éléments annonciateurs d'un éventuel éclatement politique du cadre national. Au contraire, la véritable « privatisation » de l'autorité politique dans le cadre de la société civile locale affaiblit d'autant les féodalités administratives provinciales, qui reposent sur un clientélisme d'appareil et non sur la représentation sociale ou électorale. Trop souvent considérée comme un simple mouvement de déconcentration des pouvoirs administratifs et économiques, la réforme libéralisante des années 1978-1988, reprise en 1991, a été une véritable décentralisation qui crée des millions d'acteurs nouveaux. Foyers paysans devenus entreprises spécialisées, entrepreneurs individuels, entreprises privées ou collectives locaux émettent aussi bien le pouvoir provincial que le pouvoir central : en ce sens, ils sont relativement neutres par rapport à la dispute entre centre et provinces. On peut d'ailleurs estimer qu'un quart de siècle de collectivisation confinant au servage, renforcée par une politique d'autarcie provinciale et même d'autosuffisance locale, avait préparé le terrain : les études concernant les systèmes de marchés ruraux et leur disparition sous le socialisme<sup>3</sup>, l'économie locale pendant la Révolution culturelle<sup>4</sup> et la société rurale après la Révolution culturelle<sup>5</sup> ont souligné le caractère « cellulaire » et fermé sur lui-même de la société paysanne locale. Compartimentés par les structures collectives et leurs divisions, en résistance en même temps contre les abus idéologiques et sociaux du régime, les paysans se sont repliés autant que possible sur leur environnement immédiat. La collectivisation n'était pas la modernisation. Le terrain était donc préparé pour la double révolution d'après 1978 : l'extraordinaire essor de l'économie rurale privée, bien sûr, mais aussi le retour des cultes religieux locaux, de l'influence des clans et des conflits, parfois batailles rangées, entre clans familiaux ou localités. L'un de ces incidents, dans l'ouest du Guangdong, peut mobiliser, à partir d'un conflit entre deux villages, jusqu'à 4 000 miliciens locaux armés de six canons antiaériens dérobés à une caserne : face à de tels événements, c'est Pékin qui prend l'affaire en main et mobilise l'armée<sup>6</sup>. De

85

3. G. William Skinner, « Rural Marketing in China : Repression and Revival », Londres, *China Quarterly*, septembre 1985, p. 393-413.

4. Audrey Donnithorne, « China's Cellular Economy : Some Economic Trends since the Cultural Revolution », Londres, *China Quarterly*, octobre-décembre 1972, p. 605-619.

5. William L. Parish et Martin K. White, *Village and Family in Contemporary China*, Chicago, Chicago University Press, 1978.

6. I. Yuan, « Center and Periphery : Cultural Identity and Localism of the Southern Chinese Peasantry », Taipei, *Issues & Studies*, juin 1996, p. 1-36.

tels exemples témoignant d'un essor du pouvoir clanique traditionnel ne sont pas rares. Mais on pourrait tout aussi bien citer les nombreux exemples de solidarités quasi mafieuses élaborées par de nouveaux chefs de village qui sont à la fois des entrepreneurs dynamiques et des parrains redoutables, exploitant notamment, avec l'assentiment de la population locale, soucieuse du développement de sa région, les travailleurs « immigrés » d'autres régions. L'un de ces villages, en bordure immédiate de l'autoroute Pékin-Tianjin, longtemps cité comme un modèle d'initiative économique, a dû être repris au terme d'un siège policier pour permettre l'arrestation de son chef, qui avait assassiné un travailleur immigré.

86 L'affaiblissement supposé du pouvoir central par rapport aux autorités locales (provinciales ou même subprovinciales) doit être mis dans la perspective de la ligne de fuite sociale évoquée ci-dessus. S'il y a éclatement du pouvoir et de l'administration, c'est une division à l'infini, selon une équation fractale qui laisse chaque niveau de l'État démuni devant la montée de la société civile – plus souvent traditionnelle que modernisée. L'analyse qu'on peut faire des rapports de Pékin avec chaque province pourrait avantageusement être répétée à l'intérieur de nombreuses provinces, ou du moins dans trois types de cas : les provinces à dominante rurale et peu modernisées (le Guangxi est ainsi à la fois une des provinces les moins industrialisées et une de celles où l'entreprise privée occupe le plus de place...), celles où le clanisme et les divisions communautaires sont très fortes (le Guangdong déjà cité, mais plus encore l'île-province de Hainan, où la hiérarchie provinciale des cadres est vulnérable à la fois aux affrontements à la base et aux remaniements décrétés par Pékin...) et, bien sûr, celles où la distance et le peuplement, fait de « minorités » ethniques qui constituent, en dehors des centres urbains, la majorité effective, mettent l'administration han sur la défensive ; c'est le cas de tout le Grand Ouest chinois, qui n'est pas par hasard le terrain de grands projets économiques du gouvernement central pour mieux l'ancrer au reste du pays. Dans ce dernier cas, le problème ethnique peut conduire au séparatisme, comme c'est le cas au Tibet ou au Xinjiang. Mais le nationalisme chinois a tendance à s'unir contre lui.

## MODERNISATION ÉCONOMIQUE ET INTÉGRATION NATIONALE

Deux décennies de réformes économiques successives, suscitant une croissance d'ensemble enviable (près de 9 % par an à l'échelle nationale depuis 1978...), ont bouleversé la géographie économique et la structure sociale de la population chinoise. Cette évolution pose deux questions distinctes : l'essor économique a-t-il favorisé l'autonomie économique de certaines régions ou provinces ou, au contraire, accentué l'intégration spatiale du pays ? Et d'autre part, la croissance économique a-t-elle maintenu, accru ou diminué l'égalité ou l'inégalité de revenus à l'intérieur d'une même localité ou province, et d'une province à l'autre ? Si la réponse à la première question est généralement favorable à l'hypothèse de l'intégration nationale, la seconde donne lieu à des réponses contradictoires.

87

Au départ, l'héritage maoïste est celui d'une politique centralisée de redistribution des revenus fiscaux locaux et de répartition des investissements. Cette politique, mise en œuvre dès le premier Plan quinquennal et maintenue en place à l'exception d'une brève période en 1956-1957, vise à rompre avec l'orientation des ports ouverts et des investissements capitalistes antérieurs à 1949. C'est ainsi qu'à l'issue de cette politique, en 1978, Shanghai reverse 85 % de ses revenus fiscaux au gouvernement central, et représente d'ailleurs à elle seule plus de 20 % des recettes fiscales de l'État chinois<sup>7</sup>. En pratique, cette politique n'a guère abouti à modifier la répartition du produit économique, ni même de la production industrielle chinoise, tant l'avantage compétitif des foyers économiques de la façade maritime demeurait grand. Mais l'inflexible politique salariale des années Mao a bien limité l'inégalité des revenus, tout au moins là où ces revenus monétaires existaient : dans les localités et les régions les plus pauvres, la limitation des mouvements de population vers des régions plus avancées (sauf au moment de l'effondrement qui caractérise la fin du Grand Bond), couplée avec une démographie galopante, ont créé au contraire des poches de pauvreté qui se situent en dessous des instruments de mesure économique, puisque la consommation autarcique y prime sur l'échange monétaire. Accessoi-

7. Nicholas Lardy, *Economic Growth and Distribution in China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

rement, le programme de construction d'industries de défense à travers la Chine centrale (programme du « Troisième Front » inauguré au début des années soixante pour éloigner ces industries aussi bien d'une attaque américaine que soviétique) a aussi créé des millions d'emplois industriels dépendants dans des régions excentrées : fondées sur des technologies dépassées, ces implantations deviennent un fardeau économique à l'heure de l'ouverture économique sur l'extérieur et de la concurrence ouverte sur le marché intérieur.

88 Les informations et les analyses disponibles suggèrent que cette situation s'est radicalement modifiée, mais au moins en deux temps, depuis 1978. La première ère de la réforme (1978-1984) est celle d'une croissance certes tirée par la façade maritime, le commerce extérieur et les investissements nouveaux, mais aussi bien répartie, grâce en particulier à la hausse spectaculaire des prix des produits agricoles et des matières premières : la naissance de marchés dynamiques (mais non d'un marché national) suscite un effet de cascade qui bénéficie aussi à la Chine rurale, et à celle de l'intérieur. Les revenus ruraux par habitant, en particulier, augmentent alors en moyenne de plus de 10 % par an. Mais cette époque est aussi celle où les divisions administratives limitent l'intégration économique : se comportant comme des États indépendants sur le plan douanier, les provinces multiplient les restrictions à leur commerce extérieur, lèvent des droits à leurs « frontières », et entrent à l'occasion dans de véritables conflits protectionnistes avec leurs voisins : c'est le cas pour les céréales, puis, jusqu'en 1988, pour la laine ou le coton, qui sont l'objet de « guerres » commerciales.

La deuxième ère des réformes, après 1984, est à la fois plus radicale dans sa portée et plus décisive en matière de répartition de la croissance. La libéralisation des prix agricoles dès 1984 (ils seront souvent remis sous contrôle en 1988-1991) et, plus encore, la libéralisation de l'ensemble des prix des matières premières entre 1991 et 1993 créent de véritables marchés régionaux ou nationaux consacrés à ces produits. L'assouplissement, en 1984, des règles pour le changement de résidence et surtout la création, en 1985, d'une carte d'identité nationale, qui se substitue en pratique à l'autorisation de circuler délivrée par les unités de travail auxquelles chaque Chinois était attaché, ont également abouti à créer une circulation nationale de la main-d'œuvre et des marchés d'emploi régionaux. Le phénomène social le plus important de la Chine depuis la fin des années quatre-vingt est là, dans l'apparition d'une énorme population mobile composée, selon la conjoncture mais aussi

selon la façon dont on les considère, de travailleurs contractuels ou d'errants à la recherche d'un emploi. Les chiffres sont divers, mais tous supérieurs à 80 millions de personnes depuis le début des années quatre-vingt-dix. Le ministre de l'Agriculture chinoise a déclaré, à la session de printemps de l'Assemblée nationale de 1994, qu'un paysan sur trois avait quitté au moins temporairement la terre l'année précédente pour occuper un autre emploi – ce qui traduit un réservoir potentiel de mobilité gigantesque. Cette situation nouvelle recèle son potentiel de drames, mais aussi d'élargissement de la croissance : si les investissements et les emplois ne peuvent atteindre les régions reculées, excentrées ou tout simplement défavorisées, il se peut que ce soit la population de ces régions qui rejoigne les emplois. La Chine connaîtrait actuellement l'équivalent du grand exode rural qui a accompagné les révolutions industrielles européennes – et non pas nécessairement de la fuite des paysans vers les bidonvilles qui a marqué d'autres pays en voie de développement. Tensions sociales et particularismes locaux restent grands, la population urbaine chinoise aussi bien que les employeurs pratiquant une discrimination *de facto* contre ces nouveaux venus, nécessaires mais méprisés. Indiscutablement, le mouvement contribue à élargir les perspectives d'une population rurale naguère enclavée, et à brasser cultures et dialectes. En témoignent les écoles privées de cantonais qui surgissent partout pour préparer les candidats au déménagement vers l'eldorado méridional chinois... Et cette politique, ainsi que l'apparition de réseaux de commerçants et de distribution à l'échelle nationale, fournissent des débouchés humains ou commerciaux pour les régions les plus pauvres (la laine cachemire du Xinjiang, naguère monopole de firmes d'État qui la bradaient, est aujourd'hui souvent commercialisée par des entreprises privées...). En sens inverse, le mouvement séculaire de colonisation de la périphérie chinoise par la population han a également repris : sous Mao, il était confiné aux fonctionnaires, soldats, fermes d'État (et avec elles, les déportés...). Aujourd'hui, ce sont des commerçants et des artisans qui émigrent vers des régions périphériques pauvres, où ils créent des flux d'activité nouveaux. L'exemple le plus connu, et aussi le plus controversé, est celui de l'émigration chinoise vers la région de Lhasa, au Tibet<sup>8</sup>, qui a indiscutablement relevé le niveau économique de cette région, mais aussi

---

8. Cf. John Kransky, « Central Lhasa and Migration : Economic Development and Social Consequences », *Provincial China*, n° 2, 1996, p. 16-44.

accentué, si besoin était, le conflit ethnique avec la population tibétaine moins entreprenante. Le mouvement déborde d'ailleurs aussi les frontières chinoises : il existe aujourd'hui des émigrés maraîchers ou forestiers en Sibérie, des ouvriers chinois en Corée du Sud, et la « marche vers le Sud » séculaire a repris. Il est notoire que des immigrants chinois, à travers les routes du Triangle d'or rouvertes à la circulation et au commerce, parviennent à s'installer en Thaïlande, et parfois à transiter à travers ce pays vers le reste du monde.

Sur le plan économique, la croissance a aussi créé des dépendances et des synergies d'une province et parfois d'une région à une autre. Une grande partie des investissements dans la façade côtière (et aussi à Hong Kong) provient des provinces de l'intérieur, où administrations et entreprises d'État recherchent des implantations plus profitables. En sens inverse, les provinces les plus riches, qui servent de plaque tournante pour les importations et les investissements étrangers, ont besoin à la fois des ressources naturelles de l'intérieur et de marchés moins concurrentiels que ceux qui sont directement ouverts aux firmes étrangères.

90

Et pourtant les études disponibles sont non conclusives sur la question essentielle : les disparités interrégionales ont-elles augmenté ou diminué depuis 1984 ? Les statistiques de produit économique provincial démontrent en général à la fois une réduction des inégalités relatives en pourcentage, mais une hausse de ces inégalités dans l'absolu – ce qui est évidemment la perception la plus importante pour les intéressés. Et les poches de pauvreté en Chine se trouvent en réalité presque partout où la géographie est défavorable. N'importe quel visiteur des tombeaux des Ming ou de la Grande Muraille, à quelques dizaines de kilomètres de Pékin, peut le vérifier en prenant une route ou un chemin à angle droit de la route principale. Dès qu'on quitte la plaine artésienne, la grande pauvreté est immédiatement là, au sein d'une région en principe très développée. A l'évidence, les inégalités « naturelles » ou sociales sont immenses, et se sont aggravées.

Une réconciliation possible entre ces deux effets – meilleure intégration économique nationale mais essor des inégalités – réside dans l'écart croissant entre les revenus tirés de l'industrie et ceux de l'agriculture, et concerne par conséquent les campagnes chinoises elles-mêmes. De 1984-1986 à 1990-1992, les provinces côtières les plus favorisées (Zhejiang, Guangdong, Fujian et Hainan) auraient vu leur revenu rural par habitant croître de 3 % à 5 % par an en moyenne, tandis que celui de certaines provinces centrales voisines (Anhui, Hubei, Hunan et Guizhou) aurait diminué (entre 0 % et - 3 % par an) sur la même

période<sup>9</sup>. Il est frappant de constater que cet écart est supérieur à celui qui peut exister avec l'évolution soit des provinces du Nord-Est, soit même avec l'Ouest intérieur, où Sichuan, Shaanxi et Gansu connaissent par exemple une croissance du revenu rural par habitant de 1 % à 3 % sur la même période. Si toute la façade maritime se détache bien sur le plan économique, l'état des transports et l'intégration commerciale ne sont pas tels qu'ils aspirent la croissance de tout le pays, mais seulement des provinces voisines, moins bien pourvues. Une analyse plus fine révèle en outre que l'essentiel de ces inégalités interprovinciales ne provient pas de l'agriculture elle-même, mais de l'écart avec les revenus tirés des industries rurales : celles-ci sont le grand facteur d'élévation potentielle des revenus des ruraux restés sur place, ou émigrant sur de courtes distances vers de petits centres urbains.

Tentons une conclusion hypothétique : l'hypercroissance économique, en elle-même source de spectaculaires hausses du niveau de vie national, bouleverse la géographie économique et accroît en même temps les inégalités sociales. Mais on ne peut en tirer le pronostic de tensions politiques et sociales Nord-Sud, ou Est-Ouest, ni même entre la façade maritime et « le reste du pays ». L'État central continue d'ailleurs à transférer des revenus budgétaires vers les provinces les plus pauvres, souvent pour y soutenir des entreprises d'État déclinantes et en déficit. Potentiellement, les sources de conflit ou d'explosion sociale abondent dans tous les cas où les situations relatives de chacun évoluent rapidement : c'est-à-dire avant tout dans les régions les mieux intégrées du point de vue de la croissance économique... Et ce sont bien les vieux greniers à riz que sont les provinces centrales du moyen-Yangzi qui ont vu, ces dernières années, se produire des « émotions » paysannes autour, soit du prix du riz, soit de son paiement tardif. En 1996, l'État a volontairement rehaussé les prix d'achat des céréales aux paysans pour tenter d'enrayer cette inégalité régionale. L'effort peut difficilement être tenu à terme. De là à prédire un éclatement du pays, il y a bien loin.

91

## LES RECETTES FISCALES, ENJEU ENTRE LE CENTRE ET LES PROVINCES

Sur un point en particulier, la perte d'influence de l'État central semble inexorable. Il s'agit du partage des recettes fiscales entre Pékin et les admi-

9. Scott Rozelle, « Stagnation without Equity : Patterns of Growth and Inequality in China's Rural Economy », Sydney, *The China Journal*, janvier 1996, p. 63-96.

nistrations locales. Globalement, les recettes fiscales de l'État sont en diminution relative : elles représentaient près de 33 % du produit matériel net de la Chine à la fin des années soixante-dix, contre 20 % en 1993. Mais surtout, le budget central a vu sa part relative du produit national chuter encore plus vite, de 15 % à moins de 7 % au cours de la même période. L'évolution traduit à la fois l'enrichissement régional – donc l'essor d'une faculté de contribution fiscale locale, la traditionnelle appartenance des employés du fisc au cadre provincial et non national (à Pékin, on ne trouve qu'une trésorerie centrale...), et le talent des autorités locales pour créer des impôts indirects et autres surcharges. L'État central a du mal à se faire reverser le produit fiscal, et cela donnait lieu en principe, jusqu'en 1994, à des bras de fer réguliers, baptisés par euphémisme « relations contractuelles ». Les tentatives récurrentes de recentralisation du produit fiscal semblent toutes échouer : la dernière, très publicisée à la fin 1993, a d'une part mis tous les fonctionnaires du fisc sous l'autorité du gouvernement central, d'autre part décidé d'une répartition par principe des impôts entre le cadre provincial et le centre. Mais d'une part on peut être sceptique sur la « renationalisation » soudaine de plus de 700 000 employés du fisc qui ont toujours vécu en symbiose avec les autorités locales. D'autre part, pour faire accepter la réforme, il a fallu verser des subventions compensatoires aux provinces pour leur garantir, à partir de 1994, un niveau de recettes égal dans l'absolu à celui de 1993... Au total, si la part apparente des recettes perçue par Pékin semble avoir soudainement grimpé, c'est au prix d'un transfert presque équivalent de recettes compensatoires vers les provinces, notamment les plus riches. Globalement, l'État central, qui assure en outre le service de la dette extérieure, a certainement perdu des leviers d'action économique. Et les autorités provinciales ont été chargées, ou se sont chargées, d'une multitude de compétences budgétaires nouvelles, à commencer par les nombreuses subventions salariales qui visent à compenser les hausses de prix de produits libérés (transports, énergie, loyers, alimentation). La présentation nouvelle (depuis 1992) du budget central en deux tableaux distincts (« construction », c'est-à-dire investissements, et fonctionnement courant), amortit quelque peu l'impact visible de cette évolution, tout comme les grands projets (chemins de fer intérieurs, barrage des Trois Gorges) qui justifient aussi le rôle à long terme du gouvernement central. Indiscutablement, les administrations centrales ont moins suivi que les autorités locales l'essor économique.

Un autre facteur peut aggraver ce diagnostic indiscutable. Il s'agit de la hausse permanente des « recettes extrabudgétaires », qu'on peut défi-

nir en Chine comme la somme des revenus non directement comptabilisés au budget central ou local, mais néanmoins susceptibles d'être mobilisés par les administrations ou les acteurs publics. A côté de surtaxes locales diverses, la source essentielle des revenus extrabudgétaires se situe dans les profits conservés par les entreprises d'État après paiement de leurs impôts. Or, en dépit de l'océan de pertes, parfois fictives, de certaines d'entre elles, les fonds extrabudgétaires détenus par les entreprises d'État ont fait mieux que décupler : entre 1978 et 1993, ils sont passés de 25 milliards à 289 milliards de yuans<sup>10</sup>. Cela atténue d'une part la chute relative des revenus de la sphère publique, puisqu'en additionnant les revenus extrabudgétaires au budget (et en supposant que ces revenus extrabudgétaires soient effectivement ceux que donnent les autorités chinoises...) la part des recettes de l'État (central ou local) dans le produit matériel net reste presque stable, de 1978 à 1992 : autant qu'un transfert de ressources vers les localités, c'est l'essor d'un capitalisme bureaucratique, difficile à attribuer respectivement à l'État central ou aux localités, qui apparaît. Les administrations classiques, surtout dans le Centre, sont peut-être plus pauvres. Mais les entreprises publiques sont loin de perdre leur priorité fiscale et financière. D'autre part, toutes les formules d'association développées depuis quinze ans entre des types de partenaires administratifs ou économiques les plus divers (bureaux des ministères centraux, entreprises d'État nationales ou provinciales, administrations diverses, coopératives locales, intérêts privés) peuvent avoir pour effet de négocier, par association ou partage, les enjeux économiques<sup>11</sup>. Et s'il se révélait que la privatisation des ressources économiques publiques s'était avérée plus facile à gérer dans le cadre local ou dans celui des entreprises qu'au niveau des administrations nationales ? L'exemple, fascinant, du gonflement incroyable des investissements publics immobiliers et financiers vers Hong Kong depuis quelques années, lequel ne peut survenir sans l'assentiment des autorités centrales, est là pour démontrer que la sphère des intérêts bureaucratiques est infiniment plus extensible que l'administration économique étatique.

10. Huang Jen-teh et Cheng Wen-fa, « Mainland China's Tax Revenue and Extrabudgetary Funds », Taipei, *Issues & Studies*, septembre 1996, p. 69-86.

11. David S.G. Goodman, « The Politics of Regionalism : Economic Development, Conflict and Negotiation », in David S.G. Goodman et Gerald Segal, *China Deconstructs : Politics, Trade and Regionalism*, Londres et New York, Routledge, 1994, p. 1-20.

## L'ARBITRAGE AVEC LES RÉGIONS AU SOMMET DU PARTI

94

Dans un pays où les décisions politiques essentielles continuent à être prises par un groupe restreint de moins de trente dirigeants à la tête du Parti-État, les sensibilités régionales, le factionnalisme éventuel et, tout simplement, les arbitrages ou les compromis adoptés au sommet sont un élément décisif du rapport entre l'État central et les pouvoirs locaux. Historiquement, des tropismes régionaux ont influencé le groupe dirigeant du Parti communiste. Mao, comme beaucoup des dirigeants communistes de la première heure, était hunanais. Ce n'est peut-être pas une coïncidence si le Hunan a longtemps été une des provinces les plus fermées de Chine (les premiers étrangers à visiter la capitale provinciale de Changsha en 1898 y furent accueillis par des jets de pierres...). Deng Xiaoping, natif du Sichuan et aux commandes dans cette région après la révolution avant d'être nommé à Pékin, a promu des compatriotes ou des cadres qui avaient longtemps administré cette province : du général Yang Shangkun, ex-président de la République et *alter ego* de Deng jusqu'à sa disgrâce en 1993, à l'ex-Premier ministre Zhao Ziyang, qui redressa le Sichuan dans la seconde moitié des années soixante-dix avant d'impulser les réformes économiques nationales, en passant, de façon moins glorieuse, par le clan sichuanais de la mairie de Pékin, incarné en particulier par l'ultra-conservateur Chen Xitong, purgé en 1995. Hasard ou nécessité, alors que Deng Xiaoping s'efface, le Sichuan (120 millions d'habitants...) est mal représenté dans les instances centrales du Parti, de même d'ailleurs que le Guangdong, province sensible et « à risque » pour le pouvoir central. L'ascension au pouvoir suprême de Jiang Zemin coïncide en revanche avec la montée rapide d'un groupe de dirigeants shanghaiens, auquel on pourrait d'ailleurs agréger des dirigeants promus à partir du Shandong : le nouveau maire de Pékin, Jia Qingling, à la vérité collègue de Jiang Zemin au ministère des Industries mécaniques du début des années soixante-dix, est l'ancien Premier secrétaire du Shandong. Après la montée économique spectaculaire de la Chine du Sud, y aurait-il une montée de la Chine de l'Est, où le partage des activités économiques est en outre plus favorable aux administrations publiques et aux entreprises d'État ?

Ce ne serait en tous cas pas une influence localiste ou culturelle, mais un rééquilibrage au sein du Parti : la plupart des dirigeants dits

shanghaiens, à commencer par Jiang Zemin lui-même, ne sont nullement natifs de Shanghai, mais y ont simplement été affectés et y ont fait leur carrière. La différence peut être de taille, par rapport au milieu très particulier des entrepreneurs shanghaiens, par ailleurs en pleine renaissance. Mais il est vrai que, de 1949 à 1985, la qualité de dirigeant shanghaien n'a guère porté chance au sommet du Parti, tant était grande la défiance du pouvoir central pour cette base distincte, d'ailleurs utilisée par Mao et les radicaux durant la Révolution culturelle pour « bombarder les états-majors ». Aujourd'hui, et notamment depuis la création fortement subventionnée de l'immense zone économique de Pudong en avant du vieux Shanghai, un partage d'intérêts semble s'être opéré.

Dans un autre ordre d'idées, il est également clair que le Premier ministre Li Peng, meilleur porte-parole des intérêts des administrations centrales et de l'industrie lourde, soigne particulièrement tous les projets qui, du Centre de la Chine au Grand Ouest, peuvent contribuer à rééquilibrer quelque peu les influences politico-économiques par rapport à la « Chine bleue » de l'ouverture. Logique nationale et d'aménagement du territoire, certes, mais certains projets, comme celui, toujours très controversé, du barrage des Trois Gorges, sonnent également comme un plaidoyer *pro domo* pour le rôle, naguère pharaonique, du pouvoir central (l'idée du barrage elle-même est d'ailleurs née en 1958, en plein Grand Bond). L'Assemblée nationale chinoise, aujourd'hui dirigée par Qiao Shi, le numéro trois du régime qui défend l'institutionnalisation politique à travers l'établissement d'un processus légal, peut apparaître comme une instance de recours vocal pour les députés (plus de trois mille) issus des localités chinoises. Nommés en réalité par les appareils locaux, plutôt qu'élus, ceux-ci représentent bien les bureaucraties locales, y compris parfois dans la diversification surprenante de leurs intérêts : ainsi, voici quelques années, les députés de l'île de Hainan revendiquèrent la légalisation des quartiers de maisons closes.

Mais le Parti communiste est très loin d'être parvenu au stade de la Yougoslavie du président Tito, quand les chefs nationaux, sous couvert de fédéralisme, représentaient des provinces et parfois des nationalités distinctes. Ce qu'incarne aujourd'hui, quoique imparfaitement, la diversité des dirigeants du sommet, ce sont les intérêts, parfois sectoriels, parfois géographiques, de l'immense sphère publique et bureaucratique chinoise. Bien entendu, cette situation s'accompagne de la dévolution, volontaire ou non, d'un nombre incalculable de décisions aux échelons provinciaux du pays. Et le spectre d'un conflit central

majeur qui entraînerait une décomposition soudaine du pouvoir central est toujours là : après tout, les événements de 1989 ont failli y conduire. Mais l'apparition de bases régionales de pouvoir capables de défier Pékin relève encore de la fiction.

## CONCLUSION

96 Nous n'avons guère évoqué ci-dessus les arguments idéologiques, sentimentaux ou culturels qui plaident pour un maintien de l'unité de l'État chinois, même si cette unité doit s'accompagner d'un partage des responsabilités. Et pourtant, la renaissance d'un sentiment patriotique et parfois xénophobe, en partie suscitée par les autorités pour asseoir leur légitimité politique, en partie alimentée par les nouvelles élites elles-mêmes, y compris la Chine d'outre-mer dans sa quête de statut, est indéniable. De même, l'utilité de l'État central n'est guère à démontrer dans les relations internationales : où en seraient les marchands de jouets ou d'électronique du Guangdong, si des dirigeants centraux au port impérial, et non dépourvus de capacités internationales de nuisance, ne négociaient avec succès l'entrée de la Chine sur les marchés mondiaux ? Fort désagréable quand il s'agit de payer l'autoroute périphérique de Pékin avec les impôts des Shanghaiens, source de gêne quand il maintient une idéologie surannée et à laquelle les Chinois sont largement indifférents, l'État central a son utilité pour maintenir des relations interrégionales de plus en plus profitables. Et en plus, comme on l'a vu, il coûte moins cher que naguère. Point n'est besoin d'évoquer une histoire étatique de cinq mille ans pour comprendre qu'on ne casse pas volontairement une institution qui marche.

## R É S U M É

---

*Le spectre de l'éclatement de la Chine, nourri par l'accentuation de la décentralisation, forte tradition chinoise reprise par les communistes, et par la croissance des inégalités sociales et économiques, inquiète Occidentaux et Chinois. Pourtant l'apparition de bases régionales de pouvoir capables de défier Pékin est fort peu probable. Car, parallèlement, la Chine connaît une meilleure intégration économique nationale, ainsi qu'un essor de la société civile qui affaiblit les autorités centrales mais aussi locales.*

## LE JEU DES RELIGIONS

**E**N 1976, LA CHUTE DE LA « BANDE DES QUATRE » mettait un terme au totalitarisme maoïste et à la décennie des désordres et des destructions provoqués par la Révolution culturelle. Dès 1979, le programme soutenu par Deng Xiaoping proposait des réformes économiques et institutionnelles qui permettaient une certaine émancipation hors du lourd carcan idéologique imposé par Mao Zedong et une ouverture vers l'étranger inconnue depuis l'avènement du régime populaire en 1949. Les religions en profitaient aussitôt pour renaître avec une vitalité qui prit de court les gouvernants et stupéfia les observateurs étrangers.

97

### LA RENAISSANCE DES RELIGIONS

En effet, plus remarquable encore que le capitalisme sauvage et le décollément industriel et agricole de la région côtière, est l'incroyable essor des religions en tout genre. Quelques données prises au hasard suffisent à étonner. A la fin des années quatre-vingt, par exemple, une estimation officielle comptait qu'un citoyen sur dix adhéraït activement à l'une des cinq religions reconnues par les autorités, c'est-à-dire taoïsme, bouddhisme, islam, protestantisme et catholicisme sous leur aspect institutionnalisé, sans parler des fidèles inavoués des formes souterraines de la religiosité, infiniment plus nombreux. Les spécialistes occidentaux des religions traditionnelles chinoises ont été alors les témoins, dans les villages du Sud, de longs rituels symboliques menés dans des temples reconstruits – ou construits – de frais, de bousculades autour de statues bienfaitantes ou de fontaines d'eau miraculeuse, de séances médiumniques d'exorcisme et de guérison magique, de processions et de célébrations dispendieuses, de rumeurs d'apparitions divines et de messages venus de l'au-delà.

L'Église protestante a, dit-on, multiplié au moins par quinze le nombre de ses adeptes. Et l'on racontait, ces dernières années, qu'en moyenne tous les deux jours un nouveau bâtiment d'église ou de lieu de prière chrétien ouvrait ses portes quelque part dans le pays. Quant à la frange charismatique et fondamentaliste d'un protestantisme non autorisé par le gouvernement, souvent sectaire, elle a connu depuis quinze ans une véritable explosion démographique.

De tels réveils religieux s'expliquent aisément dans le contexte chinois, et plus encore mondial. Le phénomène est bien connu dans le reste du monde ci-devant communiste. Et les Chinois, dans leur ensemble, ressentent, devant l'effondrement des valeurs marxistes, devant l'inutilité des sacrifices supportés dans l'attente d'un paradis lointainement futur, le même désenchantement que les citoyens des pays ayant récemment rejeté le communisme.

98

A la perte des repères idéologiques qui étaient les leurs depuis quatre décennies, à la montée de la corruption et du matérialisme alentour, s'ajoute une disparition des jalons identitaires causée, inéluctablement, par la mondialisation économique à l'échelle de la planète. La Chine ne vit pas, en effet, dans un univers clos, comme elle le prétend lorsque la question des droits de l'homme est soulevée. La déstructuration collective et individuelle née de la globalisation de la culture matérielle moderne l'a atteinte elle aussi, surtout dans les régions côtières et dans les grandes villes. La religion est, on le sait, un moyen – une stratégie, disent certains – d'affirmation identitaire dans un monde devenu incohérent. Les uns se jettent dans l'affairisme et essaient de capter la bonne fortune en recourant à la protection des forces supranaturelles par tous les moyens qu'employaient jadis leurs parents et leurs grands-parents, de là le succès des cultes et rites bouddhisto-taoïstes populaires. Les autres renoncent aux vanités terrestres pour ne cultiver que leur âme, de là les performances des sectes et groupuscules mystiques dans les religions traditionnelles et dans le protestantisme. Et, d'un côté comme de l'autre, la tendance est à l'attente messianique ou apocalyptique, et à une vision pessimiste du monde environnant.

### *Le pouvoir entre laxisme et répression*

Au niveau officiel, si les maîtres mots sont restés athéisme et conformité de pensée, la politique religieuse – ou antireligieuse, comme l'on voudra – a oscillé au fil des ans entre un pôle laxiste et un pôle répressif ; et, dans son application pratique, elle a dépendu largement de l'opinion qu'en avaient les autorités locales. Durant les années quatre-vingt, les

milieux religieux, chrétiens notamment, ont cherché à se prévaloir de l'article 36 de la Constitution de 1982 et de la directive, dite n° 19, de la même année, qui proclamaient la liberté de la foi religieuse et, selon une distinction subtile, la protection des activités religieuses « normales ».

L'accent a été mis, les premières années, sur la liberté plus que sur une problématique normalité. Le gouvernement entendait laisser aux paysans et aux petits entrepreneurs locaux toute latitude pour s'enrichir, et considérait que la possibilité d'investir les surplus financiers dans des cérémonies religieuses allait être un bon stimulant matériel, ce qui n'a pas manqué de se produire. Quant à la reconstruction des édifices religieux, abattus par les Gardes rouges, elle était une opération de prestige plaidant devant l'étranger la cause de la grandeur chinoise et de la libéralité du régime populaire, et attirant les touristes aux poches pleines de devises. Des dérapages dans la tolérance avaient bien lieu de-ci de-là, par suite du zèle excessif de responsables locaux, partisans d'un marxisme pur et dur.

99

Cependant, le resserrement de la pression policière est devenu plus général et plus appuyé à partir de la fin des années quatre-vingt. Une première étape en a été la répression du mouvement démocratique de Tiananmen, car jeunes catholiques et jeunes protestants s'y étaient affichés en défenseurs d'une liberté religieuse totale. Vint ensuite, en février 1991, un « document n° 6 », confidentiel, qui enjoignait aux hauts fonctionnaires provinciaux de réprimer « la subversion causée par les forces religieuses hostiles », visant par là les chrétiens autant que les musulmans nationalistes du Xinjiang et les Tibétains partisans du dalaï-lama. L'accent est désormais mis sur la normalité des activités religieuses licites : tous les lieux de culte et de formation religieuse doivent être enregistrés, et les prêcheurs être accrédités ; l'instance délivrant les autorisations est l'Association patriotique propre à chacune des cinq religions officielles. Sont ici pris pour cibles les chrétiens, les musulmans de langue chinoise, les « superstitions » des cultes populaires.

Deux décisions ont fait couler beaucoup d'encre dans les milieux missionnaires occidentaux. Ce sont celles qui portent les n°s 144 et 145, du 31 janvier 1994, l'une pour limiter la place éventuellement occupée par des étrangers (des missionnaires) dans les lieux de culte ; l'autre pour réglementer l'autorisation de fonctionnement et la gestion de ces mêmes lieux. Les nouvelles que reçoivent de Chine les organisations de défense des droits de l'homme et les sociétés missionnaires ne font que confirmer la répression en cours, les arrestations, la mort sous les mauvais traitements, la destruction des édifices. Mais le réveil religieux est

trop puissant et répandu sur une aire trop vaste pour que l'étouffement policier en vienne à bout. Chez les chrétiens, par exemple, la perspective du martyr ne fait que stimuler le recrutement.

Une voie intellectuelle a également été suivie par le gouvernement pour aborder la complexité des problèmes religieux dans les années quatre-vingt. Que les religions aient survécu à quarante années d'endoctrinement athéiste et de persécutions a été regardé en haut lieu comme prouvant un grave défaut dans le système de la propagande éducative. Des instituts de recherche, dotés de solides bibliothèques, ont été ouverts pour chacune des grandes religions, dans le but de former des propagandistes sagement éclairés et des célébrants politiquement corrects. Le résultat n'a pas été celui qu'on en attendait. D'après des bruits qui courent, certains des propagandistes virtuels se seraient finalement convertis à la religion qu'ils devaient éradiquer. Et les instituts ont été très vite investis par les croyants eux-mêmes, à la recherche de leurs racines scripturaires. Pour un intellectuel adepte d'une religion, il n'est pas de meilleur moyen d'avoir accès aux sources littéraires de sa foi, et d'en diffuser la connaissance, que d'appartenir à de tels instituts de recherche et de publier ses trouvailles dans les périodiques spécialisés en histoire des religions. Ainsi le soufisme (ou mysticisme islamique pratiqué au sein de confréries) des musulmans de langue et de culture chinoises, dont l'existence était, à l'époque de la République (1911-1949), tout juste soupçonnée par les observateurs intéressés est, depuis une quinzaine d'années, décrit avec tous les détails de ses variantes de la *Naqshbandiyya*, de la *Qadiriyya* et d'autres branches soufies, dans les articles scientifiques des adeptes de ces confréries, des islamologues distingués ayant rang de chercheurs professionnels.

Les membres de ces instituts, qu'ils soient athées ou croyants, ont à cœur de démontrer le rôle de la religion en général, ou de telle religion spécifique, dans le développement de la culture chinoise, en prenant soin d'envelopper leur démonstration d'un léger jargon marxiste, mais en excluant la notion d'« opium du peuple ». La valeur morale de la religion et sa fonction positive dans la construction du citoyen modèle sont un argument bien vu du gouvernement, lequel patronne même, depuis 1985, la résurgence d'un confucianisme d'État, ce confucianisme qui était, peu auparavant, traîné dans la boue pour être la relique d'un passé néfaste.

La catégorisation officielle de chaque religion particulière a joué un rôle déterminant dans le sort réservé à celle-ci depuis quinze ans. Pour les deux religions considérées comme autochtones, le taoïsme et le boudd-

dhisme, la ligne de démarcation entre le licite et l'illicite est la distinction, ardue à dessiner en pratique, qui sépare la grande tradition liturgique des « superstitions » populaires. L'opposition des traitements réservés à l'islam de langue chinoise, d'une part, et au christianisme, d'autre part, offre une illustration curieuse de l'influence que le statutaire a exercé sur le religieux dans la réalité du monde communiste chinois.

## L'ISLAM DE LANGUE CHINOISE

L'islam, tel qu'il était pratiqué traditionnellement par les habitants de la Chine, parlant chinois et adhérant à la civilisation chinoise (et non par les Turcs ouïghours ou kazakhs du Xinjiang), occupe, dans le processus historique d'inculturation, une position médiane entre le bouddhisme, entré en Chine depuis presque deux millénaires et intégré à l'égal d'une religion autochtone, et les diverses variantes du christianisme, dont la sinisation commence tout juste à s'affirmer depuis quelques années. C'est à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que l'islam, apporté en Chine durant les siècles précédents par les marchands, les techniciens et les voyageurs d'Asie centrale et du Moyen-Orient, apparaît pleinement sinisé, régi dans les milieux intellectuels par une littérature chinoise originale.

101

A ce moment-là, les points de concordance avec le christianisme sont visibles, plus que les divergences : religions étrangères venues de l'« Ouest », qui s'efforcent à l'indigénisation par le biais d'une littérature de haut niveau – les œuvres chinoises des missionnaires jésuites et de leurs convertis de la grande époque ayant probablement aidé à la maturation de l'islam littéraire ; théologie, histoire sainte, morale, des pans entiers des croyances dans les deux religions apparaissent similaires lorsqu'ils sont vus depuis la Chine (mis à part, cela va de soi, l'élément essentiel du catholicisme et du protestantisme, la christologie). N'est-il pas jusqu'à l'ambition de régir la totalité de la vie sociale autant que privée du croyant avancée par l'islam, qu'on retrouve dans les villages chrétiens édifiés par des missionnaires catholiques pour des émigrés chinois, au tournant de ce siècle, sur des terres vierges rachetées aux princes mongols en Mongolie-Intérieure ?

De nos jours, pourtant, tout sépare islam et christianisme, car le premier de ces deux ensembles religieux est considéré comme la propriété inaliénable de « minorités ethniques », alors que les confessions chrétiennes sont entachées du péché originel d'allégeance aux puissances impérialistes.

### *L'islam signe ethnique*

La position de l'islam en Chine populaire est des plus étranges, car elle s'appuie sur la doctrine des minorités, développée par le régime dès avant sa conquête du pouvoir, d'après le modèle soviétique. Selon le système des minorités, chaque citoyen de la République populaire de Chine est soumis à deux statuts distincts et superposés : la citoyenneté chinoise commune à tous et, en subdivision, la nationalité ou ethnicité, qui est exprimée par un concept, *minzu* (*min-tsou*), introduit en Chine depuis le Japon à la fin du siècle dernier, et qui est devenue diktat sous le régime populaire. Tout citoyen qui n'appartient pas à l'ethnie (ou nationalité) dominante et exemplaire des Han, qui regroupe plus de 90 % de la population globale, relève d'une des cinquante-cinq minorités non han, qui se comptent, selon les cas, par millions ou par centaines d'individus et qui, toutes ou presque, sont localisées sur le pourtour de la Chine. Les musulmans, pratiquement tous des sunnites hanéfites, sont ainsi catalogués en dix ethnies différentes qui, pour la plupart, parlent des langues turques et sont installées dans le Turkestan oriental ou Xinjiang (où elles étaient, soit dit en passant, majorité avant de devenir, sur leurs terres ancestrales, minorités sous la pression de la colonisation han, de même que les Mongols en Mongolie-Intérieure et les Tibétains au Tibet).

102

Les musulmans de langue et de tradition chinoises, ceux dont il est question ici, constituent une bien surprenante ethnie, puisque le seul trait qui les distingue des Han circonvoisins est leur pratique religieuse. Ce sont les Hui (huit millions et demi d'individus au dernier recensement de 1990), dont la dénomination de « Hui », officialisée par le régime populaire, désignait avant 1949, non pas une population distincte, mais l'*umma*. Mais, jusqu'à la détente des années quatre-vingt, de religion mondiale il ne pouvait être question. Aussi l'islam a-t-il été qualifié de trait ethnique et, comme tel, a-t-il joui (hormis durant la décennie sombre de la Révolution culturelle) d'une tolérance inconnue des chrétiens, d'autant qu'il bénéficiait du soutien de partenaires indispensables à la politique et à l'économie chinoises – les pays arabes ou le tiers-monde africain et asiatique. Les Hui ont d'ailleurs servi plus d'une fois d'intermédiaires ou d'atouts dans le jeu international de leur patrie. De nos jours, ils sont, plus que jamais, encouragés à se faire attribuer des prêts et des subventions par des organismes que gèrent l'Arabie saoudite et les Émirats du Golfe.

Mais depuis quarante ans qu'ils sont traités de minorité ethnique et qu'ils cherchent à en drainer les avantages à l'exclusion des inconvé-

nients, il n'en est plus un seul qui mette en doute sa qualité d'étranger au milieu han, en vertu d'une origine lointainement occidentale, arabe de préférence. A tel point que des généalogies fictives, remontant à un grand ancêtre arabe au VIII<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle se vendent à bon prix au marché noir. Depuis 1980, la mode est, en effet, à l'arabisation d'un islam qui, jusqu'alors, était profondément intégré dans le milieu chinois jusqu'à s'y fondre (sans pour autant perdre de son orthodoxie, remarquons-le), et qui était inspiré par l'islam d'Asie centrale en langue persane (lequel est bel et bien sunnite, contrairement au préjugé, entretenu chez nous, qu'iranisation et shi'isme vont de pair). Les mosquées, qui jadis prenaient des allures de temples bouddhistes, avec pagodons et colonnades rouges, adoptent maintenant une architecture joyeusement kitsch censée refléter les goûts du Moyen-Orient.

103

### *Des tendances variées*

Avec une densité certes variable selon les régions, les musulmans sont visibles partout en Chine ; mais leur adhésion à l'islam et à ses pratiques diffère selon les lieux, à l'image de l'islam mondial. Dans certaines parties du Sud-Est, pratiquement désislamisées, l'abstinence de porc, dans un pays où la graisse de porc est le premier adjuvant culinaire, reste à peu près le seul souvenir des obligations imposées au croyant. Mais la situation la plus courante est, comme par le passé, une communauté de fidèles suivant, plutôt bien que mal, la *shar'ia*, ou ensemble des prescriptions coraniques, autour de la mosquée du village ou du quartier. Quarante ans de communisme, dont dix de Révolution culturelle, ont cependant changé l'attitude du musulman à l'égard de son environnement non croyant. Son ouverture sur l'extérieur est plus indulgente, les mariages interconfessionnels ne concernent plus seulement l'homme, mais la fille aussi qui, phénomène nouveau, peut épouser un non-croyant.

Deux tendances adverses, qui rivalisaient déjà de puissance au début de ce siècle, travaillent sourdement les communautés, avec d'autant plus de virulence que le gouvernement soutient l'une des deux, le fondamentalisme, et brime l'autre, le soufisme confrérique. Un fondamentalisme musulman marchant main dans la main avec un régime communiste que le déclin rend agressif, voilà de quoi bouleverser nos idées reçues. C'est que le fondamentalisme islamique chinois est issu d'une forme autochtone originale, antisoufie avant tout, pacifiste et traditionnellement associée au gouvernement légal du pays. Sa marque essentielle, qui ne manque pas non plus d'étonner, a été jusqu'à maintenant la promotion de la grande tradition littéraire des oulémas écrivant en

chinois, eux-mêmes des philosophes soufis. Mais de nos jours, une vive propagande islamiste est à l'œuvre, assénée par l'Arabie saoudite, le Pakistan, la Malaisie ; et les effets qui en résulteront constituent une des interrogations de l'avenir. On peut néanmoins affirmer d'ores et déjà que l'islam progouvernemental, qui occupe la plus grande partie du champ islamique en Chine, restera comme par le passé un facteur de cohésion patriotique prochinoise, à la différence de l'islam des Turcs du Xinjiang, chez qui il tient lieu de ciment identitaire dans un refus général du pouvoir, non seulement communiste, mais tout simplement chinois.

La réprobation officielle chinoise s'exerce principalement à l'encontre du soufisme confrérique du Nord-Ouest, dont les modalités associatives souterraines font soupçonner la rébellion, d'autant que les échauffourées sont fréquentes entre groupuscules rivaux, ainsi en 1992. Et les manifestations populaires d'un culte aux tombes et aux shaykhs vivants ont été, ces dernières années, assimilées aux « superstitions » illégales. Pourtant le Nord-Ouest chinois n'est nullement sécessionniste et, même s'il lui arrive d'être anticomuniste, il n'est pas antichinois : les musulmans de la Chine à proprement parler, soufis, fondamentalistes ou croyants sans histoire, se sentent citoyens chinois tout autant que les Han. Et les shaykhs, chefs charismatiques de groupuscules soufis, ont occupé depuis 1980 une place de choix dans l'économie du Nord-Ouest, grâce à leurs fructueux rapports avec les détenteurs moyen-orientaux de pétrodollars.

## LE CHRISTIANISME

### *Des missions occidentales à la répression communiste*

Le christianisme, dans ses deux obédiences, la catholique et la protestante, est lui aussi traversé de certains courants qui en font un serviteur de l'État et un support du patriotisme. On peut être déconcerté par la facilité avec laquelle une partie des Églises catholiques et protestantes ont fait obédience au jeune régime communiste à la fin des années quarante. Mais il faut se rappeler l'ambiance de l'époque, marquée par un régime nationaliste pourri, le souvenir douloureux de l'inféodation du pays aux intérêts étrangers, autant que par le climat lourdement conflictuel régnant depuis les années vingt au sein des Églises locales, à la suite de la lutte engagée entre prêtres ou pasteurs autochtones et instances missionnaires pour la maîtrise du commandement et des finances, et, dans le protestantisme, une rivalité entre les « dénominations » d'origine occidentale (telles que baptisme, presbytérianisme, anglicanisme, etc.).

De nos jours, lorsqu'une société missionnaire, qu'elle soit catholique ou protestante, peu importe, retrace le cycle de son évangélisation en Chine, elle ne manque pas de souligner son soutien apporté dans le passé à l'Église locale, afin de lui assurer, selon la devise devenue obligatoire à l'époque communiste, les « Trois Autonomies » – indépendance d'administration, de ressources, d'apostolat. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les anciens textes et archives missionnaires pour voir que l'affranchissement des Églises locales n'était qu'un vœu pieux, réalisable dans un avenir aussi lointain qu'incertain. Le communisme, en émancipant le pays de toute ingérence étrangère, avait de quoi satisfaire les attentes patriotiques des Chinois. D'ailleurs les chrétiens chinois n'ont pas été les seuls à se laisser abuser par le romantisme d'un égalitarisme, d'une rigueur morale, d'un ascétisme rappelant la primitive Église. Comme on s'en souvient, il s'est trouvé chez nous et dans le monde anglo-saxon, jusqu'en pleine Révolution culturelle, des laudateurs du « règne de Dieu sur terre » réalisé par Mao.

105

Qu'ils se soient ralliés au régime populaire dès ses débuts, ou qu'ils lui aient résisté, les chrétiens et leurs clergés ont tous affreusement souffert (les musulmans aussi, d'ailleurs, quoique plus tardivement, à la Révolution culturelle seulement). La libéralisation des années quarantevingt leur a montré alors l'avantage qu'ils pouvaient trouver à être les adeptes d'une religion sans caractère ethnique. Si les musulmans sont favorisés à titre de membres d'une minorité utile à la politique internationale, ils ne peuvent élargir leurs rangs que par la voie naturelle de l'expansion démographique. Les conversions à l'islam ne peuvent être que des décisions personnelles, sans incidence sur la composition du groupe : une conversion qui permette d'être comptée comme Hui doit en effet passer par la procédure, difficile et aléatoire dans ses résultats, du changement ethnique, autant dire par une modification de l'état civil. Rien de tel pour les chrétiens.

Mais un problème commun aux deux confessions chrétiennes dans toutes leurs modalités d'allégeance – reconnues par l'État ou marginales – est le manque d'un clergé capable, qualitativement et quantitativement, de faire face aux nouveaux besoins. Les prêtres et pasteurs en place sont, dans leur ensemble, des vieillards de soixante-dix ans et plus, usés par les années passées dans les camps, détenteurs d'un savoir démodé puisque recueilli dans leurs années de séminaire, durant la guerre ou juste après. Leurs remplaçants et successeurs sont des jeunes gens de trente ans au maximum qui, élevés dans l'athéisme, n'ont souvent pu bénéficier que d'une formation ecclésiastique incomplète par

manque d'encadrement, de matériel pédagogique et de temps. Pas de génération intermédiaire, peu de littérature religieuse, telles sont les plaintes couramment émises par les évêques et les leaders chrétiens de Chine.

### *Le protestantisme*

Dans le protestantisme, l'explosion religieuse a profité à la mouvance la plus charismatique, piétiste et austère, celle qui refuse le concours de tout ministère pastoral constitué, celle qui puise sa seule autorité dans la Bible et l'inspiration du Saint-Esprit, celle qui veut ignorer les contingences du monde matériel et de la politique pour ne cultiver que le spirituel. Elle se trouve être l'héritière directe de mouvements nés avant 1950 en terrain chinois, sans l'intervention des missionnaires étrangers ; et elle se développe maintenant parmi les classes les plus pauvres et dans les régions déshéritées, particulièrement chez les minorités ethniques des montagnes du Sud. Les chiffres sont, l'on s'en doute, des plus incertains. De bien moins d'un million en 1950, le recrutement serait passé à six millions selon les chiffres officiels, lesquels ne prennent visiblement en compte que les Églises déclarées auprès de l'Association protestante patriotique – six millions, le résultat est déjà impressionnant. Mais les sympathisants étrangers montent l'évaluation jusqu'à soixante millions. La vérité est, probablement, à mi-chemin.

Cet évangélisme pentecôtiste, qui ne nécessite aucune structure organisée, se perpétue dans des « églises domestiques » ou foyers de prière de quelques dizaines de personnes. C'est lui qui a le plus souffert d'une répression policière ininterrompue depuis les débuts du régime, et menée même à l'époque de la libéralisation religieuse maximale des années quatre-vingt. Les protestants d'obéissance classique, chinois et étrangers, sont cependant embarrassés pour décider si les formes émotives excessives font encore partie de leur foi ou si elles relèvent de sectes hétérodoxes. Ainsi les « Hurlleurs » qui crient et pleurent en chœur, et qui, pour les Églises reconnues, sont des voisins bien encombrants. Le principal reproche fait aux leaders du *revival* populaire est leur manque d'éducation théologique. Il en est pourtant qui, à la manière des jeunes protestants occidentaux formés à l'école du dimanche, non seulement connaissent la Bible par cœur, mais sont capables d'en citer n'importe quel passage en mentionnant sa référence exacte. Un jugement d'ensemble n'est donc pas facile à porter face au foisonnement des cas d'espèce.

La persécution du protestantisme marginal indique que les difficultés rencontrées par le christianisme à l'époque du libéralisme

post-maoïste ne viennent pas – ou ne viennent pas uniquement ou principalement, comme on le croit, de l'obligation qu'a le catholicisme de reconnaître la primauté pontificale. Certes, aussi longtemps que le gouvernement communiste considérera le Vatican comme un pouvoir temporel, les tracasseries persisteront. Mais les obstacles institutionnels se lèvent peu à peu.

### *Le rapport entre Église officielle et Église souterraine*

Comme on le sait, le catholicisme est théoriquement scindé en deux strates ennemies : une Église reconnue par le gouvernement et soumise à l'autorité de l'Association catholique patriotique et du département du Front uni près du Parti (trois millions de croyants en 1950, sans doute trois et demi à quatre de nos jours), ses évêques étant nommés par Pékin, sans consécration pontificale ; et une Église souterraine (forte de cinq, huit ou dix millions, on ne sait trop), Église du silence, inébranlablement fidèle à Rome, rétive à tout accommodement avec le diable communiste. Mais la réalité des faits est, de jour en jour, plus nuancée. L'Église officielle s'incline maintenant, elle aussi, devant l'autorité du magistère romain, et une prière pour le pape est couramment incluse dans les célébrations dominicales. Les effets de Vatican II commencent à se faire sentir, une liturgie en chinois a été, en 1992, substituée à celle en latin, et l'autel est fréquemment tourné vers l'assistance. Pour Rome, l'Église officielle n'est qu'illégale, et non pas schismatique – la distinction est de poids. À mesure que les évêques nommés par Pékin reçoivent, discrètement, leur consécration papale, elle rentre dans la légalité romaine. Et l'Église souterraine jouit aussi de sa hiérarchie propre, constituée de rares survivants parmi les évêques régulièrement consacrés par les évêques missionnaires avant leur départ, et restés hostiles au régime en place, ainsi que d'un bon nombre de nouveaux évêques secrètement consacrés sur les instructions de Rome, parmi les jeunes prêtres formés et ordonnés par ces vieux évêques légaux.

La démarcation entre les deux tendances, ce sont les chrétiens qui la font par leurs options, et cela très diversement selon les lieux et en fonction des personnalités. De sorte qu'à la base le tableau est encore plus bigarré que dans l'islam. Mais, quelle que soit la voie qu'ils aient choisie – reconnue officiellement, totalement interdite, non reconnue mais pratiquée ouvertement –, les catholiques des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix sont animés d'une foi aussi solide, dévotionnelle et simple que celle de nos propres aïeux au siècle dernier, une foi entretenue, le plus souvent, au sein de la famille et confirmée dans les épreuves

de la persécution durant les décennies passées. Le mouvement de conversion est, chez les catholiques aussi, permanent depuis quinze ans, et existait même auparavant, à l'époque des pires périls ; mais il apparaît beaucoup moins spectaculaire que dans le protestantisme, bridé comme il l'est par les cadres rigides du catéchuménat et les exigences dogmatiques d'affirmation de ses croyances imposées au néoconverti. Dans la pratique, les blessures ont été, dans certains diocèses ou certaines paroisses, si profondes qu'elles se referment difficilement et que les fidèles y boudent leurs prêtres et évêques officiels, au motif qu'ils ont été mariés dans les années cinquante et soixante et qu'ils sont, par conséquent, excommuniés. Ceux-ci se justifient face aux sympathisants étrangers, lorsque l'occasion leur en est fournie ; ainsi M<sup>gr</sup> Jin Luxian, l'évêque de Shanghai, souvent en visite dans l'Occident chrétien, répète que les membres du clergé n'avaient pas la vocation du martyr, et qu'en tout état de cause, l'Église ne pouvant survivre avec un peuple de défunts et de moribonds, il a bien fallu composer avec le pouvoir.

Les sociétés missionnaires occidentales, catholiques et protestantes, n'ont cessé, depuis leur départ de Chine, de se sentir concernées par leurs anciens convertis et de profiter du moindre relâchement de la politique gouvernementale pour entrer en rapport avec eux et les soutenir. Ils le font avec humilité, emplis d'un regret, maintes et maintes fois ressassé, devant les erreurs commises, disent-ils, par leurs devanciers. Outre leur contribution, à laquelle se joint celle des Chinois d'outre-mer, à des œuvres caritatives, thérapeutiques, pédagogiques et de reconstruction des lieux consacrés, outre leur programme de diffusion de la Bible en chinois, ils ont devant eux la tâche immense de contribuer au relèvement du niveau théologique et intellectuel des séminaristes, de leurs enseignants et des célébrants du culte, et pour prêcher l'œcuménisme.

L'entente entre catholiques et protestants à l'œuvre dans les entreprises missionnaires n'est, sur le terrain chinois, encore qu'une utopie. Le travail présent des missionnaires de la nouvelle vague est de pousser les brebis chinoises à la réconciliation au sein d'une même confession ; et, chez les catholiques, de les convaincre qu'assister à une messe célébrée par un prêtre de l'Église officielle et communier de ses mains ne conduira pas tout droit en enfer, comme beaucoup en sont convaincus.

Alors que le renouveau religieux dans les religions traditionnelles bénéficie du relèvement du niveau de vie des régions côtières, celui qui s'est emparé des diverses obédiences chrétiennes porte, dans l'ensemble, les marques de la pauvreté environnante et de l'austérité. Le gouverne-

ment est le protecteur des religions officielles et, comme tel, devrait être l'unique pourvoyeur des salaires du clergé et des subventions de reconstruction et d'entretien des lieux de culte (4 000 églises ou chapelles rouvertes au catholicisme, en un total de 114 diocèses, gérés par 75 évêques, un millier de prêtres, et 3 000 moines et religieuses ; pour le protestantisme, 9 000 églises et 20 000 à 30 000 petits lieux de culte enregistrés). Mais il n'est un secret pour personne que les caisses de l'État sont vides et que les gouvernements provinciaux et locaux cherchent avant tout le profit. Aussi les fonds venus de l'étranger, souvent par la voie de Hong Kong, sont-ils maintenant bien accueillis et même suscités, tandis que les chrétiens de la base sont incités à entrer dans les services sociaux. Le danger qui menace ces derniers est, dès lors, de se laisser gagner au culte de l'argent, et l'une des tâches des sociétés missionnaires occidentales est de les en prémunir spirituellement.

109

Les religions importées de l'« Ouest » durant les siècles passés, islam et christianisme, sont donc de nos jours facteurs de courants d'influence qui ont contribué, concurremment à l'ouverture économique, à aérer la rigidité intellectuelle et à détendre son carcan. Les mouvements mondiaux islamiques et chrétiens l'atteignent peu à peu. Même si elle prétend à l'exception, la Chine populaire fait désormais partie intégrante de l'univers postmoderniste. Les leaders religieux et les croyants les plus avertis revendiquent, chacun pour sa religion, un rôle moral, formateur dans la société chinoise de demain, qui serait, pour-quoi pas, un modèle pour le monde extérieur, comme tente de l'être la nouvelle forme prise par le confucianisme.

#### ORIENTATION DE LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Sur le problème général, capital dans notre époque de postmodernisme, de la mondialisation et des réflexes identitaires qui y répondent, on pourra consulter, par exemple : Jean-François Bayart, *L'Illusion identitaire*, Fayard, 1996 ; Bertrand Badie, *La Fin des territoires*, Fayard, 1994 ; Zaki Laidi, *Un monde privé de sens*, Fayard, 1994.

La présente contribution est une reprise actualisée d'un article précédent du même auteur, auquel on renverra pour des références complémentaires remontant au début des années quatre-vingt-dix : Françoise Aubin, « Chine : islam et christianisme au crépuscule du communisme », *Les Politiques de Dieu*, sous la direction de Gilles Kepel, Éd. du Seuil, 1993, p. 141-173.

Un beau travail sur le taoïsme liturgique savant et sur ses aspects populaires, médiumniques et sacrificiels décrit la renaissance des cultes populaires durant la seconde moitié des années quatre-vingt en Chine du Sud : Kenneth Dean, *Taoist Ritual and Popular Cults of South-East China*, Princeton University Press, 1993. Concernant l'islam de langue chinoise dans l'après-maoïsme, la meilleure source d'information est une vaste enquête, dense et variée, menée au cours des années quatre-vingt dans divers milieux musulmans de la RPC : Dru Gladney, *Muslim Chinese. Ethnic Nationalism in the People's Republic*, Harvard University Press, 2<sup>e</sup> éd. 1996 ; voir aussi Françoise Aubin, « La version chinoise de l'islam », *Archives européennes de sociologie*, XXX, 1989, p. 192-220.

C'est en français qu'existe la meilleure présentation du catholicisme chinois, de son histoire et de son présent, avec quelques aperçus sur le protestantisme : Jean Charbonnier, *Histoire des chrétiens de Chine*, Desclée, 1992.

De la pile des ouvrages traitant du protestantisme en Chine, on pourra extraire un petit travail collectif qui offre une réflexion sur l'apport du christianisme, protestant par excellence, dans la civilisation de la Chine communiste et sur l'attitude du gouvernement de Pékin à l'égard des religions, autochtones et importées : Alan Hunter et Don Rimmington, éd., *All under Heaven Chinese Tradition and Christian Life in the People's Republic of China*, Kampen (Pays-Bas), J.H. Kok, 1992. Signalons enfin une anthologie des documents essentiels de la RPC, traduits du chinois, sur la religion en général et chaque religion en particulier, y compris le bouddhisme des Tibétains : Donald E. Macinnis, *Religion in China Today. Policy and Practice*, Maryknoll (NY), Orbis, 1989.

110

---

## R É S U M É

---

*Le libéralisme économique des années quatre-vingt a entraîné une explosion religieuse spectaculaire, qui a profité à toutes les religions présentes en Chine, taoïsme, bouddhisme, islam, protestantisme, catholicisme, mais principalement à leurs marges les plus charismatiques et émotives. Malgré une répression accrue dans les années quatre-vingt-dix, l'essor de la Chine ne peut que s'accompagner de celui des religions.*

## LA DIASPORA CHINOISE, VICTIME DE SA RÉUSSITE

**P**LUS DES TROIS QUARTS des investissements directs étrangers en Chine sont réalisés par la diaspora chinoise. L'ouverture de l'économie de la mère patrie à partir de 1979 lui a permis d'investir des sommes considérables sur le continent chinois, tout en faisant clairement la différence entre « patriotisme romantique » et opportunité commerciale. Néanmoins, l'évolution récente de la Chine populaire – sa remarquable réussite économique, mais aussi l'augmentation de sa puissance sur la scène internationale – met mal à l'aise la diaspora qui se retrouve en quelque sorte victime de sa réussite. Elle aimerait rester fidèle à sa tradition de discrétion et ne pas redevenir un des enjeux des relations entre la Chine et l'Asie du Sud-Est.

111

### UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Aucun terme satisfaisant n'existe pour désigner la réalité transnationale des populations chinoises vivant hors de Chine populaire. La plus ancienne mention est *huaqiao*, « Chinois d'outre-mer », qui serait apparue pour la première fois dans un document daté de 1898 dans le nom d'une école du quartier chinois de Yokohama (Japon). La première utilisation attestée de « Chinois d'outre-mer » remonte au *Chant pour la révolution*, composé en 1903 pour insuffler un peu de patriotisme aux communautés chinoises émigrées en Asie du Sud-Est, trop occupées par leurs affaires. Cet hymne leur enjoint de regarder au-delà de leur enrichissement personnel, afin de soutenir le mouvement révolutionnaire chinois, et de sortir ainsi de leur statut d'émigrants mal tolérés par leurs sociétés d'accueil<sup>1</sup>.

---

1. Wang Gungwu, « Origins of Hua-ch'iao », in Wang Gungwu, *Community and Nation: China, Southeast Asia and Australia*, Sydney, Allen & Unwin, 1993, p. 7 sq.

Cependant, le terme de « Chinois d'outre-mer » est peu précis. Selon les circonstances, il a recouvert au moins quatre réalités différentes :

- dans une version littérale : tous les Chinois vivant à l'étranger pour une courte période (à l'origine, *qiao* désigne un « hôte de courte durée ») ;
- tous les citoyens chinois résidant à l'étranger ;
- tous les individus de race et de culture chinoises, quelle que soit leur nationalité ;
- tous les individus qui se considèrent chinois, quelles que soient leur nationalité et leur compréhension de la langue chinoise<sup>2</sup>.

112 Ce terme a en outre vieilli et ne correspond plus à la réalité. Dans leur très grande majorité, les émigrés en Asie du Sud-Est qui ont conservé la nationalité chinoise sont presque tous décédés, et leurs descendants se sont intégrés, plus ou moins bien, mais tous ont adopté la nationalité locale. Il serait plus approprié de les appeler « Chinois ethniques ». Aujourd'hui, les seuls Chinois d'outre-mer, au sens strict du terme, sont les immigrés clandestins ou les étudiants de Chine populaire résidant à l'étranger et qui ne rentrent pas à l'issue de leurs études.

Dans certains pays d'Asie du Sud-Est, les populations concernées attribuent même à cette expression une connotation péjorative<sup>3</sup>. L'émigration de leurs ancêtres a été d'une certaine manière un acte déloyal : quitter sa famille, même temporairement, c'était diminuer sa force de travail et mettre en péril sa survie économique. C'était aussi risquer de rompre la lignée familiale. Aujourd'hui, fières de leur réussite économique, ces populations cherchent une reconnaissance qu'elles ne trouvent pas dans ce qualificatif. C'est ainsi que seul le terme de diaspora permet de couvrir l'ensemble des populations d'origine chinoise vivant en Asie du Sud-Est, quelles que soient leurs nationalités.

## UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE INCONTOURNABLE

Les Chinois établis en Asie du Sud-Est sont les descendants des émigrés du XIX<sup>e</sup> siècle qui, fuyant la misère de la Chine, étaient attirés par les besoins en main-d'œuvre des colonies européennes. Presque tous ont

---

2. Wu Yuan Li et Wu Chun Hsi, *Economic Development in Southeast Asia, the Chinese Dimension*, Stanford, Hoover Institution Press, 1986, p. 117 sq.

3. Leo Suryadinata, *Pribumi Indonesians, the Chinese Minority and China*, Singapour, Heinemann Asia, 1986, p. 3, et Wang Gungwu, « Upgrading the Migrant : Neither *Huaqiao* nor *Huaren* », conférence ISSCO, université de Hong Kong, 19 décembre 1994.

commencé au plus bas de l'échelle sociale, comme coolies ou ouvriers, avant d'ouvrir un petit commerce. Ils ont su capitaliser leurs maigres avantages : de la ténacité dans le travail, une remarquable intuition et surtout une grande pratique des réseaux. Cette dernière qualité leur a permis de se lancer dans des activités d'intermédiation<sup>4</sup> économique en bénéficiant de deux atouts clés que ne possédaient pas les sociétés indigènes parmi lesquelles ils s'installaient. Il s'agissait d'abord de connaître l'évolution des prix des matières premières produites localement et, une fois l'opportunité identifiée, de réunir les financements nécessaires. N'ayant pas d'autre horizon que son village, le producteur local ne connaissait pas l'évolution de l'offre et de la demande en dehors de son environnement immédiat. Les Chinois qui, en général, étaient exclus des activités agricoles se sont donc spécialisés dans le négoce des matières premières et, plus généralement, dans l'intermédiation économique.

113

Ayant réalisé une première accumulation de capital, ils ont été les premiers à bénéficier des politiques industrielles qui ont accompagné le boom économique des années soixante aux années quatre-vingt. Les négociants chinois sont devenus, pour les plus forts d'entre eux, des industriels et des banquiers incontournables en Asie du Sud-Est. Ils ont assuré la continuité du capitalisme chinois, disparu du continent en 1949, au moment de la prise du pouvoir par le Parti communiste<sup>5</sup>.

Les réseaux d'affaires chinois, qui tissent une toile d'araignée très dense, allant des petites sociétés de commerce jusqu'aux plus grands conglomérats industriels, sont structurés par de grandes familles. Par exemple, la plus importante banque en Asie du Sud-Est, la Bangkok Bank, a été créée par une famille chinoise qui bénéficie de solidarités très fortes dans la région pour avoir favorisé la réussite de ses compatriotes. Un autre exemple, le groupe Salim génère un chiffre d'affaires équivalent à 5 % du PNB de l'Indonésie. Il est, dans ce pays, le leader incontesté du secteur bancaire, des industries de l'agro-alimentaire et du ciment ainsi que de plusieurs matières premières. A partir de leurs bases nationales, ces groupes ont, comme l'ensemble de la diaspora, développé des réseaux transfrontières qui dépassent le cadre national habituel.

Le poids économique incontournable de la diaspora est reconnu par tous ceux qui sont au contact de l'Asie, il est difficile d'en faire le

4. L'intermédiation consiste à recueillir des ressources et à mettre des fonds à la disposition des tiers.

5. Pour cette première tentative de capitalisme chinois, voir Marie-Claire Bergère, *L'Age d'or de la bourgeoisie chinoise 1911-1937*, Paris, Flammarion, 1986.

décompte précis. Comment mesurer l'influence d'une minorité ethnique exerçant ses activités dans des économies à des stades de développement différents et qui ont chacune des approches statistiques différentes ? Faut-il s'intéresser au capital accumulé par la diaspora, ou à la position qu'elle occupe au sein des sociétés d'accueil ? Ou encore adopter une approche sectorielle ? A partir d'une évaluation de la capitalisation boursière, le PNB des Chinois en Asie (hors continent) se situait à environ 900 milliards de dollars américains en 1995<sup>6</sup>. C'est 15 % de plus que le PNB de la République populaire de Chine, qui compte pourtant une population vingt-cinq fois plus importante. Le PNB de cette « Chine de l'extérieur » représente la moitié de celui du Japon rapporté à la même population. En terme de population et de PNB, la communauté chinoise en Asie correspond environ à la France.

114

En Occident, la diaspora joue un rôle relativement restreint, parce qu'elle est très minoritaire du point de vue démographique. Même aux États-Unis ou au Canada, elle n'atteint pas la taille des communautés en Asie du Sud-Est. En France, les communautés chinoises comptent 200 000 à 300 000 personnes. Elles sont également moins visibles en Occident, parce qu'elles ne bénéficient pas d'un avantage comparatif aussi puissant qu'en Asie du Sud-Est. En Asie, elles disposent d'outils remarquablement efficaces, par rapport aux populations locales, pour saisir les opportunités d'une économie en voie de développement. En Occident, elles évoluent dans un environnement totalement différent, où la croissance est plus modérée (moins d'opportunités) et où l'avantage comparatif repose sur la compétitivité des produits plus que sur les réseaux de solidarité. En Occident, les entreprises chinoises ne se développent qu'au sein de leur communauté ethnique, ce qui n'enlève rien à leur remarquable réussite<sup>7</sup>. C'est pour ces raisons que le présent article est centré sur la diaspora chinoise d'Asie du Sud-Est.

---

6. C'est de l'« économie à la louche », mais qui permet néanmoins de fixer un ordre de grandeur. Pour le détail, voir Éric Bouteiller, *Les Chinois de la diaspora, moteurs du miracle asiatique*, Jouy-en-Josas, HEC Eurasia Institute, 1992, p. 8. Pour d'autres essais de quantification du poids économique de la diaspora, voir Fukuda Shozo, *With Sweat & Abacus, Economic Roles of Southeast Asian Chinese on the Eve of the World War II*, Singapour, Select Books, 1995, p. 101 (1<sup>re</sup> éd. en japonais, Tokyo, Ganshodo, 1939), ou Wu Yuan Li et Wu Chun Hsi, *op. cit.*, p. 31 et 165.

7. L'informaticien Wang An présente un cas isolé d'entreprise chinoise qui s'est développée en Occident sans reposer sur la communauté. Voir Éric Bouteiller, *Les Nouveaux Empereurs, l'épopée du capitalisme chinois*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

*La diaspora chinoise dans le monde*

<i>pays</i>	<i>millions de personnes</i>	<i>part de la population (%)</i>
Allemagne	0,1	ns
Australie	0,45	1,4
Birmanie	2	5
Cambodge	0,3	3
Canada	0,86	2,7
États-Unis	2,46	0,8
France	0,2	ns
Grande-Bretagne	0,25	ns
Indonésie	5,8	4
Italie	0,06	ns
Japon	0,22	ns
Laos	0,16	4
Malaisie	5,21	29
Panama	0,1	ns
Pays-Bas	0,12	ns
Philippines	5	8
Singapour	2,31	78
Thaïlande	6	10
Viêt Nam	1	1

Données de 1994, selon les statistiques officielles des États concernés ou estimation de la Commission des affaires des Chinois d'outre-mer, *Annuaire économique des Chinois d'outre-mer* (en Chinois), Taïpei, 1995.

115

## UN RÔLE CLÉ DANS L'OUVERTURE DE LA CHINE POPULAIRE

La diaspora joue un rôle clé dans le processus d'ouverture et de réforme de l'économie chinoise. Hong Kong, Taiwan et Singapour ont indirectement guidé les premiers pas de l'ouverture à la fin des années soixante-dix. Découvrant l'économie moderne, les autorités communistes ont cherché à adapter à leur contexte ce qui se pratiquait dans les autres territoires chinois. La diaspora a également joué un rôle fondamental par son soutien massif en termes d'investissement. Cet apport – qui n'est pas de la philanthropie – a tout simplement rendu possible la réforme de l'économie chinoise, terriblement à court de devises et de moyens financiers pour modifier sa structure économique.

La première vague d'investissements étrangers en Chine commence en 1978 avec les débuts de l'ouverture du pays et se poursuit quelques années plus tard quand les industriels de Hong Kong et de Taiwan découvrent l'intérêt de délocaliser leur production sur le territoire chinois. Les investissements prennent une ampleur nouvelle avec l'ouverture aux capitaux extérieurs amorcée en 1992.

116 Les investisseurs de la diaspora jouent un rôle privilégié dans cette évolution mais leur apport n'est pas aisé à cerner. Malgré les précautions qui s'imposent dans l'interprétation des statistiques fournies par les autorités de Chine populaire, de Hong Kong ou des différents États d'Asie du Sud-Est, il est incontestable que la part des investissements directs de la diaspora est prépondérante dans le total des investissements directs étrangers réalisés en Chine et qu'elle croît à un rythme plus rapide. Au-delà de l'impact statistique, la diaspora a également joué un rôle important d'initiateur pour la mise en place de nouveaux schémas d'investissements, comme, par exemple, pour les infrastructures<sup>8</sup>.

L'ampleur de cette contribution ne doit pourtant pas nous égarer sur les véritables motivations de la diaspora. Son « patriotisme » n'est souvent qu'un prétexte et se limite à la fidélité au lieu d'origine familiale. Elle ne prend en Chine que des engagements limités sans désinvestir d'Asie du Sud-Est. Une preuve *a contrario* de ce patriotisme de façade est constituée par la critique ouverte des autorités communistes qui dénoncent les abus des entrepreneurs de la diaspora. Investissements à trop faible valeur ajoutée, spéculation immobilière effrénée, absence de respect de l'environnement ou dureté des conditions de travail... Aujourd'hui, les autorités chinoises disposent de suffisamment d'investissements directs étrangers pour se montrer davantage sélectives. Elles favorisent les implantations à long terme dans des activités structurantes et à forte intensité technologique.

## LES TENTATIONS DE PÉKIN

Officiellement, la Chine populaire n'entretient plus de politique spécifique vis-à-vis des Chinois du dehors, puisqu'elle ne les reconnaît pas comme ses ressortissants. Au moment de l'instauration du régime com-

---

8. *Id.*, « Attirer un oiseau sur une branche », *Économie internationale*, n° 57, 1<sup>er</sup> trimestre 1994, p. 99-116 ; David Ip et Constance Lever-Tracy, *The Chinese Diaspora and Mainland China, an Emerging Economic Synergy*, New York, St Martin Press, 1996.

muniste, la double loyauté de la diaspora inquiéta les jeunes gouvernements d'Asie du Sud-Est. Rompant avec la tradition chinoise du droit du sang, Pékin adoptait alors le principe du droit du sol et rendit public ce revirement important en avril 1955, pendant la conférence de Bandung. Le cadre de cette annonce était astucieusement choisi. Les États d'Asie du Sud-Est étaient tous présents à cette réunion constitutive du mouvement des pays non alignés. L'Indonésie et la Chine signaient le même mois un traité sur la question de la double nationalité. La diaspora de ce pays était invitée, dans un délai de deux ans, à choisir l'une ou l'autre nationalité. Pékin demandait à ceux qui désiraient conserver la nationalité chinoise de respecter les lois et coutumes sociales locales, mais sans prendre part aux activités politiques indonésiennes. Cet esprit servit de base à l'établissement de relations diplomatiques avec tous les pays d'Asie du Sud-Est<sup>9</sup>.

117

En pleine guerre froide, il ne s'agissait pas là de pacifisme mais de réalisme. Selon Pékin, un soutien politique visible de la diaspora aurait détruit toute chance réelle de succès de la propagation de la révolution. En revanche, ceux qui voulaient rentrer en Chine populaire pour participer à la construction du socialisme étaient naturellement les bienvenus.

Aujourd'hui, la diaspora constitue un des enjeux de la modernisation économique et, à ce titre, est l'objet de toutes les attentions de Pékin qui cherche à entretenir son intérêt pour la mère patrie. D'autre part, les communautés chinoises en Asie du Sud-Est sont également au cœur du conflit que se livrent Pékin et Taïpei. Depuis 1949, la République de Chine (repliée à Taïwan) a fait du soutien à la diaspora un axe important de sa stratégie afin de conserver un semblant de représentativité de la Chine.

La reprise en main de la diaspora se mesure, par exemple, à l'attitude de Pékin vis-à-vis des conventions des entrepreneurs chinois de l'extérieur, événements symboles de leur prise de conscience de leur force économique. La première convention a eu lieu en 1991 à Singapour à l'initiative de Lee Kuan Yew, ancien Premier ministre de la cité-État. Elle a été suivie par deux autres manifestations à Hong Kong en 1993 et Bangkok en 1995. L'objectif de ces conventions est de rassembler les

---

9. Malaisie en mai 1974, Philippines en juin 1975 et Thaïlande en juillet 1975. Pour le contexte international, voir François Joyaux, *La Tentation impériale, La politique extérieure de la Chine depuis 1949*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 194 *sq.*, et Jacques de Goldfiem, *Sous l'œil du dragon, Les relations Chine ASEAN*, Paris, Fondation pour les études de Défense nationale, 1988.

entrepreneurs de la diaspora sans distinction d'origine pour leur permettre d'échanger des opportunités d'affaires, mais aussi leurs opinions sur des questions sensibles comme leur identité.

118 Au fil des ans, l'intérêt de Pékin pour ces manifestations se renforce. En 1991, seuls vingt représentants de Chine populaire participent à la convention. Deux ans plus tard, ils étaient soixante et, en 1995, quatre cents, avec au moins une délégation par province. De fait, ils formaient la majorité des délégués de la convention de Bangkok..., accueillis à bras ouverts par l'organisateur principal, Kiarti Srifuengfung, heureux d'accroître le nombre de participants, signe de réussite de la manifestation, mais soucieux aussi de renforcer son prestige en Chine. Pour la première fois au cours de ces conventions, un ambassadeur de Pékin a prononcé un discours franchement nationaliste, centré sur la prochaine réunification (avec Hong Kong mais aussi Taiwan). Lors des précédentes réunions, les représentants de Chine populaire avaient fait des discours très sophistiqués sur l'appel de la mère patrie, mais aussi sur l'importance de la stabilité en Asie orientale et le soutien des pays d'accueil de la diaspora. Pékin tenait compte des craintes des gouvernements d'Asie du Sud-Est, qui, comme par exemple en Indonésie, déconseillaient à leurs ressortissants d'origine chinoise de participer en corps constitués à de telles conventions afin de ne pas jeter de doute sur leur loyauté. Les participants de la diaspora à la convention de Bangkok ont très mal pris ce discours chauvin qui les place en porte à faux dans leurs pays d'adoption<sup>10</sup>.

La volonté chinoise de « prendre le contrôle » de la diaspora s'explique aussi par l'attitude ambiguë de celle-ci sur le continent. Elle essaie de tirer avantage de sa double situation : chinoise pour bénéficier des *guanxi*<sup>11</sup> quand tout va bien, mais étrangère pour bénéficier d'une protection juridique en cas de problème. Les membres de la diaspora changent sans arrêt d'identité. Désormais, la loi sur la nationalité, adoptée par la Chine populaire en 1980, exige que tout Chinois qui obtient une nationalité étrangère renonce à la nationalité chinoise<sup>12</sup>. Pourtant les autorités judiciaires locales chinoises tendent à traiter les membres de la diaspora comme n'importe quel Chinois, sans tenir compte de leur

10. Notes personnelles et *World Chinese Entrepreneurs Convention Commemorative Album*, Singapour, 1991, et Hong Kong, 1993 ; Katsuo Hiizumi, « Overseas Chinese Business : Its Present and Future », *China Newsletter*, n° 122, mai-juin 1996, p. 2-8.

11. « Relations » en chinois.

12. « The New Nationality Law », *Beijing Review*, n° 40, septembre 1980 ; Gong Qiuxiang, « On the Nationality Law », *Beijing Review*, n° 45, novembre 1980, p. 24-25.

nationalité étrangère, mais de manière informelle, pour éviter toute contestation officielle. Elles ne font pas de publicité sur ces arrestations, afin de conserver l'accusé isolé. Les avocats de la diaspora, de leur côté, suggèrent fréquemment à leur client la discrétion afin de conserver une possibilité de négocier à l'amiable...

## UNE RECOMPOSITION DES ALLIANCES

Le retour de Hong Kong à la Chine et les « tentations de Pékin » concernant la diaspora poussent celle-ci à recomposer ses alliances. Un peu à la manière des stratégies de fusions et acquisitions des multinationales, les grandes familles de la diaspora cherchent à mieux répartir le « risque Chine populaire ». Plusieurs figures emblématiques de la diaspora sont associées à la rétrocession de Hong Kong. Pékin a, par exemple, nommé Robert Kuok, Dhanin Chearavanont ou un des fils de Mochtar Riady au comité préparatoire participant au processus de désignation du nouveau gouverneur du territoire<sup>13</sup>. Ces nominations sont l'indice de la volonté de Pékin d'impliquer la diaspora dans l'avenir de Hong Kong, même s'il est évident que cet organe ne dispose d'aucun véritable pouvoir. Les leaders de la diaspora acceptent de participer au processus de retour de Hong Kong à la Chine, car cela leur permet de montrer, à peu de frais, leur loyauté à Pékin et de pérenniser ainsi leurs activités sur le continent.

119

Plus visible à Hong Kong que par le passé, la diaspora est également mieux accueillie par les Hongkongais. Les nombreux investissements réalisés en commun semblent indiquer une volonté de nouer des liens plus étroits. Les grands investisseurs hongkongais s'implantent de manière plus conséquente en Asie du Sud-Est, comme Li Kashing en Malaisie ou Cheng Yutung en Indonésie. Deux facteurs permettent d'expliquer cette tendance. D'une part, malgré toutes les assurances de Pékin, le retour de Hong Kong comporte encore de nombreuses incertitudes. D'autre part, l'évolution politique de la Chine pèse de tout son poids sur le retour de Hong Kong mais aussi sur les investissements réalisés par ces entrepreneurs sur le continent. Fidèles à leur stratégie de diversification, les entrepreneurs hongkongais préfèrent se ménager au cours du processus de sélection de leurs opportunités une nouvelle direction de développement vers l'Asie en cas de difficultés en Chine.

13. Respectivement responsables des groupes Kerry (Malaisie), Charoen Pokphand (Thaïlande) et Lippo (Indonésie).

## « OUBLIEZ-NOUS »

En Asie du Sud-Est, la diaspora a commencé son intégration grâce à la puissante dynamique du développement économique. La croissance a atténué les conflits ethniques, mais a aussi contribué à redorer le blason d'une diaspora devenue, un peu malgré elle, le fer de lance des politiques d'industrialisation par la promotion des exportations adoptées par ses pays d'accueil. La connaissance intime des réseaux et le capital accumulé par la diaspora lui ont permis de jouer un rôle important dans le développement des économies locales. Le temps a également fait son œuvre en « localisant » les communautés chinoises. Les nouvelles générations ont commencé à prendre racine jusqu'à en oublier parfois la langue et les dialectes chinois.

120 Si les tensions ethniques ont considérablement diminué en Asie du Sud-Est, l'intégration de la diaspora ne fait pourtant que commencer. Elle est souvent mal vue par ses pays d'adoption qui l'accusent de nombreux maux. Trois reproches principaux sont identifiables, selon les lieux et les moments. A l'époque coloniale, elle a travaillé pour les puissances européennes et la décolonisation s'est en partie faite contre ces « *compradores* ». Intermédiaire chinois au service d'une société de commerce ou d'une banque étrangère, un *compradore* (le mot est dérivé du portugais) se porte garant sur ses fonds propres des opérations et des prêts accordés aux hommes d'affaires chinois. Grâce à leur connaissance intime des réseaux, les *compradores* jouèrent (et jouent encore) un rôle commercial fondamental qui leur permit souvent d'amasser de véritables fortunes. Ensuite, la diaspora passe pour la cinquième colonne de la Chine populaire pour des raisons politiques ou ethniques. Une partie de la communauté chinoise de Malaisie a soutenu activement les maquis communistes dans les années cinquante. Les agissements réels ou supposés de la diaspora ont été le prétexte de la prise du pouvoir par Suharto en Indonésie en 1965. Enfin, et c'est peut-être le plus important aujourd'hui, elle forme une minorité prospère qui ne cherche pas toujours à s'intégrer. Elle préfère faire appel à la solidarité ethnique plutôt que de confier ses enfants au système éducatif national ou de participer pleinement au processus politique de son pays d'accueil. Les Chinois ont donc adopté un profil très bas, face à des États qui ont mis en place des mesures restrictives pour tenter de limiter l'emprise des Chinois.

La situation de la diaspora est différente selon les États. En Thaïlande, le bouddhisme et une politique intelligente d'assimilation

ont facilité l'intégration de la diaspora. En Malaisie ou en Indonésie, la fusion ne s'est pas faite, à cause d'un islamisme pourtant modéré, qui s'oppose néanmoins à de nombreuses pratiques chinoises, et aussi à cause d'une politique de coercition à l'encontre de la diaspora, visant à forcer le partage de la richesse des Chinois. L'attitude même de la diaspora joue également un rôle important. Elle cultive à dessein l'ambiguïté et la discrétion, seuls moyens de se protéger et de faire fructifier ses affaires dans un environnement hostile.

Selon Lee Kuan Yew :

Si les relations entre les pays de l'ASEAN et la Chine s'aigrissent, les Chinois ethniques, qui auront investi en Chine, seront accusés d'infidélité. Certains ont ranimé leurs liens ancestraux avec leur village natal par des actions philanthropiques comme la construction d'une école, d'un hôpital ou d'une université. De tels actes créent un bon *guanxi* qui favorise les investissements. Mais quand les sentiments antichinois seront dirigés contre les Chinois ethniques, ils ignoreront le fait que le capital se dirige toujours vers les lieux qui offrent la meilleure rentabilité. Les Chinois qui viennent de ces pays sensibles doivent faire attention à ce que leurs investissements dans leur patrie d'accueil ne diminuent pas à cause de leurs investissements en Chine. En fait, ils feraient bien d'utiliser ce même *guanxi* pour augmenter le commerce et l'investissement avec leur patrie. C'est possible et probable dans les dix années qui viennent...

121

Dans le même temps, les Chinois ethniques doivent se garder de tout chauvinisme chinois, alors qu'ils connaissent le succès. C'est d'autant plus important que la Chine devient de plus en plus prospère et forte. La réussite de la Chine fait craindre qu'elle ne domine la région un jour, surtout si elle est davantage vue comme une concurrente pour les investissements que comme un partenaire pour la prospérité régionale. Nous sommes des Chinois ethniques. Nous partageons certaines caractéristiques grâce à une ascendance et une culture communes. Nous pouvons facilement construire la confiance et des rapports entre nous. Mais nous devons être honnêtes et reconnaître qu'en fin de compte notre loyauté fondamentale va à notre pays, pas à celui de nos ancêtres. Penser autre chose et croire que nous avons plus en commun entre nous et avec le pays de nos ancêtres qu'avec nos concitoyens est irréaliste. Cela mènera à des incidents quand nos intérêts ne coïncideront plus. Les sentiments ne suffiront plus pour rapprocher des positions différentes. Cela provoquera également des incompréhensions et des frictions avec les concitoyens non chinois, même dans les pays où les Chinois ethniques forment la majorité de la population, comme à Singapour. Après deux ou trois générations hors de Chine, nous avons pris racine dans les pays où nous sommes nés. Nos tuteurs sont dans nos patries, pas en Chine d'où viennent nos ancêtres. Le Chinois-Thaï (*sic*) est thaïlandais et, au fond des

choses, il désire que la Thaïlande prospère afin que ses actifs dans ce pays augmentent et que l'avenir de ses enfants y soit assuré. C'est la même chose pour le Chinois-Singapourien, le Chinois-Indonésien, le Chinois-Malaisien et le Chinois-Philippin. Ils visitent fréquemment la Chine et y investissent, mais très peu d'entre eux veulent en faire leur patrie<sup>14</sup>.

L'avenir n'est pas simple pour l'intégration de la diaspora. Il n'y a pas eu de « fusion biologique ». Trois forces principales détermineront l'évolution future des relations ethniques de la diaspora en Asie :

- l'effet d'entraînement du dynamisme entrepreneurial de la diaspora sur les populations locales qui permettrait de réduire son quasi-monopole économique ;

- le contrôle par la Chine de son émigration, qui redevient significative et pourrait vite devenir un problème, notamment aux Philippines et en Thaïlande<sup>15</sup> ;

- le rôle politique incertain de la Chine dans la région, qui hésite entre puissance impérialiste et partenariat pour la stabilité politique et le développement économique.

Ces facteurs renforceront ou diminueront les incitations à s'intégrer pour la diaspora et, par là, conditionneront l'attitude des gouvernements des pays d'accueil à son égard.

---

14. Lee Kuan Yew, « Networking to Some Purpose », in *World Chinese Entrepreneurs Convention Commemorative Album*, Hong Kong, 1993, p. 83-88.

15. Peter Gosling, « Changing Identities in Southeast Asia », in Peter Gosling et Linda Lim, *The Chinese in Southeast Asia*, vol. 1 : *Ethnicity and Economic Activity*, et vol. 2 : *Identity, Culture and Politics*, Singapour, Maruzen Asia, 1983 : vol. 2, p. 1-14 ; Leo Suryadinata, « Patterns of Chinese Political Participation in ASEAN States : A Comparison », Singapour, 1994 ; Linda Lim et Peter Gosling, « Economic Growth and Chinese Ethnicity in Southeast Asia in the 1990s », in Daniel Chirot et Anthony Reid (éd.), *Entrepreneurial Minorities and Modern Nationalism in Central Europe and Southeast Asia*, New York, Social Science Research Council, 1994.

## R É S U M É

*Le retour de Hong Kong à la Chine et l'implantation croissante de la diaspora chinoise sur le continent remettent en cause le fragile consensus qui a permis à celle-ci de devenir une puissance économique incontournable en Asie du Sud-Est. Sa double loyauté réduit considérablement sa marge de manœuvre entre, d'une part, Pékin qui essaie de reprendre le contrôle de ces populations et, d'autre part, Djakarta ou Kuala Lumpur, par exemple, qui aimeraient conserver à leur profit l'investissement de leurs communautés chinoises.*

---

STÉPHANIE LAUTARD

## LES RÉSEAUX D'INFLUENCE

*Passer par la Chine est pour moi un moyen, un levier  
pour questionner.*

François Jullien

**D**EPUIS LES ANNÉES 1960, nombreux sont les chercheurs occidentaux ou chinois (Fei Xiaotong, Gary Hamilton, Andrew Nathan, Jean Oi, A. Yeo Chi-king, etc.) à avoir constaté l'influence, en Chine, des logiques de « réseaux de relations » qui organisent l'échange social. Ces formes particulières de liens interpersonnels se manifestent à travers un concept, qui est aussi un art, l'art des *guanxi* (relations) ou *guanxixue*<sup>1</sup>.

123

La plupart des travaux se concentrent sur le contexte urbain de la décennie des réformes économiques (1980-1990). Les enquêtes de Ruan et Yang<sup>2</sup>, notamment, nous ont appris l'importance de son usage au sein des unités de travail (*danwei*) et des entreprises d'État. Appréhendé comme un facteur clé du développement des petits entrepreneurs privés (les *getihu*) par les écrits de Nan Lin ou Yanjie Bian<sup>3</sup> et comme une norme dans les transactions commerciales<sup>4</sup>, le *guanxixue* reste cependant trop peu étudié dans le monde rural<sup>5</sup> ou dans la sphère politique<sup>6</sup>. Les recherches les plus récentes analysent le phénomène à la fois comme une stratégie permettant aux individus de s'intégrer et de participer au nouveau contexte d'une société plus ouverte et tournée vers le marché, mais aussi comme la cause d'une pratique devenue systématique en Chine : la corruption.

---

1. Prononcer *guan-chi-chué*.

2. Ruan 1993 ; M. Yang 1988 (1995) et 1989.

3. Lin 1989 ; Bian 1994.

4. Smart 1993 ; Wank 1995.

5. Kipnis 1991.

6. Bosco 1992 ; Cheng 1994.

A la lumière de ces écrits, nous tenterons de répondre aux questions qu'ils posent, à savoir : le néopatrimonialisme, caractéristique de la Chine denguiste, est-il une issue structurelle du communisme chinois ou est-ce une création originale de sa mutation posttotalitaire ? Est-ce une sortie du communisme ou une reconversion, un mode ou une tactique de pouvoir du Parti communiste en vue de son maintien à la tête du régime ? Pour donner un contenu synthétique à ce travail, nous proposerons d'abord une approche ethnographique sur la nature des *guanxi*, puis nous prendrons comme exemple d'analyse les modes de recrutement des « élites » chinoises et l'organisation de l'échange au sein de l'espace économique.

## L'ART DES *GUANXI*

124

Étymologiquement, le mot *guan*, lorsqu'il est un verbe, signifie établir un lien (*lianluo*), alors qu'en nom commun, il désigne une porte ou une muraille. *Xue* est un préfixe qui, accolé à un mot, signifie « l'étude de ». En fait, cette notion d'apprentissage est la plus essentielle car c'est elle qui permet d'accumuler de l'expérience dans la relation à autrui et donc de servir d'exemple, « servir l'exemple » (Anne Cheng). Nous conserverons ici l'usage du terme chinois, *guanxi*, car il n'en existe pas de traduction vraiment satisfaisante et il permet d'envisager la réalité en quelque sorte « de l'intérieur ».

La logique explicite du *guanxixue* est que deux individus partagent au moins un point commun au nom duquel l'un peut demander à l'autre des services ou des faveurs. La terminologie chinoise reconnaît explicitement cette idée de communauté puisqu'un terme désignant la caractéristique commune est toujours devancé par celui de *tong* (qui signifie « partagé, semblable »). La familiarité formée par le *tong* naît alors de la « fusion des identités personnelles<sup>7</sup> ». Le *guanxixue* forme ainsi une sorte de solidarité par similitude, les membres du groupe étant attirés les uns vers les autres parce qu'ils se ressemblent. En effet, la structuration communautaire dans l'organisation sociale en Chine est construite sur une base solidariste et mécanique. Une forme d'allégeance traditionnelle d'où résulte « une solidarité *sui generis* qui, née des ressemblances, rattache directement l'individu à la société<sup>8</sup> », explique

7. M. Yang 1995, p. 194.

8. Émile Durkheim, *De la division du travail social* (1896), Paris, PUF, 1930, chap. II, p. 75.

Émile Durkheim. L'anthropologue Bruce Jacobs a, lors d'une étude de terrain réalisée à Taiwan, établi une typologie de ces motifs de solidarité qu'il appelle « bases de *guanxi*<sup>9</sup> ». Les principales sont : le lien de parenté, le lieu d'origine, le lieu de socialisation, le groupe professionnel, la relation entretenue pendant le service militaire, la relation professeur-élève et l'homonymie. De sa typologie, on peut déduire trois ensembles de relations : la parentèle, les logiques de clientèle basées sur des liens amicaux, et toutes les connaissances au sens large. Par ailleurs, ces relations « fonctionnent » dans trois sens hiérarchiques : du niveau supérieur au niveau inférieur (le lien professeur-élève par exemple), inversement de l'inférieur au supérieur, et enfin entre « rangs » égaux (camarades de promotion [*tongxue*], collègues de travail [*tongban*], etc.). Chaque « base de *guanxi* » est graduée selon une échelle de valeur implicite même si c'est plutôt la quantité de caractéristiques communes que la qualité du *guanxi* partagé qui détermine le degré de familiarité dans l'échange. C'est ainsi qu'il est possible, en comparant l'étroitesse relative des *guanxi*, d'évaluer, au sein de la sphère politique, qui soutiendra qui dans la lutte pour le pouvoir. Finalement, cette « chorégraphie » des relations sociales implique de « cultiver des réseaux de relations personnelles, de constituer des réseaux de dépendance mutuelle et de s'intégrer dans un système d'obligations et de dettes », résume l'anthropologue Mayfair Yang<sup>10</sup>.

125

L'usage des *guanxi* active des sentiments fondamentaux de la pratique traditionnelle des relations en Chine : l'« éthique de la rigueur ou de la loyauté » (*yiqi*) qui, idéalement, ne comporte pas de dimension instrumentale dans l'échange ; l'« affection » (*ganqing*) qui implique un élément de sacrifice ; et la « norme de réciprocité » (*renqing*) qui détermine le « sens du service de la dette ». Robert Silin a traduit cette dimension de devoir de réciprocité par celle d'« obligation humaine<sup>11</sup> ». Cette valeur implique une forme d'« échange généralisé », c'est-à-dire une situation où chacun donne et chacun reçoit, mais pas toujours de manière univoque. Ainsi, l'usage des *guanxi* rend presque impossible à une personne sollicitée le refus d'une faveur ou d'un service demandé. Par conséquent, l'expression « économie du don », telle qu'elle a été théorisée par Marcel Mauss, peut être employée pour décrire les

9. Jacobs 1979.

10. M. Yang 1995, p. 6.

11. Silin 1970, p. 43.

logiques de *guanxi* car son usage implique dans la vie quotidienne l'échange de « dons, faveurs et banquets<sup>12</sup> » qui sont remboursés par des « contre-dons » dont la valeur excède souvent celle des premiers. Notons que le caractère chinois pour don (*liwu*) signifie littéralement un objet de rite, c'est-à-dire un présent autour duquel on développe une relation codifiée, ritualisée.

Lorsque l'échange est réussi, l'usage des *guanxi* permet de réaliser au moins trois types d'acquisitions : une plus-value symbolique (par l'intermédiaire de la « face<sup>13</sup> » qui peut être perdue, donnée, contestée, sauvée, etc.) ; un capital social (tout ce que le langage familier résume par l'expression « passer par la porte de derrière » [*zou houmen*] pour obtenir des passe-droits, des biens rares, une promotion, l'autorisation d'effectuer un séjour à l'étranger, etc.) ; et/ou un capital politique. Ici, les biens ne sont pas seulement des commodités économiques mais les véhicules et les instruments de réalités d'un autre ordre comme l'autorité, la légitimité ou le prestige. A l'arrière-plan de ces relations s'établit un processus de construction de la confiance qui, en nourrissant des attentes chez l'interlocuteur, crée une « norme de réciprocité ». On retrouve donc toujours, dans la logique des *guanxi*, l'« obligation de donner, de recevoir et de rembourser » selon l'expression de Marcel Mauss, car il est toujours souhaitable de maintenir l'autre endetté par rapport à soi afin de disposer dans le futur d'un « stock » de relations redevables dans le cas d'une demande de faveur importante<sup>14</sup>.

Cependant, ce serait mal comprendre la logique des *guanxi* que de considérer que ces relations sont fausses sous prétexte qu'elles sont intéressées. Contrairement à l'analyse fonctionnaliste, il faut éviter de trop vite considérer qu'un don appelle forcément un *guanxi* et qu'inversement l'absence de don signifie une absence de *guanxi*. D'autant que, dans la réalité chinoise, l'obligation de réciprocité est vécue avant tout comme une sanction sociale à travers le mécanisme de la « face », qui est le signe de la reconnaissance par autrui de sa propre intégrité morale. Finalement, la face est le mécanisme qui sanctionne chez un individu le résultat de l'apprentissage des codes fondamentaux de l'éthique sociale chinoise. Comme le résume Mayfair Yang, l'art des *guanxi* doit donc réunir « des principes éthiques, le respect de l'étiquette et un but tactique ».

12. M. Yang 1995.

13. *Lian* ou *mianzi*.

14. M. Yang 1995, p. 143.

Il existe trois discours principaux, scientifiques ou officiels, sur l'origine des *guanxi*.

D'abord, l'analyse culturaliste considère les *guanxi* comme un élément traditionnel de l'ordre confucéen chinois, ces pratiques étant directement issues de la norme confucéenne d'« éthique personnalisée<sup>15</sup> » fondée sur le respect, l'obligation et la distinction hiérarchique entre les individus. Les travaux de Liang Shuming, Fei Xiaotong ou Ambrose Yeo Chi-king<sup>16</sup> soulignent ainsi l'existence d'un art traditionnel des relations interindividuelles (*chuantong guanxixue*). Cette perspective, qui défend le principe d'une tradition culturelle de longue durée, immuable, tout en établissant un rapport de causalité entre celle-ci et la pratique politique, néglige le fait que la société chinoise reste bouleversée par l'instauration du maoïsme, par ses multiples agressions totalitaires et par le processus actuel de sortie de ce système. Par ailleurs, notons que la situation présente de succession au pouvoir, concentrée autour d'un ou de plusieurs groupes de famille et de clientèles dans un État à parti unique, de type marxiste-léniniste, est une situation inédite dans l'histoire de la Chine. Ainsi, si ces études nous permettent de comprendre l'origine culturelle de l'usage des *guanxi*, elles sont incapables de nous expliquer pourquoi, durant la transformation sociale et économique des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, s'est levé en Chine un « vent de don et contre-don » (*songli feng*) et pourquoi cette situation a conduit à l'instauration d'un système de type néopatrimonial caractérisé par une corruption généralisée.

127

Sans rompre avec l'analyse culturaliste, le discours officiel en Chine, relayé par la presse, explique de son côté l'importance des *guanxi* comme la conséquence de la montée en puissance de « forces capitalistes et bourgeoises » à la suite de l'ouverture du pays au monde et au marché. Périodiquement, son usage est sévèrement condamné par le pouvoir qui réprime ainsi une pratique surévaluant d'après lui, les intérêts privés (*si*) forcément particularistes et contraires à l'idéal d'intérêt public (*gong*)<sup>17</sup>. Il est vrai que la vision politique du maoïsme, qui consistait à dissoudre toutes les individualités dans un seul et même corps étatique dirigé par un être suprême (Mao), s'était consacrée à la

15. Zheng 1984, p. 53-54.

16. Liang Shuming 1963 ; Fei Xiaotong 1947 ; Yeo Chi-king 1985 et 1988.

17. Yu 1993.

disparition des codes traditionnels dans le but de monopoliser l'organisation de la vie de la cité autour d'institutions collectives comme les cellules sociales ou les unités de travail. Or, parmi les traditions « féodales » que les communistes chinois étaient déterminés à éradiquer, les *guanxi* figuraient en tête de liste. Toutefois, si cette transformation des valeurs a été réalisée en grande partie par la terreur, elle est loin d'être certaine aujourd'hui. Ainsi très tôt, dès 1965, Ezra Vogel a montré dans son analyse, « From Friendship to Comradship », que des valeurs universelles comme celle de « camarade » (*tongzhi*) n'avaient pu remplacer celles, plus particularistes, de l'amitié ou de la parenté. En fait, la pratique des *guanxi* n'est pas née avec la décennie des réformes. Ce qui s'est transformé avec l'ouverture économique et sociale des quinze dernières années, c'est la nature de l'échange.

128 La dernière approche considère que ce sont les conditions de vie difficiles causées par la Révolution culturelle qui ont obligé les individus à s'écarter du cadre rigide et total des institutions formelles pour intégrer des réseaux de relations informels, quasi privés, activés par des logiques d'entraide. La conjoncture historique déterminante aurait été la décision prise par Mao durant l'été 1968 d'envoyer massivement la jeunesse urbaine aux champs. Cette mesure aurait alors contraint les parents à s'organiser pour éviter à leurs enfants le travail forcé, en particulier dans les provinces frontières lointaines ou austères. Les micro-réseaux constitués pendant la Révolution culturelle auraient ainsi été la source de réactivation des « réseaux de relations » (*guanxi wang*) au moment de l'ouverture économique. Finalement, les *guanxi* seraient apparus à la fin des années soixante-dix comme le seul terreau d'échange possible sur les résidus du totalitarisme maoïste.

Nous le verrons, la puissance de l'allégeance des individus à un groupe « naturel » d'appartenance, qu'il s'agisse de la famille ou d'un groupe de clientèle, a pour conséquence aujourd'hui d'entretenir des formes traditionnelles d'autorité au cœur et à la périphérie de la société chinoise.

Dans l'espace politique, le modèle denguiste du rattrapage de la modernisation semble avoir pour prix une sortie « néotraditionnelle » ou « patrimonial-socialiste »<sup>18</sup>. De nombreuses recherches ont ainsi montré que l'étroitesse, le séparatisme et le manque de communication

---

18. Respectivement, Walder 1986 et MacCormick 1990.

horizontale au sein des bureaucraties chinoises font que l'information est rare, contrôlée, et devient une ressource politique importante<sup>19</sup>. Cette situation rend alors nécessaire la création de réseaux de pouvoirs informels. Par la suite, c'est en devenant client d'un patron que l'on peut accéder au statut de cadre puis aux plus hautes fonctions. La valorisation des réseaux est donc l'activité principale d'un cadre car elle permet de se maintenir au pouvoir, éventuellement de poursuivre son ascension.

## LES RÉSEAUX INFLUENTS DANS L'ESPACE POLITIQUE

L'étude des formes de sélection du personnel dirigeant issu du XIV<sup>e</sup> congrès du Parti communiste chinois élu en 1992<sup>20</sup> permet d'observer une situation tout à fait typique de transmission en ligne directe d'un véritable patrimoine politique entre les descendants historiques du régime chinois. Mais seulement au sein de certaines institutions du système communiste (au Bureau politique, au Conseil des affaires de l'État, au sein des institutions économiques et militaires) et plutôt aux pôles extrêmes de la hiérarchie (aux niveaux les plus élevés et les plus bas). Cependant, l'analyse révèle aussi que la fréquence des liens clientélistes (définis notamment par le lieu de socialisation et l'origine provinciale) est plus déterminante que celle des liens familiaux dans les modes de recrutement du personnel politique. Il faut toutefois distinguer, comme le note Pierre Bourdieu, entre « règle » et « régularité ». Certes, les choses se passent de façon régulière : ainsi, les dirigeants chinois ont régulièrement tendance à coopter des membres de leur famille et régulièrement leurs fils (naturels ou adoptifs), mais cela ne signifie pas que ce soit une règle. Le plus intéressant, c'est que cette transmission du pouvoir apparaît « réglée » alors qu'elle est, semble-t-il, réprouvée et contraire aux lois fixées par le régime depuis ses origines.

On constate donc, dans la première situation, une sorte de transfert relayé par leurs familles d'une partie des enfants des anciens dirigeants vers le secteur privé, le commerce international ou les institutions mili-

129

19. Lieberthal et Oksenberg 1988.

20. Stéphanie Lautard, *L'État néopatrimonial en Chine : népotisme et guanxi dans le recrutement des élites (1992-1995)*, DEA de l'IEP de Paris sous la direction de MM. Guy Hermet et Jean-Luc Domenach. Ce travail est une analyse essentiellement quantitative de l'importance du lien familial dans les formes de sélection des élites économiques, militaires et politiques chinoises. Sélectionnée à partir des méthodes positionnelles et décisionnelles, la population étudiée comprend environ 650 personnalités.

taires et la constitution de ce que le sociologue hongrois Helmer Hankiss a appelé dans son pays « les barons rouges ». Cette génération de dirigeants, appelée dans le langage courant « le Parti des Princes » (*Taizi dang*) et, dans la presse chinoise, « les successeurs dignes de confiance de la révolution », constitue la nouvelle oligarchie dominante qui cherche à se poser en alternative du pouvoir. En fait, la parenté, lorsqu'elle intervient dans la relation politique, n'opère pas seule : pour devenir des réseaux puissants, les familles doivent constituer un carrefour d'influences. Les réseaux personnels issus de la parentèle dessinent alors une trame dont les fils se connectent avec des réseaux économiques, socioprofessionnels, associatifs, etc. Aussi, l'engouement, assez net, des dirigeants de cette génération pour les institutions économiques et militaires n'est pas le fruit d'un désintéret pour la sphère politique ou une contestation sourde de l'héritage « révolutionnaire ». Il s'agit au contraire d'une stratégie de contournement temporaire du politique dans le but, précisément, de l'atteindre. C'est donc l'accumulation des rôles économiques qui tend à favoriser aujourd'hui l'acquisition du pouvoir car il s'agit du pouvoir au sens global et pas seulement du pouvoir politique. Dans ce processus, la politique devient une sorte de *business* dont les deux monnaies d'échange sont l'argent et les relations. Ces logiques s'accompagnent de ce que Jean-Louis Rocca a appelé une « triadisation de l'appareil politique » : la sensibilité aux liens particularistes tels que le népotisme ou le clientélisme constituant un sol fertile pour la corruption, dans la mesure où la loyauté envers ceux qui détiennent une base de *guanxi* commune peut passer avant la loyauté envers l'État et envers le dispositif normatif par lequel il fonctionne, que ce soit la loi ou la pratique socialiste. C'est ainsi que l'éthique des *guanxi*, traditionnellement axée sur un idéal de vertu, aboutit aujourd'hui à une « cleptomane » générale à peine teintée d'altruisme.

Ces pratiques confirment ainsi que la seconde caractéristique du néopatrimonialisme, corrélative à la faible différenciation du public et du privé, est la faible autonomisation des sphères économique et politique. Une réalité qui produit, dans le cas chinois, plutôt des élites attachées à des stratégies individuelles et qui, pour réussir, s'appuient sur les réseaux que leur assure leur univers familial et sur la proximité qu'ils entretiennent avec les hautes instances dirigeantes. L'heure semble donc moins à l'apparition d'une nouvelle élite, avec ses normes et ses références morales, qu'à la modernisation de l'ancienne.

Par ailleurs, notre étude souligne que les réseaux de type clientéliste se constituent à partir de deux « bases de *guanxi* » principales : le lieu

de socialisation secondaire (c'est-à-dire la communauté de formation définie par l'école, l'université, etc.) et l'origine provinciale. L'analyse des processus de socialisation montre ainsi que les dirigeants actuels ayant suivi une formation universitaire dans les pays de l'ancien bloc de l'Est forment un groupe très solidaire, le mieux intégré au sein des institutions du régime. Ces derniers ont ainsi deux fois plus tendance à cumuler des positions de pouvoir que ceux qui ont suivi un cursus universitaire en Chine (à l'exception des anciens élèves de l'université Qinghua<sup>21</sup>). Ainsi, si parmi la population sélectionnée plus de 80 % des cadres ne cumulent pas de fonctions, les 2,5 % qui en détiennent plus de deux sont majoritairement des leaders ayant effectué leurs études en Union soviétique, dans l'ex-RDA ou en Tchécoslovaquie, dans les années cinquante. On trouve au sein de ce groupe les plus hauts dignitaires, chargés de gérer aujourd'hui le « système de l'après-Deng » (*hou Deng Xiaoping tizhi*).

131

De même, un réseau basé sur une origine commune peut aboutir à la constitution de véritables factions locales, très influentes au niveau des institutions globales. Ces factions désignent l'émergence au niveau du pouvoir central d'un groupe dominant de leaders issus d'une région particulière. Ainsi, au regard des biographies des élites sélectionnées, on remarque que les cadres originaires de Shanghai bénéficient d'une très bonne intégration institutionnelle. Ils ont, en effet, onze fois plus tendance à cumuler des postes de responsabilité que la moyenne de la population étudiée. On trouve à leur suite les cadres du Sichuan (province d'origine de Deng) et ceux du Hunan (celle de Mao). La domination de la « faction dite de Shanghai », ville suspecte aux yeux de Pékin car elle fut à l'avant-garde de toutes les luttes idéologiques de la Chine moderne, est une forme quasi idéal-typique de la logique des réseaux d'influence. Il peut s'agir ici d'un « clientélisme traditionnel » (Alex Weingrod) d'envergure très limitée, reposant sur une domination exercée par des notables locaux sur des réseaux de clients. Ainsi, à terme, le risque pour la Chine n'est peut-être pas l'effondrement du dispositif communiste mais l'émergence, au niveau national, d'une élite ayant forgé des alliances avec les intérêts du « socialisme capitaliste » dans les régions les plus stratégiques de l'Est et du Sud-Est, et désireuse d'acquiescer davantage d'autonomie politique.

Il semble donc qu'au sein du système chinois la forte personnalisa-

---

21. Cheng 1994.

132 tion des relations politiques concerne non seulement les « chefs charismatiques » mais aussi l'ensemble des échanges qui irriguent l'appareil d'État de haut en bas. Et la pratique des *guanxi* révèle que le régime est enserré dans des rapports multiples de face-à-face qui rendent les relations de pouvoir presque « trop humaines » car le fonctionnement des organisations publiques est subverti par le jeu des relations personnelles, quelle qu'en soit l'origine. Ainsi, après avoir conçu pendant l'ère maoïste l'identification exclusive de l'individu à la sphère sociale, le régime est aujourd'hui à l'origine d'une société où la sphère privée est omniprésente. Or, l'envers de la personnalisation des relations politico-administratives, c'est bien l'échec de l'institutionnalisation de l'État par la différenciation du politique et de ses élites. Le principe positif des États modernes étant qu'ils attribuent une place à la sphère privée, autonome de la sphère publique, et inversement. C'est ici que nous pouvons saisir l'autoritarisme à sa source : il est un gigantesque effort pour effacer la distinction entre l'individuel et le collectif par empêchement de cette réalité intermédiaire qu'est la société civile. Son inexistence conduit, dans le cas chinois, à un déficit d'espace public, c'est-à-dire d'un lieu public où peuvent se confronter les intérêts privés.

### L'« ÉCONOMIE POLITIQUE DU DON »

« Un même individu dispose de plusieurs amis et ces amis ont eux-mêmes leurs amis. » Cette logique des réseaux peut alors jouer un « rôle corrupteur » car ce qui « tient » le groupe, « ce sont les bénéfices que les intéressés se partagent ». Ainsi, à une certaine échelle, le phénomène des réseaux débouche sur le développement du clientélisme et du patronage qui peuvent irriguer véritablement la sphère économique. Une réalité que l'on retrouve en Chine où l'on constate des interactions croissantes et parfois exclusives entre la bureaucratie, le marché et les relations interpersonnelles.

Ainsi, après quinze ans de réformes économiques, il semble que la logique économique de la société socialiste chinoise corresponde à un schéma tripartite où coexistent trois logiques d'échanges : « le système de redistribution d'État, le système marchand et enfin le système d'économie du don<sup>22</sup> ». Dans la dynamique économique, ces modes d'échange ne sont pas évolutifs : ils coexistent et interagissent dans un

---

22. M. Yang 1989.

même ensemble social. Ceux-ci n'étant pas seulement pratiqués par des individus mais aussi par des groupes et des acteurs collectifs (les *danwei*, les entreprises d'État, etc.). Cependant, pour Mayfair Yang, si le système de redistribution d'État est une « technique de pouvoir », l'économie du don constitue une « tactique de contre-pouvoir spécifiquement moderne<sup>23</sup> ». De même, le politologue Frank Pieke considère qu'avec les réformes entreprises par Deng Xiaoping, les échanges marchands et l'usage des relations interpersonnelles ayant été permis, les *guanxi* sont devenus « des sphères plus indépendantes de l'action sociale » développant un discours moral à part entière au centre de l'ensemble constitué par les structures idéologiques existantes du Parti et de l'État<sup>24</sup>. On comprend dès lors que, les *guanxi* procurant une arène formidable pour des acteurs individuels (les entrepreneurs privés par exemple), qui peuvent convertir des ressources obtenues dans les sphères bureaucratiques et/ou du marché, et qui se trouvent par la suite au centre de réseaux d'influence économiques semi-indépendants, celles-ci constituent un terreau privilégié pour la corruption, les logiques de prébende ou le clientélisme.

133

Le résultat le plus visible de ces logiques est la naissance dans la Chine denguiste de cette forme inédite d'« économie socialiste de marché » dans laquelle « l'interpénétration du capitalisme et de la *nomenklatura* est quasi totale », comme le notent Jean-Luc Domenach et François Godement<sup>25</sup>. Les travaux de T. Wing Lo<sup>26</sup>, notamment, montrent ainsi que la corruption est devenue en Chine une pratique systématique, et la richesse qui l'entoure particulièrement tapageuse. Notons que, au cours de l'année 1995, 170 000 cadres chinois ont dû reverser aux organisations anticorruption de l'État une valeur équivalant à plus de 44 millions de *renminbi* en cadeaux reçus. Ce phénomène est la conséquence d'un nouveau système qui contraint désormais les cadres à déclarer leurs biens, les dons qu'ils perçoivent et à établir un rapport de toutes les opérations financières effectuées par les entreprises publiques pour l'organisation de banquets ou de réceptions<sup>27</sup>.

---

23. *Ibid.*, p. 39.

24. Pieke 1995.

25. Domenach et Godement 1994.

26. Lo 1993.

27. *Far Eastern Economic Review*, 5 septembre 1996, p. 22.

Cependant, il est surprenant de constater que, si dans la plupart des pays du Sud la corruption constitue un des obstacles fondamentaux au développement, en Chine « corruption et développement semblent faire bon ménage<sup>28</sup> ». En effet, les travaux sur le néopatrimonialisme concluent en général que la réalité économique de ces États se trouve très vite en contradiction avec la rationalité politique : la crise du patrimonialisme contribuant à celle du développement et inversement car ce « type de politique contrarie gravement les impératifs de la modernisation économique » qui se trouve subordonnée aux exigences des clients dominantes.

134 En Chine, si les logiques néopatrimoniales ne sont pas un obstacle à la croissance économique et à l'accumulation de richesses (la vitalité des échanges marchands n'ayant d'égal que les scores de taux de croissance), elles constituent cependant un obstacle à l'instauration d'une réalité plus durable : l'économie de marché. Idéalement, en effet, le marché est un espace de relations sociales où les individus peuvent échanger n'importe quoi avec n'importe qui sans affinités identitaires préconçues (même si par la suite celles-ci peuvent se constituer). Or, les logiques solidaristes et claniques de type *guanxi* sont à l'opposé de cette conception. Aussi, soit le succès économique actuel correspond à une logique d'accumulation de richesses sans création d'un système capitaliste marchand structuré. Dans ce cas, les réussites sont précaires. Soit on conclut que ce sont les réseaux clientélistes qui, loin de freiner la politique de réformes et d'ouverture, ont constitué et constituent encore le moteur des réformes économiques. Ainsi, si le dispositif communiste persévère aujourd'hui, tout en se modernisant, c'est aussi parce que les mécanismes de solidarité traditionnels tels que la famille, les réseaux clientélistes ou claniques sont entretenus et même construits par les évolutions du posttotalitarisme. L'usage des *guanxi* ne signifie peut-être donc pas la permanence de référents traditionnels que le régime ne serait pas parvenu à éradiquer mais une pratique changeante et modernisée de ces référents. Ici, le « traditionnel » n'apparaît que comme l'un des éléments de la construction du politique chinois contemporain, pas le seul. Notons aussi que, la transformation de la sphère sociale se développant autour et à partir de l'ancien système, cela procure paradoxalement une certaine légitimité au pouvoir politique tant le changement

---

28. Médard, *in* Claes 1995.

est souvent perçu en Chine comme un objet d'adaptation prenant en compte la complémentarité des situations, plutôt que les éléments de confrontation. L'essentiel est donc de découvrir, de questionner et peut-être d'admettre la modernité des formes de pouvoir dans la Chine contemporaine. Finalement, face à une bureaucratie tyrannique et à une société où les relations entre les individus sont éclatées, les réseaux de relations structurés autour des *guanxi* ont peut-être un rôle capital à jouer comme forme d'organisation de l'échange et comme médiateur dans le processus de modernisation socio-économique en cours.

## CONCLUSION

La problématique des réseaux d'influence permet de comprendre les difficultés actuelles du développement politique et économique de la Chine, à un moment où les dirigeants communistes ne peuvent (re)produire leur légitimité qu'en puisant dans une histoire et un discours idéologiques de moins en moins compatibles avec les exigences de la modernisation, alors que les pratiques induites de cette forme d'État sont de plus en plus condamnées parmi les groupes les plus actifs de la société. Aussi, témoin direct de ces évolutions, le discours populaire déplace aujourd'hui sa critique des *guanxi* vers un questionnement sur la légitimité de l'État. Il en résulte une crise morale qui aura d'importantes conséquences sur les formes futures de politisation.

135

Il reste que le régime chinois vit, depuis le début des années quatre-vingt, une transition interminable et indéfinissable caractérisée par une « dictature amortie » enlisée dans un « posttotalitarisme gelé »<sup>29</sup> qui ne tolère toujours aucune incroyance en matière idéologique. Dans ce contexte, il est trop tôt pour détecter dans les réseaux d'influence de type *guanxi* l'émergence d'une société civile véritablement autonome. Car, même si la dynamique sociale est dans l'attente d'autre chose que le projet totalitaire, seule la structure ambiguë du néopatrimonialisme, exercice de domination du Parti communiste chinois pour assurer son maintien au pouvoir, apparaît consolidée aujourd'hui. L'inconnue est donc : combien de temps peut durer cet empire clientéliste ?

---

29. Respectivement Bianco 1994 et Linz 1996.

## PRÉCISIONS BIBLIOGRAPHIQUES

136

- BIAN, Yanjie (1994), « *Guanxi* and the Allocation of Urban jobs in China », *China Quarterly*, décembre, p. 971-998.
- BIANCO, Lucien (1994), *La Chine*, Paris, Flammarion, coll. « Dominos ».
- BOSCO, Joseph (1992), « Taiwan Factions : *Guanxi*, Patronage and the State in Local Politics », *Ethnology*, avril, vol. 31, n° 2, p. 157-182.
- CHENG, Li (1994), « University Networks and the Rise of Qinghua Graduates in China's Leadership », *Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 32, p. 1-32.
- CHI-KING, Yeo (1985), « Renji guanxi zhong renqing zhi fenxi » (« Une analyse de la notion de *renqing* dans les relations interpersonnelles »), in G. Yang 1988, p. 75-104.
- CLAES, Paul H., et FROGNIER, André (1995), *Échange politique*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles. (Notamment le texte de J.-F. Médard, « Théories de l'échange et échanges politiques », p. 15-48.)
- DOMENACH, Jean-Luc, et GODEMENT, François (sous la dir. de) (1994), *Communismes d'Asie : mort ou métamorphose ?*, Bruxelles, Complexe.
- FEI XIAOTONG (1947), *Xiangtu Zhongguo* (« La Chine du terroir »), Shanghai, Éd. Guan Cha.
- GOLD, T.B. (1985), « After Comradship : Personal Relations in China since the Cultural Revolution », *China Quarterly*, n° 104, décembre.
- HO, Ping-ti (1992), « Yuan Li » (« L'origine des rites »), *Ershiyi Shiji* (« Le XXI<sup>e</sup> siècle »), n° 11, juin, p. 102-110.
- JACOBS, Bruce (1979), « A Preliminary Model of Particularistic Ties in Chinese Political Alliances : *ganqing* and *guanxi* in a Rural Taiwanese Township », *China Quarterly*, n° 78, juin, p. 237-273.
- KIPNIS, Andrew B. (1991), *Producing guanxi : Relationships, Subjects and Subcultures in a Rural Chinese Village*, Ph.D présenté à l'université de Caroline du Nord (Chapel Hill). (N° d'enregistrement : 9135280.)
- LIANG SHUMING (1963), *Zhongguo wenhua yaoyi* (« Les éléments fondamentaux de la culture chinoise »), Hong Kong, Éd. Jisheng.
- LIEBERTHAL, Kenneth, et OKSENBURG, Michel (1988), *Policy Making in China : Leaders, Structures and Process*, Princeton, Princeton University Press.
- LIN, Nan (1989), « Social Connections (*guanxi*) and Social Resources in the Process of Status Attainment in Urban China », communication présentée à la Sunbelt International Conference of Social Networks, San Diego.
- LINZ, Juan, et STEPAN, Alfred (sous la dir. de) (1996), *Problems of Democratic Transition and Consolidation in Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- LO, T. Wing (1993), *Corruption et Politique à Hong Kong et à Taiwan (tanwu zhengzhi)*, Buckingham, Open University Press.
- MACCORMICK (1990), *Political Reform in Post-Mao China, Democracy and Bureaucracy in a Leninist State*, Berkeley, Californie, University of California Press.

- MÉDARD, Jean-François (1995), « Patrimonialism, Patrimonialization, Neo-Patrimonialism and the Study of the Post-Colonial State in Subsaharian Africa », communication présentée au séminaire sur « Max Weber, Politics and Administration in the Third World », université d'Oslo, Centre pour le développement et l'environnement, 11-12 décembre.
- PIEKE, Frank N. (1995), « Bureaucracy, Friends and Money : The Growth of Capital Socialism in China », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 37, n° 3, novembre, p. 494-518.
- RUAN, Danching (1993) « Interpersonal Networks and Workplace Controls in Urban China », *Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 29, p. 89-105.
- SILIN, Robert (1970), *Leadership and Values*, Cambridge, Harvard University Press.
- SMART, Alan (1993), « Gifts, Bribes and *guanxi* : A Reconsideration of Bourdieu's Social Capital », *Cultural Anthropology*, vol.8, n° 3, p. 388-408.
- VOGEL, Ezra (1965), « From Friendship to Comradship : The Change in Personal Relations in Communist China », *China Quarterly*, n° 21, p. 46-60.
- WALDER, Andrew (1986), *Communist Neo-Traditionalism Work and Authority in Chinese Industry*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press.
- WANG, Shaoguang (1991), « Guanyu shimin shehui de jidian sikao » (« Réflexions sur la société civile »), *Ershiyi Shiji* (« Le XXI<sup>e</sup> siècle »), n° 8, p. 102-114.
- WANK, David (1995), « Private Business, Bureaucracy and Political Alliance in a Chinese City », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 33, janvier, p. 55-74.
- YANG, Guoshu (éd.) (1988), *Zhongguo ren de xinli* (« La psychologie des Chinois »), Taipei, Éd. Guiguan.
- YANG, Mayfair Mei-hui (1989), « The Gift Economy and State Power in China », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 31, n° 1, p. 25-54.
- (1995), *Gifts, Favors and Banquets : The Art of Social Relationships (guanxixue) in China*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2<sup>e</sup> éd.
- YU, Shuo (1993), « Mise en scène des relations lors d'un banquet chinois », *Archives européennes de sociologie*, vol. 34, p. 17-40.
- ZHENG (1984), « Exploration des *guanxi* », *Sociologie et Investigation sociale*.

137

## R É S U M É

*L'observation de l'éthique des relations personnalisées (l'art des guanxi) pendant la décennie des réformes économiques (1980-1990) montre que leur usage, devenu systématique, a pour conséquence une transformation néopatrimoniale de la société communiste, caractérisée par une corruption généralisée. Si les guanxi créent une dynamique de l'échange social, elles empêchent surtout, dans l'espace politique, l'institutionnalisation de l'État et, dans l'espace économique, la constitution d'une véritable économie de marché.*



LA CHINE POPULAIRE  
AU RISQUE DE  
LA RÉUNIFICATION NATIONALE

**E**N CHINE, LE NATIONALISME tend à remplacer une idéologie communiste moribonde du fait des diverses contradictions qu'entretient la politique de réformes et d'ouverture lancée par Deng Xiaoping à la fin des années soixante-dix. Un nationalisme aux accents souvent xénophobes est sans cesse davantage sollicité pour légitimer un pouvoir qui, selon un procédé classique à tout régime autoritaire, va puiser à l'extérieur ce qu'il ne peut offrir à l'intérieur.

139

A la glorification d'une certaine idée de la sinitude – tout empreinte de relativisme culturel – servant à cautionner l'action des dirigeants, s'ajoutent des stratégies impériale et nationale visant, pour l'une, à protéger l'espace national chinois – ce sont les politiques de sinisation poursuivies au Tibet, au Xinjiang ou en Mongolie-Intérieure –, pour l'autre, à reconstituer cet espace par la « libération » de Hong Kong, Macao et Taiwan. Les interactions sont multiples entre chacune de ces composantes et les fins purement « internes » de la politique irrédentiste ne doivent pas être sous-estimées. C'est sans doute en ce sens que l'on peut interpréter le choix du Guangdong – l'une des provinces méridionales de la Chine susceptibles de défier le plus ouvertement le pouvoir central – pour sanctionner les intérêts français au lendemain de la vente des Mirage à l'île nationaliste en 1992<sup>1</sup>. De même, nombre d'observateurs ont noté que la crise déclenchée dans le détroit de Taiwan au cours de l'hiver 1995-1996 obligeait les dirigeants locaux à se réaligner sur Pékin au moment même où se tenait la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire. Les exemples pourraient être multipliés.

---

1. Il s'agit de la fermeture du consulat français à Canton et de l'exclusion des entreprises françaises de la construction du métro de cette ville.

Mais, au-delà des retombées internes, l'irrédentisme chinois répond à une stratégie à long terme, définie pour l'essentiel au cours des années soixante-dix, voire par le régime nationaliste lui-même au lendemain de la Première Guerre mondiale. Si la rétrocession imminente de Hong Kong et de Macao d'une part, la démocratisation du régime taiwanais d'autre part, conduisent à envisager très différemment l'avenir de ces territoires, il convient de ne pas négliger une approche globale de l'irrédentisme chinois, source des crispations nationalistes d'aujourd'hui mais aussi fondement des recompositions futures.

## RECONSTITUER L'EMPIRE

### *La mission historique de réunification nationale*

140 Territoires insulaires et péninsulaires de la Chine du Sud, terres d'immigration, économique d'abord, puis également politique après 1949, Hong Kong, Macao et Taiwan apparaissent avant tout comme les petites Chine de la périphérie. Mais si leurs superficies comme leurs populations sont infimes face aux normes du continent, elles sont aussitôt réévaluées au regard des moyennes mondiales et, surtout, de leurs performances économiques : Hong Kong est la dixième puissance commerciale mondiale et la troisième place financière ; Taiwan, la quatorzième puissance commerciale et le deuxième détenteur de réserves financières.

Au-delà de la spécificité de chacun des parcours, les colonies britannique et portugaise ainsi que l'île nationaliste symbolisent un moment fort de l'humiliation nationale. Hong Kong est le cas le plus emblématique à cet égard. C'est en effet à l'issue des guerres de l'opium que l'île de Hong Kong proprement dite et le territoire de Kowloon ont été cédés à la Grande-Bretagne, respectivement en 1842 et en 1860 ; après la défaite de la Chine face au Japon, Londres a également obtenu en 1898, et pour quatre-vingt-dix-neuf ans, la cession à bail des « Nouveaux Territoires ». Si Macao est né au contraire de la décision prise par la Chine en 1557 de circonscrire l'activité des marchands portugais, la première guerre de l'opium a contraint Pékin en 1842 à céder à perpétuité le territoire au Portugal, obligé de le louer jusqu'alors.

La question de Taiwan est plus complexe mais peut aisément servir le propos revanchard des dirigeants chinois. Après qu'en 1895 Taiwan eut été cédé par les Mandchous au Japon par le traité de Shimonoseki, il faut attendre la reprise des hostilités entre les deux pays en 1937 pour que nationalistes et communistes chinois revendiquent la souveraineté de la Chine sur Taiwan. Si la colonisation japonaise de l'île cesse avec la

fin de la Seconde Guerre mondiale, l'extension de la guerre froide à l'Asie va consacrer le destin singulier de Taiwan. Avec l'ouverture des hostilités en Corée, les États-Unis décident en effet de neutraliser le détroit de Formose : ce faisant ils assurent la pérennité du régime de Chiang Kai-shek qui s'est replié sur l'île l'année précédente et diffèrent le dénouement de la guerre civile chinoise.

Jusqu'à la fin des années soixante-dix, l'irrédentisme chinois relève certes d'un affrontement idéologique, mais il prend petit à petit une coloration plus nationaliste, stigmatisant les influences étrangères auxquelles l'île a été sujette, directement – c'est la colonisation japonaise – ou indirectement – c'est la protection américaine dont a bénéficié Chiang Kai-shek. Plus précisément, le rappel du traité de Shimonoseki permet aux dirigeants chinois de souligner la rupture opérée en 1949 par rapport aux faiblesses de l'Empire déclinant des Ching et aux errements comparables des nationalistes qui leur avaient succédé. Insister aujourd'hui sur l'humiliation infligée par le Japon en 1895, c'est aussi occulter le désintéret que les continentaux ont longtemps marqué pour Taiwan et dont le traité de Shimonoseki serait précisément emblématique aux yeux des indépendantistes taiwanais.

141

### *La nationalisation des questions de Hong Kong, Macao et Taiwan*

Or, sans attendre d'assurer leur contrôle effectif sur ces territoires, les autorités chinoises sont parvenues à soustraire ces questions à toute compétence internationale. Dès 1923, les nationalistes ont qualifié d'« inégaux » les traités par lesquels l'Empire du Milieu avait accordé, sous la menace, des territoires ou des privilèges aux puissances étrangères. A partir de cette date, les gouvernements chinois successifs ont affirmé périodiquement la souveraineté de principe de la Chine sur Hong Kong. En 1973 la République populaire de Chine (RPC) obtint que l'ONU retire Hong Kong et Macao de la liste des colonies encore existantes<sup>2</sup>. Surtout, Pékin a exigé que le Royaume-Uni reconnaisse la non-validité des « traités inégaux » et, de ce fait, que l'accord sino-britannique sur la rétrocession de Hong Kong à la Chine ne prenne pas la forme d'un traité (et comme tel ne soit pas inscrit au registre des traités de l'ONU) mais d'une déclaration conjointe. C'est aussi sous cette forme que Lisbonne s'est engagé en 1987 à restituer Macao à la Chine.

2. Sur ce point, voir notamment, Michel Bonnin, « Les zigzags de Pékin », in Jean-Philippe Béja (sous la direction de), *Hong Kong 1997, fin de siècle, fin d'un monde ?*, Bruxelles, Complexe, 1993, p. 19.

La guerre froide ayant cristallisé la partition de la Chine en deux États, ce sont les premiers signes de la normalisation entre Washington et Pékin qui devaient amorcer le processus de redéfinition du statut de Taiwan. Après avoir initialement affirmé, entre 1945 et 1950, la force obligatoire des déclarations du Caire et de Potsdam par lesquelles, en 1943 et 1945 respectivement, les puissances signataires – États-Unis, Royaume-Uni et URSS – s'étaient explicitement engagées à restituer à la République de Chine les territoires que le Japon lui avait pris, les États-Unis ont développé à partir du début de la guerre de Corée la thèse du statut indéterminé de Taiwan. Et à la même époque le Royaume-Uni s'est aligné sur la position américaine afin de concilier sa reconnaissance précoce de la RPC<sup>3</sup> et sa solidarité atlantique.

142 Or, dès le 27 février 1972, par le communiqué dit de Shanghai, les États-Unis ont reconnu l'existence d'une seule Chine dont Taiwan fait partie, sans toutefois admettre la souveraineté de la RPC sur l'île, mais ce pas sera franchi au moment de la normalisation complète des relations sino-américaines, en 1978<sup>4</sup>. Dernière puissance partie au règlement de la question de Taiwan, le Royaume-Uni s'est pour sa part désengagé par un communiqué commun signé dès le 13 mars 1972, au lendemain de la visite du président Nixon en Chine<sup>5</sup>.

En outre, à l'époque où le statut de Taiwan devenait une question intérieure chinoise, la République de Chine a été exclue des relations interétatiques, au niveau bilatéral<sup>6</sup>, comme au niveau multilatéral<sup>7</sup>. Ce faisant, Pékin a obtenu de la quasi-totalité de ses nouveaux partenaires diplomatiques qu'ils reconnaissent la souveraineté de la RPC sur Taiwan, et de ceux qui s'étaient prudemment abstenus de se prononcer sur cette question – telle la France en 1964 – qu'ils reviennent sur leur

---

3. Le Royaume-Uni a reconnu la République populaire de Chine le 6 janvier 1950. Cette décision s'explique principalement par la proximité de la colonie de Hong Kong et par la pression exercée par les dominions asiatiques.

4. Les États-Unis ont alors reconnu la République populaire de Chine comme le seul gouvernement légal de la Chine (communiqué conjoint prévoyant l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979).

5. Par ce communiqué, le Royaume-Uni a reconnu la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taiwan.

6. Entre 1971 et 1979 la République de Chine a dû rompre ses relations diplomatiques avec quarante-six pays, les deux ruptures les plus importantes étant celles avec le Japon, le 29 septembre 1972, puis avec les États-Unis, le 1<sup>er</sup> janvier 1979. En 1997, Taïpei n'entretient de relations diplomatiques qu'avec vingt-neuf États.

7. La République populaire de Chine n'a pas seulement remplacé la République de Chine à l'ONU, à partir du 25 octobre 1971, mais aussi dans toutes les institutions qui y sont directement rattachées, ainsi que dans les organisations spécialisées.

position initiale<sup>8</sup>. Corrélativement, Pékin a refusé le principe de la double reconnaissance des nations divisées selon les modèles allemand (antérieur à 1990) ou coréen, lorsque Taipei s'y est rallié à la fin des années quatre-vingt.

### *Dépasser les particularismes : un pays, deux systèmes*

La « nationalisation » de la question de Taiwan a permis aux autorités chinoises, non d'abandonner l'éventualité du recours à la force pour récupérer l'île, mais du moins de substituer à la stratégie de la confrontation militaire l'offre d'un dialogue sur les modalités du retour des « compatriotes » taiwanais à la mère patrie. Tandis que cessaient les bombardements symboliques mais quasi quotidiens sur l'île de Kinmen<sup>9</sup>, le Parti communiste proposait un certain degré d'autonomie à Taiwan selon la formule « un pays, deux systèmes ». Si cette formule tentait de prendre en compte la trajectoire taiwanaise, elle correspondait aussi aux nouvelles priorités intérieures chinoises. Basée avant tout sur le découplage du politique et de l'économique, la politique de réforme et d'ouverture débutée en 1978 a conduit en effet à procéder à un « découpage » de l'espace chinois en zones plus ou moins ouvertes sur l'extérieur, destinées à accueillir les capitaux étrangers susceptibles d'accélérer la modernisation du pays<sup>10</sup>.

143

Mais la formule « un pays, deux systèmes » ne pouvait être acceptée par Taipei. Ni au début des années quatre-vingt, lorsque le gouvernement nationaliste se voulait représentatif de l'ensemble du « pays » ; ni après que Taipei eut procédé en 1991 à une reconnaissance *de facto* du régime communiste et donc opté pour la division du « pays » en deux « entités politiques » distinctes. « Un pays, deux systèmes » *versus* « un pays, deux entités politiques » : pour l'heure Pékin et Taipei campent donc sur leurs positions respectives.

Repoussée par Taiwan, la formule « un pays, deux systèmes » a toutefois servi les desseins des dirigeants communistes lorsque fut négocié

8. Voir, sur ce point, Françoise Mengin, « The Prospects for France-Taiwan Relations », *Issues and Studies*, vol. 28, n° 3, mars 1992, p. 55-58, et « Relations France-Chine, quel anniversaire s'agit-il de célébrer ? », *Relations internationales et stratégiques*, n° 14, été 1994, p. 29-31.

9. L'une des petites îles situées à proximité du continent et contrôlées par les nationalistes depuis 1949.

10. Dès 1979 ont donc été créées les zones économiques spéciales, toutes situées sur la côte méridionale et positionnées face à Hong Kong, Macao et Taiwan, puis ont été ouvertes à leur tour quatorze villes côtières en 1984, trois grandes régions en 1985, l'île de Hainan en 1987.

au début des années quatre-vingt le retour de Hong Kong et de Macao à la Chine. Elle permettait en effet à la RPC de recouvrer sa souveraineté sur ces territoires – qui en 1997 et en 1999 respectivement deviendront des « Régions administratives spéciales » (RAS) – sans compromettre leur prospérité, essentielle pour l'économie chinoise. En outre, formuler à l'identique la rétrocession des colonies portugaise et britannique et l'hypothétique retour de Taiwan, c'était non seulement suggérer une communauté de destin entre ces trois territoires, mais c'était aussi faire de la déclinaison des systèmes possibles l'objet du débat, donc évacuer par là même la question fondamentale de la souveraineté.

Mais sans attendre le retour effectif de Hong Kong et de Macao, ni même l'amorce d'un règlement avec Taipei, une mainmise effective de la RPC sur les Chine de la périphérie a été largement entreprise.

144

## CONTRÔLER LES MARCHES DE L'EMPIRE

### *Hong Kong et Macao : l'économique sans le politique*

Aux termes de la déclaration conjointe du 19 décembre 1984, le processus de restitution de Hong Kong à la Chine devait en principe aboutir à substituer à la couronne britannique deux autorités distinctes : tandis que la défense et les affaires étrangères de la RAS relèvent du pouvoir central, un pouvoir local hongkongais devait être seul compétent dans les autres domaines. Un schéma classique d'autonomie locale était donc mis en place. Mais les dispositions de la Loi fondamentale – future « constitution » de Hong Kong –, adoptée par l'Assemblée nationale chinoise en avril 1990, comme la politique suivie par Pékin ont abouti à vider de son sens la notion d'« autonomie locale ». Au-delà du caractère peu démocratique du futur pouvoir hongkongais – prépondérance de l'exécutif face au législatif et faible représentativité des institutions –, Pékin se réserve la faculté d'intervenir directement dans la gestion de la RAS soit en présidant à la définition de son régime spécial<sup>11</sup>, soit en le suspendant<sup>12</sup>. En somme, hormis les modalités pratiques de son administration, rien ne permettra de distinguer la RAS du reste du territoire chinois. Par ailleurs, Pékin a déjà clairement indiqué que la ligne dure serait privilégiée, comme en témoigne le projet de dissoudre le 1<sup>er</sup> juillet 1997 les institutions élues avant cette date,

11. Il est prévu en particulier que seul le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire pourra interpréter la Loi fondamentale.

12. En déclarant l'état d'urgence et en appliquant la loi martiale.

notamment le Conseil législatif renouvelé démocratiquement le 17 septembre 1995<sup>13</sup>.

Mais, plus généralement, l'éviction du politique a résulté de la mainmise croissante de Pékin sur l'économie de la future RAS à travers le contrôle de son capital et le transfert d'allégeance des milieux d'affaires qui en est résulté. Si le Royaume-Uni reste le premier investisseur à Hong Kong, la Chine se classe deuxième, devant désormais les États-Unis et le Japon<sup>14</sup>. Parallèlement, un important mouvement de délocalisation des industries de Hong Kong dans la province du Guangdong<sup>15</sup> a accéléré l'intégration économique entre la Chine et la future RAS. Dès lors, les milieux d'affaires hongkongais ont misé sur une attitude conciliante avec les dirigeants chinois pour garantir la prospérité du territoire. Ainsi, le processus de rétrocession n'a pas suscité la convergence provisoire des intérêts « locaux » propre à toute décolonisation, mais contribué au contraire à opposer l'élite économique au reste de la population.

145

A Macao, le contrôle de l'économie par les sociétés à capitaux chinois est plus avancé encore, du fait de la faiblesse du pouvoir économique portugais et de l'absence d'élites locales dans les secteurs économique, administratif ou intellectuel. La rétrocession de Macao à la Chine pose donc moins la question de la préservation d'un système économique et juridique que celle des droits des « Macaenses<sup>16</sup> ». Et les forces susceptibles de militer pour une démocratisation du territoire sont donc nécessairement marginalisées.

### *Taiwan : l'économie pour contraindre le politique*

La libéralisation croissante des échanges avec le continent décidée par Taipei à la fin des années quatre-vingt a marqué une étape importante

13. D'ores et déjà, les grands électeurs désignés par Pékin pour élire le premier chef de l'exécutif de Hong Kong après sa rétrocession à la Chine ont porté leur choix, le 11 décembre 1996, sur l'armateur Tung Chee-hwa, prochinois notoire. De même, en ce qui concerne le pouvoir législatif, un « Parlement provisoire », lui aussi composé de personnalités proches de Pékin, a été « élu » en territoire chinois, à Shenzhen, les 21 et 22 décembre suivants ; c'est cette instance qui sera appelée à remodeler le système législatif de Hong Kong.

14. Pour un aperçu récent sur cette question, voir Ting Wai, « Les entreprises chinoises à Hong Kong », *Perspectives chinoises*, n° 31, septembre-octobre 1995, p. 22-27.

15. Voir Françoise Lemoine, « L'intégration économique Chine-Hong Kong : un nouveau pôle de commerce international », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 399, mai 1995, *La Chine et les Pays d'Asie orientale*, p. 36-43.

16. Portugais établis de longue date à Macao. Sur le système colonial anachronique de Macao, voir Jacques Seurre, « Macao 1996 : RAS. Un modèle de transition ? », *Perspectives chinoises*, n° 33, janvier-février 1996, p. 54-60.

dans le processus de recentrage du régime nationaliste sur Taiwan, c'est-à-dire son affirmation en tant qu'entité politique séparée du continent. En mettant fin à la fiction d'une République de Chine représentant l'ensemble de la Chine, les dirigeants nationalistes ont ouvert la voie à la mise en place d'un régime représentatif de la seule population insulaire et donc à un processus de normalisation des relations avec le continent dont le développement des échanges constitue la première phase.

Toutefois, la RPC n'ayant pas renoncé à l'usage de la force pour récupérer l'île, le gouvernement taiwanais refuse pour l'heure de banaliser les relations avec le continent : en l'absence de toute normalisation politique, il s'agit pour Taipei de maintenir les échanges à un niveau strictement marchand, d'une part, et de refuser, d'autre part, l'établissement de relations directes entre les deux rives.

146 Or, dans la mesure où, faute d'un statut garanti internationalement, l'indépendance *de facto* de l'île réside dans sa puissance économique, le développement des échanges avec le continent nécessite d'être soutenu, mais dans le même temps contrôlé, afin de limiter la dépendance – qu'elle soit économique ou politique – de Taiwan à l'égard de la Chine populaire. Surtout, au-delà de la gestion des échanges proprement dite, ce sont les fondements mêmes de la politique continentale de Taipei qui sont remis en cause par l'intégration économique croissante entre les deux rives. Ainsi, la volonté de maintenir les relations à un niveau strictement marchand s'accommode de plus en plus difficilement de la nécessité de résoudre les contentieux nés de la multiplication des échanges. Mais se trouveraient par là même abordées, indirectement du moins, des questions plus politiques, telles la compétence des juridictions ou la délimitation des eaux territoriales. De même, le projet de transformer Taiwan en « Centre régional d'opérations<sup>17</sup> », c'est-à-dire en un point de passage obligé pour nombre de transactions avec la Chine continentale, ne peut s'accommoder de liaisons indirectes entre les deux rives. Quoi qu'il en soit, cette exigence deviendra caduque dès la rétrocession de Hong Kong et de Macao, étant donné le faible degré d'autonomie réservé aux futures RAS.

Plus généralement, les dirigeants chinois peuvent miser sur la pression exercée par les milieux d'affaires de l'île pressés de profiter de liaisons directes avec le continent. Mais si les intérêts de l'élite économique ne rencontrent pas les impératifs de la politique continentale de Taipei,

---

17. « Asia-Pacific Regional Operation Center ».

tracer ici un parallèle avec Hong Kong serait abusif dans la mesure où la structuration des champs politiques taiwanais et hongkongais reste pour l'heure fondamentalement différente.

### *Les germes de la démocratie*

Tandis que les habitants de Hong Kong étaient écartés par Pékin comme par Londres des négociations sur la rétrocession, l'échéance de 1997 a engendré une mobilisation politique sans précédent dans l'histoire de Taiwan. Celle-ci a en outre été amplifiée par le massacre de Tiananmen au printemps 1989 et par la libéralisation des institutions de la colonie tentée *in extremis* par le gouverneur Chris Patten à partir de 1992. Et si c'est très logiquement autour de la question des rapports avec Pékin que la scène politique hongkongaise s'est structurée, les forces anti-Pékin ont aussitôt lié la défense de l'autonomie du territoire à la démocratisation de ses institutions. Leur audience est allée croissant au cours des dernières années d'administration britannique : en septembre 1991, lors des premières élections démocratiques organisées en cent cinquante ans d'administration coloniale, les démocrates<sup>18</sup> ont remporté 16 des 18 sièges à pourvoir et, quatre ans plus tard, les dernières élections législatives avant la rétrocession ont confirmé l'adhésion des Hongkongais au processus de démocratisation engagé, tardivement, dans la colonie<sup>19</sup>.

147

A Taiwan également, la question extérieure a été déterminante dans la formation des principaux partis politiques depuis la libéralisation du régime. Entre le parti néonationaliste (Nouveau Parti) attaché au principe de l'unité de la Chine et le parti indépendantiste (Parti démocratique progressiste, PDP), le Kuomintang défend le principe de la coexistence de deux Chine sur la scène internationale. Proche des thèses du PDP dans la mesure où il considère la République de Chine comme un État souverain à part entière, il s'en distingue toutefois puisqu'il inscrit les changements à venir dans la continuité de l'histoire de la République populaire de Chine. Proche également du Nouveau Parti puisqu'il n'exclut pas le rattachement de Taiwan au continent, il s'en distingue en faisant de la division de la nation chinoise en deux États souverains le préalable nécessaire à l'ouverture de pourparlers de réunification.

Mais si, à Taiwan comme à Hong Kong, les rapports avec la Chine

18. *United Democrats of Hong Kong*.

19. Pour un détail du résultat de ces élections, voir Jean-Philippe Béja, « Une victoire pour rien ? Le succès du Parti démocrate au Conseil législatif de Hong Kong », *Perspectives chinoises*, n° 31, septembre-octobre 1995, p. 28-33.

ont aussitôt posé la question de la démocratisation des institutions, celle-ci fait l'objet à Taiwan d'un très large consensus et, tant que l'île conservera son indépendance *de facto*, ne saurait être remise en cause par la RPC. Bien au contraire, une pression excessive de Pékin pour ralentir le processus de démocratisation – telles les menaces militaires à la veille de la première élection du président de la République au suffrage universel direct en mars 1996 – s'avère rapidement contreproductive en rassemblant autour de la défense de la démocratie des partis par ailleurs divisés sur la partition de la Chine<sup>20</sup>. Plus généralement, si la structuration du champ politique taiwanais s'est faite à partir de la question extérieure (celle du statut de l'île), chaque formation politique peut être amenée à faire passer celle-ci au second plan lorsqu'elle est susceptible d'entraîner un blocage durable sur le plan interne. Ainsi les indépendantistes sont-ils prêts à se contenter de l'appellation « République de Chine à Taiwan », voire de la prolongation de l'indépendance *de facto*, face aux menaces réelles que la proclamation *ex abrupto* d'une République de Taiwan fait peser sur la sécurité de l'île. De même, en présentant deux candidats aux premières élections présidentielles au suffrage universel direct de mars 1996, les néonationalistes ont-ils largement cautionné une réforme constitutionnelle à laquelle ils ont pourtant été longtemps opposés au nom de l'unité de la Chine.

A Hong Kong au contraire, le clivage induit par la question externe (celle des rapports avec la Chine) détermine en grande partie le degré d'engagement en faveur de la démocratisation de la future RAS. Conséquence, bien sûr, de l'absence d'autonomie, cette différence fondamentale par rapport à Taiwan doit conduire les dirigeants chinois à envisager très différemment les répercussions sur le continent des évolutions politiques au sein des sociétés chinoises périphériques.

D'ores et déjà démocratique au regard des critères avancés par les « vieilles » démocraties occidentales, le régime taiwanais vient infirmer le relativisme culturel cher aux dirigeants chinois. Contre-exemple, certes, les changements politiques à Taiwan doivent toutefois davantage inquiéter Pékin par la dérive indépendantiste qu'ils engendrent *volens nolens* que par les risques de « contagion démocratique » qu'ils recèlent. En effet, outre l'abandon de la fiction d'un régime représentant l'ensemble de la Chine, la démocratisation des institutions taiwanaises

---

20. Voir, en particulier, Françoise Mengin, « Une élection historique », *Politique internationale*, n° 72, été 1996, dossier spécial « Taiwan », p. 18.

pose la question de la légitimité du régime de Taipei et donc, par là même, celle de sa reconnaissance internationale. Or, c'est l'affirmation croissante de l'entité politique Taiwan qui prévient, pour l'heure du moins, une possible contagion démocratique. Ainsi, bien que la libéralisation ait entraîné une multiplication des échanges entre Taiwan et le continent, et la réactivation de réseaux anciens, l'allégeance croissante des Taiwanais à un régime insulaire – qu'il s'agisse de la République de Chine à Taiwan ou d'une hypothétique République de Taiwan – est pour l'heure suffisamment prégnante pour l'emporter sur toute autre forme de solidarité politique. En particulier, si les autorités taiwanaises refusent toute concession sur les questions de souveraineté territoriale, elles sont amenées à adopter un profil bas dans les autres domaines et, en particulier, à s'interdire tout engagement véritable aux côtés des mouvements démocratiques chinois ou hongkongais.

149

A Hong Kong, au contraire, la mobilisation en faveur de la démocratisation des institutions locales et la solidarité avec les dissidents du continent sont allées de pair. Le Parti démocrate est issu de l'Alliance de Hong Kong pour le soutien au mouvement démocratique en Chine, constituée en mai 1989 lors des manifestations de la place Tiananmen. Elle-même rassemblait divers groupements politiques, culturels ou religieux qui réclamaient des élections directes dans la colonie britannique. En fait, loin d'affirmer des tendances indépendantistes, les forces démocratiques de la colonie ont d'emblée lié sa démocratisation à celle du continent. Au fond, ce parallèle entre Hong Kong et Taiwan suggère que les risques de « contagion démocratique » ne doivent pas être mesurés en fonction seulement du degré de réforme des institutions mais aussi en fonction du degré d'autonomie des territoires, selon un rapport ici inversement proportionnel.

Dès lors, c'est moins la prolongation de l'indépendance *de facto* de Taiwan que le retour prochain de Hong Kong sous administration chinoise qui sera, du point de vue des conséquences à long terme, le plus délicat à gérer pour Pékin. Tout durcissement de sa politique hongkongaise risque en effet d'être doublement contreproductif. Pour son projet irrédentiste, tout d'abord, car en vidant de son sens la formule « un pays, deux systèmes », Pékin risque de radicaliser l'indépendantisme taiwanais et, par là même, d'« internationaliser » la question de Taiwan. Pour la gestion des autonomismes locaux ensuite, dans la mesure où seule la prospérité de la RAS permettra de contrebalancer la montée en puissance d'autres métropoles régionales, Shanghai en particulier. Toutes choses égales par ailleurs, il apparaît en effet que si

l'intégration croissante entre Hong Kong, la zone économique spéciale de Shenzhen et Canton peut contribuer à accroître les tendances autonomistes du Guangdong, elle ne saurait encourager de quelconques velléités séparatistes, le développement économique de cette région dépendant d'ores et déjà en grande partie de son arrière-pays.

Avec Taiwan, au contraire, au lieu de se crispier sur la formation d'un État-nation taiwanais, Pékin devrait miser à la fois sur la participation active de l'île au développement économique du continent et sur un nationalisme panchinois aisément mobilisable dès qu'une tierce partie entre en jeu, le Japon par exemple. Il s'agit en fait pour Pékin d'ajuster sa politique à la morphologie des Chine de la périphérie et de renoncer à substituer un irrédentisme exacerbé à un véritable projet national. C'est à ce prix seulement que la politique de réunification nationale ne se retournera pas *in fine* contre le pouvoir central lui-même.

150

---

## R É S U M É

---

*L'irrédentisme chinois relève d'une stratégie globale visant à reconstituer l'Empire – les questions de Hong Kong, Macao et Taiwan ont été soustraites à toute compétence internationale – en jouant, chaque fois, l'économique contre le politique. Mais le politique ne saurait toutefois être sous-estimé, au risque de voir le pouvoir central chinois lui-même succomber à sa stratégie de réunification nationale.*

# CHRONIQUES



ÉLISABETH DUPOIRIER\*  
GÉRARD GRUNBERG\*

# L'ANGOISSE DEVANT L'AVENIR

## I. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

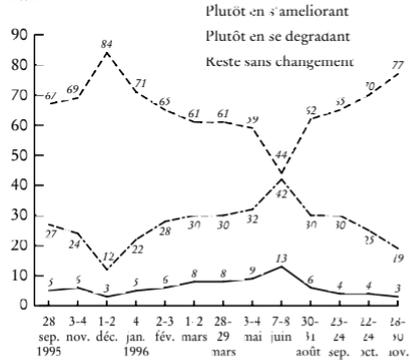
L'année 1996, comme la fin de l'année précédente, a été marquée par l'angoisse de l'avenir et la crainte d'une mise en cause du modèle social français.

### 1. Le climat social : un record de pessimisme

L'année 1996 a été marquée par le pessimisme record de l'opinion publique. Le baromètre du climat économique et social de Louis-HARRIS indique l'existence d'un fort sentiment de dégradation de la situation économique et sociale de la France (tableau 1). Selon la SOFRES, 70 % des Français estiment que les gens vivent aujourd'hui moins bien qu'avant, soit huit points de plus que l'année précédente (tableau 2, page suivante). Ce sentiment de dégradation de la situation personnelle atteint 80 % des ouvriers et la majorité des salariés ont le sentiment qu'ils risquent de perdre leur emploi. Le baromètre SOFRES/Figaro

Tableau 1

Du point de vue du climat économique et social, avez-vous le sentiment que la France va...



Source : enquêtes Louis HARRIS/Valeurs actuelles.

Magazine a enregistré en décembre 1996 un record de pessimisme, 81 % des personnes interrogées ayant l'impression que « les choses ont tendance à aller plus mal » (tableau 3, page suivante). Enfin,

\* Élisabeth Dupoirier est directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques (Centre d'étude de la vie politique française) et directeur de l'Observatoire interrégional du politique ; Gérard Grunberg est directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (Centre d'étude de la vie politique française).

Tableau 2 – L'évolution de la situation personnelle des Français à travers les enquêtes de la SOFRES

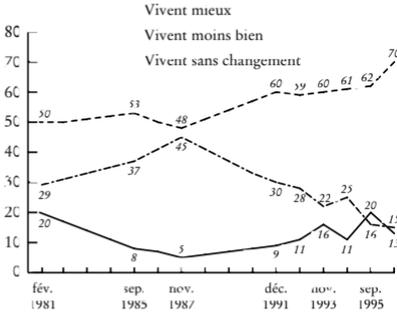
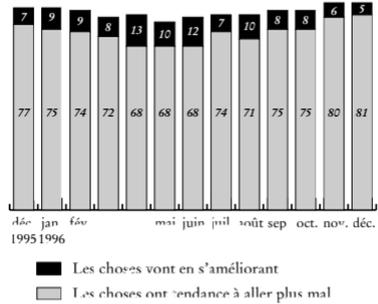


Tableau 3 – Optimisme et pessimisme dans l'opinion publique en 1995-1996



154 Source : enquête SOFRES/*Journaux de province*, 27-29 novembre 1996.

Source : enquête SOFRES/*Le Figaro-Magazine*, 27 au 29 novembre 1996.

67 % des Français considèrent qu'il n'y aura pas de reprise économique en 1997<sup>1</sup>.

C'est ce climat de pessimisme et d'angoisse qui explique largement la sympathie qu'ont rencontrée dans l'opinion les différents mouvements de grève de septembre, octobre et novembre. La grève des routiers a suscité la sympathie de 83 % des Français<sup>2</sup>. 54 % ont été solidaires de la grève du 17 octobre dans la Fonction publique et 60 % l'ont soutenue, dont 80 % des salariés du secteur public<sup>3</sup>. 54 % aimeraient qu'un grand mouvement de revendication se développe en France.

Le retour sur le mouvement de décembre 1995 dessine cependant une image plus contrastée. Le mouvement est toujours perçu comme révélateur d'une

angoisse par rapport à l'avenir et 74 % des Français y voient un mouvement de révolte. Mais l'opinion est rétrospectivement partagée sur son utilité réelle<sup>4</sup>. Tandis qu'au moment des grèves la majorité des Français estimaient que la responsabilité principale du mouvement social incombait au gouvernement (51 %) avant les syndicats (36 %), près d'un an plus tard les tendances se sont inversées : 47 % désignent les syndicats et 43 % le gouvernement. 62 % estiment aujourd'hui que ce mouvement a eu des conséquences néfastes sur l'économie française et 58 % que les agents des transports publics recourent trop souvent à la grève. Dans le climat d'angoisse, les Français comprennent les grévistes, ont de la sympathie pour eux, mais n'en sont pas moins sceptiques sur l'utilité de ces mouvements dont ils mesurent *a pos-*

1. BVA/*Paris-Match*, 17-19 octobre.  
 2. SOFRES/7 sur 7, 29-30 novembre.  
 3. IPSOS/*Le Point-France* 2, 11-12 octobre.  
 4. IFOP/*L'Espace social européen*, 24-25 octobre.

*teriori* les inconvénients et le partage des responsabilités.

## 2. Une sensibilité croissante au chômage, aux inégalités et à l'exclusion

La sensibilité à l'exclusion est aujourd'hui d'autant plus grande qu'un nombre croissant de Français craignent d'en être les victimes dans l'avenir. 78 % des personnes interrogées par CSA considèrent que le problème de l'exclusion est plus grave qu'il y a quelques années<sup>5</sup>, et 53 % déclarent qu'il leur arrive de craindre de devenir eux-mêmes des exclus (75 % chez les ouvriers, 71 % chez les femmes au foyer et près des deux tiers des moins de 34 ans). 60 % déclarent qu'il leur arrive « souvent ou de temps à autre de craindre de tomber dans la pauvreté ». C'est le cas de 79 % des ouvriers et de 69 % de plus jeunes. D'ailleurs, 52 % déclarent connaître dans leur entourage des gens qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'y tomber. Pour finir, 74 % estiment que la société française ne se préoccupe pas de la situation « des pauvres » et 62 % estiment inacceptable que la France compte aujourd'hui cinq millions de personnes dans ce cas<sup>6</sup>. On comprend pourquoi les Français font du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion les enjeux prioritaires de la société française<sup>7</sup>.

Paradoxalement, la solidarité envers les exclus s'est érodée dans la dernière période tandis que la méfiance progresse à leur égard. 37 % au lieu de 43 % en

1995 se disent prêts à les aider. En même temps les Français estiment que trop peu de choses sont faites en faveur des exclus (77 % des plus jeunes). Sur ce point, les Français font assez peu confiance aux hommes politiques, ou même aux syndicats, pour résoudre ce problème. Leur confiance va en revanche aux institutions sociales et caritatives, à l'école et aux associations.

Parmi les mesures à prendre pour combattre la pauvreté, ils préconisent la priorité donnée aux plus démunis pour l'attribution de HLM, la modulation des allocations familiales en fonction du revenu, la réduction du temps de travail avec réduction des salaires pour permettre l'embauche de chômeurs. Ils sont par ailleurs hostiles aux mesures d'autorité contre la mendicité. Ainsi, 57 % sont en désaccord avec les arrêtés pris par certaines communes interdisant la mendicité, à l'exception des personnes les plus âgées et des électeurs du Front national<sup>8</sup>.

## 3. Le malaise catégoriel

*Les jeunes et les étudiants.* Deux sondages consacrés le premier aux 20-35 ans et le second aux 15-25 ans permettent de faire le point sur cette catégorie de la population<sup>9</sup>. Les valeurs des jeunes sont d'abord des valeurs de liberté et d'épanouissement personnel. Ils se sentent bien dans leurs rapports avec leurs familles et plus largement dans la société, mais estiment constituer la génération la plus désavantagée par la

155

5. CSA/*La Rue du mercredi*, 6-7 septembre.

6. SOFRES/*La Croix*, 28-30 août.

7. SOFRES/*Le Point*, 25-27 septembre.

8. CSA/*La Vie*, 30-31 juillet.

9. BVA/*Ré-Génération*, 9-14 septembre, et SOFRES/*Figaro Magazine*, 19-23 mars.

crise et se révèlent relativement détachés de la politique. Pour eux, la priorité est l'obtention d'un emploi. Parmi les qualificatifs proposés pour définir leur génération, près d'un sur deux choisit « angoissée » et ensuite « lucide ». S'ils mettent en cause le manque de confiance des chefs d'entreprise à leur égard, pour expliquer le niveau de chômage dans leur classe d'âge, ils estiment également que le système scolaire est inadapté au marché du travail. 56 % des jeunes se déclarent « inquiets en pensant à l'avenir de leur situation personnelle et professionnelle ».

156 Les étudiants sont tout aussi inquiets que l'ensemble des jeunes<sup>10</sup>. Plus de la moitié d'entre eux considèrent qu'il leur sera difficile de trouver un emploi correspondant à leur formation (soit une augmentation de sept points depuis 1990). C'est particulièrement vrai pour ceux qui font des études littéraires, juridiques ou dans d'autres disciplines des sciences sociales. Il est intéressant de constater que la moitié des étudiants est favorable à une forme de sélection à l'entrée de l'université. Hostiles à une augmentation des droits d'inscription, ils sont en revanche favorables à l'instauration d'un revenu étudiant pour les plus démunis.

*Les classes moyennes et les cadres.* 58 % des Français estiment appartenir aux « classes moyennes » tandis que 25 % se classent parmi les « gens modestes ». Les couches moyennes sont donc plus que jamais perçues comme la « classe centrale » et 59 % voient, dans l'avenir,

les employés et les ouvriers s'y intégrer petit à petit. Or cette appartenance aux classes moyennes est aujourd'hui perçue comme menacée pour la grande majorité des Français. Chômage et prélèvements obligatoires en seraient les menaces principales<sup>11</sup>. Les cadres quant à eux éprouvent durement une remise en cause de leur statut, et surtout de leurs conditions de travail<sup>12</sup>. 85 % estiment qu'ils sont surchargés de travail et 84 % estiment que leur emploi est de plus en plus précaire. Dans l'ensemble satisfaits de leurs fonctions professionnelles, ils supportent de plus en plus mal les conditions dans lesquelles ils sont obligés de les exercer. A ce malaise s'ajoute le sentiment d'être mal représentés, politiquement et syndicalement. S'ils reconnaissent la nécessité des syndicats, ils mettent en cause leur faible efficacité et leur archaïsme.

*Les femmes.* Les femmes sont très favorables à une plus grande participation d'entre elles à la vie politique. Selon CSA<sup>13</sup>, les deux tiers d'entre elles considèrent « qu'on fait tout pour empêcher les femmes d'accéder au pouvoir » et 88 % ne sont pas d'accord avec l'idée selon laquelle « le pouvoir n'intéresse pas les femmes ». 70 % (contre 58 % des hommes) approuvent le système des quotas pour les élections. Cette approbation est cependant moins massive parmi les femmes qui ont la formation scolaire et le statut professionnel les plus élevés. Surtout, quel que soit leur niveau de diplôme ou leur position sociale, elles considèrent que la correc-

10. SOFRES/*Le Nouvel Observateur*, 4-6 juin.

11. SOFRES/*Figaro Magazine*, 15-16 mars.

12. IFOP/*Entreprise et Carrière*, 25-26 avril.

13. CSA/*Elle*, 23-24 septembre.

tion des inégalités entre milieux sociaux ou entre générations est une priorité par rapport à la lutte contre les inégalités entre les sexes<sup>14</sup>.

*Les étrangers.* Une enquête de CSA<sup>15</sup> consacrée aux étrangers eux-mêmes montre qu'ils partagent largement les peurs des Français : chômage, exclusion, sida. A celles-ci s'ajoute le racisme qu'ils craignent à 56 %, comme le craignent d'ailleurs les Français d'origine étrangère. Les étrangers disent pour la grande majorité d'entre eux vouloir s'intégrer et travailler en France. La minorité asiatique est particulièrement désireuse d'intégration.

#### 4. La « révolution conservatrice » introuvable

Aucune « révolution conservatrice » n'est perceptible dans l'opinion. Au contraire, les Français, par le renouvellement des générations, sont de plus en plus libéraux dans le domaine des mœurs. Une enquête de l'IFOP sur l'homosexualité montre que 67 % des Français en 1996 contre 54 % dix ans plus tôt considèrent que l'homosexualité est une manière comme une autre de vivre sa sexualité<sup>16</sup>. C'est le cas de 88 % des moins de 35 ans. 77 % estiment que l'héritage devrait être possible pour les couples homosexuels. Les différences selon l'âge des personnes interrogées sont particulièrement nettes à propos du droit de se marier entre homosexuels : 74 % des jeunes y sont favorables contre seulement 31 % des plus de

65 ans. Seule l'adoption d'enfants par des couples homosexuels rencontre un large refus de l'opinion (65 %).

De même, une enquête de la SOFRES montre l'attitude extrêmement libérale des Français à l'égard des couples non mariés<sup>17</sup>. La grande majorité d'entre eux sont favorables à l'égalité des droits entre couples mariés et non mariés, qu'il s'agisse du logement, des prestations sociales, des impôts ou des reversions de retraite. Ils estiment anormal que le dernier vivant d'un couple non marié soit considéré comme un étranger du point de vue des droits de succession. Cette enquête fait ressortir par ailleurs le souhait de l'opinion de simplifier encore davantage les procédures de divorce à l'amiable, en supprimant l'obligation de passer devant les tribunaux.

Enfin, à propos de l'immigration, une enquête CSA<sup>18</sup> montre que si les Français réfutent, à une petite majorité, l'idée selon laquelle la présence des étrangers en France est une source de richesse nationale, ils sont en revanche solidement attachés à l'idée de l'intégration des immigrés. 66 % d'entre eux admettent que l'histoire de France s'est faite par l'intégration successive des étrangers. Les clivages introduits sur les questions relatives à l'immigration par le niveau de diplôme sont considérables. Ainsi, 39 % des « sans diplôme » sont d'accord avec l'idée selon laquelle « une démocratie se juge aussi à sa capacité d'intégrer les étrangers » contre 83 % des personnes ayant un niveau de diplôme de l'ensei-

157

14. IPSOS/France 2, 25-26 octobre.

15. CSA/Le Nouvel Observateur, 24-29 septembre.

16. IFOP/Le Monde, 6-7 juin.

17. SOFRES/Figaro Magazine, 15-19 octobre.

18. CSA/Le Jour du Seigneur, 11-12 octobre.

gnement supérieur plus élevé que « Bac + 2 ».

### 5. *L'affaiblissement des modèles de référence*

La visite du pape en France à l'occasion de la commémoration du baptême de Clovis a donné lieu à plusieurs enquêtes d'opinion qui confirment l'évolution des attitudes des Français à l'égard de Jean XXIII et de l'Église catholique<sup>19</sup>. L'image du pape depuis la fin des années quatre-vingt s'est profondément modifiée dans le sens du conservatisme. En raison d'abord de son attitude à l'égard de la contraception et de l'avortement, très critiquée par les Français. En raison également de ses positions conservatrices sur les questions concernant le célibat des prêtres et la place des femmes dans l'Église. Si les Français souhaitent que l'Église donne davantage son avis sur les questions sociales, de solidarité et de morale, ils souhaitent en revanche qu'elle intervienne moins sur les questions de sexualité et de politique. C'est surtout à propos de son action caritative et de ses prises de position dénonçant les inégalités, la pauvreté et l'exclusion que l'Église conserve une forte légitimité.

Autre modèle de référence aujourd'hui affaibli : le modèle américain<sup>20</sup>. 54 % des Français éprouvaient de la sympathie en 1988 pour les États-Unis, ils sont 35 % en 1996 à éprouver ce sentiment. En 1988, les États-Unis se caractérisaient d'abord aux yeux des Français

par la puissance, le dynamisme, la richesse et la liberté. Aujourd'hui ce sont la violence, la puissance, les inégalités et le racisme qui les caractérisent. Cette évolution des jugements traduit à la fois le rejet du modèle américain et l'angoisse de voir attaqué le modèle social français. Ainsi, les deux tiers des Français préfèrent le système français, défini par une bonne protection sociale et beaucoup de chômage, au système américain. Ils ont l'impression que l'on vit mieux en France qu'aux États-Unis, que l'influence de ces derniers dans le monde est excessive, notamment dans le domaine culturel. Les jeunes sur ce point se sentent toutefois moins concernés que la moyenne des Français. La crise a éloigné les Français du modèle américain qui est désormais surtout associé aux dangers qui menacent la protection sociale et qui paraissent générer violence et exclusion.

## II. L'ANNÉE POLITIQUE

### 1. *La crise de la représentation*

Sur la scène politique, la peur devant l'avenir nourrit la crise de la représentation et certains de ses principaux aspects<sup>21</sup>. La politique en soi est toujours considérée comme une activité positive, « honorable » pour 63 % des Français et « nécessaire pour se faire entendre » pour encore 60 % d'entre eux. C'est son fonctionnement qui fait toujours l'objet de critiques. Dix-huit mois après le début du nouveau septen-

19. IPSOS/*Le Point*, 30-31 août ; SOFRES/*Figaro Magazine*, 28-30 août ; Louis-HARRIS/*Golias Magazine*, 4-5 septembre ; CSA/*Le Monde* et *La Vie*, 6-7 septembre ; CSA/*Le Parisien*, 16-17 septembre.

20. SOFRES/*RTL-Le Monde*, 22-24 octobre ; Louis-HARRIS/*Le Point*, 25-27 octobre ; SOFRES/7 sur 7, 23-24 février.

21. SOFRES/*Journaux de province*, 23-26 avril.

Tableau 4

Quand vous pensez à la politique, pouvez-vous me dire ce que vous éprouvez ?

	Octobre 1996	Octobre 1995	Écart (points)
– de la méfiance	58 %	61 %	– 3
– de l'espoir	28 %	31 %	– 3
– de l'intérêt	25 %	26 %	– 1
– du dégoût	20 %	20 %	–
– de l'ennui	21 %	19 %	+ 2
– de la peur	18 %	15 %	+ 3
– du respect	8 %	9 %	– 1
– de l'enthousiasme	2 %	1 %	+ 1
NSP	1 %	1 %	–

Source : enquêtes SOFRES/Le Point.

159

nat, le sentiment que « la démocratie fonctionne mal en France » est de nouveau dominant : en octobre 1996, 54 % des Français au lieu de 48 % un an auparavant prononcent ce verdict négatif, 43 % demeurent satisfaits. La politique continue d'inspirer beaucoup plus de « méfiance » que d'« espoir » ou d'« intérêt », elle évoque plus souvent que l'an dernier l'« ennui » et la « peur » (tableau 4).

La crise se focalise sur la question des médiations. En un an, le sentiment d'être mal représenté par les syndicats (77 %) et les partis (67 %) a encore gagné deux points dans l'opinion et affecte la confiance dans le mandat confié aux leaders politiques (68 %). Au baromètre IFOP/L'Express des personnalités politiques<sup>22</sup>, les leaders partisans sont les plus touchés par le phénomène de défiance. Lionel Jospin est le seul chef de parti à bénéficier d'une majorité absolue

de confiance (55 % contre 41 %). Parmi les personnalités de la majorité comme de l'opposition, celles qui conservent un capital de confiance majoritaire sont celles qui cultivent une image personnelle aussi peu partisane que possible – Jacques Delors (69 % de confiance) et Édouard Balladur (52 %) – ou qui ont eu l'occasion de faire entendre leurs positions critiques par rapport à celles de leur parti : Charles Pasqua (56 % de confiance), Alain Madelin (51 %) et Philippe Séguin (69 %).

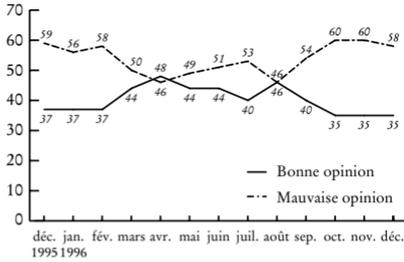
## 2. L'impopularité des gouvernants n'est pas surmontée

La crise d'impopularité qui avait atteint le couple exécutif au moment du mouvement social de la fin de l'année 1995 n'est pas surmontée (tableaux 5 et 6, pages suivantes). L'année 1996 s'est déroulée en deux temps. De janvier à juillet, on observe une dissociation dans les représentations du couple exécutif et

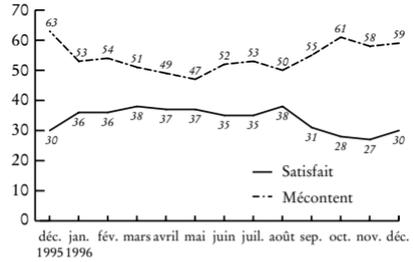
22. IFOP/L'Express, 5-6 décembre.

Tableau 5 – Les baromètres de popularité du président de la République

« Quelle opinion avez-vous de Jacques Chirac en tant que président de la République ? » (BVA/Paris Match)

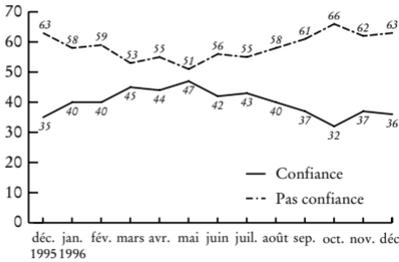


« Êtes-vous satisfait ou mécontent de Jacques Chirac comme président de la République ? » (IFOP/Journal du dimanche)

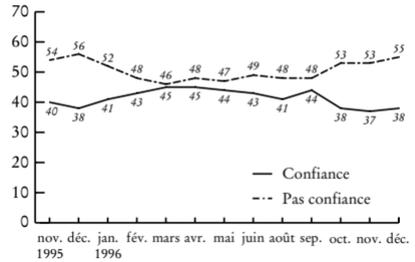


160

« Faites-vous confiance ou pas confiance à Jacques Chirac pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement ? » (SOFRES/Figaro Magazine)



« Faites-vous confiance ou pas confiance au président de la République, Jacques Chirac, pour affronter efficacement les principaux problèmes qui se posent au pays ? » (CSA/La Vie)



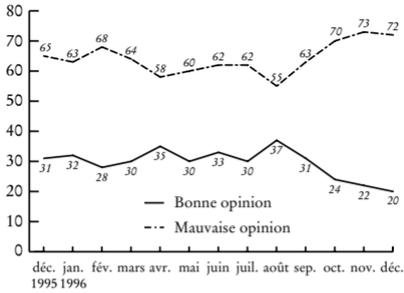
de leur action. Tout en restant dominée par les opinions négatives, la popularité du président se redresse lentement, alors que celle de son Premier ministre stagne au niveau établi au moment des grèves de décembre 1995. Le bilan dressé fin avril, à un an du septennat, par la

SOFRES<sup>23</sup> montre que dans leur majorité les Français sont satisfaits de l'action du président dans les domaines qui relèvent directement de sa responsabilité : « la place de la France dans le monde » (58 % de satisfaits), « la défense nationale » dont il vient de refonder la stratégie et

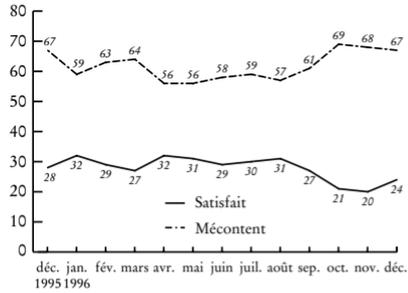
23. SOFRES/Journaux de province, 23-26 avril.

Tableau 6 – Les baromètres de popularité du Premier ministre

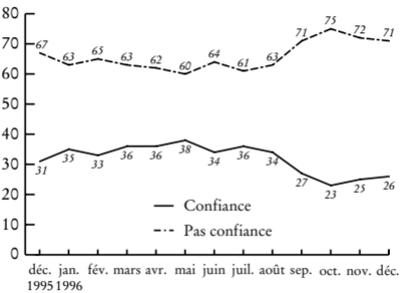
« Quelle opinion avez-vous d'Alain Juppé en tant que Premier ministre ? » (BVA/Paris Match)



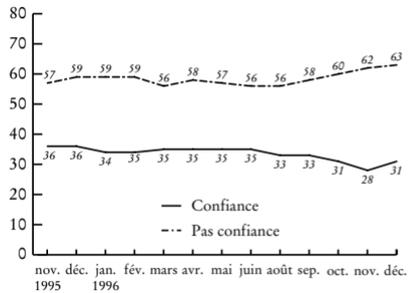
« Êtes-vous satisfait ou mécontent d'Alain Juppé comme Premier ministre ? » (IFOP/Journal du dimanche)



« Faites-vous confiance, plutôt confiance ou pas du tout confiance à Alain Juppé pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement ? » (SOFRES/Figaro Magazine)



« Faites-vous confiance ou pas confiance au Premier ministre, Alain Juppé, pour affronter efficacement les principaux problèmes qui se posent au pays ? » (CSA/La Vie)



les moyens (56 %), « la construction européenne » en faveur de laquelle il a pris des initiatives importantes (49 %) et « le bon fonctionnement des institutions » (47 %). Au même moment, l'image personnelle de Jacques Chirac testée par BVA<sup>24</sup> renforce l'image positive

de l'action. Le « dynamisme » (83 %), le « courage » (77 %), la « sympathie » sont les qualités qui recueillent le plus fort taux d'approbation concernant la personnalité du président.

Dans le même temps, le Premier ministre continue de battre les records

24. BVA/Paris-Match, 17-19 avril.

d'impopularité par rapport à ses prédécesseurs, recueillant, quelle que soit la mesure considérée, moins d'un tiers d'opinions positives. Le bilan à un an de la SOFRES montre que les domaines qui correspondent aux préoccupations principales de l'opinion et qui relèvent plus directement de l'action du Premier ministre et de son gouvernement font l'objet de jugements très massivement négatifs quant aux résultats obtenus : « la lutte contre le chômage » (84 %), « le pouvoir d'achat » (79 %), « la politique sociale » (74 %) et « la réduction des inégalités » (72 %).

162

Avec la rentrée de septembre, la dissociation des popularités du couple exécutif prend fin. La chute continue de la popularité de Jacques Chirac sur les quatre premiers mois de l'année accompagne désormais celle du Premier ministre. Les indices de popularité des deux personnalités de l'exécutif s'établissent en décembre 1996 à peu près strictement à leurs niveaux de décembre 1995. La tendance à l'érosion rapide des popularités des gouvernants<sup>25</sup> n'est pas surmontée. Au terme de dix-huit mois d'exercice du pouvoir François Mitterrand et Michel Rocard bénéficiaient en effet en décembre 1989 au baromètre SOFRES d'indices de popularité positifs (respectivement + 18 et + 22) ; Jacques Chirac et Alain Juppé connaissent quant à eux, selon ce même baromètre, des indices fortement négatifs, respectivement de - 27 et - 45 en décembre 1996.

### 3. *Un bilan mitigé*

#### *de l'action gouvernementale*

Mesurée à l'aune des grands bilans de fin d'année dressés par les instituts de sondage, l'action du gouvernement d'Alain Juppé fait l'objet de jugements pessimistes<sup>26</sup>. Mais autant les critiques sont vives pour juger de l'efficacité de l'action du gouvernement dans le domaine économique et social, autant les objectifs sectoriels de cette action et les moyens choisis par le gouvernement pour y parvenir correspondent le plus souvent aux attentes de la majorité des Français.

En matière de politique économique, les jugements sont sévères en ce qui concerne l'efficacité d'ensemble de la politique menée par le gouvernement Juppé, mais les piliers de son action, la lutte contre les déficits et la politique du franc fort, reçoivent le soutien de l'opinion. La proposition de dévaluation du franc par rapport au mark lancée par Valéry Giscard d'Estaing est désapprouvée par 47 % des Français (contre 27 %), tandis que 26 % ne se prononcent pas. Les effets négatifs d'une telle mesure sur l'économie française sont majoritairement pressentis par les sympathisants de tous les partis politiques<sup>27</sup>. La politique fiscale se trouve plus contestée, non pas dans son principe de refonte du système dans son ensemble, souhaité par 61 % des Français, mais dans les mesures prises par le gouvernement. Les projets de taxation de l'épargne, des placements et du patrimoine se heurtent à la désapprobation de plus de sept Français sur dix<sup>28</sup>. La baisse de l'impôt sur le revenu et la

25. Élisabeth Dupoirier et Gérard Grunberg, « La volatilité de l'opinion à l'égard des gouvernants », *Pouvoirs*, n° 77, 1995.

26. GALLUP/*L'Express*, 7-8 novembre.

27. IPSOS/*Le Figaro*, 22-25 novembre.

28. SOFRES/*France 2-Le Monde*, 17 février.

réforme des prélèvements annoncées en septembre par le Premier ministre (baisse des cotisations maladie, augmentation de la CSG) sont froidement accueillies par les Français qui considèrent qu'« elles ne rendront pas la fiscalité plus juste en France » (57 %) et qu'elles ne contribueront pas « à relancer la croissance économique » (80 %) <sup>29</sup>.

En matière de politique européenne, le bilan global fait toujours l'objet de jugements sévères. Pour un Français sur deux la construction de l'Europe est vue plutôt comme un échec, un tiers seulement la considérant comme une réussite <sup>30</sup>. Les deux tiers des Français considèrent par ailleurs que la France a « peu ou pas du tout » profité de son appartenance à l'Union européenne (contre 26 %). Mais les axes majeurs de la politique du gouvernement ne sont pas sérieusement contestés. Le couple franco-allemand est bien considéré comme le pilier de la construction européenne : 42 % de l'opinion souhaitant que les relations franco-allemandes soient maintenues à l'avenir « comme elles le sont aujourd'hui », 33 % souhaitant même qu'elles soient « plus étroites » (contre 16 % « moins étroites »). A de solides majorités les Français souhaitent que « dans un avenir assez proche » la France et l'Allemagne prennent leurs décisions en commun en matière de politique économique (74 %), de politique sociale (65 %), de politique étrangère (66 %) et de politique de défense (74 %) <sup>31</sup>. Le

rythme de la construction européenne doit être conservé « comme actuellement » selon 43 % de l'opinion, 28 % se prononcent pour une accélération, 20 % seulement pour un ralentissement <sup>32</sup>. Dans ce contexte, la monnaie unique n'est pas totalement rejetée par les Français. Ceux-ci sont divisés (43 % pour, 42 % contre) sur l'opportunité d'une adoption rapide avant l'an 2000, et un Français sur deux se dit prêt à utiliser l'euro plutôt que le franc le moment venu. Surtout, le bilan réalisé par l'IFOP en fin d'année sur les attentes en matière de politique économique européenne montre que 51 % des Français (contre 45 %) sont favorables « à l'instauration de la monnaie unique » <sup>33</sup>.

163

Les objectifs de la politique sociale vont eux aussi dans le sens des attentes de l'opinion. La maîtrise des dépenses de santé et la réduction du déficit de la sécurité sociale sont toujours soutenues par de solides majorités de Français <sup>34</sup>. Les principales mesures prises par le gouvernement reçoivent un accueil favorable de l'opinion : le carnet de santé est considéré comme l'élément décisif de la lutte contre le gaspillage, le contrôle des prescriptions délivrées par les médecins assorti de sanctions financières est approuvé par les deux tiers de l'opinion, qui considère par ailleurs que la grève des praticiens d'octobre sur ce principe est plus motivée par la défense de leurs intérêts (54 %) que par ceux de leurs malades (21 %) <sup>35</sup>.

29. CSA/*La Tribune*, 6-7 septembre.

30. BVA/*Le Point*, 7-9 mars.

31. SOFRES/*Le Nouvel Observateur*, 8-9 novembre.

32. SOFRES/*Le Figaro*, 21-23 février.

33. IFOP/*L'Express*, 24-25 octobre.

34. IFOP/*L'Espace social européen*, 24-25 octobre.

35. IFOP/*Le Quotidien du médecin*, 24 octobre.

Le traitement du dossier de l'avenir des retraites par la mise en place de fonds épargne retraite est aussi bien accueilli<sup>36</sup>. 64 % des Français se déclarent favorables « à la mise en place d'un système volontaire permettant aux salariés de constituer une retraite complémentaire ». L'accord est majoritaire quel que soit le niveau de revenus des personnes interrogées. Seuls les sympathisants du Parti communiste se montrent en majorité hostiles au principe des fonds de pension.

164

L'action gouvernementale en matière d'immigration, relancée par l'occupation par les familles de sans-papier de l'église Saint-Bernard à la fin de l'été, fait l'objet de jugements nuancés<sup>37</sup>. Sur un fond de soutien (18 %) ou de sympathie (32 %) à l'égard des familles, qui rassemble au total un Français sur deux, l'intervention des forces de police est désapprouvée par 53 % (contre 42 %) des Français, le gouvernement recevant néanmoins le soutien de la majorité de ses sympathisants et de ceux du Front national. En revanche, les deux tiers des Français (67 %) approuvent le principe de reconduite à la frontière des Africains en situation irrégulière au cas où cette situation ne pourrait être régularisée. Les sympathisants des partis de gauche se révèlent, à une courte majorité, favorables à cette décision. L'objectif de fermeté dans la politique de lutte contre l'immigration clandestine n'est donc pas remis en question malgré la sensibilité à l'aspect humanitaire de cette politique mise en évidence par l'affaire de l'église Saint-Bernard.

Enfin, la réforme de la politique de défense décidée par le président de la République reçoit dans ses grandes lignes un accueil favorable. La décision d'assurer la défense de la France par une armée de métier fait l'objet d'un large consensus (72 %)<sup>38</sup>. La suppression du service militaire obligatoire est favorablement jugée<sup>39</sup> par 59 % des Français (contre 40 %), toutes tendances politiques confondues à l'exception des sympathisants du Parti communiste. Son remplacement par un « rendez-vous citoyen » est critiqué du point de vue de la durée, jugée insuffisante par les deux tiers des Français, mais très largement approuvé en ce qui concerne le principe d'en faire une obligation pour les filles comme pour les garçons et l'occasion d'un bilan scolaire et médical pour toute une classe d'âge.

#### 4. *Le problème de la « méthode Juppé »*

Plus que la définition des axes majeurs de la politique du gouvernement, ce sont la personnalité du Premier ministre et la « méthode Juppé » qui prennent l'opinion à contre-pied. Certes les trois quarts des Français lui reconnaissent des qualités de courage, de fermeté et d'intégrité<sup>40</sup>. Mais 69 % (contre 30 %) considèrent « qu'il n'est pas sensible aux aspirations des Français », 54 % lui reprochent de ne pas « parler vrai » et 62 % doutent de sa capacité à réformer le pays. Ce déficit de proximité et de communication nuit à l'image d'Alain Juppé qui « déplaît plutôt en tant que

36. BVA/BFM, 21-23 novembre.

37. IPSOS/Le Monde-RTL, 24 août.

38. IPSOS/L'Essentiel du management, 26-29 janvier.

39. CSA/La Marche du siècle, 31 mai-1<sup>er</sup> juin.

40. GALLUP/L'Express, 7-8 novembre.

Premier ministre » à 63 % des Français<sup>41</sup>, sans pour autant que son éventuelle démission soit considérée comme pouvant avoir des conséquences positives sur le climat politique et social, et encore moins sur l'amélioration de la situation économique.

Dans ces conditions, on n'est guère surpris que le souhait d'une « autre politique » exprimé par la majorité des Français (60 %) demeure flou dans le contenu des attentes qui varient selon les sympathies partisans. Comme le montre le sondage de CSA, la majorité absolue des Français ne fait confiance à aucune personnalité de droite comme de gauche pour mener une politique différente de celle menée actuellement par le gouvernement d'Alain Juppé<sup>42</sup>.

### 5. L'horizon 1998

Le retour de la gauche en position de challenger de la majorité présidentielle, amorcé à la fin de l'année 1995<sup>43</sup>, se confirme. Au baromètre SOFRES/*Figaro Magazine* de décembre, la cote d'avenir du Parti socialiste (46 %) domine de sept points celle du RPR (39 %) et de huit points celle de l'UDF (38 %)<sup>44</sup>. Jacques Delors et Lionel Jospin se classent respectivement à la première place (52 %) et la troisième place (44 %) des personnalités à qui les Français veulent voir jouer un rôle important dans l'avenir.

Un examen détaillé de la crédibilité comparée des partis politiques<sup>45</sup> montre le terrain reconquis par le Parti socialiste par rapport au RPR. Le PS apparaît comme le parti le plus apte à « protéger les libertés publiques » (43 % contre 18 % au RPR), à « maintenir les acquis sociaux » (42 % contre 15 %), à « réduire les inégalités sociales » (40 % contre 15 %). Il apparaît de nouveau comme « le parti de la réforme » (32 % contre 21 %), qualité qui avait été jugée déterminante aux élections législatives de 1993 par les Français pour entraîner leur décision en faveur du RPR. Qualité qui constitue un atout de poids, puisqu'en décembre, selon l'IFOP<sup>46</sup>, 48 % des Français jugent que la société doit être changée en profondeur ou au moins sur l'essentiel (19 %). Connue en octobre 1996, le projet socialiste pour les élections de 1998 est favorablement accueilli par de solides majorités de l'opinion<sup>47</sup> qui le jugent efficace en matière de lutte contre les inégalités (67 % contre 31 %), contre le chômage (61 % contre 36 %), et plus largement en matière de relance de l'activité économique (60 % contre 37 %).

Dans le même temps, l'image du Parti communiste se redresse par rapport aux représentations qu'en avaient les Français au lendemain des élections législatives de 1993<sup>48</sup>. De solides majorités jugent aujourd'hui qu'il s'est transformé (56 %, soit 25 points de plus qu'il

41. IFOP/VSD, 30-31 octobre.

42. CSA/*Le Parisien*, 11-12 octobre.

43. Voir Élisabeth Dupoirier et Gérard Grunberg, *op. cit.*

44. SOFRES/*Figaro Magazine*, 27-29 novembre.

45. SOFRES/*Journaux de province*, 21-23 février.

46. IFOP/*Le Figaro*, 6-7 décembre.

47. BVA/*Libération*, 15-16 octobre.

48. CSA/*L'Humanité Dimanche*, 29-30 novembre.

y a trois ans), qu'il est utile pour défendre les salariés (60 %, soit une progression de 10 points), qu'il est enfin à l'écoute des Français. Relativement à septembre 1993, l'image négative du Parti communiste a significativement reculé, même si elle reste dominante : 39 % en ont « une mauvaise opinion » (au lieu de 65 %), 31 % « une bonne opinion » (au lieu de 19 %), 30 % ne se prononçant pas. C'est parmi les jeunes de 18 à 25 ans et les personnes les plus diplômées que l'image du Parti communiste reste majoritairement négative. En revanche, le redressement est net parmi les couches moyennes salariées (47 % d'opinions positives) qui se montrent aujourd'hui mieux disposées à l'égard du Parti communiste que les ouvriers, également partagés entre bonnes et mauvaises opinions (33 %).

Malgré l'amélioration de l'image des deux principaux partis de la gauche, la capacité de changement prêtée à celle-ci reste médiocre. 61 % des Français interrogés en octobre<sup>49</sup> pensent que, « si la gauche était aujourd'hui au pouvoir, les choses n'iraient d'une façon générale ni mieux ni moins bien », 19 % estimant qu'elles iraient mieux et 14 % moins bien. La perplexité à l'égard des effets à attendre dans l'absolu d'une alternance politique l'emporte donc sur l'espoir d'une amélioration, y compris parmi les

sympathisants du Parti socialiste et de l'écologie. Il reste que lorsqu'on demande en décembre aux Français s'ils souhaitent « au fond d'eux-mêmes » une victoire « des socialistes et de leurs alliés » ou de l'UDF et du RPR en 1998, une majorité relative se prononce en faveur des premiers (45 %) plutôt que des seconds (33 %), 22 % ne se prononçant pas. Le souhait de victoire des socialistes a progressé de 8 points par rapport à janvier 1996, celui d'une victoire UDF-RPR recule de 5 points<sup>50</sup>.

Le parti de Jean-Marie Le Pen est aujourd'hui perçu par 70 % des Français comme une formation d'extrême droite<sup>51</sup>. Ce qui n'empêche pas la progression des « idées défendues par J.-M. Le Pen » dans l'opinion : 28 % des Français déclarent leur accord (contre 70 %), ce qui représente un gain d'audience de 9 points par rapport à la mesure prise en 1994<sup>52</sup>. Trois thèmes retiennent favorablement l'attention d'environ un tiers de l'opinion : « la sécurité et la justice » (35 %, soit 6 points de plus qu'en 1994), « les immigrés » (33 %) et « la défense des valeurs traditionnelles » (31 %).

Menacée par le regain socialiste et par l'enracinement de l'extrême droite, la majorité voit sa base électorale se rétrécir. A quinze mois des prochaines élections législatives, le jeu paraît ouvert.

49. IPSOS/*France 2*, 28 octobre.

50. SOFRES/*Le Nouvel Observateur*, 21-24 décembre.

51. CSA/*La Vie*, 11-13 juin.

52. SOFRES/RTL/*Le Monde*, 26-28 mars.

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> OCTOBRE - 31 DÉCEMBRE 1996)

### AFRIQUE DU SUD

10 décembre 1996 : **Constitution**. Réuni en assemblée constituante depuis le 24 mai 1994, le Parlement a adopté avec difficulté, après deux recours devant la Cour constitutionnelle, le texte de la nouvelle Constitution qui met définitivement fin à l'Apartheid : elle interdit toute discrimination, protège la liberté d'opinion et d'expression, garantit l'égalité des sexes et maintient l'abolition de la peine de mort (cf. *RE*, 79).

Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997, à l'exception de certaines dispositions qui ne seront applicables qu'après les élections générales de 1999 (*Le Monde*, 12 décembre 1996).

### ALGÉRIE

28 novembre 1996 : **Constitution**. A l'initiative du président Liamine Zéroual, les Algériens adoptent à une très large majorité une nouvelle Constitution, par référendum. Ils mettent ainsi fin à près de cinq années d'incertitudes ins-

titutionnelles, à la suite du coup d'État de janvier 1992 (cf. *RE*, 62), et remplacent la Constitution de 1989 qui avait manifesté une certaine ouverture.

Le préambule de la Constitution consacre l'islam « religion de l'État », crée un haut conseil islamique à caractère consultatif et interdit aux institutions des pratiques « contraires à la morale islamique ». Il reconnaît la notion de parti mais interdit la création de partis sur « une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale ». Il interdit aux partis de recourir à « l'exploitation à des fins politiques des composantes de l'identité nationale » (islam, arabité, amazighité/berbérité), ainsi qu'à la violence ou à la contrainte.

Cette Constitution établit un régime de type présidentieliste : elle renforce considérablement les pouvoirs du chef de l'État. C'est ainsi qu'il peut légiférer par ordonnance non seulement en situation d'état d'exception mais également en périodes d'intersession parlementaire, au cours desquelles il pourra décider de tout texte sans aucune intervention par-

167

---

\* Université de Poitiers.

lementaire. Il peut aussi promulguer, par ordonnance, la loi de finances si elle n'a pas été adoptée par le Parlement dans un délai de soixante-quinze jours. Il détient également un large pouvoir de nomination de la plupart des responsables de l'appareil d'État, notamment du secrétaire général du gouvernement, du gouverneur de la Banque d'Algérie, des magistrats, des responsables des organes de sécurité, des walis (préfets).

Pour être éligible à la présidence de la République, le candidat doit non seulement avoir la nationalité algérienne mais attester aussi de celle de son épouse. Il doit également justifier de sa participation à la révolution de novembre 1954 (début de la guerre d'indépendance contre la France). Pour un candidat né après juillet 1942, il doit prouver la non-implication de ses parents dans des actes hostiles à la révolution.

Le nombre de mandats présidentiels est limité à deux.

L'Assemblée populaire nationale (APN) qui détenait jusqu'alors l'exclusivité de la fonction parlementaire se voit dépouillée d'une partie de ses prérogatives au profit d'une seconde Chambre, dénommée « Conseil de la nation », dont un tiers des membres sont désignés par le chef de l'État et les deux tiers élus au suffrage indirect dans les conseils municipaux et départementaux, actuellement contrôlés par le pouvoir.

Pour qu'un texte de loi soit adopté, il devra, après avoir été voté par les députés, être approuvé à la majorité des trois quarts par cette seconde Chambre.

Les résultats sont contestés par l'opposition. Le PFS de Hocine Aït-Ahmed avait appelé à voter non, le RCD de Saïd Saadi au boycott. Alors que le FIS rejetait le scrutin, le mouvement Hamas ne donnait pas de consigne de vote.

La nouvelle Constitution est promulguée le 7 décembre (*Libération*, 16 octobre, 23-24, 25, 28 au 30 novembre 1996 ; *Le Monde*, 16 octobre, 27, 28, 30 novembre 1996, 1-2, 3 et 10 décembre 1996).

Résultats du référendum  
(ministère de l'Intérieur)

Inscrits	16 434 527
Votants	13 114 477
Taux de participation	79,80 %
Suffrages exprimés	12 755 114
Nuls	359 363
Oui	10 945 321 (85,81 %)
Non	1 809 793 (14,19 %)

17 décembre 1996 : **Langue officielle**. Le Conseil national de transition (CNT) adopte « à l'unanimité » une loi imposant l'utilisation de l'arabe dans les relations de l'administration et des partis, les émissions télévisées. L'entrée en vigueur interviendra le 5 juillet 1998 (et en 2000 pour l'enseignement supérieur). Elle vise le français mais aussi le tamazight parlé par les Berbères (*Libération*, 18 décembre 1996 ; *Le Monde*, 19 décembre 1996).

## ALLEMAGNE

12 octobre 1996 : **Bundestag**. Le Parlement décide une réduction du nombre des membres du Bundestag qui de 672 passera à 598 en 2002 (*Courrier international*, 17 octobre 1996).

31 octobre 1996 : **Chancelier**. 5 144 jours après son élection, le 1<sup>er</sup> octobre 1982, à la tête du gouvernement fédéral, le chancelier Helmut Kohl, 66 ans, bat le record de durée dans ces fonctions dans le cadre de la Loi fondamentale de 1949, détenu

jusqu'alors par Konrad Adenauer (15 septembre 1949-15 octobre 1963). S'il se maintient à ce poste jusqu'en 2001, il sera resté au pouvoir plus longtemps que Bismarck (21 mars 1871-18 mars 1890), premier chancelier de l'Empire allemand (*Libération*, 30 octobre 1996 ; *Le Monde*, 30 octobre 1996).

sein de la coalition qu'il domine depuis 1970, il se voit dépassé par son partenaire conservateur (ÖVP). (*Le Monde*, 12, 15 et 18 octobre 1996 ; *Le Figaro*, 11, 12-13, 15 octobre 1996 ; *Libération*, 15 octobre 1996 ; ambassade d'Autriche.)

AUTRICHE

13 octobre 1996 : **Élections européennes.** Une fois de plus les élections européennes profitent aux protestataires. Celles qui se sont déroulées en Autriche – les premières – traduisent une poussée du FPÖ, le Parti de la droite nationaliste, dirigé par le populiste Jörg Haider, qui obtient 27,6 % des suffrages, soit 5,7 de plus qu'aux législatives de 1995, arrivant en tête à Salzbourg, au Tyrol et en Carinthie.

Avec à peine plus de 29 % des suffrages, son plus mauvais résultat depuis 1918, le Parti social démocrate (SPÖ) subit un revers important, puisque, au

ÉTATS-UNIS

5 novembre 1996 : **Élections présidentielles.** Président sortant William (Bill) Jefferson Clinton, 50 ans, est réélu à la présidence des États-Unis avec plus de 50 % des suffrages. C'est le premier démocrate depuis Franklin Roosevelt à être élu pour un second mandat. Il est aussi le plus jeune président réélu. Il l'emporte dans 31 États. Son rival républicain, l'ancien sénateur Robert (Bob) Dole, recueille 42 % des voix et obtient la victoire dans les 19 autres États. Le candidat indépendant Ross Perot n'obtient que 8 % des suffrages contre 19 % en 1992. 19 autres candidats recueillent 1 300 000 voix.

169

Si le président augmente son score de

*Élections européennes autrichiennes*

Partis	Voix en %	Sièges obtenus	Par rapport à 1995*
Parti populiste (ÖVP, conservateurs)	29,60	7	+ 1
Parti social-démocrate (SPÖ)	29,18	6	+ 1
Parti libéral (FPÖ, droite nationaliste)	27,62	6	+ 1
Verts (Grüne)	6,75	1	=
Forum libéral (LIF)	4,23	1	=
		21	

Taux de participation : 67,1 %.

\* A la suite du référendum du 12 juin 1994 (66,4 % de oui), décidant de l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995, les députés au Parlement européen avaient été désignés par leurs partis respectifs (cf. *RE*, 71).

*Élections présidentielles américaines*

Candidats	Votes populaires		Grands électeurs élus
	Nombre de voix	%	
Bill Clinton (démocrate)	45 628 667	49	379
Bob Dole (républicain)	37 869 435	41	159
Ross Perot (indépendant)	7 874 283	8	0

7 points par rapport à l'élection présidentielle de 1992 (cf. *RE*, 65), il devra continuer à cohabiter avec un Congrès dominé par les républicains qui conservent le contrôle des deux Chambres jusqu'aux *mid-term elections* de 1998.

Le taux de participation n'a été que de 49 %, soit le plus faible de toute l'histoire des États-Unis (en 1992, il avait été de 55,9 % ; le taux record a été de 61,8 % en 1984).

5 novembre 1996 : **Congrès**. Le 105<sup>e</sup> Congrès restera dominé par les républicains qui avaient conquis la majorité dans les deux Chambres lors des élections de 1994 (cf. *RE*, 74), et ce pour la première fois depuis quarante ans.

	Chambre des représentants	Sénat (renouvellement du tiers)
Républicains	227 (- 3)	55 (+ 2)
Démocrates	207 (+ 3)	45 (- 2)
Indépendants	1 (=)	
<i>Total</i>	435	100

Il faut remonter à 1930 pour trouver un congrès républicain dont la majorité est confirmée lors de l'élection générale suivante.

« En reconduisant une majorité républicaine aux deux Chambres du Congrès, qui sera forcée de continuer à collaborer avec un président démocrate, les Américains ont manifesté leur rejet de changements radicaux et leur désir de voir les deux partis travailler ensemble » (Sylvie Kauffmann, *Le Monde*, 7 novembre 1996). *Libération*, 8, 17 octobre, 5 au 8 novembre 1996 ; *Le Monde* 7, 29 et 31 octobre, 5, 7, 8, 10-11, 23 novembre 1996 ; ambassade des États-Unis).

5 novembre 1996 : **Référendums locaux**. Parallèlement aux élections, se sont déroulés 94 référendums locaux, dans environ 20 États.

Ils présentent trois caractéristiques :  
– leur nombre est sans précédent depuis le début de la pratique référendaire en 1904 ;

– moins de 49 % des électeurs y ont participé, taux de participation le plus bas depuis 1924 ;

– leurs objets étaient très divers : en Alaska, le droit de chasser le loup à l'aide d'un avion ; en Floride, l'institution d'une taxe sur le sucre pour financer la protection d'un parc naturel ; au Colorado, l'intégration dans la Constitution du droit des parents d'éduquer leurs enfants (rejet) ; en Californie, la fin des traitements préférentiels accordés dans les services publics aux minorités ethniques (*affirmative actions*) (56 % de

oui) ; en Arizona, la légalisation de l'utilisation de la marijuana à des fins médicales (55 % de oui). (*Le Monde*, 7 et 8 novembre 1996.)

## FINLANDE

20 octobre 1996 : **Élections européennes.** Les premières élections européennes ont vu la victoire de l'opposition, le Parti centriste, recueillant près du quart des suffrages, n'est guère favorable à l'Union européenne. Les sociaux-démocrates, revenus au pouvoir depuis les élections législatives du 19 mars 1995, reculent de - 7 points (cf. *RE*, 74).

Si l'on ajoute au score des centristes ceux des Verts et des ex-communistes, eux aussi sceptiques vis-à-vis de l'intégration européenne, les « réfractaires » à l'Europe représentent près de 43 % de votants et obtiennent 7 sièges sur les 16 députés finlandais du Parlement

européen (*Libération*, 21 et 22 octobre 1996, *Le Monde*, 20-21 et 22 octobre 1996 ; ambassade de Finlande).

## JAPON

20 octobre 1996 : **Élections législatives.** A la suite de la dissolution de la Chambre des représentants le 27 septembre, les nouvelles élections permettent au Parti libéral-démocrate (PLD) de retrouver sa position de parti dominant qu'il occupe depuis 1955 mais qu'il avait perdue lors des élections du 18 juillet 1993 (cf. *RE*, 68).

Le PLD obtient 239 des 500 sièges de la Chambre basse contre 211 à la veille des élections. Avec le ralliement du Parti social-démocrate et du parti Pionnier, il peut espérer détenir la majorité absolue (251 sièges).

Le Nouveau Parti du progrès (NPP), principale formation de l'opposition (anciennement Shinseitō), formé de

171

### *Élections européennes finlandaises*

Partis	Nombre de voix	%	Sièges
Centre (KESK)	546 692	24,4	4
Social-démocrate (SDP)	482 192	21,5	4
Coalition nationale (conservateur, KOK)	452 700	20,2	4
Ligue de gauche (VAS) (ex PC)	235 930	10,5	2
Verts (VIHR)	170 319	7,6	1
Populaire suédois (RKP)	128 820	5,7	1
Jeune finlandais (NOORS)	67 491	3	0
Union chrétienne (SKL)	63 154	2,8	0
Autres partis	97 301	4,3	0
			16

Taux de participation : 60 %.

transfuges du PLD et d'anciens partis centristes.

Les socialistes, quant à eux, connaissent une cuisante défaite en perdant plus de 60 sièges.

Le seul réel vainqueur de ces élections est le Parti communiste qui gagne 11 sièges.

Les élections se caractérisent par un taux d'abstention record (41 %) et l'application du nouveau mode de scrutin mixte (300 sièges au scrutin uninominal à un tour, 200 sièges au sein de 11 blocs régionaux à la représentation proportionnelle) qui n'a apporté aucun véritable bouleversement (*Libération*, 16 au 22 octobre 1996 ; *Le Monde*, 22 octobre ; *Le Figaro*, 21 octobre 1996 ; ambassade du Japon).

feuilles essentiels sont détenus par les « barons » de son parti.

Il manque à ce cabinet minoritaire 12 sièges à la Chambre des représentants et une quarantaine au Sénat.

Le Parti social-démocrate et le parti Pionnier ont décidé d'apporter leur soutien au Premier ministre, sans participer à son gouvernement (*Libération*, 8 novembre 1996 ; *Le Monde*, 8 et 9 novembre 1996).

## MADAGASCAR

3 novembre et 29 décembre 1996 : **Élections présidentielles**. A la suite de la destitution du chef de l'État, Albert Zafy, au pouvoir depuis le 10 février 1993 (cf. *RE*, 66) par la Haute Cour constitutionnelle, le 5 septembre 1996, des élections présidentielles se déroulent à Madagascar les 3 et 29 décembre.

A l'issue du premier tour, l'amiral Didier Ratsiraka, 62 ans, au pouvoir de 1975 à 1991, vaincu en 1993, recueille 36 % des suffrages. Il devance M. Albert Zafy qui obtient 23 % des voix. M. Herizo Razafimahaleo, homme d'affaires, arrive en troisième position avec 15 % des suffrages. Onze autres candidats se partagent 21 % des voix. Le taux de participation a été d'environ 60 %.

L'amiral Didier Ratsiraka devait l'emporter au deuxième tour, devant seulement de 40 000 voix Albert Zafy. Après le retour au Bénin du président Kérékou, les anciens dictateurs peuvent survivre à la transition démocratique (*Le Monde*, 4, 8, 10-11 novembre 1996, 29-30 et 31 décembre 1996 ; *Libération*, 2-3, 7 novembre et 28-29 décembre 1996).

172

Partis	Sièges obtenus	Par rapport à 1993
Parti libéral-démocrate (PLD)	239	+ 16
Nouveau Parti du progrès (NPP, anciennement Shinseito)	156	- 4
Parti démocrate (PD) (nouvelle formation)	52	+ 52
Parti communiste japonais (PCJ)	26	+ 11
Parti socialiste japonais (PSJ)	15	- 15
Parti Pionnier (Sakigake)	2	- 7
Autres partis et indépendants	10	

7 novembre 1996 : **Gouvernement**. M. Ryutaro Hashimoto, leader du PLD, est reconduit dans sa fonction de chef du gouvernement qu'il occupe depuis le 11 janvier 1996. Il constitue un gouvernement « unicolore » dont les porte-

*Élections législatives néo-zélandaises*

Partis	Députés de circonscription		Députés de liste		Total des sièges obtenus
	Voix	%	Voix	%	
Parti national de Nouvelle-Zélande	698 920	33,90	700 687	33,82	44
Parti travailliste	640 796	31,08	584 113	28,19	37
Nouvelle-Zélande d'abord (New Zealand First)	278 021	13,49	276 842	13,36	17
Alliance	231 913	11,25	209 319	10,10	13
Association des consommateurs et contribuables (ACT)	77 334	3,75	126 421	6,10	8
United New Zealand	42 666	2,07	18 243	0,88	1
Coalition chrétienne	31 989	1,55	89 704	4,33	—

173

## NORVÈGE

25 octobre 1996 : **Premier ministre.** A la suite de la démission de M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, qui avait été quatre fois Premier ministre (cf. *RE*, 57 et 68) et était revenue au pouvoir le 3 novembre 1990, son dauphin M. Thorbjørn Jagland, chef du Parti travailliste depuis 1992, est désigné pour lui succéder par le roi Harald V (*Le Monde*, 25 et 27-28 octobre 1996 ; *Le Figaro*, 26-27 octobre 1996 ; *Libération*, 24 et 26-27 octobre 1996).

## NOUVELLE-ZÉLANDE

12 octobre 1996 : **Élections législatives.** Ces élections se déroulaient selon de nouvelles modalités électorales : les 120 sièges du Parlement sont répartis à la proportionnelle entre 65 députés de circonscription et 55 députés de liste.

A leur issue, aucune formation n'obtient la majorité absolue. Le Parti national (conservateur), au pouvoir, en

enlève 44. Un nouveau parti, l'Association des consommateurs et des contribuables (ACT), obtient 8 sièges.

A gauche, le Parti travailliste obtient 37 sièges et l'Alliance, une coalition de divers petits partis, 13.

Le parti nationaliste, New Zealand First, en recueille 17 (*Le Monde*, 15 octobre 1996 ; ambassade de Nouvelle-Zélande).

## ROUMANIE

3 novembre 1996 : **Élections législatives.** Ces élections sont marquées par l'alternance au pouvoir. Pour la première fois, en Roumanie, depuis la chute de Nicolae Ceausescu, il est mis fin à la domination des ex-communistes sur le pays.

La Convention démocratique d'Emil Constantinescu, alliée à l'Union social-démocrate de l'ancien Premier ministre Petre Roman, dispose désormais de la majorité absolue au Parlement (287 sièges sur 483), de plus les petits partis ultra-

nationalistes sont laminés (*Le Monde*, 3-4, 9 et 19 novembre 1996 ; *Le Figaro*, 5 et 18 novembre 1996).

Ont obtenu :

Partis	% des suf- frages	Par rapport à 1992
Convention démocratique (CDR)	31	+ 10
Parti de la démocratie sociale (PDSR) (ex PC, de Ion Iliescu)	22	- 6
Union social-démocrate (UDS) (de l'ancien Premier ministre Petre Roman)	13	
Union démocratique magyare de Roumanie (UDMR)	6,7	
Parti de la Grande Roumanie (PRM, Romania Mare)	4,5	
Parti de l'Union nationale (PUNR) (Gheorghe Funar)	4,2	

3 et 17 novembre 1996 : **Élections présidentielles.** La défaite des ex-communistes est confirmée par les élections présidentielles : au second tour, le chrétien-démocrate Emil Constantinescu, 57 ans, leader de l'opposition libérale,

l'emporte largement sur le président sortant, l'ex-communiste Ion Iliescu, 66 ans, au pouvoir depuis le 20 mai 1990 (cf. *RE*, 55 et 65). (*Le Monde*, 3-4, 9 et 19 novembre 1996 ; *Le Figaro*, 5 et 18 novembre 1996 ; *Libération*, 1, 5, 7, 16 au 19 novembre 1996.)

*1<sup>er</sup> tour*

Ion Iliescu (PDSR)	32 %
Emil Constantinescu (CDR)	28 %
Petre Roman (UDS)	21 %
György Frumda (UDMR)	6 %

*2<sup>e</sup> tour*

Emil Constantinescu (CDR)	52,8 %
Ion Iliescu (PDSR)	47,2 %

19 novembre et 9 décembre 1996 : **Premier ministre, gouvernement.** M. Victor Ciorbea, 42 ans, maire de Bucarest, membre du Parti national paysan – chrétien-démocrate – pilier de la Convention démocratique (CDR), est désigné au poste de Premier ministre.

Il constitue un gouvernement dominé par les chrétiens-démocrates. L'Union social-démocrate se voit attribuer six portefeuilles, dont celui des affaires étrangères et l'Union démocratique magyare de Roumanie, un (*Le Monde*, 21 novembre et 11 décembre 1996 ; *Le Figaro*, 18 novembre 1996 ; *Libération*, 20 novembre et 7-8 décembre 1996).

CHRONIQUE  
CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(1<sup>er</sup> OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 1996)

*Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).*

175

REPÈRES

1<sup>er</sup> octobre. Nicole Notat est élue à la présidence de l'UNEDIC.

3 octobre. Édouard Balladur souhaite une « compréhension réciproque » au sein de la majorité.

5 octobre. Attentat du FLNC contre l'hôtel de ville de Bordeaux.

10 octobre. Mise en examen de Georges Marchais et de Robert Hue pour financement occulte.

17 octobre. Journée d'action du secteur public.

21 octobre. La chambre d'accusation de la cour de Paris retire son habilitation à Olivier Foll, directeur de la PJ.

27 octobre. François Léotard évoque les « trois boutons » (dissolution, remaniement, référendum) à la disposition du chef de l'État.

5 novembre. Charles Pasqua voit en Alain Juppé « un excellent directeur de cabinet de Jacques Chirac ».

14 novembre. Le Premier ministre suspend la privatisation du CIC.

16 novembre. Polémiques sur la condamnation de deux chanteurs du groupe NTM.

21 novembre. Valéry Giscard d'Estaing propose de décrocher le franc du mark.

23 novembre. Transfert des cendres d'André Malraux au Panthéon.

24 novembre. Échec du Front national à l'élection municipale de Dreux.

24 novembre. 97<sup>e</sup> congrès du Parti radical.

29 novembre. Dénouement de la grève des transporteurs routiers.

30 novembre. Le conseil national du PS approuve l'attribution de 30 % des circonscriptions à des candidates pour les élections législatives.

3 décembre. Attentat à la station Port-Royal du RER.

4 décembre. Suspension de la privatisation de Thomson.

5 décembre. Mise en examen de M<sup>me</sup> Xavière Tibéri.

15 décembre. La convention nationale du PS approuve le programme économique.

18-22 décembre. Le 29<sup>e</sup> congrès réélit Robert Hue secrétaire national du PCF, que quitte Philippe Herzog.

#### AMENDEMENT

– « *Amendement Malraux* ». Saisi par des députés de la majorité de l'art. 14 de la loi de finances rectificative qui attribue la qualité de combattants aux Français ayant pris part à des combats aux côtés de l'armée républicaine espagnole, aux motifs que cet amendement gouvernemental était un cavalier budgétaire et qu'il existerait une tradition législative réservant cette qualité aux seuls combattants appartenant à des troupes françaises et ayant combattu dans des opérations décidées par le gouvernement français, le CC a jugé que l'article critiqué a une incidence sur les charges de l'État et que « le législateur n'a méconnu aucun principe fondamental reconnu par les lois de la République » (96-386 DC du 30-12).

– *Article 40 C*. En déclarant conforme à la Constitution la procédure de contrôle de la recevabilité des amendements au regard de l'art. LO 111-3 du Code de la sécurité sociale adoptée par le règlement du Sénat (v. ci-dessous), la décision 96-381 DC du 14-10 entérine implicitement la procédure suivie au Sénat en matière de recevabilité financière à laquelle renvoient les nouvelles dispositions : l'art. 45, al. 1<sup>er</sup> RS (déclaré conforme en 1959) dispose qu'un amendement contrevenant à l'art. 40 C « peut

faire l'objet d'une exception d'irrecevabilité », de sorte que les amendements sont imprimés, distribués et discutés, l'irrecevabilité n'étant soulevée qu'au moment du vote. Or une interprétation beaucoup plus rigoureuse a été ultérieurement adoptée par le CC, dont la décision 78-94 DC du 14-6-1978 déclare en effet que l'art. 40 C « établit une irrecevabilité de caractère absolu » et exige un contrôle préalable dès le stade du dépôt excluant la distribution et la discussion des amendements irrecevables. C'est cette interprétation qu'applique l'art. 98, al. 6 RAN (v. notre *Droit parlementaire*, Montchrestien, 1996, p. 168). Il s'ensuit que l'application sénatoriale de l'irrecevabilité, facultative et *a posteriori*, reçoit la caution du CC. Mais en même temps la décision 96-382 DC du 14-10 déclare conforme l'art. 121-2 RAN qui a le même objet et qui renvoie également aux règles suivies à l'Assemblée pour l'application de l'art. 40 C : les deux interprétations incompatibles de l'art. 40 C sont donc simultanément consacrées. Il est à prévoir que la rigueur du contrôle exercé au Palais-Bourbon s'en ressentira.

– « *Cavaliers sociaux* ». L'art. 121-2 RAN résultant de la résolution du 3-10 détermine les modalités d'application de l'irrecevabilité édictée par l'art. LO 111-3 du Code de la sécurité sociale à l'encontre des amendements étrangers au domaine des lois de financement de la sécurité sociale (cette *Chronique*, n° 80, p. 152). La procédure applicable à ces « cavaliers sociaux » est la même que celle qui sanctionne l'irrecevabilité de l'art. 40 C (v. ci-dessus) et elle est, comme elle, confiée à la commission des finances. L'art. 45, al. 7 et 8 RS résultant de la résolution adoptée le même jour

pour le même objet renvoie également à la procédure prévue par ledit règlement pour l'application de l'art. 40 C mais substitue pour cette mission la commission des affaires sociales à la commission des finances.

Le président de la commission des finances de l'Assemblée a précisé l'interprétation retenue par lui de ces dispositions lors de l'examen du projet de loi de financement pour 1997, le 30-10 ; M. Pierre Méhaignerie a indiqué à cette occasion que, sur les 170 amendements déposés, 25 seulement avaient été déclarés irrecevables, mais certains au titre de l'art. 40 C (p. 6228).

La décision 96-384 DC du 19-12 précise à ce propos que le CC ne peut être saisi de la conformité d'une disposition d'une loi de financement issue d'un amendement « si la question de la recevabilité n'a pas été préalablement soulevée devant le Parlement », et il étend donc à l'art. LO 111-3 du Code de la sécurité sociale sa jurisprudence sur l'art. 40 C (77-82 DC du 20-7-1977).

V. *Loi de financement de la sécurité sociale*.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Administration interne*. M. Thierry Kaepelin, préfet, a été nommé directeur du cabinet du président Séguin à compter du 7-10 (p. 14682) en remplacement de Mlle Bernadette Malgorn (cette *Chronique*, n° 80, p. 160).

– *Composition*. M. Meï (C) a été élu, le 20-10, au scrutin de ballottage face au candidat du Front national, député de la 10<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône (p. 15469). Il succède à M. Tapie

déchu de son mandat (cette *Chronique*, n° 80, p. 153).

– *Hémicycle*. Par arrêté du Bureau, en date du 28-11 (*BAN*, n° 103, p. 51), « l'usage à des fins personnelles de matériel informatique ou de téléphonie ainsi que de moyens de communication électroniques [y] est, sauf autorisation expresse du Bureau ou du président de séance, interdit » dans l'Hémicycle (nouvel art. 9 de l'IGB).

– « *Parlement des enfants* ». Pour la première fois, comme l'a rappelé le président Séguin (AN, p. 7342), une loi trouve son origine dans une initiative de cette « assemblée » d'un jour (cette *Chronique*, n° 79, p. 170). Il s'agit de celle du 30-12 (p. 21) relative au maintien des liens entre frères et sœurs.

– *Président d'honneur*. Élu pour la première fois le 10-11-1946, en même temps du reste que M. Marcellin, M. Jacques Chaban-Delmas a été proclamé, le 12-12 (p. 6794) président d'honneur par l'Assemblée, suite à la proposition du Bureau. C'est la seconde fois que cette distinction est conférée. Seul un député de Constantine, sous la III<sup>e</sup> République, a dépassé ce jubilé en demeurant 55 ans, de 1877 à 1932, au Palais-Bourbon.

V. *Contentieux électoral. Élections. Mandat parlementaire. Parlement. Parlements en mission. Session*.

#### AUTORITÉ JUDICIAIRE

– *Bibliographie*. J.-D. Bredin, « Les habits neufs de la justice », *Le Monde*, 10-10 ; A. Garapon, « Chronique d'un été judiciaire », *Esprit*, octobre, p. 156 ;

D. Turpin, « Le pouvoir judiciaire », in *Constitution et Justice*, Académie internationale de droit constitutionnel, Tunis, 1995, Presses de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1996, p. 155.

– *Bras séculier et droit de remontrance*. M. Foll, directeur central de la police judiciaire à la préfecture de police de Paris a été privé, le 21-10, par arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (*Le Monde*, 23-10), de son habilitation d'officier de police judiciaire, pour avoir « failli à ses devoirs » en ordonnant aux policiers placés sous son autorité de ne pas porter assistance au juge Halphen lors de sa perquisition, le 27-6, au domicile du maire de Paris (cette *Chronique*, n° 79, p. 169). Le ministre de l'Intérieur, pour avoir critiqué, le 29-10, cette décision de justice (*Le Monde*, 31-10) devait s'attirer la remontrance du premier président de la Cour de cassation. A cet égard, M. Truche dans une lettre adressée au garde des Sceaux, le 30-10 déclare : « Je regrette qu'un discrédit soit jeté par un membre du gouvernement sur des magistrats ayant agi dans l'exercice de leurs responsabilités et qui n'ont d'autres moyens d'expression que la motivation de leurs décisions. Il appartiendra à la Cour de cassation, et à elle seule, [...] d'apprécier en droit la conformité à la loi de cette décision » (*ibid.*, 6/7-11). Le premier président de la cour d'appel de Paris, M. Guy Canivet, s'est joint à cette démarche sans que sa missive soit rendue publique (*ibid.*).

V. *Conseil supérieur de la magistrature. Gouvernement. Immunités parlementaires*.

## BICAMÉRISME

– *Accord sur l'ISF*. Les députés contestant l'amendement sénatorial plafonnant l'impôt de solidarité sur la fortune, conformément au vœu du chef de l'État, et la procédure d'urgence applicable aux lois de finances supprimant la navette, le président Séguin a voulu préserver les prérogatives de l'Assemblée en obtenant du gouvernement qu'elle puisse s'exprimer et que l'amendement soit discuté (les conclusions d'une CMP font en effet l'objet d'un vote global), faute de quoi il saisirait le CC. Pour éviter « un drame constitutionnel », le Premier ministre s'est prononcé en faveur de la suppression de l'amendement litigieux (*Le Figaro*, 13 et 19-12) et il a été suivi par la CMP (AN, 18-12, p. 8520).

– *Échec d'une CMP*. Pour la première fois depuis le début de la législature, l'AN a été appelée à délibérer en nouvelle lecture, le 20-11, à la suite d'une question préalable présentée par le président Larché à la CMP chargée de l'examen des dispositions restant en discussion du projet de loi sur la détention préventive : le président de la commission des lois du Sénat entendait ainsi protester contre le recours à la procédure d'urgence pour un texte pénal (*Le Figaro*, 30-11). Le Sénat a adopté le texte de l'AN le 11-12.

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie*. F. Luchaire, « L'autonomie de la Polynésie française devant le CC », *RDP*, 1996, p. 953 ; B. Faure, « Existe-t-il un pouvoir local en droit constitutionnel français ? », *ibid.*, p. 1535 ; I. Arnoux « Les Amérindiens dans le département de la Guyane : pro-

blèmes juridiques et politiques », *ibid.*, p. 1615 ; Y. Madiot, « Les techniques de correction de la répartition des compétences entre les collectivités locales », *RFDA*, 1996, p. 964 ; D. Turpin, « Autonomie statutaire des TOM et protection des libertés républicaines », *PA*, 4-12.

– *Droit local alsacien et mosellan.* M. Hubert Haenel, sénateur du Haut-Rhin (RPR), a été nommé par un arrêté du garde des Sceaux en date du 21-10 (p. 16715) président de la commission d'harmonisation du droit privé entre les dispositions applicables dans les départements rhénans et mosellan et ceux de la France de l'intérieur. Il succède à Marcel Rudloff décédé (cette *Chronique*, n° 78, p. 183). Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice indique que la francisation des prénoms de citoyens français nés au cours de l'annexion allemande ne peut résulter que d'une procédure judiciaire (art. 60 du Code civil) (AN, Q, p. 5673).

– *Droit local corse.* La loi 96-1143 du 26-12 (p. 19246) crée une zone franche dans la région corse (nouvel art. 44 *decies* du Code général des impôts).

V. *Loi de finances. Président de la République. République.*

## COMMISSIONS

– *Missions d'information.* Le Bureau du Sénat a autorisé la création d'une mission commune aux six commissions chargées d'étudier la place des femmes dans la vie publique (*BIRS*, n° 645, p. 26). La conférence des présidents a décidé, le 22-10, la création d'une mission d'information

sur la Corse commune aux commissions des finances, des lois et de la production (*BAN*, n° 98, p. 50) et, le 5-12, d'une mission commune sur la situation du système bancaire français (*ibid.*, n° 104, p. 49).

– *Pouvoirs d'information.* Les règlements de l'Assemblée et du Sénat ont été modifiés le 3-10 pour appliquer l'art. 5 *ter* de l'ordonnance 58-1100 du 17-11-1958 inséré par la loi 96-517 du 14-6 (cette *Chronique*, n° 79, p. 171), qui habilite les commissions permanentes ou spéciales à se faire conférer les prérogatives des commissions d'enquête pour une mission déterminée et une durée n'excédant pas six mois. S'agissant des commissions spéciales, les décisions 96-381 et 382 DC du 14-10 précisent que celles-ci cessant d'exister lorsque le Parlement s'est définitivement prononcé sur le texte qui a provoqué leur création, la durée maximale de six mois ne saurait être entendue comme leur permettant de poursuivre leurs travaux au-delà de la décision définitive du Parlement. Les deux décisions reprennent le considérant rituel depuis 1959, selon lequel ces dispositions sont conformes pour autant qu'elles « n'attribuent aux commissions permanentes ou spéciales qu'un simple rôle d'information pour permettre à l'Assemblée (ou au Sénat) d'exercer, pendant les sessions ordinaires et extraordinaires, son contrôle sur la politique du gouvernement dans les conditions prévues par la Constitution ».

## COMMISSIONS D'ENQUÊTE

– *Fuites.* Le Bureau a entendu, le 23-10, une communication sur les recherches faisant suite aux informations concernant

la divulgation de documents couverts par le secret, relatifs aux travaux de la commission d'enquête sur les sectes (*BAN*, n° 98, p. 51). Les fuites, a annoncé le président Séguin, vont donner lieu à une enquête judiciaire (*Le Monde*, 2-11).

– *Procédure*. Saisie de deux propositions de résolution (socialiste et communiste) tendant à la création d'une commission d'enquête sur la privatisation du groupe Thomson, la commission des finances les a rejetées sur le rapport de M. Devedjian (RPR), qui aborde le fond en présentant en annexe le compte rendu de l'audition de M. Serge Tchuruk, PDG du groupe Alcatel Alsthom, ainsi que celle de M. Jean-Luc Lagardère par la commission de la défense nationale (AN, n° 3165). La commission des lois a également rejeté deux propositions de résolution (socialiste et communiste) tendant à la création d'une commission d'enquête sur la Corse, au motif qu'elle ferait double emploi avec la mission d'information commune créée sur le même objet par décision de la conférence des présidents le 22-10 ; le président Mazeaud a indiqué à cette occasion qu'il considérerait cette création comme un détournement de procédure destiné à faire échec à l'impossibilité de créer une commission d'enquête en présence de poursuites judiciaires (AN, n° 3215).

#### CONSEIL CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. L. Favoreu, *Les Cours constitutionnelles*, PUF, « Que sais-je ? », n° 2293, 3<sup>e</sup> éd., 1996 ; S. Dyens et E. Sales, « Le CC est-il herculéen ? », *RA*, 1996, p. 275 et 390 ; M. Fouletier, « La réserve d'interprétation dans la jurisprudence du CC », mémoire DEA,

Poitiers, 1996 ; F. Luchaire, « Le CC devant la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes depositaires de l'autorité publique », *RDP*, 1996, p. 1245 ; J. Robert, « Le CC en Europe », *Les Cahiers du CC (CCC)*, n° 1, 1996, p. 25 ; G. Vedel, « Excès de pouvoir législatif », *ibid.*, p. 57 ; P. Gaïa, « Normes constitutionnelles et normes internationales », *RFDA*, 1996, p. 885.

– *Chr. AJDA*, 1996, p. 369 et 692 ; *RFDC*, p. 345, 383 et 560 ; *PA*, 18 et 20-10 ; B. Mathieu et M. Verpeaux, *JCP*, 1996, I, 3975.

– *Notes*. X. Prétot sous 96-375 DC, *RDP*, 1996, p. 1147.

– *Ancien président*. Daniel Mayer qui présida la Haute Instance de 1983 à 1986 est décédé le 28-12 (*Le Monde*, 31-12). Il a été à l'origine de la publication au *JO* des saisines parlementaires (cette *Chronique*, n° 27, p. 179).

– *Avis et observations*. En accord avec le SGG (cette *Revue*, n° 72, p. 163), le CC a décidé de publier dans ses *Cahiers* (n° 1, p. 18) certains de ses avis, empreints de confidentialité ainsi que les observations relatives aux élections (cette *Chronique*, n° 80, p. 154).

– *Compétition, coopération ou émulation ?* A ce jour, il appartenait au seul juge constitutionnel, agissant à la manière d'un « exégète » (N. Lenoir), de dégager des « PFRLR ». Le Conseil d'État par un arrêt d'assemblée « Koné », rendu le 3-7-1996 (*RDP*, 1996, p. 1751, note C. Braud) vient de briser ce monopole en matière de droit d'asile (v. *Libertés publiques*). Mais, à la réflexion, l'État de

96-179 L, 14-10 (p. 15301)	Délégalisation. V. <i>Pouvoir réglementaire</i> .
96-382 DC, 14-10 (p. 15301)	Résolution modifiant le RAN. V. <i>Amendement</i> et <i>ci-dessous</i> .
96-381 DC, 14-10 (p. 15302)	Résolution modifiant le RS. V. <i>Amendement</i> et <i>ci-dessous</i> .
96-383 DC, 6-11 (p. 16531, 16534 et 16538)	Loi relative à l'information et à la consultation des salariés*. V. <i>Libertés publiques</i> . <i>Loi</i> et <i>ci-dessus</i> .
96-384 DC, 19-12 (p. 19380, 19382 et 19383)	Loi de financement de la sécurité sociale pour 1997. V. <i>Amendement</i> .
96-385 DC, 30-12 (p. 19557, 19560, 19562 et 19567)	Loi de finances pour 1997. V. <i>Libertés publiques</i> . <i>Loi de finances</i> .
96-386 DC, 30-12 (p. 19567, 19568 et 19569)	Loi de finances rectificative pour 1996. V. <i>Amendement</i> . <i>Loi de finances</i> et <i>ci-dessous</i> .
6-11, AN (p. 16503 à 16505)	V. <i>Contentieux électoral</i> .
96-16 I (p. 19225)	André Gentien. V. <i>Incompatibilités parlementaires</i> .
14-10 (p. 15303)	Nomination de rapporteurs adjoints.
19-12 (p. 19225)	Nomination d'un rapporteur adjoint.

181

\* Un nouveau réajustement technique (cette *Chronique*, n° 77, p. 242) est à noter : la page de garde du *JO* mentionne désormais au sein d'une rubrique, sur deux lignes successives : « Lois », « CC » (p. 16521). Cet artifice graphique est destiné à appeler l'attention du lecteur, à toutes fins utiles.

droit n'implique-t-il pas que « cent juges rivalisent d'ardeur » ?

– *Composition*. Nommé en 1995 (cette *Chronique*, n° 74, p. 201), le doyen d'âge Étienne Dailly s'est éteint le 24-12. C'est le 9<sup>e</sup> décès d'un membre nommé et le 3<sup>e</sup> au cours de l'année (*ibid*, n° 78, p. 183). M. Monory a nommé en remplacement, le 3-1 (p. 159), M. Yves Guéna (75 ans), membre du groupe des experts constitutionnels en 1958, sénateur de Dordogne (RPR) et vice-président de

la Haute Assemblée. Celui-ci devait abandonner son mandat de maire de Périgueux.

– *Condition des membres*. Un déjeuner a réuni, le 14-10, les anciens et actuels membres.

– *Décisions*. V. tableau ci-dessus.

– *Procédure*. Diverses observations peuvent être formulées à cet égard. Outre un recours en rectification d'erreur maté-

rielle présenté en matière électorale (v. *Contentieux électoral*), le Conseil a été saisi par la minorité de la majorité à propos de l'« amendement Malraux » (cette *Chronique*, n° 72, p. 171). Les pressions exercées sur des requérants en vue du retrait de leur signature étaient destinées, en outre, à empêcher que le juge n'exerçât sa compétence à l'égard de la loi déferée. On sait ce qu'il en advint (v. *Loi de finances*). Une « stricte réserve d'interprétation » a été formulée, par ailleurs, s'agissant de la protection des salariés (96-383 DC).

182

Restent les décisions du 14-10 relatives aux règlements des assemblées. Au-delà de la contradiction au fond (v. *Amendement*), le juge a assorti son appréciation de réserves d'interprétation (cette *Chronique*, n° 77, p. 243). En dernière analyse, il y a lieu de rappeler qu'en la circonstance le principe du contradictoire, sous forme d'une note de l'assemblée intéressée, pour officieux qu'il soit, n'en existe pas moins. Il serait opportun de le consacrer dans les visas de la décision, à l'unisson du contentieux de la loi.

– *Procédure de dessaisissement*. Pour la première fois, à l'occasion de l'examen de l'« amendement Malraux » (*supra*), le CC a été appelé à se prononcer, le 30-12 (96-386 DC) sur l'exercice du contrôle de constitutionnalité auquel il se livre, plus particulièrement sur la possibilité d'un retrait de saisine.

Par trois lettres successives, 61 requêtes émanant de députés « et portant une signature manuscrite ayant permis leur authentification » ont contesté cette disposition. Mais, ultérieurement, certains d'entre eux ont fait part au Conseil, par courrier, de leur « erreur » ou de leur désir de ne plus figurer parmi les signataires.

Au rebours du contentieux subjectif où le juge donne acte du désistement d'instance au requérant, le contentieux objectif, a opiné le juge, « ne permet pas aux autorités ou parlementaires habilités à déferer une loi au CC de le dessaisir en faisant obstacle à la mise en œuvre du contrôle de constitutionnalité engagé ». Somme toute, « donner et retenir ne vaut » selon l'adage. Le Conseil ne saurait donc prendre en compte des déclarations de rétractation, « hormis les cas d'erreur matérielle, de fraude ou de vice du consentement ».

Au cas particulier, les signatures ayant été authentifiées, et en l'absence d'un consentement vicié ou d'une erreur matérielle, « il incombe au CC d'assurer le contrôle de constitutionnalité dont l'exercice lui a été confié par la Constitution » (96-386 DC).

Il y a lieu de préciser que l'envoi d'un retrait de saisine par télécopie est regardé par le juge comme une mesure conservatoire qui, à ce titre, doit être confirmée par une lettre en bonne et due forme. Au surplus, l'opposition à la procédure du retrait est d'autant plus fondée qu'aucun délai n'est prévu à cet effet. Il appartiendra sans doute au législateur organique d'en tirer les enseignements en complétant la procédure de saisine (art. 18 de l'ord. du 7-11-1958). D'autant plus qu'en l'absence du règlement annoncé le Conseil ne souhaite pas, à l'évidence, se lier les mains, ce dernier est enclin à agir. A preuve, la proposition (n° 101) du sénateur Patrice Gérard (Seine-Maritime) (RPR) qui se prononce, entre autres, pour la reconnaissance de l'opinion dissidente.

– *Publication*. Le président Dumas a présenté, le 16-12 (BQ, 17-12), le premier numéro des *Cahiers du CC*, publiés

chez Dalloz, chaque semestre. Bienvenue donc aux CCC !

– *Recours contre les décisions.* La loi 96-1235 du 30-12 (p. 9) autorisant les perquisitions de nuit en matière de terrorisme (nouvel art. 706-24-1 du Code de procédure pénale) contredit moins la décision « Répression du terrorisme » (96-377 DC) qu'elle ne l'explicite, pour l'essentiel, à tout bien considérer (cette *Chronique*, n° 80, p. 161).

Dans un même ordre d'idées, la proposition de LC déposée par M. Gest (AN, n° 2981) consacre l'opinion avancée par le président Foyer et François Terré (cette *Chronique*, n° 80, p. 155) en faveur d'un double degré de juridiction en matière de contrôle de constitutionnalité, par la tenue d'un référendum.

– *Recours dissuasif.* Le président Séguin aime innover pour la cause de l'État de droit (cette *Chronique*, n° 72, p. 170). A l'occasion du débat relatif à l'impôt sur la fortune, il a brandi la menace d'un recours devant le Conseil dans l'éventualité où les députés, représentants directs des contribuables (art. 39 C), ne seraient pas appelés à se prononcer sur l'amendement d'origine sénatoriale (*Le Figaro*, 13-12). Satisfaction lui sera donnée sur ces entrefaites. V. *Bicamérisme*.

– « *Vocation naturelle* ». Pour son président, la Haute Institution a pour « vocation naturelle [...] de garantir et de promouvoir le pluralisme de la démocratie et les libertés fondamentales de l'homme » (CCC, 1996, p. 2).

V. *Libertés publiques. Loi.*

## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

– *Bibliographie.* J. Frayssinet, *Le Conseil économique et social*, Documentation française, 2<sup>e</sup> éd., 1996 ; D. Maus, « Le Conseil économique et social dans les institutions de la V<sup>e</sup> République », in *Conseil économique et social*, Imprimerie nationale, 1996, p. 57.

– *Commémoration.* Le président Chirac s'est rendu au palais d'Iéna, le 29-10, dans le cadre de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil (*Le Monde*, 31-10). L'administration postale s'y associera par l'émission d'un timbre.

183

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

– *Bibliographie.* H. Haenel, « Le CSM depuis la réforme constitutionnelle du 27-7-1993 », in *Rapport général sur le projet de loi de finances pour 1997*, Sénat, n° 86, p. 43.

V. *Autorité judiciaire.*

## CONSTITUTION

– *Bibliographie.* F. Delpérée, « La Constitution et les juges », in *Constitution et Justice*, Académie internationale de droit constitutionnel, Tunis, 1995, Presse de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1996, p. 55 ; G. Conac, « Justice et Constitution », *ibid.*, p. 13.

V. *Autorité judiciaire. Conseil constitutionnel. Libertés publiques. Révision de la Constitution.*

## CONTENTIEUX ÉLECTORAL

– *Bibliographie*. CE, 3-7-1996 *Meyet* (élections au Parlement européen); application de la loi du 10-4-1996 (divers arrêts); saisine de la CCFP (divers arrêts), *RFDA*, 1996, p. 1060.

– *Déroulement de la campagne*. Le CC a été appelé à se prononcer, en premier lieu, sur des dépenses du compte de campagne du député proclamé élu (cette *Chronique*, n° 78, p. 185), après réformation de la CCFP. La décision « AN, Seine-Saint-Denis, 13<sup>e</sup> » en date du 6-11 (p. 16504) apporte d'utiles précisions : le point de départ de l'élection partielle est fixé à la date à laquelle le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la vacance du siège de député ; la cérémonie des vœux annuels aux personnalités est une manifestation traditionnelle dont le coût ne saurait être inscrit dans le compte de campagne, en l'absence d'allusion à la consultation en cours ; au même titre que la location d'une salle municipale offerte aux mêmes conditions aux autres candidats.

Le juge de l'élection a fait bonne justice, en second lieu, du caractère officiel donné à une candidature tout en laissant percer son irritation. La décision « AN, Orne, 3<sup>e</sup> » du 6-11 (p. 16504) estime qu'une lettre du Premier ministre publiée avant le premier tour ne constitue pas une pression sur les électeurs, de même que la présence de gendarmes en uniforme lors de la visite de personnalités politiques et d'un ancien Premier ministre. En revanche, le Conseil n'a pas hésité à rappeler le préfet à l'« obligation de neutralité » au motif qu'il avait méconnu le principe d'égalité en adressant par télécopie des courriers au député proclamé élu et non à son adversaire,

relatifs à l'octroi de subvention pour la construction de logements sociaux, à la veille du ballottage. Mais « les faits ainsi dénoncés, pour critiquables qu'ils soient », n'ont pu exercer une influence déterminante en raison de l'écart de voix. Dans d'autres circonstances il en eût été sans doute différemment. Cette décision a la signification d'un nouvel avertissement (cette *Chronique*, n° 77, p. 244).

– *Recours en rectification d'erreur matérielle*. Par deux décisions « AN, Paris, 10<sup>e</sup> » et « AN, Paris, 12<sup>e</sup> », rendues le 6-11 (p. 16503), le CC a maintenu son interprétation stricte, en frappant d'irrecevabilité des allégations étrangères à des erreurs matérielles (cette *Chronique*, n° 45, p. 174).

COUR DE JUSTICE  
DE LA RÉPUBLIQUE

– *Commission d'instruction*. S'agissant de l'affaire du sang contaminé (cette *Chronique*, n° 72, p. 172), la commission a communiqué le dossier au procureur général près ladite Cour afin que celui-ci prenne ses réquisitions (art. 23 de la LO du 23-11-1993).

– *Commission des requêtes*. Un dossier visant M. Michel Noir, ministre du Commerce extérieur de 1986 à 1988, a été renvoyé par ladite commission à la commission d'instruction de la même Cour, le 28-11 (*Le Monde*, 30-11). C'est le 5<sup>e</sup> membre du gouvernement concerné (cette *Chronique*, n° 73, p. 202).

## COUR DES COMPTES

– *Bibliographie*. P. Joxe, « La protection de l'intérêt public. Les missions des juri-

dictions financières » (à propos des nouvelles relations entre la Cour et le Parlement), *RFFP*, 1996, n° 56, p. 7 ; R. Rivais, « La Cour des comptes, une arme pour qui veut s'en servir », *Le Monde*, 31-12.

V. *Loi de finances. Loi de financement de la sécurité sociale. Parlement.*

#### DROIT COMMUNAUTAIRE

– *Bibliographie.* L. Cartou, « Le règlement intérieur du Parlement européen », *PA*, 30-10.

– *Principe de subsidiarité.* En réponse à une question, le ministre des Affaires étrangères indique que la France a proposé, à la conférence intergouvernementale chargée de réviser le traité de Maastricht, un mécanisme associant les Parlements nationaux au contrôle de ce principe (art. 3 B) (AN, Q, p. 1683).

#### DROIT CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie.* Yves Guchet et Jean Catsiapis, *Droit constitutionnel*, Ellipses, 1996 ; Michel Lascombe, *Droit constitutionnel de la V<sup>e</sup> République*, 4<sup>e</sup> éd., L'Harmattan, 1996 ; Joël Mekhantar, *Droit constitutionnel*, Éd. ESKA, 1996 ; Hugues Portelli, *Droit constitutionnel*, Dalloz, 1996.

#### DROIT PARLEMENTAIRE

– *Bibliographie.* Yves Guchet, *Droit parlementaire*, Economica, 1996.

#### ÉLECTIONS

– *Candidats.* Le ministre de l'Intérieur indique, à toutes fins utiles, qu'aucune disposition du Code électoral ne prévoit la libre communication des adresses de ceux-ci à une élection politique, à la différence des listes électorales (art. L. 28 et R. 16 du Code précité). Par suite, les listes des candidats relèvent du droit commun de la communication des documents administratifs (loi du 17-7-1978). En l'occurrence, le principe (art. 1<sup>er</sup>) se heurte au secret de la vie privée afin de mettre les candidats à l'abri de pressions (art. 6), selon une interprétation constante de la CADA (AN, Q, p. 6187).

Reste qu'une personne employée par une association est éligible au conseil municipal (avis du CE, 5-6-1962) (AN, Q, p. 5302).

– *Comptes de campagne.* La publication simplifiée des comptes de campagne des candidats aux élections municipales des 11 et 18-6-1995 est parue au *JO* du 20-11, « Documents administratifs ».

– *Élection législative partielle.* Le PCF a remporté, le 20-10, le siège de Gardanne. V. *Assemblée nationale*.

– *Financement de la campagne.* Un parti politique peut contribuer au financement d'un autre, sous réserve que sa contribution transite par l'entremise d'une association de financement ou du mandataire financier du parti gratifié, au sens de l'art. 11-4 de la loi du 11-3-1988, rappelle le ministre de l'Intérieur. A cette occasion, aucune déclaration préalable auprès de la CCFP n'est requise (AN, Q, p. 6188). Seule l'association de financement doit être agréée (*ibid.*, p. 6480).

– *Présentateurs de candidats*. En vue de l'élection présidentielle, les maires d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et les maires délégués ne possèdent pas cette qualité (AN, Q, p. 6188).

## GOUVERNEMENT

– *Jugement de valeur*. Dans son livre (*Entre nous*, p. 29), M. Juppé déclare : « J'aime bien mon équipe [...]. Plus je regarde les ministres travailler, plus je les apprécie. »

186 – *Représentants*. Devant l'association du corps préfectoral, M. Debré a estimé, le 12-12 : « L'État républicain n'a pas besoin de chefs de bureaux délocalisés [...]. Mettre en question les spécificités d'exercice du métier [...] ce serait faire disparaître la préfectorale » (*Le Monde*, 13-12). Le contrôle de légalité des délibérations des collectivités locales préoccupe, au surplus, les préfets (*ibid.*).

– *Solidarité*. Une divergence d'appréciations a séparé MM. Debré et Toubon à propos de l'affaire Foll (*Le Monde*, 23-11). Quant à M. de Charette, tout en restant giscardien, il a assuré M. Juppé de sa fidélité, s'agissant de la politique monétaire du gouvernement (*ibid.*, 3-12).

V. *Autorité judiciaire. Cour de justice de la République. Ministres. Premier ministre. Président de la République. Responsabilité gouvernementale.*

## HABILITATION

– *Article 38 C*. La loi 96-1075 du 11-12 d'habilitation relative à l'extension et à l'adaptation à la collectivité territoriale

de Mayotte des dispositions législatives du titre 1<sup>er</sup> du livre VII du Code de la santé publique, au statut du personnel et au financement de l'établissement public de santé territorial de Mayotte ainsi qu'à la réforme du statut de la caisse de prévoyance sociale, autorise le gouvernement à prendre par ordonnance, avant le 31-1-1997, les mesures répondant à cet objet ; le projet de loi de ratification de l'ordonnance, accompagné de l'avis du conseil général de Mayotte, sera déposé au plus tard le 15-3-1997 (p. 18176). L'ordonnance 96-1122 a été prise en application, le 20-12 (p. 18981).

– *Ratification*. Le Parlement a ratifié les ordonnances prises en application de la loi 96-1 du 2-1-1996 (cette *Chronique*, n° 78, p. 187).

## IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Inviolabilité*. Après que la Cour de cassation eut cassé, le 3-10, l'arrêt de la cour d'appel de Nîmes condamnant le sénateur du Gard Claude Pradille (S) pour corruption (*Le Monde*, 5-10), le procureur général près la cour d'appel de Nîmes a présenté une requête tendant à placer M. Pradille sous contrôle judiciaire ; le Bureau du Sénat l'a rejetée, le 22-10, au motif que les mesures envisagées n'étaient pas précisées (*BIRS*, n° 645, p. 27).

– *Irresponsabilité*. M. Muselier, député (Bouches-du-Rhône, 5<sup>e</sup>) (RPR) a été condamné le 18-12, par le TGI de Paris, pour injure aux fondateurs de l'Association de défense des contribuables parisiens à propos de l'affaire de l'appartement de M. Juppé (*Le Monde*, 19-12). Il en sera de même pour M. Le Pen, député

européen, par le TGI de Mont-de-Marsan, le 15-12, pour avoir tenu des propos ayant gravement porté atteinte à un magistrat et qui tendent à jeter un discrédit sur l'institution judiciaire elle-même (*Libération*, 16/17-12).

### V. Parlementaires.

#### INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES

– *Articles LO 140 et 142.* Saisi par le président de l'AN du cas de M. André Gentien, député (RPR) de Saône-et-Loire, qui envisage de reprendre les fonctions de juge au tribunal de commerce qu'il occupait au moment où il est devenu député, le CC a constaté dans sa décision 96-16 I (p. 19225) que l'art. LO 140 du Code électoral édictant l'incompatibilité des fonctions de magistrat avec le mandat parlementaire ne s'applique qu'aux personnes relevant du statut de la magistrature. (Pour l'inéligibilité, même solution : CC, 93-1258 du 8-6-1993, AN – Ardennes 1<sup>re</sup> ; cette *Chronique*, n° 67, p. 179.) D'autre part, les juges aux tribunaux de commerce étant élus n'entrent pas dans le champ d'application de l'art. LO 142 qui ne vise que les fonctions publiques non électives.

#### INÉLIGIBILITÉ

– *Interprétation.* Le ministre de l'Intérieur rappelle que « les dispositions relatives aux inéligibilités ont pour effet de limiter la liberté d'accès des citoyens aux mandats électifs. Leur interprétation ne saurait donc être que de droit strict, et le juge électoral ne peut en étendre

l'application en se fondant sur des considérations liées à l'influence que seraient censées exercer sur tout ou partie du corps électoral des personnes exerçant telle ou telle profession » (AN, Q, p. 6899).

#### IRRECEVABILITÉ FINANCIÈRE

– *Article 40 C.* L'adoption des propositions de loi inscrites à l'ordre du jour de l'art. 48 C, al. 3 se heurte rituellement à l'irrecevabilité financière (cette *Chronique*, n° 79, p. 181). Après que celle-ci eut été opposée le 22-11 à un article de la proposition d'épargne retraite présentée par l'UDF, elle le fut à nouveau le 12-12 à l'issue de la discussion générale de la proposition de M. Berson (S) relative à la retraite des chômeurs. Le président de la commission des finances indiqua que le bureau de celle-ci, compétent pour apprécier la recevabilité des propositions en vertu de l'art. 92 RAN, ne pourrait se prononcer dans un délai permettant la reprise de la discussion durant cette séance, car la question de l'applicabilité de l'art. 40 C aux charges de l'UNEDIC demeure controversée. L'irrecevabilité avait été admise par le CC (décision 81-134 DC du 5-1-1982), puis l'amélioration de sa situation financière permit à l'UNEDIC de retrouver son statut initial de régime de protection à caractère privé dont la gestion paritaire échappait à l'art. 40 C ; mais l'État assumant depuis 1993 une partie du déficit, le rapport Barrot sur la recevabilité financière (AN, n° 1273, p. 22, cette *Chronique*, n° 72, p. 176) doutait qu'il fût possible de continuer à exclure l'UNEDIC du champ de l'art. 40 C.

V. *Amendement. Ordre du jour.*

## LIBERTÉS PUBLIQUES

188

– *Bibliographie.* J. Robert et J. Duffar, *Droits de l'homme et Libertés publiques*, Montchrestien, 6<sup>e</sup> éd., 1996 ; R. d'Haëm, *La Reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière*, PUF, « Que sais-je ? », n° 3157, 1997 ; N. Tortello et P. Lointier, *Internet pour le juriste*, Dalloz, 1996 ; F. Bonnot, « Les principes généraux du droit applicables aux réfugiés et le principe de l'unité de la famille », *RDP*, 1996, p. 1379 ; P. Py, « Vers un statut de l'homme biologique. Les lois sur la bioéthique », *ibid.*, p. 1319 ; J. Chevallier, « La nouvelle réforme des télécommunications : ruptures et continuités », *RFDA*, 1996, p. 909 ; L. Favoreu, « PGD et PFRLR », *ibid.*, p. 882 ; H. Labayle, *Le Juge, la Constitution et l'Extradition*, *ibid.*, p. 891 ; P. Delvolvé, *addendum*, p. 908 ; J.-L. Mestre, « La Déclaration de 1789 et la propriété mobilière », *RFDC*, 1996, p. 227 ; N. Roulaud, « Être amérindien en Guyane : de quel droit ? », *ibid.*, p. 493 ; J.-P. Machelon, « Les modalités juridiques de la nationalisation de l'électricité » (loi du 8-4-1946), in *La Nationalisation de l'électricité en France*, PUF, 1996, p. 393 ; O. Schrameck, « Droit public et lutte contre le racisme », *PA*, 18-10 ; D. Turpin, article précité, *ibid.*, 4-12 ; « La dignité de la personne humaine », *CERCOP*, Faculté de droit de Montpellier, 29-11.

– *Avis.* CE, 15-4-1996 (possibilité d'invoquer les stipulations de l'art. 26 du pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques à l'encontre de la législation française sur les pensions) : affaire M<sup>me</sup> Doukouré, *AJDA*, 1996, p. 507 et 565.

– *Concl.* J.-M. Delarue sous CE, ass., 3-7-1996, « Koné », *RFDA*, 1996, p. 870 ; D. Warin sous TA, Châlons-en-Champagne, 18-6-1996, Association « Agir » c. Ville de Reims (anniversaire du baptême de Clovis), *ibid.*, 1996, p. 1012.

– *Notes.* C. Braud, sous CE, 3-7-1996, « Koné », *RDP*, 1996, p. 1751 ; G. Pelissier, *id.*, *PA*, 20-12 ; G. Guiheux, *ibid.*, 27-12 ; E. Aubin sous TA Lyon, 6-4-1995, « Ciuciu » (reconduite à la frontière), *RDP*, 1996, p. 1457.

– *Atteinte à l'intimité de la vie privée, liberté d'expression et violation du secret professionnel.* Le TGI de Paris a confirmé, par jugement du 23-10 (*Le Monde*, 25-10) rendu au fond, l'interdiction du livre du Dr Gubler, *Le Grand Secret*, relatif à la maladie de François Mitterrand (cette *Chronique*, n° 78, p. 162) : « Le secret médical présente un caractère général et absolu qui n'autorise pas un médecin à se transformer en garant du bon fonctionnement des institutions ou en témoin de l'histoire. »

Si « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme », celui-ci doit « répondre de l'abus de cette liberté » (art. 11 de la *Déclaration* de 1789), ont rappelé les juges.

– *Droit d'asile.* Les décisions de l'OFPRO reconnaissant le statut de réfugié ont représenté successivement 43,3 % en 1985, 15,4 % en 1990 et 16,3 % du total en 1995, selon les estimations du ministre de l'Intérieur (AN, Q, p. 5301).

A cet égard, celui-ci précise que les ressortissants algériens menacés par les groupes terroristes ne sont pas justiciables de la procédure d'asile dès lors

qu'ils peuvent se réclamer de la protection de leurs autorités publiques (*ibid.*) (v. *infra*).

– *Égalité des sexes*. Pour la première fois, une femme, en la personne de M<sup>me</sup> Renouard, a été nommée secrétaire général de la Défense nationale (décret du 9-12, p. 18023), tandis que M<sup>me</sup> Timisit devenait conseiller diplomatique du gouvernement (décret du 19-12, p. 19085). Dans le même ordre d'idées, M<sup>e</sup> de la Garanderie a été élue, le 26-11, « dauphine » du bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris (*Le Monde*, 30-11).

« A travail égal, salaire égal » : sur le fondement de ce principe posé par le Code du travail, la chambre sociale de la Cour de cassation a réaffirmé, le 29-10, la règle de l'égalité de rémunération et de paiement des heures supplémentaires entre les femmes et les hommes (*Le Monde*, 8-11), au rebours de la tendance observée à l'individualisation des salaires.

– *Égalité devant la loi*. A la faveur de l'examen de la loi de finances de l'année (*infra*), le juge a rappelé, le 30-12, que « si le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce que le législateur décide de différencier l'octroi d'avantages fiscaux, c'est à la condition que celui-ci fonde son appréciation sur des critères objectifs et rationnels en fonction des buts qu'il se propose » (96-385 DC). Par suite, il devait censurer la disposition limitant aux seuls divorcés et célibataires un avantage fiscal accordé dans des conditions identiques aux veufs, divorcés et célibataires ayant élevé au moins un enfant (art. 2, 39 et 81). A l'opposé, « en appliquant les mêmes règles à des contribuables placés dans des situations

analogues », ce dernier respecte l'exigence constitutionnelle d'égalité devant l'impôt (art. 4, 87).

– *Égalité devant le suffrage*. Concernant la modification de la carte des cantons, le ministre de l'Intérieur indique qu'elle s'opère sur le fondement de l'art. 3 C, « afin de resserrer les écarts démographiques par rapport à la population cantonale moyenne » (CE, 13-12-1991, « Département de Loir-et-Cher ») (cette *Chronique*, n° 61, p. 177) (AN, Q, p. 6475).

– *Informatique et liberté*. Un arrêté du 28-10 (p. 18178) porte création d'un fichier national automatisé des personnes incarcérées.

Le maire (S) du III<sup>e</sup> arrondissement de Paris a saisi la CNIL, à propos d'un refus d'attribution d'un logement social par la mairie de Paris qui reposerait sur une appréciation discriminatoire (*Le Monde*, 27-11).

– *Laïcité*. S'agissant des lieux de culte musulman, le ministre de l'Intérieur rappelle que « si les pouvoirs publics doivent garantir le libre exercice des cultes sous réserve de l'ordre public conformément aux dispositions de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 9-12-1905, il ne leur appartient pas de s'immiscer dans l'organisation et le fonctionnement des groupements gérant l'utilisation des édifices du culte » (AN, Q, p. 6045). Au surplus, les libertés de conscience et d'opinion sont proclamées à l'art. 11 de la Déclaration de 1789 (*ibid.*, p. 5790).

– *Laïcité et liberté religieuse*. Le Conseil d'État a confirmé son interprétation à propos du foulard islamique le 27-11 (*Le Monde*, 29-11) (cette *Chronique*,

n° 76, p. 1711), en estimant, dans chaque cas d'espèce, que le port d'un signe religieux ne peut, par principe et d'une manière générale, être prohibé, sauf s'il porte atteinte à l'ordre public (V. Ph. Terneyre, *Chr.*, *RFDA*, 1996, p. 1048). V. *Président de la République*.

– *Liberté de communication audiovisuelle*. La chaîne « Canal Plus » a suspendu pour 4 semaines, à partir du 8-11, le « Vrai journal » de l'humoriste Karl Zéro, après la mise en demeure du CSA du 29-10 (*La Lettre du CSA*, n° 86, p. 14). La diffusion l'avant-veille d'une séquence montrant l'assassinat du chef de l'État, du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur a été jugée par l'instance de régulation « trop violente et trop réaliste » ; en un mot, contraire à l'ordre public (*Le Monde*, 31-10).

– *Liberté d'expression*. Le tribunal correctionnel de Toulon a condamné, le 14-11, deux chanteurs du groupe rap NTM à une peine de prison ferme et à une interdiction temporaire d'exercer leur métier pour « outrages par paroles à l'égard de l'autorité publique » (*Le Monde*, 16-11). Tout en respectant la décision des juges, le garde des Sceaux s'est déclaré, le 16-11, « frappé par la sévérité de la sanction. Il a demandé au parquet de faire appel » (*ibid.*, 19/20-11).

– *Liberté du mariage*. Ce dernier ne vaut qu'« entre personnes de sexes différents », indique le garde des Sceaux. Ce qui emporte la nullité de l'union homosexuelle (AN, Q, p. 6482).

– *Liberté individuelle et inviolabilité du domicile*. La loi 96-1235 du 30-12 (p. 9), qui n'a pas été déférée au juge au lendemain d'un nouvel attentat, autorise de

manière dérogatoire les perquisitions de nuit en matière de terrorisme, « en cas d'urgence, si les nécessités de l'instruction l'exigent » par ordonnance motivée du juge, à peine de nullité (nouvel art. 706-24-1 du Code de procédure pénale). V. *Conseil constitutionnel*.

– *Liberté syndicale*. De la combinaison des dispositions des al. 6 et 7 du préambule de la Constitution de 1946, le CC a jugé, pour la première fois, le 6-11 (décision 96-383 DC), « que si les organisations syndicales [ont] vocation naturelle à assurer, notamment par la voie de la négociation collective, la défense des droits et intérêts des travailleurs, elles n'attribuent pas pour autant à celles-ci un monopole de la représentation des salariés en matière de négociation collective ».

Sous le bénéfice du respect de l'« effet cliquet » en matière de libertés publiques, selon la formule consacrée et d'une « stricte réserve d'interprétation » relative à la protection des salariés mandatés par les organisations syndicales, la loi 96-985 du 12-11 (p. 16527) a été promulguée. V. *Loi*.

– *Privatisation en vue ?* L'entreprise nationale France Télécom est devenue une société anonyme (décret 96-1174 du 27-12, p. 19433) en application de la loi 96-660 du 26-7 1996 (cette *Chronique*, n° 80, p. 163).

– *Un nouveau « PFRLR »*. Il a appartenu, cette fois-ci, au Conseil d'État, dans un arrêt d'assemblée, du 3-7-1996 « Koné » (*RFDA*, 1996, p. 880), d'estimer à l'unisson de son avis du 9-11-1995 (*ibid.*), que constitue une norme constitutionnelle, le principe selon lequel « un État doit refuser l'extradition d'un étranger ».

ger lorsqu'elle est demandée dans un but politique » (cette *Chronique*, n° 52, p. 188).

#### V. Conseil constitutionnel. Loi.

#### LOI

– *Bibliographie. La codification*, actes du colloque de Toulouse, Dalloz 1996.

– *Absence de rapporteur*. En dépit du soutien apporté par le chef de l'État, le 10-12, au projet de loi antiraciste adopté par le Conseil des ministres, le 16-10, en réaction à l'affirmation de M. Le Pen relative à l'« inégalité des races » (cette *Chronique*, n° 80, p. 151), la commission des lois de l'AN n'a pas désigné, à ce jour, de rapporteur (*Le Monde*, 18-10, 14-11 et 12-12). Le texte a été renvoyé aux calendes grecques, tant il est avéré que celle-ci « est maîtresse de ses travaux » (art. 40 RAN).

– *Application*. Le 48<sup>e</sup> rapport sénatorial sur l'application des lois porte sur la session unique et révèle que les lois d'application directe rendant l'intervention du pouvoir réglementaire inutile ont représenté 51 % des lois adoptées durant cette session (*BIRS*, n° 646, p. 19).

– *Caractère expérimental d'une disposition législative*. De manière inédite, le CC a validé le 6-11 (décision 96-383 DC) une telle disposition permettant aux partenaires sociaux de déroger au droit commun de la négociation collective, « au terme d'une durée réduite d'expérimentation et d'une évaluation des pratiques qui en sont résultées ». Cette possibilité avait été, en revanche, censurée à propos d'universités à statut

déroatoire (93-322 DC, 28-7-1993) (cette *Chronique*, n° 68, p. 175).

– *Promulgation*. De manière inusitée, le président de la République a promulgué, le 26-12, « à Eugénie-les-Bains » (Landes) où il séjournait pendant les fêtes de Noël, les lois relatives à la collecte et à l'élimination des cadavres d'animaux (96-1139, p. 19185) et à la création d'une zone franche en Corse (96-1143, p. 19250), puis, le 27-12, la première loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 (96-1160, p. 19375) (*CCF*, n° 9, p. 379) (cette *Chronique*, n° 76, p. 170).

– *Proposition*. La proposition de loi de M. Roger-Gérard Schwartzberg (app. S) préservant les relations entre frères et sœurs, inspirée de l'initiative d'une classe de sa circonscription lors du « Parlement des enfants » (cette *Chronique*, n° 79, p. 170), a été adoptée à l'unanimité par l'AN le 20-11 (p. 7342) et a été promulguée le 30-12 (loi 96-1238).

#### V. Libertés publiques. Président de la République. Pouvoir réglementaire.

#### LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

– *Bibliographie*. X. Chauvy « Les normes supérieures du droit de la sécurité sociale », *RDP*, 1996, p. 991.

– *Contenu*. Le rapport sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 présenté par M. Bourg-Broc au nom de la commission des affaires sociales (AN, n° 3053) précise les modalités de discussion de cette nouvelle catégorie de loi (cette *Chronique*, n° 78,

p. 193) quant à ses délais d'examen et à son contenu. A l'instar des lois de finances, les lois de financement comportent un domaine obligatoire déterminé par l'art. LO 111-3 du Code de la sécurité sociale, un domaine concurrent ou partagé comme le taux d'une imposition affectée qui peut également relever d'une loi ordinaire ou de la loi de finances, et un domaine prohibé, celui des « cavaliers sociaux » (V. *Amendement*).

Soucieux de faire respecter strictement les prescriptions constitutionnelles et organiques, pour éviter que les lois de financement ne dégénèrent en espèces de « super-DMOS », les députés socialistes ont contesté l'inclusion d'un certain nombre de dispositions qui n'entraient pas, selon eux, dans le champ de ces prescriptions (saisine, p. 19382). La décision 96-384 DC du 19-12 a écarté leurs griefs : les modalités de recouvrement des prélèvements destinés à financer la sécurité sociale, notamment la CSG, « garantissent l'application effective des règles d'assiette et en sont par là même le complément nécessaire » ; quant aux dispositions « strictement rédactionnelles » étrangères pour cette raison à l'objet des lois de financement, les unes sont des mesures de coordination indissociables des autres dispositions, tandis que l'abrogation des « références devenues inutiles ou obsolètes [...] sont dépourvues de portée normative » et « la constitutionnalité de leur objet ne saurait être utilement contestée ». La loi 96-1160 du 27-12 a donc été promulguée (p. 19369).

## LOI DE FINANCES

– *Bibliographie*. M. Lascombe et X. Vandendriessche, *Les Finances publiques*, Dalloz, 2<sup>e</sup> éd., 1996 ; H. Message,

*L'Assemblée nationale et les Lois de finances*, « Connaissance de l'Assemblée », 1996.

– *Conformité de la loi de finances de l'année*. Outre la chasse traditionnelle aux « cavaliers » à laquelle le CC était convié et qui devait se révéler vaine, au demeurant, la décision 96-385 DC du 30-12 (p. 19557) se ramène, pour l'essentiel, à un exercice de style relatif au principe de l'égalité devant l'impôt. V. *Libertés publiques*.

Au surplus, la sincérité budgétaire ne peut être érigée en norme constitutionnelle (art. 46 de la loi déferée). En l'occurrence, le juge a rappelé le pouvoir discrétionnaire du législateur lorsqu'il établit une imposition, en matière d'assiette et de taux (art. 34 C), sous la réserve des principes de valeur constitutionnelle (art. 130).

La loi de finances pour 1997 (96-1181) du 30-12 a été promulguée (p. 19490) en temps utile pour assurer le principe de « la continuité de la vie nationale » (CCF, n° 13, p. 289).

– *Conformité de la loi de finances rectificative*. La décision 96-386 du 30-12 (p. 19567) a fait bonne justice des griefs articulés contre l'« amendement Malraux » (v. *Amendement*) et censuré deux dispositions en raison, d'une part, du caractère étranger à une loi de finances (art. 55 : recrutement d'agents contractuels de droit privé de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé) et, d'autre part, de l'ignorance de la compétence du législateur organique s'agissant du statut des TOM (art. 59 : validation d'une délibération de l'assemblée territoriale). La loi rectificative pour 1996 (96-1182) du 30-12 (p. 19542) a été promulguée sur-le-champ.

V. Amendement. Conseil constitutionnel. Ministres.

## MAJORITÉ

– « *Devoir moral* ». A Bordeaux, le 8-11, le chef de l'État a appelé la majorité à la solidarité à l'égard du gouvernement (cette *Chronique*, n° 80, p. 164). Il s'agit, en l'espèce, « d'un véritable devoir moral » ; dans le même temps il fustigeait « les déclarations plus ou moins grincheuses » (*Le Monde*, 10/11-11).

– *Discipline majoritaire*. V. Amendement. Conseil constitutionnel.

– *Dissensions sur la loi de finances*. Reçus à Matignon le 17-10, le président de l'UDF, M. F. Léotard, le président du groupe, M. G. de Robien, et le président de la commission des finances, M. P. Méhaignerie, ont plaidé auprès du Premier ministre en faveur des amendements proposés par la confédération à la loi de finances, mais leurs initiatives se sont heurtées à l'opposition du RPR. C'est ainsi qu'ont été successivement rejetés par scrutin public, le même jour (p. 5561), l'amendement de la commission des finances sur la loi Pons par 55 voix (dont 49 RPR) contre 20 (dont 16 UDF), le lendemain, un autre amendement de la commission, ainsi que plusieurs autres présentés par des députés UDF, tandis que le vote à main levée de l'art. 14 (taxe sur les produits pétroliers), considéré comme douteux par M. Jean de Gaulle qui présidait, fut suivi d'un vote par assis et levé qu'il déclara positif, malgré les protestations de l'UDF et de l'opposition qui affirmaient que l'art. 14 avait été rejeté (p. 5622).

V. Gouvernement. Premier ministre. Responsabilité gouvernementale.

## MANDAT PARLEMENTAIRE

– *Caractère représentatif*. « C'est une atteinte à la Constitution, qui interdit d'exercer des pressions sur les parlementaires », a déclaré M. Péricard, président du groupe RPR à l'Assemblée, le 8-10, après que des journalistes eurent menacé de ne plus mentionner les élus qui voteraient la suppression de l'abattement fiscal dont ils bénéficiaient à ce jour (*Le Monde*, 10-10). Cette menace de boycottage a été condamnée par le président Séguin qui s'est estimé « investi du devoir de protéger la liberté d'expression et de vote des députés » (*ibid.*, 9-10).

V. Assemblée nationale. Parlementaire.

## MINISTRES

– *Bibliographie*. M. Degoffe, « Responsabilité pénale et responsabilité politique du ministre », *RFDC*, 1996, p. 385 ; J.-P. Pastorel, « Droit comparé et réforme des mécanismes de jugement des ministres », *RDP*, 1996, p. 1347.

– *Audition d'anciens ministres*. Un juge d'instruction parisien a convoqué MM. Emmanuelli, Charasse et Sarkozy, anciens ministres du Budget, dans le cadre d'une affaire de financement du PCF. Tandis que celui-ci se rendait à la convocation, le 11-12, ceux-là s'y refusaient, au nom du principe de la séparation des pouvoirs (*Le Monde*, 12 et 13-12). Selon M. Charasse, « les membres du gouvernement ne sont responsables de leurs actes non pénalement

qualifiés que devant le Parlement ». En tout état de cause, toute mesure restrictive de liberté impliquerait une autorisation préalable du bureau de l'assemblée intéressée (art. 26 C).

– *Comptable de fait*. Le Conseil des ministres a adopté, le 18-12, le projet de loi portant règlement définitif du budget pour 1995. M. Nucci et son directeur de cabinet seront contraints, dans le cadre de l'affaire du « carrefour du développement », à rembourser à l'État, respectivement, plus de 20 et 1,5 millions de francs, suite à l'arrêt de la Cour des comptes (cette *Chronique*, n° 66, p. 207).

– *Condition*. La cour d'appel de Paris a infirmé, le 24-10 (*Le Monde*, 30-10), la condamnation de M. de Boishue pour diffamation raciale prononcée par le tribunal correctionnel (cette *Chronique*, n° 77, p. 256).

V. *Cour de justice de la République. Gouvernement. Premier ministre. Responsabilité gouvernementale*.

## ORDRE DU JOUR

– *Article 48 C, alinéa 3*. L'examen des propositions d'épargne-retraite qui avait été interrompu le 30-5 (cette *Chronique*, n° 79, p. 181), a repris lors de la « niche » suivante de l'UDF, le 21-11, mais la discussion des articles n'a pu être achevée au cours de cette séance de l'art. 48 C, al. 3 et le gouvernement l'a inscrite à l'ordre du jour prioritaire du lendemain. Une mésaventure analogue est arrivée à la proposition du groupe socialiste relative à la retraite des chômeurs, à laquelle le gouvernement a opposé l'art. 40 C le

12-12 : en suspendant le débat, le président Séguin indiqua qu'il avait demandé au gouvernement d'aménager l'ordre du jour afin que cette proposition fût inscrite à nouveau, soit pour reprendre l'examen du texte si le bureau de la commission des finances concluait à la recevabilité, soit, s'il concluait à l'irrecevabilité, pour entendre les explications de son président (p. 8325). V. *Irrecevabilité financière*.

## PARLEMENT

– *Bibliographie*. Loïc Philip (sous la dir.), *L'Exercice du pouvoir financier du Parlement. Théorie, pratique et évolution*, Économica, 1996 (actes de la journée d'études du 22-3-1996, organisée par l'Association française des constitutionnalistes et la Société française de finances publiques) ; A. Martin, *Le Président des assemblées parlementaires sous la V<sup>e</sup> République*, LGDJ, 1996.

– *Office parlementaire d'évaluation de la législation*. Le projet de règlement intérieur de l'Office, à la présidence duquel M. Pierre Mazeaud (RPR) a été élu le 27-6, et M. Jacques Larché à sa vice-présidence, a été approuvé par le Bureau de l'AN le 23-10 (*BAN*, n° 98, p. 51). Sur la proposition du président Séguin, le Bureau a décidé de saisir l'Office d'une étude sur l'évaluation des rapports qui doivent être remis au Parlement en application de dispositions législatives (*ibid.*, n° 106, p. 40).

– *Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*. MM. Robert Galley, député (RPR) et Henri Revol, sénateur (RI) ont été reconduits dans leurs fonctions de pré-

sident et de vice-président de l'Office le 16-10 (*BAN*, n° 97, p. 37)

– *Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.* Conformément à la loi 95-516 du 14-6 (cette *Chronique*, n° 79, p. 181), MM. Christian Poncelet (RPR), président de la commission des finances du Sénat, a été élu à la présidence de l'Office, et Pierre Méhaignerie (UDF), son homologue à l'Assemblée, à la vice-présidence, le 4-12 (*BAN*, n° 104, p. 50). Le Bureau de l'AN a décidé de saisir l'Office d'une étude de la situation du cinéma français (*ibid.*, n° 103, p. 50) et celui du Sénat d'une étude sur l'évaluation budgétaire de la politique maritime (*BIRS*, n° 645, p. 26).

## PARLEMENTAIRES

– *Comptable de fait.* La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur a déclaré comptable de fait M<sup>me</sup> Aillaud, député (Bouches-du-Rhône, 16<sup>e</sup>) (RPR) pour l'attribution, de 1985 à 1989, de subventions « fallacieuses » à une association dépourvue de réalité. Le dossier a été transmis à la justice (*Le Monde*, 12-11).

De son côté, la chambre de Picardie a engagé contre M. Mancel, président du conseil général de l'Oise et député (Oise, 2<sup>e</sup>) (RPR) une procédure de gestion de fait par un jugement provisoire portant sur des commissions versées à des intermédiaires (*ibid.*, 17-10).

– *Remplaçant ou suppléant.* Pour le ministre de l'Intérieur, celui-ci est « une personne désignée par avance par le corps électoral pour remplacer dans certains cas le parlementaire, sous condition suspensive et aléatoire » (AN, Q,

p. 6481). Dans l'attente, il n'est rien. En un mot, il ne peut pas « renoncer volontairement à sa qualité puisque toute démission ne peut concerner qu'un mandat ou une fonction effectifs ». Cette interprétation s'étend au « suivant de liste » (*ibid.*).

## V. Immunités parlementaires. Vote.

## PARLEMENTAIRES EN MISSION

– *Nominations.* La tendance ne cesse de perdurer (cette *Chronique*, n° 80, p. 166) : 7 nouveaux parlementaires ont été distingués. Il s'agit d'un sénateur auprès du ministre de l'Éducation nationale : M. Alain Gérard (Finistère) (RPR) par décret du 12-11 (p. 16607), d'une part, et de 7 députés, à savoir : MM. Haby (Hauts-de-Seine, 3<sup>e</sup>) (UDF) avec le même rattachement (décret du 28-10, p. 15877) ; Garrigue (Dordogne, 2<sup>e</sup>) (RPR) à l'Agriculture (décret du 12-11, p. 16607) ; Martin-Lalande (Loiret-Cher, 2<sup>e</sup>) (RPR) auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre délégué à la Poste et aux Télécommunications (*ibid.*) ; Jacob (Seine-et-Marne, 4<sup>e</sup>) (RPR) à la Coopération (décret du 3-12, p. 17634) ; Ferrari (Savoie, 1<sup>re</sup>) (UDF) à la Jeunesse et aux Sports par un décret du 5-12 (p. 17841) et, en dernier lieu, M<sup>me</sup> Bachelot-Narquin (Maine-et-Loire, 1<sup>re</sup>) (RPR) en mission auprès des ministres du Travail et de l'Économie et des Finances (décret du 26-12 p. 19324), d'autre part. A quand une évaluation des missions ?

## V. Assemblée nationale. Sénat.

## PARTIS POLITIQUES

– *Commémoration de la fondation du RPR.* A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de cet événement, M. Juppé a affirmé, le 1<sup>er</sup>-12 à Agen : « Ce n'est pas facile de rassembler les Gaulois que nous sommes et les gaullistes sont peut-être un peu plus gaulois que les autres », avant de lancer à Paris un appel : « Charles, Édouard, Philippe et tous les autres, soyez avec nous, parce que c'est ensemble que nous gagnerons et jamais séparés » (*Le Monde*, 3-12).

196 – *Comptes.* La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a publié les comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 1995 (annexe au n° 264 du *JO*, 11/12/13-11). Il en ressort que 262 formations étaient juridiquement tenues de déposer leurs comptes avant le 30-6-1996, contre 138 en 1994 (cette *Chronique*, n° 77, p. 258), l'augmentation constatée étant imputable à la création de 101 comités de soutien à des candidats à l'élection présidentielle en vertu de l'art. 52-11-1 du Code électoral résultant de la loi 95-65 du 19-1-1995 (*ibid.*, p. 246). La CCFP a reçu 219 comptes, dont 189 ont été déclarés conformes (128 comptes de partis et 61 comptes de comités de soutien).

L'interdiction des dons des personnes morales par la loi précitée a, d'autre part, sérieusement affecté les ressources des grands partis dont certains présentent des comptes déficitaires (le RPR) ou ont réduit leurs dépenses (le PS), le PCF et le Front national étant en revanche peu affectés.

– *Financement public.* Aux termes du décret 96-1259 du 27-12 (p. 218), une

contribution forfaitaire de l'État est attribuée à la Ligue communiste révolutionnaire (art. 9-1 de la loi 88-227 du 11-3-1988).

## POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

– *Constatation de la fin du mandat d'un représentant au Parlement européen.* Après la déchéance de son mandat national (cette *Chronique*, n° 80, p. 165), M. Tapie a été privé de son siège au Parlement de Strasbourg par un décret du 28-10 (p. 15878), pris en application de l'art. 5 de la loi du 7-7-1977, dans l'attente du régime électoral uniforme (art. 138 du traité de Rome). Après l'arrêt de la Cour de cassation, rendu le 9-7-1996, l'inéligibilité a été constatée. L'intéressé a introduit un recours pour excès de pouvoir contre le décret, lequel, dans le même temps, était transmis au président du Parlement européen (*Le Monde*, 2-11).

– *Décrets d'application.* Le Premier ministre indique que, nonobstant ses instructions, le délai moyen est encore de 18 mois, soit une durée triple par rapport à l'objectif fixé par sa circulaire du 26-7-1995. Le dispositif de suivi, mis en place par le SGG, sous forme d'un calendrier prévisionnel n'a pas atteint, en l'état, son objectif (AN, Q, p. 5757).

– *Délégation.* Le CC a procédé, le 14-10, au déclassement classique de trois dispositions de l'ordonnance du 2-11-1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, s'agissant de l'autorité administrative respectivement habilitée en matière d'expulsion (art. 23), destinataire des explications de l'étranger (art. 24) et

chargée de prononcer une assignation à résidence (art. 28) (décision 96-179 L).

V. Loi.

## PREMIER MINISTRE

– *Bibliographie.* A. Juppé, *Entre nous*, Nil Édition, 1996, et entretien à *Paris-Match*, 26-12 ; G. Djaguidi « Premiers ministres et candidatures présidentielles sous la V<sup>e</sup> République », *RDP*, 1996, p. 1587 ; O. Briffaud, « Alain le mal-aimé », *Le Monde*, 23-11 ; P. Robert-Diard, « L'identification entre les deux têtes de l'exécutif frise l'inversion des rôles », *ibid.*, 24-12 ; S. July, « Alain Juppé peut-il encore être sauvé ? », *Libération*, 8-11.

– *Condition privée.* Au nom de l'Association pour la défense des contribuables parisiens, un huissier de justice s'est présenté, le 19-12 (*Le Monde*, 20-12), à l'hôtel de Matignon. L'ancien adjoint au maire de Paris, chargé des finances, a été sommé de reverser une somme de 432 000 F correspondant à une minoration de loyer (cette *Chronique*, n° 76, p. 177). V. *Immunités parlementaires*.

– *Du pouvoir exécutif.* A France 3, le 23-10, M. Juppé a fait observer que les sondages « auraient suffi à renverser le gouvernement tous les mois » s'ils avaient existé sous la IV<sup>e</sup> République. Mais, de nos jours, a-t-il précisé, c'est le chef de l'État qui « fixe le cap » et le Premier ministre qui, « à la lumière de ces orientations, définit une politique, approuvée par le Parlement » (*Libération*, 24-10).

– *Être Premier ministre.* « Je mènerai le combat des législatives de 1998 pour le gagner. Puis je partirai », a affirmé M. Juppé (*La Croix*, 4-12). Sous la V<sup>e</sup> République, on le sait, hormis la cohabitation, la maîtrise du temps est, par nature, un attribut présidentiel. Mais c'est sans compter, en l'état, avec le soutien de l'Élysée. « Ma vie à Matignon, observe le Premier ministre, est un long fleuve pas tranquille du tout. Cette navigation sur des éléments déchaînés n'est pas confortable. Vais-je m'en plaindre ? » (*Entre nous*, p. 42).

– *Interventions.* En dehors de l'ouverture du site « Internet » à Matignon, le 25-10 (*Libération*, 26/27-10), M. Juppé a estimé, le 6-10 à TF1 (*Le Monde*, 8-10), à l'unisson du chef de l'État (cette *Chronique*, n° 80, p. 169), qu'une dissolution de l'Assemblée est faite pour dénouer « une crise ouverte » entre la majorité et l'exécutif et « pas au lendemain d'un vote de confiance » (v. *Responsabilité gouvernementale*). « L'État ne peut pas céder face au terrorisme [...]. Il ne doit pas se laisser intimider », ajoutera-t-il à propos de l'attentat perpétré à la mairie de Bordeaux. Dans cet ordre d'idées, le Premier ministre devait, au lendemain d'un nouvel acte terroriste commis dans le RER parisien, le 3-12, réactiver le plan « Vigipirate » mis en place en 1995 et qui fait appel à l'armée, notamment (*Le Monde*, 5-12).

Par ailleurs, le Premier ministre s'est adressé par courrier, le 8-10, aux formations politiques représentées au Parlement « pour leur poser des questions relatives à la modernisation de la vie politique » (*Libération*, 9-10).

Au surplus, au lendemain des expulsions de l'église Saint-Bernard (cette *Chronique*, n° 80, p. 168), M. Juppé a

reconsidéré sa position (*ibid*, n° 79, p. 172) et arbitré, le 2-10, en faveur de M. Debré, afin qu'une « adaptation technique » soit apportée à la loi Pasqua sur l'immigration (*Le Monde*, 9-10).

– *Mission interministérielle*. Le décret 96-1072 du 9-12 (p. 18119) porte création d'une mission pour la célébration de l'an 2000.

– *Mode de communication et plaidoyer*. Pour la première fois, sous la V<sup>e</sup> République, un Premier ministre en exercice a publié un ouvrage (*Entre nous*) ou les confessions d'un homme confronté à l'impopularité, le 17-12 (*Le Monde*, 19-12). Un chef de l'État, M. Giscard d'Estaing, en 1976, avec *Démocratie française*, avait initié cet exercice de style. On en vient à songer, à cet égard, à Jean-Jacques Rousseau : « Si j'étais prince ou législateur, je ne perdrais pas mon temps à dire ce qu'il faut faire ; je le ferais ou je me tairais. » V. S. July, « Paroles d'hommes », *Libération*, 19-12.

– *Services*. Au cours d'une période récente, une dizaine d'observatoires ont été créés (cette *Chronique*, n° 77, p. 259) : « Leur mission commune est de réunir des données et des informations pour contribuer au progrès de la connaissance et de la compréhension d'un phénomène, d'un problème de société ou d'une question d'une particulière acuité », estime le Premier ministre (AN, Q, p. 5860). Ce type d'instance « doit rester exceptionnel », car « il est conditionné par un déficit manifeste de connaissance ou d'expertise et un besoin avéré d'une instance d'étude légère, pérenne, indépendante et pluri-partite » (*ibid*).

– *Sollicitude présidentielle ou monisme « sublimé »* ? Au plus fort de l'impopularité d'un Premier ministre sous la V<sup>e</sup> République, précipitant dans sa chute l'autorité du chef de l'État (*Le Monde*, 2-11), M. Chirac a apporté à trois reprises son soutien à M. Juppé. A Bordeaux, le 8-11 : « Je fais toute confiance à la lucidité et au courage, je dis bien au courage, du Premier ministre » (*ibid.*, 10/11-11) ; à Tokyo, le 19-11, où son appui réitéré au Premier ministre devait « choquer » M. Jospin (*ibid.*, 20 et 22-11) et, véritable point d'orgue, le 12-12, lors de son entretien télévisé : « J'ai beaucoup d'admiration pour un homme qui, malgré les critiques dont il est l'objet, [...] continue avec détermination, sans avoir peur, sans se démoraliser et sans se démonter » (*ibid.*, 14-12) (cette *Chronique*, n° 80, p. 168).

– « *Une nouvelle démocratie pour le citoyen de l'an 2000* ». M. Juppé a proposé cet objectif à la représentation nationale, le 2-10 (AN, p. 5067) au moment de l'engagement de responsabilité du gouvernement (art. 49, al. 1<sup>er</sup> C) (v. *infra*).

V. *Gouvernement. Majorité. Ministres. Président de la République. Responsabilité gouvernementale*.

## PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. J.-P. Camby, « Un nouveau décret sur l'engagement des forces nucléaires », *RDP*, 1996, p. 1237 ; C. Melnik, « Les « écoutes » et le pouvoir personnel », *Le Monde*, 22-10 ; M. Schneider, « Un président psychanalyte ? », *ibid.*, 21-12.

– *Chantiers du président*. Le chef de l'État a inauguré, le 17-12, la Bibliothèque nationale de France, appelée « Bibliothèque François-Mitterrand » pour faire suite au vœu exprimé par le conseil d'administration de l'Institut François-Mitterrand (*Le Monde*, 10 et 17-12).

– *Chef des armées*. Une nouvelle fois (cette *Chronique*, n° 79, p. 185) des détachements de l'armée française ont été déployés à Bangui (RCA) à partir du 16-11 pour faire face à une mutinerie (*Le Monde*, 17/18 et 20-11). Depuis le 27-12, la France ne participe plus au dispositif de surveillance aérienne du Kurdistan en Irak (cette *Chronique*, n° 80, p. 168) (*Le Monde*, 29/30-12).

– *Collaborateurs*. Un arrêté du 19-10 (p. 15389) met fin aux fonctions de M<sup>lle</sup> Isnard, conseiller de presse.

– *Conjointe*. En sa qualité d'élue locale, M<sup>me</sup> Chirac a accueilli, le 1<sup>er</sup>-12, à Egletons (Corrèze), M. Philippe Séguin, à l'occasion de la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire du RPR (*Le Monde*, 3-12). Une émission de France 2 (« La femme du Président ») lui a par ailleurs été consacrée, le 31-10 (cette *Chronique*, n° 80, p. 169).

– *De la France et des Français*. A TF1, le 12-12, le chef de l'État a constaté et déploré : « Nous sommes dans un pays profondément conservateur et il est extrêmement difficile de faire bouger les choses » (*Le Monde*, 14-12). Mais, ce pessimisme devait être remplacé par la confiance, le 31-12, à l'occasion des vœux du nouvel an : « Notre pays est en train de changer, de bouger, de se remettre en question. Au-delà des blo-

cages et des conservatismes [...] j'y vois une preuve de dynamisme et de vitalité. La France est sortie d'une longue période d'immobilisme » (*ibid.*, 2-1).

– *De l'État*. A l'occasion de son message de vœux, le 31-12, le président Chirac a défini le rôle de la puissance publique : « L'État est là pour défendre le droit, pour assurer l'ordre et la sécurité sur l'ensemble du territoire. L'État est là pour garantir la liberté, toutes les libertés, l'indépendance de la justice, les valeurs de solidarité, de tolérance et de respect de l'autre qui sont les valeurs mêmes de la République » (*Le Monde*, 2-1).

– *Droit de grâce*. Le garde des Sceaux dresse le bilan de cette prérogative régalienne de 1981 à 1996 (AN, Q, p. 6638).

– *Garant de la protection sociale*. Dans son allocution du 12-12, le président de la République a déclaré : « Je me considère comme le garant et le gardien de la sécurité sociale, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas l'adapter à une gestion moderne. Mais la garantie des acquis sociaux des Français est pour moi un souci permanent. Je m'engage à faire en sorte que ces acquis sociaux ne soient pas mis en cause, même si la gestion doit être modernisée... » (*Le Monde*, 14-12).

Ce thème récurrent a été développé par M. Chirac, le 31-12, dans son message de vœux (*Le Monde*, 2-1).

– *Hommage de la nation*. Pour la première fois, sous la V<sup>e</sup> République, un hommage a été rendu, le 11-11, par le chef de l'État, aux « victimes et combattants morts en Afrique du nord en 1952-1962 ». Un monument a été édifié, à cet effet, à Paris (XIX<sup>e</sup> arrondissement) (*Le Monde*, 12-11).

– « *Je ne renie rien* ». Au cours de son entretien télévisé le 12-12, M. Chirac a affirmé : « Je ne renie rien, ni du diagnostic que j'ai fait sur la France ni des engagements que j'ai pris à l'égard des Français » (*Le Monde*, 14-12).

– *Mise en garde*. Recevant le bureau du groupe RPR de l'Assemblée, le chef de l'État a renouvelé ses admonestations (cette *Chronique*, n° 80, p. 167) et déclaré que « toute petite phrase, même légitime, fait plus de mal que de bien » (*Le Monde*, 19-10).

200 – *Président-législateur*. « Le 28-5-1996, le président de la République a rendu publiques ses propositions en matière de réforme du service national. Elles sont reprises et détaillées dans un projet de loi portant réforme du service national. » La clarté de la réponse du ministre de la Défense à une question écrite n'appelle aucun commentaire (AN, Q, p. 6028).

I. Au surplus, le dirigisme présidentiel est demeuré (cette *Chronique*, n° 79, p. 185). Par-delà les orientations générales fixées au gouvernement (v. *Premier ministre*), des décisions ponctuelles peuvent être citées : acceptation, au titre du domaine réservé, des revendications des lycéens guyanais lors du Conseil des ministres, le 14-11 (*Le Monde*, 16 et 22-11), à l'origine, au demeurant, de nouvelles académies ultramarines (décret 96-1147 du 26-12, p. 19254) ; reconnaissance de la qualité d'ancien combattant aux Français membres des Brigades internationales lors de la guerre civile espagnole, le 19-10 (*ibid.*, 24-10) ; indication en faveur d'une réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) (*Valeurs actuelles*, 5-10) ou attribution initiale, le 16-12, au groupe Lagardère en vue de la reprise du

groupe public Thomson (*Le Monde*, 17-10). V. *Loi*.

II. Parallèlement, des impulsions ont été données : réforme de la justice (autonomie du parquet et respect de la présomption d'innocence) au cours de l'entretien télévisé, le 12-12 (*ibid.*, 14-12) ; préparation d'une loi sur le port du foulard islamique à l'école (*ibid.*, 5-12) ou dénonciation de la lenteur des procédures de naturalisation, le 6-11, en Conseil des ministres (8-11), pour s'en tenir à quelques exemples démonstratifs.

– *Promulgation de la loi*. V. *Loi*.

– *Rôle*. « Quand je voyage à l'étranger [...] je vais vendre la France. Je n'ai aucun complexe pas plus que d'autre [...]. Je vais à l'étranger pour vendre les produits français », a déclaré le président Chirac, à TF1, le 12-12 (*Le Monde*, 14-12).

– « *Tenir* ». « C'est au milieu du gué que le courant est le plus fort. C'est là qu'il faut tenir », a déclaré le président au Conseil des ministres, réuni le 9-10 en vue de mobiliser les ministres contre la morosité ambiante (*Le Figaro*, 10-10).

V. *Loi. Premier ministre. République*.

#### RAPPEL À L'ORDRE

– *Article 71 RAN*. A l'occasion d'une question de M<sup>me</sup> Suzanne Sauvaigo (RPR) au ministre de l'Intérieur sur le viol d'une femme policier dans le RER, le 20-11, M. Laurent Cathala (S) avait lancé : « Cela ne risque pas de lui arriver ! », mais il n'avait pas pu être identifié sur le moment et ce n'est qu'à l'issue

du vote sur la loi de finances que le président Séguin, évoquant ces « propos inadmissibles », annonça qu'il avait décidé d'infliger un rappel à l'ordre à leur auteur, qu'il ne nomma point, dont les propos ne seraient pas publiés au *Journal officiel* (p. 7334). Le Bureau devait rappelel, le 28, que « la correction, la tolérance et le respect des personnes et des opinions sont nécessaires au bon déroulement des débats parlementaires » (*BAN*, n° 103, p. 51). Lors de la séance des questions du 11-12, M<sup>me</sup> Christiane Taubira-Delannon (R et L) fut victime d'une interruption des bancs de l'UDF (« Nique ta mère ! »), dont les sténographes ne purent déterminer l'auteur ; le président Séguin préféra interpréter « cette interruption de très mauvais goût » comme un rappel de la polémique soulevée par le groupe NTM (cette *Chronique*, n° 79, p. 186) et dont il voulait croire qu'elle ne visait pas le député de la Guyane.

## RÉFÉRENDUM

– *Bibliographie*. G. Rochdi, « Le référendum local dans la loi d'orientation du 4-2-1995 pour l'aménagement et le développement du territoire », *PA*, 18-12.

– *Référendum de consultation*. Les électeurs de Nice se sont prononcés, le 24-11, en faveur de l'interdiction de la mendicité, après que le préfet des Alpes-Maritimes en eut constaté la légalité (*Le Monde*, 14 et 26-11).

Un décret 96-1128 du 17-12 (p. 19079) détermine les modalités d'organisation de la votation populaire (nouveaux articles R. 125-1-1, 125-1-2 et 125-1-3 du Code des communes).

## RÈGLEMENT

– *Conformité*. Le 2<sup>e</sup> considérant de la décision 96-381 DC du 14-10 (*Règlement du Sénat*) et le 5<sup>e</sup> considérant de la décision 96-382 DC du même jour (*Règlement de l'Assemblée nationale*) reprennent la formulation de principe sur « les exigences propres à la hiérarchie des normes » (92-309 du 9-6-1992) concernant les textes de référence, complétée par la mention des modifications de l'ordonnance 58-1100 du 17-11-1958 postérieures au 4-2-1959 (92-314 DC du 17-12-1992) (cette *Chronique*, n° 65, p. 216), mais en précisant cette fois qu'elles ne s'imposent aux règlements des assemblées « qu'autant qu'elles sont conformes à la Constitution » (il s'agissait en l'espèce de l'art. 5 *ter* inséré par la loi 96-517 du 14-6 sur les pouvoirs d'information des commissions permanentes) (cette *Chronique*, n° 79, p. 171).

### V. Commissions.

## RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. J.-L. Crémieux-Brilhac, *La France libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Gallimard, 1996 ; *Le Journal officiel de la République française* (édition d'Alger de juin 1943 à août 1944), *JO* brochure, n° 4323, 1996 ; Chr. Gouaud, *La Cohabitation*, Ellipses, 1996 ; Y. Mény, *Le Système politique français*, Montchrestien, « Clefs », 3<sup>e</sup> éd., 1996 ; J.-Y. Faberon, « Indivisibilité de la République et diversité linguistique du peuple français », *RFDC*, 1996, p. 607 ; mise à jour au 1<sup>er</sup>-11-1996 des *Grands Textes de la pratique institutionnelle de la V<sup>e</sup> République*, rassemblés par Didier Maus, la Documentation française, 1996.

– *Chr. D. Maus, RFDC*, 1996, p. 311 et 523.

– *Emblème*. En dehors de l'art. 2 C qui en « fixe les couleurs, aucune disposition de portée générale ne régleme le pavoisement des édifices et des bâtiments publics aux couleurs nationales », précise le ministre de l'Intérieur (AN, Q, p. 6897). Par suite, rien ne s'oppose à ce que le siège d'un établissement public de coopération intercommunale soit pavoisé.

202

– *Morale*. « Nous assistons aujourd'hui à une espèce d'affaissement de la morale publique », a relevé le président Chirac derechef (cette *Chronique*, n° 80, p. 171) à TF1 le 12-12 (*Le Monde*, 14-12).

– *Nationalité*. De 1980 à 1995, 539 847 personnes ont acquis la nationalité française par décret et 462 230 autres par déclaration dont 63 906 consécutives à une manifestation de volonté, indique le garde des Sceaux (AN, Q, p. 5330 et 5922).

– *Principes ou valeurs*. Le chef de l'État a opposé aux appels à l'exclusion les « principes républicains », le 10-12, devant la Commission nationale consultative des droits de l'homme (*Le Monde*, 11-12). De la même façon, il a estimé, le 12-12 à la télévision, qu'il faut « retrouver les valeurs républicaines sur lesquelles est fondée notre culture : l'égalité des chances, la laïcité, la morale publique ; la récompense du mérite » pour lutter contre la fracture sociale (*ibid.*, 14-12).

– *Tradition*. M. Tony Dreyfus, maire (S) du X<sup>e</sup> arrondissement de Paris n'a pas été invité, le 20-11, à la visite effectuée par

le Premier ministre. Il devait, à son tour (cette *Chronique*, n° 80, p. 171) dénoncer un manquement grave à la « tradition républicaine » (*Le Monde*, 22-11).

V. *Collectivités territoriales. Président de la République*.

#### RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

– *Article 49 C, alinéa 1<sup>er</sup>*. Comme il l'avait annoncé (cette *Chronique*, n° 80, p. 164), le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur une déclaration de politique générale, le 2-10 (p. 5064), laquelle a été approuvée par 464 voix (255 RPR, 206 UDF, et 9 R et L) contre 100 (M. Jean-Louis Beaumont, UDF, 63 S, 23 C, 12 R et L, et M. Bruno Retailleau, NI) ; parmi les abstentions, on relève celles de M<sup>me</sup> Marie-Fanny Gournay (RPR) et de M. Yves Bonnet (UDF).

– *Article 49 C, alinéa 4*. Le Sénat a approuvé le 8-10 une déclaration du gouvernement, par 219 voix (17 RDE, 94 RPR, 60 UC, dont le président René Monory, 42 R et I et 7 NI), contre 94 (p. 4532).

#### RÉVISION DE LA CONSTITUTION

– *Bibliographie*. L. Philip, « La révision constitutionnelle du 22-2-1996 », *RFDC*, 1996, p. 451.

– *Apposition du grand sceau de la République*. En présence, notamment, de lycéens et d'étudiants en droit, M. Toubon a procédé une nouvelle fois (cette *Chronique*, n° 77, p. 265), le 17-12 (BQ, 18-12), à l'acte d'authentification d'une

LC, celle 96-138 du 22-2-1996, relative aux lois de financement de la sécurité sociale (cette *Chronique*, n° 78, p. 201).

## SÉMANTIQUE

– *Gouvernance*. Au 19<sup>e</sup> sommet France-Afrique, le 5-12, M. Jacques Chirac a évoqué devant les dirigeants africains la « bonne gouvernance » (*Le Monde*, 7-12). On connaissait la « gouvernabilité », à laquelle le CURAP a consacré sa dernière publication (PUF, 1996), mais le néologisme employé par le chef de l'État peut intriguer : sans doute l'a-t-il emprunté à Jean Leca, qui intitule : « La "gouvernance" de la France sous la V<sup>e</sup> République » sa contribution aux *Mélanges en hommage à Jean-Louis Quermonne (De la V<sup>e</sup> République à l'Europe*, Presses de Sciences Po, 1996, p. 329).

## SÉNAT

– *Bibliographie*. Jean-Éric Gicquel, « Le Sénat sous la seconde cohabitation », *RDP*, 1996, p. 1069 ; Sénat, « La séance publique et l'activité du Sénat », année parlementaire 1995-1996 (service de la séance) ; « Éléments statistiques sur l'activité du Sénat du 2-10-1995 au 30-9-1996 », *BIRS*, 644, p. 1.

– *Hommage au président Alain Poher*. En présence d'une délégation du Bureau de l'Assemblée nationale, M. René Monory a rendu hommage, le 10-12 (p. 7136), à son prédécesseur décédé la veille. Conformément à la tradition parlementaire, le gouvernement, en la personne du Premier ministre, a présenté ses condoléances à la Haute Assemblée

(p. 7137). La séance a été suspendue en signe de deuil (V. A. Chaussebourg et G. Paris, « Le père tranquille de la politique », *Le Monde*, 10-12).

*V. Parlement. Parlementaires. Parlementaires en mission.*

## SESSION

– *Bibliographie*. J.-P. Camby, « La session parlementaire continue : un an d'application à l'Assemblée nationale », *RDP*, 1996, p. 1533.

*V. Assemblée nationale.*

## VOTE BLOQUÉ

– *Article 44 C alinéa 3*. De manière classique, le scrutin unique a été demandé sur la 1<sup>re</sup> partie de la loi de finances, compte tenu des amendements et d'une seconde délibération, le 22-10 (p. 5778), puis sur l'ensemble, le 20-11 (p. 7334).

## VOTE PERSONNEL

– *Bibliographie*. O. Ihl, *Le Vote*, Montchrestien, « Clefs », 1996 :

– *Établissement et saisie des délégations de vote*. A l'initiative du président Séguin, le Bureau a décidé, le 28-11 (*BAN*, n° 103, p. 50), que les délégations devront être remises une heure et demie au plus tard avant les scrutins publics « solennels » décidés par la conférence des présidents, en vue de leur enregistrement par les services de l'Assemblée, le régime applicable aux scrutins publics « impromptus » restant inchangé.



---

# SUMMARIES

JEAN-LUC DOMENACH  
**Can China still Collapse ?**

205

It is hard to predict where the political transition underway in China is heading to. But total chaos cannot be excluded. Such a possibility seems to obsess the Chinese leaders given the growing fragmentation of the society, the still fragile process of modernization and the dangerous temptation represented by the outside world.

JEAN-LOUIS ROCCA  
**Chinese Capitalism or the Paradox of Blurred Boundaries**

At the end of the century what characterizes the Chinese economy is the loosening of state constraints rather than structural reforms. Thanks to this loosening, various networks have taken control of the economic circuits in which the distinction between public and private, economy and politics, legality and illegality remains carefully blurred. Nevertheless, the existence of a principle of redistribution and the weakened but still central role of the state limit the destabilizing consequences of Chinese capitalism.

JEAN-PIERRE CABESTAN  
**The Communist Party Today**

The Chinese Communist Party has only partly adjusted to the new economic and social environment that it has created. While sticking to its founding dogma its ideology has been renovated, its sprawling organizational structure has been decentralized, and its leaders and cadres have learnt to compromise with the independent intellectual and economic elites produced by the reforms. It has, nevertheless, been weakened. Even though

its membership is still increasing, its political principles and its structures have been greatly loosened. It is mired with corruption and the lure of easy riches just like the society it rules. One can therefore wonder whether the Chinese Communist Party has not become a “bourgeois party”.

HENRI EYRAUD

### **The Central Role of the Chinese Army**

The military institution is at the center of the Chinese economic and political system. The Popular Liberation Army is at once a combat force which contributes to the defense and the power of the country, a military-industrial complex (defense industry and army) which plays a massive role in the Chinese economy, and a force of internal control, together with the police. The author deals with the balance between the army and the Party and possible developments in the coming year.

206

DRU GLADNEY

### **The Empire's Colonial Policy**

The expansion of the Popular Republic is not directed against neighbouring countries, but against the groups that already belong to its “geo-body”. Marginal groups and peoples at the periphery take an increasing importance in the development of Chinese nationalism through a process of incorporation and imposition of state control.

FRANÇOIS JOYAUX

### **China's Foreign Policy**

Paradoxically, the collapse of the USSR has brought China and Russia closer. On the other hand, the end of the Cold War has not lessened the antagonism that exists between the Popular Republic and the United States. In Asia, China's main concern is to establish itself as the leading power against Japan. This determination to reorganize the region according to its own ambitions gives China's Asia policy a clearly “imperial overtone”.

FRANÇOIS GODEMENT

### **Why Should the Empire Survive**

The specter of a breaking up of China, nourished by the increasing degree of decentralization (a strong Chinese tradition taken over by the Communists) and by the increasing social and economic inequalities, is a major concern for Western and Chinese authorities alike. However, the development of local bases of power able to challenge the authority of Beijing is not

very likely since, at the same time, China is experiencing a better national economic incorporation as well as the development of civil society which tends to weaken both central and local authorities.

FRANÇOISE AUBIN

### **The Religious Game**

The economic liberalism introduced in the 1980s has led to an extraordinary religious revival which has benefited all the religious families present in China – Taoism, Buddhism, Islam, Protestantism, Catholicism – but in particular their charismatic and emotional fringes. In spite of an increasing repression in the 1990s, the development of China can only favor the development of its religions.

ÉRIC BOUTEILLER

### **Is the Chinese Diaspora Victim of its Own Success ?**

207

The resettlement of the Chinese diaspora in mainland China and the return of Hong Kong under the control of the Popular Republic question the fragile consensus that had allowed the diaspora to become such an important economic power in Southeast Asia. Its divided loyalties tend to limit its room for manoeuvring between, on the one hand, Beijing which is trying to control it and, on the other, Djakarta or Kuala Lumpur which would like to keep the investments of the Chinese communities.

STÉPHANIE LAUTARD

### **Networks of Influence**

A survey of the ethics of personal relations (the *guanxi*) during the decade when the economic reforms were introduced (1980-1990) indicates that their systematic development is leading to a neo-patrimonial transformation of the communist society, characterized by a high degree of corruption. If the *guanxi* contribute to a new dynamic of social interrelations, more importantly, they prevent the institutionalization of the state and the creation of a real market economy.

FRANÇOISE MENGIN

### **Will National Reunification Bring about the End of the Popular Republic ?**

Chinese irredentism is part of a global strategy aiming at the reconstitution of the Empire (there is no longer any international control over the future of Hong Kong, Macao and Taiwan) by playing the political against the eco-

conomic card. However, continued underestimation of the political dimension could lead China's central power to become the main victim of its strategy of national reunification.

## CHRONICLES

ÉLISABETH DUPOIRIER ET GÉRARD GRUNBERG  
**Chronicles of Public Opinion 1996 : Fear of the Future**

PIERRE ASTIÉ ET DOMINIQUE BREILLAT  
**Foreign Chronicles (October 1<sup>st</sup>-December 31, 1996)**

208 PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL  
**French Constitutional Chronicle (October 1<sup>st</sup>-December 31, 1996)**

---

© « POUVOIRS », AVRIL 1997.

ISSN 0152-0768

ISBN 2-02-031469-X

CPPAP 59-303

RÉALISATION : ATELIER GRAPHIQUE DES ÉDITIONS DE SEPTEMBRE À PARIS.

IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A. À LONRAI.

DÉPÔT LÉGAL : AVRIL 1997. N° 31469 (97 ).